

(I)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1861-1862.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1859,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1861.



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1859.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1859	11— 29
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859	50— 51
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859	52— 55
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859	54— 55
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	58
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1858.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1858	60— 64
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1858	65— 61
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.	65— 81
Budget de l'exercice 1858. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	84— 85
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	86— 97
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1858. Recettes.	99—185
— — — — — Dépenses	187—275
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1858, avec celles de l'exercice antérieur.	276
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1857 inclusivement	277—285
Résultat général du Budget de l'exercice 1858	284
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1858.	285
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1859.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1859	288—291
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	295—301
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859	303—325
Budget de l'exercice 1859. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1860.	326—327
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1860	328—355
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1859, au 1 ^{er} janvier 1860	356

Compte des opérations sur les exercices clos de 1854 à 1858.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1854 à 1858.	338—342
Exercice périmé de 1854. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	345—347
Exercices en cours d'apurement de 1855 à 1858. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	349—357

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1859.

Note sur le compte de trésorerie	360—368
État général des recettes et des paiements de l'année 1859	369—371
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1859	372—435

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1859.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1859	438—459
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1859	460—505



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1859, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1858, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1859, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits, et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1830 à 1857 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1859, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements.

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1859, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° **COMPTE DE LA TRÉSORERIE**, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matérielles formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquelles les recettes et les dépenses de l'année 1859 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matérielles constatées dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1859. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.



(2)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.

Le compte des opérations de l'année 1859 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1859 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1858, montaient à fr. 84,859,734 42

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859, se sont élevées à fr. 417,547,913 68 c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires
des Budgets fr. 156,703,115 79

Recettes provenant du mouvement des créances pas-
sives de l'Administration des Finances 82,205,983 32

Idem de ses créances actives. 7,757,498 54

Mouvements de fonds entre les comptables des Fi-
nances 170,703,316 23

TOTAL de la recette. . . fr. 417,547,913 68 417,547,913 68

Le compte des Finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une
somme totale de. fr. 502,207,648 10

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1859, s'élèvent à fr. 414,854,362 69½ c.

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets des exercices courants . . . fr.	150,160,322 89	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	714,346 02	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances	84,541,389 91½	
Idem de ses créances actives	8,813,916 04	
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances	170,624,387 85	
TOTAL de la dépense. . . . fr.	414,854,362 69½	414,854,362 69½

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1859, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble fr.	87,353,283 40½
on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi.	<u>502,207,648 10</u>

OPÉRATIONS DU SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1858.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1859, sur les contributions et revenus de l'exercice 1858, s'élevaient à fr.	5,469,109 58
Les modifications apportées en 1859, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de	366,726 18
Il restait ainsi à recouvrer, à ladite époque, une somme de.	5,835,835 56
Les recouvrements effectués pendant l'année 1859 n'ayant été que de	4,834,258 65
le Budget de l'exercice 1858 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de fr.	<u>1,001,576 95</u>

Exercice 1859.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1859 ont été fixés à fr.	157,031,848 85
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	151,868,857 16
Et, au 31 décembre 1859, il restait à recouvrer fr.	<u>5,162,991 69</u>

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1859, s'élèvent à la somme de fr. 156,703,115 79 ^{cs},

SAVOIR :

Exercice 1858	fr. 4,854,258 63	} 156,703,115 79
— 1859	151,868,857 16	

DÉPENSES.

Exercice 1858.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1858, il restait à payer, au 1 ^{er} janvier 1859, d'après le compte de l'année précédente	fr. 26,971,884 96
De cette date au 31 octobre 1859, il en a été liquidé et ordonnancé pour	28,579,656 80
de sorte que les créances à payer par le Trésor se sont élevées en définitive à fr.	55,551,541 76
Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de	55,878,165 78
il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1858, pour solder les dépenses, une somme de	fr. 1,673,375 98

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation.	fr. 1,673,375 98
Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	» »
	fr. 1,673,375 98

Exercice 1859.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1859, à la charge de l'exercice 1859, s'élèvent à	fr. 123,949,196 17
Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de	96,282,157 11
Et, au 31 décembre 1859, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à	fr. 27,667,059 06

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1854 à 1857, pour une somme de	fr. 1,702,633 82
Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1858, en a constaté, au 31 octobre 1859, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de	1,673,375 98
De sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à	fr. 3,376,009 80
Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1859, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1854, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1859, ayant été de	714,546 02
au 31 décembre 1859, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à	fr. 2,661,663 78

SAVOIR :

Sur l'exercice 1855.	fr.	41,349 60
— 1856.		718,004 12
— 1857.		546,507 25
— 1858.		1,355,802 81
TOTAL.		<u>fr. 2,661,663 78</u>

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1859, un total de fr. 150,874,668 91 c^s.

SAVOIR :

Exercice 1858.	fr.	53,878,165 78	} 150,874,668 91
— 1859.		96,282,157 11	
Exercices clos.		714,346 02	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1859, un excédant de recettes de fr. 5,828,446 88 c^s, qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Récettes réalisées	fr.	156,703,115 79
Dépenses effectuées et justifiées		150,874,668 91
Excédant de recettes conforme à celui qui est ultérieurement consigné dans le compte de trésorerie.	fr.	<u>5,828,446 88</u>

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1859, les mouvements et les résultats ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à	fr.	82,203,983 32
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à		84,541,389 91 $\frac{1}{2}$

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de	fr.	<u>2,337,406 59 $\frac{1}{2}$</u>
--	-----	--

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des remboursements sur les émissions de bons du Trésor. fr.	2,590,000	.
Par contre, augmentation des autres créances passives.	252,593	40 $\frac{1}{2}$
Somme pareille à la diminution constatée ci-dessus, de fr.	2,337,406	59 $\frac{1}{2}$

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de fr.	7,757,498	54
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	8,815,916	04
Le résultat des opérations de l'année 1859 les a ainsi augmentées de. fr.	1,076,417	70

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1859, se résument de la manière suivante :

<i>Recettes.</i>	{	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues fr.	518,112	94	170,705,316	23
		Versements opérés dans la caisse de l'État.	170,185,205	29		
<i>Dépenses.</i>	{	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues fr.	518,112	94	170,624,387	83
		Versements antérieurs à 1851 (ancien mode) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés	11,465	61		
		Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 13 mai 1846, (nouveau mode) lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	170,094,809	28		

Le solde au commencement de ladite année 1859, a, par conséquent, été augmenté de. fr.	78,928	40
--	--------	----

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1 ^{er} janvier 1859, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de. . . . fr.	84,839,754	42
A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à	87,335,285	40 $\frac{1}{2}$
Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de. . . . fr.	2,495,550	98 $\frac{1}{2}$

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1859 :	
	au 1 ^{er} janvier 1859.	au 1 ^{er} janvier 1860.	ACCROISSÉMENTS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts.	8,245,373 77	8,090,548 48	"	154,825 29
Caissier de l'État	45,170,242 55	46,231,009 55	1,061,066 80	"
Agents du trésor dans les provinces	6,254,277 47	3,140,203 55½	"	3,114,073 91½
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	25,189,840 65	29,890,624 04	4,700,783 59	"
	84,659,734 42	87,355,285 40½	5,702,450 19	3,208,899 20½
			2,403,550 98½	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1859.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1859, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	5,828,446 88	"
Dons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements)	"	2,500,000 "
Diminution des créances passives de l'Administration des Finances.	252,593 40½	"
Augmentation des créances actives	"	1,076,417 70
Excédant de recette sur les mouvements de fonds	78,928 40	"
Augmentation de l'encaisse des comptables	"	2,403,550 98½
	6,159,968 68½	6,159,968 68½

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(M)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1859.



COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1859.

Numéraire	fr.	40,806,174 •
Pièces de dépense	{ chez les comptables. fr. 12,805,719 77 en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes. fr. 25,189,840 65	} 57,995,560 42

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1858.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1859.	MODIFICATIONS apportées, en 1859, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1859.	RESTES À RECOURRE à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	1,557,571 77	225,045 45	»	1,754,597 53	27,817 67
Enregistrement et domaines	201,048 88	45,598 21	»	96,601 59	149,845 70
Péages.					
Enregistrement et domaines	5,007 59	519 25	»	5,510 84	16 »
Travaux publics	154,525 57	»	»	154,525 57	»
Capitaux et revenus.					
Travaux publics	1,140,061 17	26,518 16	»	1,166,579 53	»
Enregistrement et domaines	219,701 76	24,841 51	»	60,010 35	184,532 92
Trésor public	607,820 78	»	1,815 07	606,007 71	»
Remboursements.					
Contributions directes	6,198 65	218 52	»	6,416 97	»
Enregistrement et domaines	525,871 66	54,611 59	»	47,846 29	512,636 96
Trésor public	942,450 57	11,788 78	»	908,062 65	46,156 50
	5,358,038 20	568,559 25	1,815 07	4,803,758 65	921,005 75
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	111,071 18	»	»	50,500 »	80,571 18
	5,469,109 58	568,559 25	1,815 07		
		566,726 18			
	5,855,835 56			4,854,258 65	1,001,576 93

TIONS DE L'ANNÉE 1859.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.***DÉPENSE.****DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1858.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
<i>Exercice 1854.</i>					
Ministère des Travaux publics	"	324 19	324 10	"	"
<i>Exercice 1855.</i>					
Ministère des Travaux publics	"	66,020 63	66,020 63	"	"
<i>Exercice 1856.</i>					
Ministère de la Justice	"	12,035 60	12,035 60	"	"
— de l'Intérieur	"	3,725 80	3,725 80	"	"
— des Travaux publics	"	110,190 80	110,190 89	"	"
— de la Guerre	2,500 "	6,646 11	6,646 11	2,500 "	"
<i>Exercice 1857.</i>					
Dette publique	"	672,330 "	"	672,330 "	"
Ministère de la Justice	"	171 "	171 "	"	"
— de l'Intérieur	14,400 "	39,560 65	53,525 77	656 88	"
— des Travaux publics	286 05	621,355 23	605,379 90	16,261 38	"
— de la Guerre	"	22,464 82	22,464 82	"	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique	4,807,320 05	8,026,820 98	12,437,166 52	396,974 69	"
Dotations. { Sénat	"	12,500 "	12,500 "	"	"
{ Chambre des Représentants	75,005 71	67,158 90	143,154 70	"	"
{ Cour des comptes	"	9,711 44	9,711 44	"	"
A REPORTER	4,000,501 79	9,671,916 33	13,483,715 17	1,088,702 95	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1858.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	4,900,501 70	9,071,916 35	15,485,715 17	1,088,702 05	.
SUITE DU SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses propres à l'exercice (suite).</i>					
Ministère de la Justice	1,680,184 70	3,078,877 20	4,050,862 14	128,100 01	.
— des Affaires Étrangères	680,986 05	340,688 51	984,024 57	45,751 07	.
— de l'Intérieur	1,594,189 84	955,498 25	2,057,141 05	292,546 44	.
— des Travaux publics.	1,080,556 07	5,057,068 51	5,807,661 75	40,542 85	.
— de la Guerre	16,109,357 32	1,454,415 05	17,509,485 51	54,204 84	.
— des Finances	101,212 27	7,375,305 80	7,464,026 50	10,401 57	.
Non-Valeurs et Remboursements.	32,062 .	1,747,280 08	1,777,594 01	2,357 07	.
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 20 décembre 1851.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,000 .	.	2,000 .	.
	Travaux à la Meuse, ayant pour objet :				
	a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège	279 10	.	279 10	.
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	81 25	.	81 25	.
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	40,585 25	.	40,585 25	.
A REPORTER. fr.	26,040,356 58	28,579,656 80	55,848,156 70	1,671,856 68	.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1858.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1859.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.		
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.	
REPORT. fr.	26,940,556 58	28,579,056 80	55,848,156 70	1,071,856 68	°	
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857 et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
	Construction et ameublement d'écoles (loi du 4 juin 1855).	24,008 06	°	22,956 52	1,071 74	°
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 12 mars 1856.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	571 52	°	571 52	°	°
	Amélioration des ports et côtes	26 °	°	20 °	°	°
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	189 25	°	189 25	°	°
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	148 19	°	148 19	°	°
Chemin de fer et lignes télégraphiques (loi du 31 décembre 1856.)	Extension des lignes télégraphiques	51 °	°	51 °	°	°
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes	4,414 69	°	4,414 69	°	°
	Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857).	212 05	°	185 82	28 25	°
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Loi du 5 mars 1858.	Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht	419 55	°	°	419 55	°
	Payements à faire aux sieurs Bischoffsheim et Oppenheim et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, ensuite de condamnations judiciaires	54 69	°	54 69	°	°
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut (loi du 1 ^{er} juillet 1858)	1,450 80	°	1,450 80	°	°
		26,971,884 96	28,579,056 80	°	1,075,575 98	°
		55,551,541 76	55,878,165 78		1,075,575 98	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1859.

RESSOURCES ORDINAIRES.	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1859.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1859.	RESTES A RECOUVRER, au 1 ^{er} janv. 1860, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts.			
Contributions directes, douanes et accises	78,752,400 93	77,254,461 05	1,518,007 08
Enregistrement et domaines.	30,048,024 25	30,881,558 86	67,565 50
Péages.			
Enregistrement et domaines.	4,820,178 44	4,816,453 26	3,725 18
Travaux publics.	5,000,731 50	4,852,565 08	168,168 51
Marine	108,802 71	108,802 71	"
Capitaux et revenus			
Travaux publics.	26,810,553 57	26,081,125 46	728,227 91
Enregistrement et domaines.	3,821,158 19	3,814,078 10	206,160 09
Trésor public	2,559,246 72	1,802,215 55	557,031 17
Remboursements.			
Contributions directes.	144,076 64	157,344 53	6,732 51
Enregistrement et domaines.	1,066,082 25	557,248 06	528,834 10
Trésor.	2,045,920 80	1,172,256 44	873,673 56
	155,886,933 80	151,210,007 80	4,667,926 09
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845	674,228 63	640,840 50	24,379 27
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % (loi du 8 septembre 1854) pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice.	470,686 53	"	470,686 53
	157,051,848 85	151,868,857 16	5,182,991 69

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1859.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859.	BESTES A PAYER au 1^{er} janv. 1860, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
<i>Exercice 1856.</i>			
Ministère des Travaux publics	375 »	405 »	170 »
<i>Exercice 1857.</i>			
Ministère des Travaux publics	7,696 30	3,698 05	3,998 25
<i>Exercice 1858.</i>			
Dette publique	50,505 71	50,505 71	»
Ministère des Travaux publics	155,415 76	125,066 25	9,447 51
— de la Guerre	24,808 75	24,808 75	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	50,970,694 80	29,610,256 29	1,560,458 51
{ Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»
{ Dotation de l'héritier présomptif du Trône.	500,000 »	500,000 »	»
{ — de son Altesse Royale le comte de Flandre.	150,000 »	150,000 »	»
{ Frais de premier ameublement de l'habitation de son Altesse Royale le duc de Brabant	250,000 »	250,000 »	»
{ Sénat	55,300 »	50,000 »	5,300 »
{ Chambre des Représentants	510,274 58	370,858 82	159,455 56
{ Cour des comptes	152,717 05	152,626 25	90 80
Ministère de la Justice	10,173,565 42	8,557,156 07	1,656,427 55
— des Affaires étrangères	2,557,286 01	1,606,925 57	750,560 64
— de l'Intérieur	8,518,559 52	5,505,604 95	3,014,734 59
— des Travaux publics	20,522,508 99	17,688,250 06	2,834,278 93
— de la Guerre	58,898,194 78	21,586,595 58	17,511,601 40
— des Finances	2,982,757 80	2,909,162 01	73,575 79
Non-valeurs et remboursements	648,062 46	612,806 46	56,156 »
A REPORTER fr.	110,455,701 48	92,048,666 15	27,585,055 55

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DEPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1859.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1860, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. fr.	119,453,701 48	92,048,000 15	27,585,033 55
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Mesures relatives en défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège. (Loi du 25 mars 1853).	645 05	645 05	•
Ministère des Travaux publics.			
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (Loi du 15 mai 1847).	241 56	241 56	•
Loi du 20 décembre 1851. Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	81,798 82	81,798 82	•
Travaux à la Meuse ayant pour objet: a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.	780,460 87	780,460 87	•
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	75,703 56	75,022 31	81 25
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	78,005 54	78,401 54	114 •
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.	17,700 35	17,068 47	51 88
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.	60,000 •	60,000 •	•
Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. (Loi du 6 juin 1850.)	7,331 56	7,331 56	•
Loi du 19 mars 1850. Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	281,606 16	281,606 16	•
Amélioration des ports et côtes.	114,055 00	114,055 06	•
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	200,302 54	200,302 54	•
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée.	9,657 40	9,407 40	160 •
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1850.)	2,022 10	2,022 10	•
A RAPPORTER. fr.	121,145,080 53	93,758,558 07	27,585,422 40

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1859.

	DR OITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859.	RESTE A PAYER, ou 1 ^{er} janvier 1860, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
REPORT. fr.	121,143,930 53	93,758,538 07	27,385,422 46	
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère des Travaux publics. (Suite.)				
Circuit de fer et filant et autres travaux (Loi du 31 décembre 1858)	Matériel de transport	327,100 85	327,100 85	
	Matériel de traction	97,680 20	97,680 20	
	Routes et doubles voies	10,260 55	10,260 55	
	Extension des lignes télégraphiques	24,831 72	24,831 72	
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes	316,153 17	315,212 78	940 39
	Chemin de fer. (Loi du 21 mai 1854.)	35,961 99	55,337 18	624 81
	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3). (Loi du 30 mars 1857.)	64,815 21	64,815 21	"
	Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)	2,532 60	2,532 60	"
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre. (Loi du 5 mars 1858.)	19,211 41	19,211 41	"
Loi du 3 mars 1858.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	482,573 07	372,738 52	109,834 55
	Amélioration des ports et côtes	253,634 88	253,634 88	"
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	82,460 59	81,864 60	595 00
	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nienport, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858.)	150,415 88	113,800 42	42,604 46
Loi du 1 ^{er} juillet 1858.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	71,191 27	71,191 27	"
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	103,706 40	103,765 20	31 20
	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	10,546 "	10,546 "	"
	A REPORTER.	123,204,944 32	95,664,800 55	27,540,055 77

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1859.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1859.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1859.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1860, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
Reponr. . . . fr.	123,204,914 52	95,664,890 55	27,540,055 77
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de la Justice.			
Achèvement des travaux de l'église de Lacken. (Loi du 5 juin 1859)	40,046 71	40,046 71	"
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et aménagement de maisons d'écoles. (Loi du 31 mai 1859)	52,654 79	7,500 "	25,154 79
Ministère des Travaux publics.			
Créances arriérées résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État (loi du 5 mars 1859)	121,000 "	121,000 "	"
Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1859)	79,864 02	76,186 "	3,678 02
Ministère de la Guerre.			
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	580,251 59	541,424 09	47,827 50
Ministère des Travaux Publics.			
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	200 "	200 "	"
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.	108 "	"	108 "
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés.	8,528 60	"	8,528 60
§ 15. Parachèvement du chemin de fer de l'État	72,598 14	50,509 76	41,888 58
Ministère de la Justice.			
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles	400 "	400 "	"
	123,040,196 17	96,282,157 11	27,667,039 06

Loi du 8 septembre 1859.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	10,080,000 »	} 45,525,606 67		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats			11,070,072 60 $\frac{1}{2}$
			Coupons d'intérêts, etc.			11,481,617 57 $\frac{1}{2}$
	Recette pour le compte des correspondants du Trésor	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	10,691,916 69	} 18,851,569 05	} 82,203,983 52	
		Divers services publics	7,864,715 52			
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	257,584 50			
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,729,271 01	} 20,029,007 62		
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	20,029,007 62			
		Recette en atténuation des créances actives. (Remboursement par divers)				7,757,498 34
		Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				170,705,316 25
					260,644,707 89	

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1854.	} Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	2,715 24	} 20,715 87
		18,000 63	
— 1855.	} Paiements effectués et justifiés pendant l'année 1855	Service ordinaire 18,908 69	} 19,508 60
		Services spéciaux 400 »	
— 1856.	} Idem	Service ordinaire 65,535 48	} 81,413 30
		Services spéciaux 15,877 82	
— 1857.	} Idem	Service ordinaire 228,075 40	} 275,354 00
		Services spéciaux 46,559 59	
— 1858.	} Idem	Service ordinaire 517,573 17	} 517,573 17
		Services spéciaux »	
			Fr. 714,346 02

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

} Paiements en atténuation des créances passives.	} Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers 12,670,000 »	} 45,884,250 46½	} 84,541,389 91½				
		} Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique			Mandats 10,945,068 94½			
					Coupons d'intérêts, etc. 11,451,184 44			
		} Dépense pour le compte des correspondants du Trésor			Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses. 10,817,986 08	} 18,646,687 94		
					Divers services publics 7,651,562 52			
		} Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances.			Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre 104,106 76	} 20,010,462 51		
					Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre 10,801,018 86			
					Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre. 20,010,462 51			
		Paiements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)			8,813,916 04			
		Mouvements de fonds contre les comptables des finances. (Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense).			170,624,387 85			
			203,979,605 78½					

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics</i>	{ Exercice 1858 fr. 4,854,258 65	} 156,705,115 79
	{ — 1859 151,868,857 16	
<i>Opérations de trésorerie</i>	{ Recettes en augmentation des créances passives	82,203,085 52
	{ — en atténuation des créances actives	7,757,498 34
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des finances	170,705,516 25
TOTAL DE LA RECETTE fr.		417,547,915 68
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1859.		84,859,751 42
TOTAL GÉNÉRAL fr.		502,207,618 10

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1860.

Numéraire	fr.	47,858,850 05
Pièces de dépense	{ Chez les comptables	9,605,821 41 $\frac{1}{2}$
	{ En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	29,890,624 04
		39,496,445 43 $\frac{1}{2}$
		87,355,285 40 $\frac{1}{2}$

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1859.

<i>Dépenses publiques.</i>	{ Exercice 1858	fr. 55,878,165 78	150,874,668 01
	{ — 1859	96,282,157 11	
	{ Exercices clos	714,346 02	
<i>Opérations de trésorerie</i>	{ Paiements en atténuation des créances passives	84,541,589 91 $\frac{1}{2}$	170,624,587 85
	{ — en augmentation des créances actives	8,815,016 04	
	{ Mouvements de fonds entre les comptables des finances	170,624,587 85	
	TOTAL DE LA DÉPENSE	fr. 414,854,502 60 $\frac{1}{2}$	
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1860.	87,355,285 40 $\frac{1}{2}$	
	TOTAL GÉNÉRAL	fr. 502,207,648 10	

SUI TE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS	RECEVEURS		
		des contributions directes, domaines et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Contributions et revenus publics. Exercice 1858		1,701,014 50	258,268 87		
— — — 1859		77,571,806 28	40,500,087 64		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE					
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission d'effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	°	°	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats	°	°
			Coupons d'intérêts, etc.	°	°
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses	°	°	
		Divers services publics	°	°	
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	°	°	
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	4,122,175 74	900,296 32	
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	4,549,731 88	3,219,080 80	
		Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)	°	1,158,400 °	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		°	104,607 94	
TOTAL DES RECETTES. fr.		87,804,776 40	46,120,741 57		

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.	
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'interven- tion des comptables des admini- strations des recettes			Recettes constatées par des virements de comptes dans les débitures centrales.
			Ancien mode	Nouveau mode.		
1,320,004 00	"	"	"	1,195,004 14	318,976 22	4,834,258 05
30,915,688 54	900,655 24	"	11,056 61	1,651,670 00	535,892 76	151,808,857 16
"	"	"	"	10,080,000 "	"	10,080,000 "
"	"	"	"	"	11,070,072 60½	11,070,072 60½
"	"	"	"	"	11,481,617 57½	11,481,617 57½
"	"	"	"	"	10,091,916 00	10,091,916 00
"	"	"	350 "	1,533,007 97	6,330,455 55	7,864,715 52
"	"	"	"	257,384 50	"	257,384 50
2,858,090 75	112,080 35	"	50 "	2,730,765 13	5,787 72	10,720,371 01
12,260,144 04	"	"	"	"	"	20,020,007 62
"	"	"	"	3,298,474 32	3,280,624 02	7,757,498 34
413,505 "	"	170,185,205 20	"	"	"	170,703,316 23
			11,465 61	20,727,290 15		
47,766,345 15	1,018,744 50	170,185,203 20	20,738,761 76	43,713,342 04	417,347,913 08	

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS	RECEVEURS	COMPTABLES	COMPTABLES	
		des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	de l'administration de LA MARINE.	
OPÉRATIONS DES BUDGETS.						
Dépenses publiques. Exercice 1856		10,216,197 51	2,757,959 59	"	"	
— Exercice 1859						
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		520 55	"	"	"	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.						
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	"	"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	Mandats	"	"	"	"
		Coupons d'intérêts, etc	"	"	"	"
	Divers services publics	"	"	"	"	"
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	"	"	"
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	63,525 15	"	"	"
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	4,611,569 18	5,057,122 97	12,294,010 56	"
	Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers		"	"	"	"
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Fonds remis.	"	104,607 94	413,505 "	"
Récépissés de versement produits en dépense		75,002,645 51	40,550,272 26	35,005,554 55	1,023,041 01	
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		87,894,057 70	46,255,262 56	47,713,069 71	1,023,041 01	

RATIONS DE L'ANNÉE 1839.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

Caisier de l'État.		Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1859, du portefeuille de agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets par des Départements ministériels et de la Com. des comptes.	MONTANT des PAYEMENTS remis dans le compte rendu des opérations de l'année 1859.		
AVBC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	MAWV l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récapitulés de versement concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.				Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.
		Ancien mode.	Nouveau mode.					
108,980,550 04½	465 "	"	"	20,748,684 41	151,687,912 95½	"	1,527,620 00½	150,160,522 89
605,825 04	"	"	"	18,000 03	714,540 02	"	"	714,540 02
12,670,000 "	"	"	"	"	12,670,000 "	"	"	12,670,000 "
10,076,605 74½	"	"	"	748 51	10,077,444 25½	"	32,575 51	10,045,068 94½
"	10,283,800 50	"	"	1,167,523 94	11,451,184 44	"	"	11,451,184 44
"	10,817,986 08	"	"	"	10,817,986 08	"	"	10,817,986 08
1,100,843 31	6,441,301 32	"	"	13,417 69	7,051,562 32	"	"	7,051,562 32
194,077 06	"	"	"	28 80	194,106 76	"	"	194,106 76
6,543,514 89	"	"	"	4,420,802 02	10,827,752 06	"	20,714 10	10,801,018 86
"	"	"	"	47,960 "	20,010,462 51	"	"	20,010,462 51
"	513,650 "	"	"	8,300,280 04	8,813,916 04	"	"	8,813,916 04
"	"	"	"	"	518,112 94	"	"	518,112 94
"	"	11,465 01	20,272,200 15	"	170,106,271 89	"	"	170,106,271 89
141,066,293 59	28,057,242 90	11,465 01	20,272,200 15			"	1,586,700 47½	
109,123,536 49		20,738,761 70	43,713,542 94	116,111,022 17	1,586,700 47½		414,854,562 00½	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1859.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1859.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,165,952 04	"	"	87,804,776 40
— de l'enregistrement et des domaines	1,646,210 42	"	"	40,120,741 57
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	416,077 31	"	"	47,766,545 15
Comptables de l'administration de la marine	19,184 "	"	"	1,018,744 50
Caissier de l'État	45,170,242 55	"	"	170,185,203 29
Administration du trésor public. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	"	"	"	20,738,761 76
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	6,254,277 47	25,180,840 65	45,713,542 04
	53,415,616 30	6,254,277 47	25,180,840 65	417,547,915 68

RATIONS DE L'ANNÉE 1859.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1859.

TOTAL au 31 décembre 1859	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1859.	EXCÉDANT que présentent, d'après le tableau qui précède, les paiements effectués par les comptables, sur les pièces régularisées portés en dépense pendant l'année 1859	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1860.			Observations.
			En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
93,968,728 44	87,804,057 70	»	»	»	0,074,070 74	
47,766,951 99	40,235,262 50	»	»	»	1,531,089 43	
48,182,420 44	47,715,000 71	»	»	»	469,550 73	
1,037,878 59	1,023,041 01	»	»	»	14,837 58	
215,355,445 82	109,123,536 40	»	»	»	46,231,909 35	
20,738,761 76	20,738,761 76	»	»	»	»	1 Après déduction du résultat porté dans la colonne suivante.
75,157,461 00	142,126,633 46½	1,580,709 47½	20,800,624 04	3,140,203 55½	»	
502,207,648 10	414,864,302 69½	1,580,709 47½	20,800,624 04	3,140,203 55½	54,322,437 81	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1859, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'Administration du Trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'Etat.

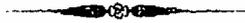
Bruxelles, le 1^{er} décembre 1860.

Le Directeur général du Trésor public
VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

(36)

COMPTES DES BUDGETS.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1859, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1858;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1859.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1859, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui des opérations sur les exercices clos, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte, qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures prises, en 1859, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1858 a eu lieu le 31 octobre 1859.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1859, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1858.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1858 au 31 octobre 1859), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1858 ont été évaluées, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1857, *Moniteur* de 1858, n° 1, à fr. 141,910,790 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires.	fr. 141,510,790	»
Fonds spécial.	400,000	»
ENSEMBLE.	fr. 141,910,790	»

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à. . . . fr. 136,858,076 15

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 5 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 69.	fr. 57,850,555	84
— des Dotations, du 8 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 69.	4,045,942	75
— du Ministère de la Justice, du 6 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 69.	12,856,136	»
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 6 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 72.	2,621,711	67
— du Ministère de l'Intérieur, du 12 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 73.	7,929,855	65
— du Ministère des Travaux publics, du 18 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 110.	24,650,083	24
— du Ministère de la Guerre, du 5 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 65.	52,954,000	»
— du Ministère des Finances, du 6 mars 1858, <i>Moniteur</i> n° 69.	11,625,811	»
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 18 décembre 1857, <i>Moniteur</i> n° 354.	2,368,000	»
ENSEMBLE.	fr. 136,858,076	15

Le Budget de l'exercice 1858 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes, de. fr. 5,052,713 85

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 141,910,790 »
ont été augmentées :

1° Par la loi du 6 mars 1858, du produit présumé de la fabrication de monnaies de cuivre.	fr. 180,000 »
2° Par la loi du 8 juillet 1858, du produit présumé du chemin de fer de Mons à Manage, cédé à l'État, ci.	1,050,000 »
3° Par la loi du 8 juillet 1858, du produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation.	1,000,000 »
4° Du produit des ventes opérées, en 1858, de titres de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0, mis à la disposition du Trésor par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851, sur le compte rendu en exécution de l'article 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques, ci.	36,067 62

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1858 se sont élevées, en définitive, à (1). fr. 144,176,857 62
se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires.	fr. 143,740,790 »	} 144,176,857 62
— extraordinaires.	436,067 62	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 136,858,076 15
se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de 444,873 francs pour les annulations opérées par la loi du 26 février 1859, <i>Moniteur</i> n° 61, à.	5,252,108 92
2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de.	3,882,324 64
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, ci.	1,884,759 09
4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1857, sur l'exercice 1857, et dont le transfert au	

A REPORTER. . . . fr. 147,877,268 80

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 147,877,268 80

présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci 10,402,639 99

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1858 présentaient finalement un total de (1). fr. 157,979,908 79

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	fr. 143,994,944 16	} 157,979,908 79
Services spéciaux	13,984,964 63	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1858, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette.	fr. 144,176,857 62
Dépense.	157,979,908 79

EXCÉDANT de dépense. fr. 13,803,051 17

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1857, sur l'exercice 1857, et dont le transfert, avec la même affectation, a été fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 4,035,008 13 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 3,308,376 98 c^s reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1859, ci. fr. 726,631 15

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1857, ci. 7,412,621 63

d'où il résulte un accroissement de charges de. 6,685,990 48

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1858 s'élevait, en définitive, à 20,489,041 65

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer,
à fr. 144,176,857 62

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à fr. 156,155,685 15 ½

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 155,154,108 22 ½

et il est resté à recouvrer. fr. 1,001,576 93

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
<i>Impôts</i>	Accises.	"	"	27,817 67	27,817 67
	Enregistrement et domaines.	148,005 24	"	1,840 46	149,845 70
<i>Péages</i>	Idem.	"	"	16 "	16 "
<i>Capitaux et revenus</i>	Idem.	12,850 48	"	171,875 44	184,552 92
<i>Remboursements</i>	Idem.	484 25	"	512,152 71	512,656 96
	Trésor public	"	"	46,156 50	46,156 50
<i>Ressources extraordinaires.</i>	Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843	"	"	80,571 18	80,571 18
				840,427 96	
		161,148 97		840,427 96	1,001,576 93

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la plus grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'article 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
ci. fr. 144,176,857 62
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. 155,154,108 22 ½

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant l'exercice ont été supérieures aux évaluations de fr. 10,977,250 60 ½

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, Savoir :

		EXCÉDANTS	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	"	7,076,012 34
	{ Enregistrement et domaines	"	2,130,209 72
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	230,483 11	"
	{ Travaux publics	"	12,238 40
	{ Marine	"	12,495 00
<i>Capitiaux et revenus</i>	{ Travaux publics	"	1,125,164 64
	{ Enregistrement et domaines	"	854,907 31
	{ Trésor public	15,780 21	"
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes	"	12,908 85
	{ Enregistrement et domaines	"	93,791 37
	{ Trésor public	274,723 21½	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845		527,007 55½	11,208,748 02
		"	206,400 52
		527,007 55½	11,505,248 14
Excédant des recettes fr.			10,077,250 60½

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Il s'ensuit que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. A à L.

DÉPENSE.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 143,994,944 16

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1858 montent à 139,134,509 70

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 137,462,653 02

Et il reste à payer pour solde une somme de fr. 1,671,856 68
se composant d'ordonnances en circulation.

Les ordonnances dont il vient d'être parlé peuvent être acquittées jusqu'au premier janvier 1863, époque de leur déchéance, suivant l'article 56 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Le montant de ces ordonnances, dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, du montant de celles frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, qui, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 13 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci.	fr. 143,994,944 16
comparés aux dépenses liquidées, ci.	139,134,509 70
présentent sur celles-ci un excédant de.	<u>4,860,434 46</u>

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, SAVOIR :

1° Au Budget de la dette publique :

CHAP. I^{er}. *Service de la dette.*

ART. 17. Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1831 et de lois subséquentes, ci.	fr. 74,055 90
---	---------------

CHAP. II. *Fonds de dépôt.*

ART. 26. Intérêts à 4 % de cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, etc., ci.	28,172 48
ART. 27. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse, an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847.	153,711 67

2° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. IX. *Marine.*

ART. 38. Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine.	64,259 72
ART. 46. Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts et commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants	1,184 43

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 16. Remises proportionnelles et indemnités.	82,142 92
--	-----------

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception.	20,208 94
--	-----------

5° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 8. Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers.	29,502 92
ART. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	528 75
ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut.	479,086 66
ART. 13. Remboursement des postes aux offices étrangers.	133,305 43

TOTAL. fr. 1,070,957 84

A REPORTER. fr. 4,860,434 46

REPORT. fr. 4,860,434 46

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci. fr. 1,070,957 84

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. fr. 5,931,392 30

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1853, transférées conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère de l'Intérieur fr. 2,800 »

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1855 :

Ministère des Travaux publics. 1,791 65

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1856 :

Ministère de la Guerre 68 95

d. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1857 :

Ministère des Travaux publics fr. 14,877 68
 — de la Guerre. 125 85

 15,003 53

e. Sur les dépenses de l'exercice 1858 :

Dettes publiques fr. 539,519 95
 Dotations. { Sénat. 2,000 »
 Chambre des Représentants. 16 37
 Cour des comptes. 1,084 33
 Ministère de la Justice. 760,544 27
 — des Affaires Étrangères 120,515 39
 — de l'Intérieur 154,454 01
 — des Travaux publics 619,249 91
 — de la Guerre. 674,700 93
 — des Finances. 491,977 15
 Remboursements et non-valeurs. 326,378 76

 3,390,241 07

TOTAL des crédits à annuler. fr. 3,409,905 20

A REPORTER. fr. 3,409,905 20

REPORT. fr. 3,409,905 20

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, Savoir :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1855 :

Ministère des Travaux publics. fr. 110,072 50

b. Mêmes dépenses de l'exercice 1856 :

Ministère de l'Intérieur fr.	20,245 20	
— des Travaux publics.	8,221 74	
	<hr/>	28,466 94

c. Mêmes dépenses de l'exercice 1857 :

Ministère de l'Intérieur fr.	30,368 31	
— des Travaux publics.	98,520 35	
	<hr/>	128,888 66

d. Dépenses de l'exercice 1858 :

Dette publique. fr.	36,505 71	
Ministère de la Justice.	93,580 45	
— de l'Intérieur	4,500 »	
— des Travaux publics.	642,609 51	
— de la Guerre	1,477,063 53	
	<hr/>	2,254,059 20

Total des crédits à transférer à l'exercice 1859, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé conformément aux prescriptions de l'article 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci fr. 2,521,487 10

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget. 5,931,392 30

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1858, s'élevaient à une somme de fr. 13,984,964 63

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1857. fr.	10,102,639 99
Crédits votés dans le cours de l'exercice.	3,882,324 64
	<hr/>
Fr.	<u>13,984,964 63</u>

A REPORTER. fr. 13,984,964 63

REPORT. fr. 13,984,964 63

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1858, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. 5,610,495 66

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1859, époque de la clôture de l'exercice, ont été de. 5,608,976 56

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour. 1,519 30

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1859, ci fr. 5,610,495 66
on trouve un excédant de crédits de. 8,574,468 97

qui a été transféré à l'exercice 1859, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 14 janvier 1859.)

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1858 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, Savoir :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 157,462,653 02	} 145,071,629 58
Services spéciaux.	5,608,976 56	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire.	fr. 1,671,856 68	} 1,675,575 98
Services spéciaux.	1,519 30	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 144,745,005 56

2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1853.	fr. 2,800 00
— — — 1854.	" "
— — — 1855.	1,791 68
— — — 1856.	68 95
— — — 1857.	15,005 55
— de l'exercice 1858.	<u>5,590,241 07</u>

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte. fr. 3,409,905 20

A REPORTER. fr. 148,154,910 56

REPORT. fr. 148,154,910 56

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1859 :

a. Suivant l'article 50 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1855. fr.	110,072 50	} 2,524,487 10
— — — 1856.	28,466 94	
— — — 1857.	128,888 66	
— de l'exercice 1858	2,254,039 20	

b. Suivant l'article 51 de la même loi (services spéciaux). 8,574,468 97TOTAL des crédits transférés à l'exercice suivant. fr. 10,895,956 07

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de. fr. 159,050,866 63
 Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 157,989,908 79

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Remboursements et Non-Valeurs. fr. 1,070,957 84

Les états litt. M à U, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1858, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées.	fr. 155,154,108 22 $\frac{1}{2}$
Dépenses liquidées et ordonnancées.	144,745,005 36
	10,409,102 86 $\frac{1}{2}$
Excédant de recette.	fr. 10,409,102 86 $\frac{1}{2}$

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1857, sur l'exercice 1857, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 4,035,008 13 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 3,308,376 98 c^s reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1859, ci. fr.

726,631 15

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1857, ci.

7,412,621 63

d'où il résulte un accroissement de charges de

6,685,990 48

l'exercice 1858 présente finalement un boni qui s'élève à. fr.

3,723,112 38 $\frac{1}{2}$

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1858, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1858 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de fr. 20,489,041 65

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, offre, au contraire, un excédant de ressources de fr. 3,723,112 38 $\frac{1}{2}$ c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci . fr. 10,977,230 60 $\frac{1}{2}$

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale, fr. 3,409,903 20
dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature, ci 1,070,957 84

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de 2,338,947 36

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1859, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité fr. 2,521,487 10

Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 31 de cette loi 8,374,468 97

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1858, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de fr. 24,212,154 03 $\frac{1}{2}$

on obtient, au lieu du déficit d'abord constaté, le boni précité de fr. 3,723,112 38 $\frac{1}{2}$

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1850 A 1857 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1858, se trouve placé un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1850 à 1857 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagee de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-huit exercices, dont les vingt et un premiers, ceux de 1850 à 1850, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de fr. 2,902,904,244 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'accroissent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 134,616,967 60

2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations de Budget. 119,718,316 81

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales. 279,861,255 68

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . . . fr. 3,437,100,764 68

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de 3,022,980,896 14

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires, accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci. fr. 180,065,061 95

2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci. 7,985,073 77

A REPORTER. . . fr. 3,211,031,031 86 3,437,100,764 68

REPORT. . . . fr. 3,211,031,031 86 3,437,100,764 68

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. . . . fr. 340,226,775 29

3,551,257,805 15

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1858 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. . . . fr. 1,884,759 09

ainsi que des sommes annulées sur les crédits transférés de l'exercice 1856 à l'exercice 1857, s'élevant ensemble à 261,523 >

2,146,282 09

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de. fr. 3,549,111,523 06

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. fr. 112,010,758 38

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit, d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de 3,461,445,096 francs, et ont ainsi dépassé les évaluations de. fr. 24,344,331 32

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,468,857,717 63 c^s, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits, de fr. 80,253,805 43

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de fr. 104,598,136 75

et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de fr. 7,412,621 63

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1858, comme résultat final de l'exercice précédent.



(54)

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1887, Monit. de 1888 n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		
		Dates des lois.	Montant.	
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,944,527	"	
	5 centimes additionnels ordinaires	478,555	"	
	2 — — pour non-valeurs	518,890	"	
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"	
	5 — — supplémentaires sur le tout	550,086	"	
Personnel.	Principal	8,954,550	"	
	10 centimes additionnels extraordinaires	895,450	"	
	Amendes	"	"	
Patentes.	Principal	3,500,000	"	
	01 centimes additionnels extraordinaires	350,000	"	
Redevances sur les mines.	Principal	540,000	"	
	10 centimes additionnels ordinaires pour non-valeurs	54,000	"	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	29,700	"	
Droit de débit des boissons alcooliques	950,000	"	"	
— de tabac	165,000	"	"	
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	1) 12,800,000	"	
	— de sortie (— —)	2) 100,000	"	
	— de transit (— —)	3) 5,000	"	
	— de tonnage (— —)	4) 600,000	"	
Timbres	55,000	"	"	
Sel	5,050,000	"	"	
Vins étrangers	2,200,000	"	"	
Eaux-de-vie étrangères. — indigènes	225,000	"	"	
	5,000,000	"	"	
	Accises	Bières et vinaigres	7,000,000	"
		Sucres de canne et de betterave	4,500,000	"
		Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	"
Timbres sur les quittances	15,000	"	"	
— sur les permis de circulation	1,000	"	"	
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	225,000	"	"	
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	180,000	"	
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000	"	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^s additionnels)	12,800,000	"	
	Greffe (— 50 —)	260,000	"	
	Hypothèques (— 26 —)	2,400,000	"	
	Successions (— 50 —)	7,885,000	"	
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^s additionnels)	1,465,000	"	
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^s additionnels)	150,000	"	
	Timbre	3,400,000	"	
	Naturalisations	5,000	"	
	Amendes en matière d'impôts	150,000	"	
	Amendes de condamnation en matières diverses	150,000	"	
A REPORTER. fr.		100,960,000	"	

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1858.	Augmentations.	Diminutions.	Décaissement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,944,527 "	18,880,200 "	18,880,202 06	"	"	18,880,202 06	18,880,202 00
478,335 "						
318,800 "						
1,304,452 "	9,850,000 "	9,050,004 45	157 44	"	9,950,251 89	9,050,251 89
550,080 "						
8,054,530 "						
805,450 "	3,850,000 "	3,757,920 37	144,882 27	"	3,902,802 04	3,002,802 04
3,500,000 "						
550,000 "						
540,000 "	623,700 "	556,457 89	"	"	356,437 89	556,457 89
54,000 "						
29,700 "						
950,000 "	950,000 "	1,012,369 50	7,063 75	"	1,020,333 25	1,020,333 25
165,000 "	165,000 "	171,950 "	1,004 "	"	173,014 "	173,014 "
12,800,000 "	13,540,000 "	15,592,076 22	"	"	15,592,076 22	16,450,055 07
100,000 "		65,027 77	"	"	65,027 77	
5,000 "		2,186 78	"	"	2,186 78	
600,000 "	5,130,005 54	750,812 58	"	"	750,812 58	5,130,005 54
55,000 "		50,051 72	"	"	50,051 72	
5,050,000 "		5,130,005 54	"	"	5,130,005 54	
2,200,000 "	2,718,723 03	2,718,723 03	"	"	2,718,723 03	2,718,723 03
225,000 "		303,487 58	"	"	303,487 58	
5,000,000 "		7,555,964 44	16 69	"	7,555,981 13	
7,000,000 "	24,000,000 "	7,650,624 58	1 62	"	7,650,626 20	27,972,442 92
4,500,000 "	4,808,874 66	4,808,874 66	"	"	4,808,874 66	4,808,874 66
15,000 "		16,414 88	"	"	16,414 88	
15,000 "		16,951 05	1 35	"	16,953 "	
1,000 "	252,511 82	1,386 "	"	"	1,586 "	252,511 82
225,000 "		252,511 82	"	"	252,511 82	
180,000 "		194,003 08	70,363 71	"	264,626 79	
40,000 "	220,000 "	42,580 08	302 60	"	42,981 68	307,608 47
12,800,000 "	28,645,000 "	13,456,965 12	8 78	"	13,456,973 90	30,925,055 42
260,000 "		258,844 18	"	"	258,844 18	
2,400,000 "		2,415,043 50	"	"	2,415,043 50	
7,885,000 "		9,059,005 06	540 64	"	9,040,554 60	
1,465,000 "		1,746,952 "	"	"	1,740,952 "	
150,000 "		169,800 25	"	"	169,800 25	
5,400,000 "		5,510,585 48	44,220 75	"	5,554,804 23	
5,000 "		6,000 "	"	"	0,000 "	
150,000 "		155,068 29	628 04	"	155,696 33	
150,000 "		140,426 45	"	"	140,426 45	
100,060,000 "	110,075,563 79	270,441 64	"	110,345,805 43		

1) Les centimes additionnels sont portés de 16 à 20 et remis au principal à partir du 5 janvier 1858. (Loi du 16 décembre 1857.)
2) Les additionnels sont remis au principal à partir du 5 janvier 1858. (3ème Loi.)

Suite du TABLEAU des évaluations de recette et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 déc. 1837. Mém. de 1838 n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	100,060,900 »	•	•
PÉAGES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines. { Rivières et canaux	3,280,000 »	•	•
{ Routes appartenant à l'État	1,630,000 »	•	•
TRAVAUX PUBLICS.			
Postes. . . { Taxe des lettres et affranchissements	4,500,000 »	•	•
{ Ports des journaux et imprimés	550,000 »	•	•
{ Droits sur les articles d'argent	50,000 »	•	•
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	85,000 »	•	•
{ Produits divers (abonnements)	»	•	•
MARINE.			
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,000 »	•	•
CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer	25,300,000 »	8 juillet 1858. (Mém. n° 212.)	1,050,000 »
Télégraphes électriques	360,000 »	•	•
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines (valeurs capitales)	850,000 »	•	•
Forêts	970,000 »	•	•
Dépendances des chemins de fer	85,000 »	•	•
Établissements et services régis par l'État	200,000 »	•	•
Produits divers et accidentels	470,000 »	•	•
Revenus des domaines	275,000 »	•	•
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	170,000 »	•	•
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	760,000 »	•	•
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	•	•
— des droits de chancellerie	50,000 »	•	•
— des droits de pilotage	540,000 »	•	•
— des droits de fanal	80,000 »	•	•
— des inscriptions universitaires	100,000 »	•	•
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500 »	•	•
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	320,000 »	•	•
Produit de la fabrication des monnoies de cuivre	»	6 mars 1858. (Mém. n° 69.)	150,000 »
A REPORTER.	130,868,400 »		1,230,000 »

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1858.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
	100,060,000 »	110,075,565 79	270,441 64	»	110,545,805 45	
5,280,000 »	4,050,000 »	5,091,510 70	207 17	»	3,001,517 06	4,000,553 80
1,650,000 »		1,598,002 85	112 08	»	1,509,014 05	
4,500,000 »	4,785,000 »	4,101,700 52	»	»	4,101,700 52	4,707,258 40
350,000 »		485,404 90	»	»	485,404 00	
50,000 »		48,008 76	»	»	48,008 76	
85,000 »		76,156 01	»	»	76,156 01	
»		26,708 21	»	»	26,708 21	
110,000 »	110,000 »	122,405 00	»	»	122,405 00	122,405 00
24,550,000 »	24,910,000 »	25,504,019 95	26,518 16	»	25,621,258 00	26,055,164 64
500,000 »		415,926 55	»	»	415,926 55	
850,000 »	2,940,000 »	1,268,202 76	2,721 10	»	1,271,015 05	3,050,550 25
070,000 »		1,047,726 87	107 04	»	1,047,853 01	
85,000 »		115,822 12	»	»	115,822 12	
200,000 »		439,109 59	6,905 60	»	416,015 19	
470,000 »		810,187 64	14,902 18	»	825,179 82	
275,000 »		255,549 74	115 50	»	253,665 24	
170,000 »		»	165,808 06	»	1,815 07	
760,000 »	»	776,211 80	»	»	776,211 80	
50,000 »	»	55,158 01	»	»	55,158 01	
50,000 »	»	40,940 50	»	»	40,940 50	
540,000 »	2,462,500 »	647,250 70	»	»	647,250 70	2,448,710 79
80,000 »		109,766 00	»	»	109,766 00	
100,000 »		»	»	»	»	
252,500 »		187,500 »	»	»	187,500 »	
320,000 »	»	288,014 80	»	»	288,014 80	
180,000 »	»	185,201 20	»	»	185,201 20	
	141,008,400 »	152,079,370 88	521,020 56	1,815 07	152,500,478 57	

1) Par suite de mesures de comptabilité concertées avec le Département de l'intérieur ces produits sont recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et renseignements sous la rubrique de : Produits divers et accidentels. (Capitiaux et revenus. — Enregistrement et domaines)

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 déc. 1857. Mont. de 1858 n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	139,868,490 »	»	1,250,000 »
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	3,000 »	»	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables) . .	50,000 »	»	»
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	450,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	765,000 »	8 juillet 1858. (Mont. n° 192.)	1,000,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 »	»	»
Recettes accidentelles	100,000 »	»	»
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	65,000 »	»	»
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,800 »	»	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	3,500 »	»	»
Reçette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1855	70,000 »	»	»
	141,510,790 »	»	2,250,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843 . .	400,000 »	»	»
Produit de la réalisation de titres de la dette publique, appartenant au trésor. . .	»	»	56,067 62
	400,000 »	»	56,067 62
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	141,510,790 »	»	2,250,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	141,910,790 »	»	2,286,067 62

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1858.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
	141,098,400 "	152,070,370 88	321,020 56	1,815 07		152,399,478 57
5,000 "	128,000 "	709 53	"	"	709 33	140,908 85
125,000 "		130,981 20	218 32	"	140,199 52	
50,000 "	460,000 "	505,875 04	54,292 59	"	540,167 43	1,006,428 33
450,000 "		525,041 70	319 20	"	526,260 90	
1,765,000 "		1,550,302 80	11,788 78	"	1,571,001 67	
20,000 "		73,870 57	"	"	73,870 57	
100,000 "		58,065 65 $\frac{1}{2}$	"	"	58,065 63 $\frac{1}{2}$	
65,000 "	2,054,300 "	69,469 40	"	"	69,469 49	1,825,751 28 $\frac{1}{2}$
21,800 "		24,308 "	"	"	24,308 "	
3,500 "		938 27	"	"	938 27	
70,000 "		27,987 65	"	"	27,987 65	
"	143,740,700 "	155,065,820 65 $\frac{1}{2}$	368,559 25	1,815 07	"	155,432,546 83 $\frac{1}{2}$
"	400,000 "	687,070 70	"	"	687,070 70	687,070 70
"	36,067 62	36,067 62	"	"	36,067 62	36,067 62
"	456,067 62	723,158 32				723,158 32
"	143,740,700 "	155,065,820 65 $\frac{1}{2}$				155,432,546 83 $\frac{1}{2}$
"			368,559 25	1,815 07		
"	144,176,857 62	155,788,058 97 $\frac{1}{2}$	366,726 18			156,155,085 15 $\frac{1}{2}$

(62)

(63)

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1833.
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique ; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers ; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure ; pensions des lauréats
		Exercice 1834.
Ministère des Travaux publics	Id.	Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc. — Plantations de routes
		Exercice 1835.
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Plantations de routes 6,745 42
Id.	Id.	Construction de la quatrième et dernière section du canal de Selzaete à la mer du Nord (complément de la dépense) 25,002 07
		Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale. — Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale 145,237 09

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CREDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
°	2,800 °	2,800 °	°	°	°	2,800 °
°	324 10	324 10	°	°	°	324 10
°	177,884 58	177,884 58	°	°	°	177,884 58

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1856.
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice	15 mai 1846 (art. 50)	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments 2,241 21
		Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation 10,694 39
		<i>Poids et mesures.</i>
Ministère de l'Intérieur	Id.	Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang 1,750 »
		Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855 2,721 »
		Prix d'œuvres d'art commandées à différents artistes 11,500 »
		Subside pour l'impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden 8,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 95,065 30
		Plantations de routes 7,939 25
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys dans les deux Flandres 2,530 »
Id.	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 12,887 36
Ministère de la Guerre	Id.	Travaux et fournitures 190 72
		Matériel du génie
		Exercice 1857.
		<i>Service de la Dette.</i>
Dette publique	Id.	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage
		À REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE DU règlement définitif DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	12,935 60	12,935 60	"	"	"	12,935 60
"	23,071 "	23,071 "	"	"	"	23,071 "
"	118,412 63	118,412 63	"	"	"	118,412 63
"	9,215 06	9,215 06	"	"	"	9,215 06
"	164,534 20	164,534 20	"	"	"	164,534 20
"	672,330 "	672,330 "	"	"	"	672,330 "
"	672,330 "	672,330 "	"	"	"	672,330 "

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
			Report. . . . fr.
		Exercice 1857 (suite).	
		<i>Prisons.</i>	
Ministère de la Justice. . . .	15 mai 1846. (art. 50).	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	
		<i>Statistique générale.</i>	
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 (<i>Moniteur</i> du 7 juin 1856, n° 150) . . .	20,515 64
		<i>Beaux-arts.</i>	
		Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandissement et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de 50,000 francs, 5 ^{me} tiers . .	10,000 *
		Quatrième cinquième du crédit de 518,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	41,040 82
Ministère de l'Intérieur. . . .	Id.	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 *
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la restauration et pour la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	4,760 *
		<i>Statistique.</i>	
		Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil de la province de Namur	212 50
			A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	672,550 "	672,530 "	"	"	"	672,550 "
"	171 "	171 "	"	"	"	171 "
"	86,528 96	86,528 96	"	"	"	86,528 96
"	758,820 96	758,820 96	"	"	"	758,820 96

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT.
		Exercice 1887 (suite).
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 245,150 88
		Plantations de routes 7,780 44
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 5,109 03
		Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles 50,081 24
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand. 200 »
		— — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc 2,077 41
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles 475 »
		— — de l'Escaut 1,891 63
		— — de la Lys. 6,458 76
		— — de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 52,158 24
		— — de la Meuse, dans la province de Luxembourg 15,500 »
		— — de la Senne. 749 00
		— — du canal de Gand à Ostende. 11,173 59
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Travaux d'amélioration du canal-d'embranchement vers le camp de Beverloo 1,487 50
		Entretien et travaux d'amélioration du Moervaert 450 »
		— — du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges 3,558 90
		Plantations nouvelles; entretien des plantations existantes 3,896 00
		Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration 5,157 23
		— — Construction d'un phare de premier ordre (première moitié de la dépense) 16,110 »
		Port de Nieuport. — Entretien et travaux d'amélioration 16,229 »
		Entretien et travaux d'amélioration de la Dendre. 10,201 95
		— — de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 1,108 02
		<i>Chemins de fer, etc.</i>
		Matériel (billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles) 1,670 »
		Travaux et fournitures. 97 62
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. 298,630 26
		Frais d'exploitation 909 75
		Transport des dépêches 16,800 »
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
•	758,820 06	758,820 06	•	•	•	758,820 06
•	756,715 40	756,715 40	•	•	•	756,715 40
•	1,515,545 36	1,515,545 36	•	•	•	1,515,545 36

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Exercice 1857 (suite).
Ministère de la Guerre	13 mai 1846. (art. 50.)	Matériel de l'artillerie 10,245 » Matériel du génie 13,425 67
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique.	5 mars 1858 (Monit. n° 60.) 8 juillet 1858 (Monit. n° 212.)	Budget primitif. Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage
	28 décembre 1858. (Monit. n° 565.)	Pension annuelle accordée à la dame veuve Partoes, née Hauwaert (mois de novembre et décembre 1858).
Dotations.	8 mars 1858 (Monit. n° 60.) 5 juillet 1858 (Monit. n° 180.) 27 décembre 1858. (Monit. n° 562.)	Budget primitif. Dot de S. A. R. madame la princesse Charlotte. Pour couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants pendant l'exercice 1858.
	2 mars 1859 (Monit. n° 63.) 6 mars 1858 (Monit. n° 69.) 8 juillet 1858 (Monit. n° 192.)	Traitements des membres de la Cour des comptes Budget primitif Crédit supplémentaire, à titre d'avance pour l'exercice courant, afin de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation
Ministère de la Justice.	5 juin 1850 (Monit. n° 156.)	Crédits supplémentaires pour les objets ci-après, savoir : Chap. IV, art. 16. Frais de justice criminelle 50,000 » — IX, — 50. Subsidés, etc., aux établissements de bienfaisance 71 40 — X, — 57. Honoraires dus aux architectes. 10,000 »
	6 mars, 1858 (Monit. n° 72.) Id. (art. 2.)	Budget primitif. Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers. Transfert à l'article 51 du Budget, des fonds disponibles sur l'article 50 du Budget de l'exercice 1857, à l'époque de sa clôture, ainsi que sur les sommes reportées des exercices antérieurs, savoir :
Ministère des Affaires Étrangères		Exercice 1857 115,350 » — 1854 69,150 50 — 1855 100,520 » — 1856 01,872 50
	5 mars 1859 (Monit. n° 67.)	Crédit supplémentaire pour indemniser, à titre de transaction, le propriétaire du yacht anglais l' <i>Alma</i> , de la perte qu'il a éprouvée dans la nuit du 4 juin 1858
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE " " " " " " règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	1,515,545 56	1,515,545 56	"	"	"	1,515,545 56
"	25,670 67	25,670 67	"	"	"	25,670 67
"	1,550,216 05	1,550,216 05	"	"	"	1,550,216 05
57,850,555 84	"	58,505,585 84	"	"	"	58,505,585 84
"	672,350 "					
"	500 "					
4,043,942 75	"	4,572,752 59	"	"	"	4,572,752 59
"	258,020 69					
"	66,855 61					
"	5,555 54					
12,850,150 "	"	15,896,207 40	"	"	"	15,896,207 40
"	1,000,000 "					
"	60,071 40					
2,621,711 67	"	5,021,584 67	444,875 "	26 février 1859. (Monit. n° 61.)	444,875 "	2,570,711 67
"	374,875 "					
"	25,000 "	50,795,950 50	444,875 "	"	444,875 "	50,540,057 50
57,532,340 26	2,461,584 04					

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de l'Intérieur	12 mars 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 75.)	Budget primitif.
	1 ^{er} juillet 1858. . . (<i>Monit.</i> n° 191.)	Paiement de diverses créances devant former le chapitre XXIV, articles 141, 142, 145, 144 du Budget.
	3 juin 1859. . . . (<i>Monit.</i> n° 157.)	Augmentations des articles 35, 47, 81, 145, 146 et 147 du Budget.
Ministère des Travaux publics	18 avril 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 110)	Budget primitif.
	28 décembre 1858 (<i>Monit.</i> n° 363.)	Pour subvenir aux dépenses occasionnées par les funérailles de M. J. Partoes, décédé Ministre des Travaux publics
	27 mai 1859. . . . (<i>Monit.</i> n° 152.)	Dépenses se rapportant à des exercices clos, de 1857 et antérieurs, devant former un chapitre IX, articles 90 à 106 du Budget.
	Id.	Pour couvrir les insuffisances que présentent les allocations portées au chap. II, art. 9, 11, 10, 17, 20, 50, 52, 35, 38, 61, 62, 67, 70, 73, 76, 86 et 88 du Budget
Ministère de la Guerre	5 mars 1858. . . . (<i>Monit.</i> n° 65.)	Budget primitif.
	16 avril 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 108.)	Pour couvrir des dépenses urgentes relatives au matériel du génie
	4 juin 1855. . . . (<i>Monit.</i> n° 157.)	Portions rattachées, pour solde, au présent exercice, des crédits de 2,500,000 francs, pour le matériel de l'artillerie, et de 1,460,000 francs, pour compléter le système défensif des rives de l'Escaut et pour la construction de bâtiments destinés au service de l'artillerie, savoir : Par arrêté royal du 13 septembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 272, sur le crédit de 2,500,000 francs 1,201,325 . Par arrêté royal du 26 novembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 544, sur le crédit de 1,460,000 francs 1,358,063 14
	6 mars 1858. (<i>Monit.</i> n° 69.)	Budget primitif.
	8 juillet 1858. . . (<i>Monit.</i> n° 192.)	Prix d'acquisitions et d'échanges de biens à annexer au domaine de Terruereu.
	Id.	Frais d'expertise et frais d'envoi en possession de successions en déshérence (chap. VIII, art. 59 du Budget)
Ministère des Finances	30 mai 1859. . . . (<i>Monit.</i> n° 169.)	Augmentation des chap. I, art. 5, chap. 5, art. 19, 20 et 21, chap. 8, art. 41 et 42 du Budget
	18 décembre 1857. (<i>Monit.</i> n° 354.)	Budget primitif.
Non- Valeurs et Remboursements	8 juillet 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 192.)	Restitution d'un droit de succession
	30 mai 1859. . . . (<i>Monit.</i> n° 169.)	Restitution de prix de vente 1,924 47 — de droits de succession indûment perçus 355 85

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
57,352,340 20	2,461,584 04	59,703,950 30	444,875 »	»	444,875 »	59,540,057 30
7,929,835 05	»	7,995,547 21	»	»	»	7,995,547 21
»	59,662 01					
»	24,051 55					
24,050,085 24	»	25,070,592 20	»	»	»	25,070,592 20
»	4,310 »					
»	56,590 45					
»	379,600 55	35,672,288 14	»	»	»	35,672,288 14
32,954,000 »	»					
»	158,000 »					
»	2,500,288 14	11,654,370 30	»	»	»	11,654,370 30
11,625,811 »	»					
»	19,000 »					
»	358 84	2,370,529 92	»	»	»	2,370,529 92
»	11,200 46					
2,568,000 »	»					
»	249 60	142,555,058 07	444,875 »	»	444,875 »	142,110,185 07
»	2,280 52					
156,858,076 15	5,696,081 02					

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		— CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1857, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur	25 mars 1855	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	4 juin 1855.	Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)
	28 mars 1847 et 17 avril 1848.	Canal de Selzacte, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848.	Canal de la Campine
	15 mai 1847.	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
Ministère des Travaux publics	4 juin 1850.	Canal de Selzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet : A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.
	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Construction de prisons
	Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Serme, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État	
		A REPORTER.fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	645 05	645 05	"	"	"	645 05
"	51,178 94	51,178 94	"	"	"	51,178 94
"	275 00	275 00	"	"	"	275 00
"	121,205 50	121,205 50	"	"	"	121,205 50
"	5,855 58	5,855 58	"	"	"	5,855 58
"	11,181 05	11,181 05	"	"	"	11,181 05
"	298,006 49	298,006 49	"	"	"	298,006 49
"	1,564,287 70	1,564,287 70	"	"	"	1,564,287 70
"	629 "	629 "	"	"	"	629 "
"	1,152,800 14	1,152,800 14	"	"	"	1,152,800 14
"	506,646 59	506,646 59	"	"	"	506,646 59
"	105,700 20	105,700 20	"	"	"	105,700 20
"	206,695 84	206,695 84	"	"	"	206,695 84
"	102,242 17	102,242 17	"	"	"	102,242 17
"	5,905,418 25	5,905,418 25	"	"	"	5,905,418 25

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
	25 avril 1853 . . .	Chemin de fer. } Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations. Maisons et loges de gardes-route. Extension du matériel des transports Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.
	21 mai 1854. . . .	Chemin de fer
	7 juin 1855	Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt. Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des vapeurs transatlantiques. Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. Amélioration des ports et côtes.
Ministère des Travaux publics	12 mars 1856	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende. Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1856.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	Id.	Chemin de fer et lignes télégraphiques. } Matériel de transport — de traction Routes et doubles voies Extension des lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	21 mai 1854. . . .	Chemin de fer
	30 mars 1857 . . .	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3)
	10 décembre 1857 .	— — Créances diverses

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	3,905,418 25	3,905,418 25	"	"	"	3,905,418 25
"	78,879 54	78,879 54	"	"	"	78,879 54
"	11,242 15	11,242 15	"	"	"	11,242 15
"	91,409 65	91,409 65	"	"	"	91,409 65
"	119,975 50	119,975 50	"	"	"	119,975 50
"	687,554 52	687,554 52	"	"	"	687,554 52
"	370,859 00	370,859 00	"	"	"	370,859 00
"	577,656 97	577,656 97	"	"	"	577,656 97
"	107,817 44	107,817 44	"	"	"	"
"	68,543 50	68,543 50	"	"	"	68,543 50
"	1,710,558 07	1,710,558 07	"	"	"	1,710,558 07
"	856,915 70	856,915 70	"	"	"	856,915 70
"	55,415 50	55,415 50	"	"	"	55,415 50
"	78,550 52	78,550 52	"	"	"	78,550 52
"	677,180 20	677,180 20	"	"	"	677,180 20
"	584,925 69	584,925 69	"	"	"	584,925 69
"	64,965 96	64,965 96	"	"	"	64,965 96
"	255,000 "	255,000 "	"	"	"	255,000 "
"	10,102,659 99	10,102,659 99	"	"	"	10,102,659 99

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics	CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES	
	DANS LE COURS DE L'EXERCICE.	
	5 mars 1858. (<i>Monit.</i> n° 68.)	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.
		Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
		Payements à faire aux sieurs Bisschoffsheim et Oppenheim et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, ensuite de condamnations judiciaires.
	Id.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Amélioration des ports et côtes.
	8 mars 1858. (<i>Monit.</i> n° 191.)	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France
	1 ^{er} juillet 1858 (<i>Monit.</i> n° 191.)	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut		
	Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	
RÉCAPITULATION.		
	1853. 2,800 »	
	1854. 524 19	
Service ordinaire. {	Crédits transférés des exercices 1855. 177,884 58	
	1856. 184,534 29	
	1857. 1,359,216 03	
	— propres à l'exercice	
Services spéciaux. {	— transférés de l'exercice 1857	
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1858.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	8,371 50	8,371 36	•	•	•	8,371 50
•	05,148 50	05,148 50	•	•	•	05,148 50
•	804 60	804 60	•	•	•	804 00
•	1,500,000 •	1,500,000 •	•	•	•	1,500,000 •
•	700,000 •	700,000 •	•	•	•	700,000 •
•	700,000 •	700,000 •	•	•	•	700,000 •
•	500,000 •	500,000 •	•	•	•	500,000 •
•	110,000 •	110,000 •	•	•	•	110,000 •
•	450,000 •	450,000 •	•	•	•	450,000 •
•	50,000 •	50,000 •	•	•	•	50,000 •
•	5,882,324 04	5,882,324 04	•	•	•	5,882,324 04
•	1,884,759 00	1,884,759 00	•	•	•	1,884,759 00
156,858,076 15	5,800,981 02	142,555,058 07	444,875 •	•	444,875 •	142,110,185 07
•	10,102,050 00	10,102,050 00	•	•	•	10,102,050 00
•	5,882,324 04	5,882,324 64	•	•	•	5,882,324 64
150,858,076 15	21,560,705 04	158,424,781 70	444,875 •	•	444,875 •	157,979,008 70

(82)

(13)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.



BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	Impôts	Contributions directes, douanes et accises 72,515,090 »
— B.		Enregistrement et domaines 28,045,000 »
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines 4,050,000 »
— D.		Travaux publics 4,785,000 »
— E.	Marine 110,000 »	
— F.	CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics 24,010,000 »
— G.		Enregistrement et domaines 2,940,000 »
— H.	Trésor public 2,462,500 »	
— I.	REBOURSEMENTS	Contributions directes 128,000 »
— J.		Enregistrement et domaines 460,000 »
— K.		Trésor public 2,054,500 »
		145,740,790 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843.	400,000 »
	Produit de la réalisation de titres de la dette publique appartenant à l'État	56,067 62
		456,067 62
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		145,740,790 »
		144,176,857 62
RECETTE A L'EXERCICE 1858 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1857, sur l'exercice 1857, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 4,055,008 13 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 3,308,376 98 c ² reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1859		726,631 15
		144,903,488 77

L'EXERCICE 1858.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1858.	En 1859.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURVREMENTS.	
70,420,750 01	77,638,334 81	1,754,507 55	79,392,842 36	27,817 67	°	7,076,942 34	70,392,952 34
30,023,053 42	30,678,608 35	96,001 39	30,775,209 72	149,845 70	°	2,150,209 72	30,775,209 72
4,690,552 80	4,687,206 05	3,310 84	4,690,516 89	16 °	239,483 11	°	4,690,516 89
4,707,238 40	4,042,712 92	154,525 57	4,707,238 49	°	°	12,238 40	4,707,238 49
122,405 00	122,405 00	°	122,405 00	°	°	12,405 00	122,405 00
26,035,164 64	24,868,785 31	1,166,370 35	26,035,164 64	°	°	1,125,164 64	26,035,164 64
3,939,330 25	3,714,986 96	60,010 35	3,774,997 31	184,332 92	°	834,997 31	3,774,997 31
2,448,710 79	1,842,703 08	606,007 71	2,448,710 79	°	13,789 21	°	2,448,710 79
140,908 85	134,491 88	6,416 97	140,908 85	°	°	12,908 85	140,908 85
1,066,428 35	505,945 08	47,846 29	553,791 37	512,636 96	°	93,791 37	553,791 37
1,825,731 28½	871,512 15½	908,062 65	1,779,574 78½	46,156 50	274,725 21½	°	1,779,574 78½
155,432,546 83½	149,707,782 45½	4,803,758 63	154,511,541 08½	921,005 75	527,997 53½	11,298,748 62	154,511,541 08½
687,070 70	575,999 52	30,500 °	606,499 52	80,571 18	°	206,499 52	606,499 52
36,067 62	36,067 62	°	36,067 62	°	°	°	36,067 62
723,138 52	612,067 14	30,500 °	642,567 14	80,571 18	°	206,499 52	642,567 14
155,432,546 83½	149,707,782 45½	4,803,758 63	154,511,541 08½	921,005 75	527,997 53½	11,298,748 62	154,511,541 08½
156,155,685 15½	150,319,849 59½	4,834,238 63	155,154,108 22½	1,001,576 93	527,997 53½	11,505,248 14	155,154,108 22½
10,977,250 60½							
							726,631 15
							155,880,739 37½

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1858.	En 1859.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	Exercice 1855.					
Litt. Q.	Ministère de l'Intérieur	2,800 »	»	»	»	»
	Exercice 1856.					
— R.	Ministère des Travaux publics.	324 19	324 19	»	324 19	324 19
	Exercice 1856.					
— R.	Ministère des Travaux publics.	117,884 58	06,020 05	»	06,020 05	06,020 05
	Exercice 1856.					
— O.	Ministère de la Justice	12,955 60	12,955 60	»	12,955 60	12 955 60
— Q.	— de l'Intérieur	25,971 »	3,725 80	»	3,725 80	5,725 80
— R.	— des Travaux publics.	118,412 65	110,190 89	»	110,190 89	110,190 89
— S.	— de la Guerre	9,215 00	9,140 11	»	6,646 11	6,646 11
		104,554 20	155,098 40	»	155,408 40	153,498 40
	Exercice 1857.					
— M.	Dette publique.	672,350 »	672,350 »	»	»	»
— O.	Ministère de la Justice	171 »	171 »	»	171 »	171 »
— Q.	— de l'Intérieur	86,328 00	55,060 05	2,000 »	53,323 77	55,323 77
— R.	— des Travaux publics.	750,715 40	643,317 37	21,676 00	603,370 90	627,055 00
— S.	— de la Guerre	23,670 07	23,544 82	1,080 »	22,404 82	23,544 82
		1,530,210 05	1,305,323 84	24,750 00	681,330 49	700,005 58

L'EXERCICE 1858.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS À transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1858, et dont le transfert à l'ex. 1859 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1858.
"	"	2,800 "	"	"	2,800 "	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	324 10
"	"	111,865 95	"	"	1,701 65	110,072 30	"	66,020 63
"	"	"	"	"	"	"	"	12,035 60
"	"	20,245 20	"	"	"	20,245 20	"	3,725 80
"	"	8,221 74	"	"	"	8,221 74	"	110,190 80
2,500 "	"	68 05	"	"	68 95	"	"	0,146 11
2,500 "	"	28,555 80	"	"	68 95	28,466 04	"	135,098 40
672,550 "	"	"	"	"	"	"	"	672,550 "
"	"	"	"	"	"	"	"	171 "
656 88	"	50,568 31	"	"	"	50,568 31	"	55,900 65
10,201 38	"	115,508 03	"	"	14,877 68	98,520 35	"	645,517 37
"	"	125 85	"	"	125 85	"	"	23,544 82
680,228 20	"	145,892 10	"	"	15,005 55	128,888 66	"	1,305,525 84

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

INDICATOR des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1858.	En 1859.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique.	58,503,385 84	58,165,698 23	25,520,557 22	12,437,106 32	57,766,723 54
	Liste civile.	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	"	2,751,322 75
	Dotation de l'héritier pré- sompitif du trône.	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	500,000 "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	150,000 "
— IV.	Dotations. Dot de Son Altesse Royale M ^{me} la princesse Charlotte.	258,620 60	258,620 60	258,620 60	"	258,620 60
	Sénat	40,000 "	38,000 "	25,500 "	12,500 "	58,000 "
	Chambre des Représentants .	518,435 01	518,430 24	373,284 54	143,154 70	518,430 24
	Cours des comptes	154,353 34	155,260 01	143,557 57	9,711 44	155,260 01
— O.	Ministère de la Justice	13,896,207 40	13,042,082 68	8,283,020 03	4,650,862 14	12,015,882 77
— P.	— des Affaires Étrangères.	2,370,711 07	2,321,640 43	1,400,964 90	984,024 37	2,475,889 50
— Q.	— de l'Intérieur	7,993,547 21	7,834,593 20	5,484,905 11	2,037,141 05	7,542,046 70
— R.	— des Travaux publics.	25,070,392 20	23,808,532 78	17,861,328 20	5,897,061 75	23,758,980 95
— S.	— de la Guerre	35,672,288 14	33,320,323 68	15,936,773 33	17,500,485 51	33,468,258 84
— T.	— des Finances	11,654,370 30	11,564,743 01	4,090,226 94	7,464,026 50	11,554,253 44
— U.	Non-Valeurs et Remboursements.	2,370,529 92	2,711,374 04	951,423 86	1,777,894 01	2,700,017 87
		142,110,185 07	137,550,842 04	83,032,485 83	52,024,228 50	136,556,714 22

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Ministère de l'Intérieur.

Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853)

645 03

Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855 du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858.

31,178 94

31,178 94

7,170 88

22,036 32

30,107 20

Ministère des Travaux publics.

Canal de Selzaete, 1^{re} section (loi du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)

275 06

Canal de la Carapine (loi du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)

121,293 56

A REPORTER.fr.

153,592 59

31,178 94

7,170 88

22,036 32

30,107 20

L'EXERCICE 1858.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS, restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1858, et dont le transfert à l'ex 1859 a eu lieu conformément à l'art 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1858.
390,974 00	"	575,025 06	235,038 05	235,038 05	530,310 95	56,305 71	"	38,163,608 23
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,322 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	258,020 60
"	"	2,000 "	"	"	2,000 "	"	"	38,000 "
"	"	16 37	"	"	16 37	"	"	518,450 24
"	"	1,084 33	"	"	1,084 33	"	"	153,260 01
128,199 91	"	854,124 72	"	"	760,544 27	93,580 45	"	15,042,082 68
45,751 07	"	120,515 30	65,444 15	65,444 15	120,515 30	"	"	2,521,640 45
292,546 44	"	158,954 01	"	"	154,454 01	4,500 "	"	7,854,505 20
40,542 85	"	1,261,859 42	"	"	619,249 91	642,609 51	"	23,808,532 78
54,264 84	"	2,151,664 46	"	"	674,700 95	1,477,063 53	"	35,520,525 68
10,401 57	"	101,977 15	102,351 80	102,351 80	101,977 15	"	"	11,564,745 01
2,357 07	"	326,378 76	667,223 78	667,223 78	326,378 76	"	"	2,711,374 94
980,128 42	"	5,644,500 27	1,070,957 84	1,070,957 84	5,300,241 07	2,254,059 20	"	157,536,842 64

"	"	645 03	"	"	"	"	645 03	"
1,071 74	"	"	"	"	"	"	"	31,178 94
"	"	275 06	"	"	"	"	275 06	"
"	"	121,293 56	"	"	"	"	121,293 56	"
1,071 74	"	122,213 65	"	"	"	"	122,213 65	31,178 94

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des Dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1858.	En 1859.	Total.
REPORT	153,392 50	51,178 94	7,170 88	24,036 52	50,107 20
SERVICES SPÉCIAUX. (suite).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère des Travaux publics. (Suite.)					
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	5,835 58	"	"	"	"
Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)	11,181 93	2,024 18	2,024 18	"	2,624 18
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	208,006 49	109,541 01	107,541 01	2,000 "	109,541 01
Travaux à la Neuse, ayant pour objet :					
a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège					
	1,564,287 70	501,004 63	500,785 53	279 10	501,064 63
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	629 "	629 "	629 "	"	629 "
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	1,152,800 14	51,419 76	51,538 51	81 25	51,419 76
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	506,646 59	57,800 28	17,424 05	40,585 25	57,800 28
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	105,700 20	18,071 63	18,071 63	"	18,071 63
Construction de prisons	206,605 84	206,605 84	206,605 84	"	206,605 84
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État	102,242 17	"	"	"	"
A REPORTER . . . fr.	3,905,418 25	750,034 27	603,180 61	65,081 02	758,862 53

Loi du 30 décembre 1851.

L'EXERCICE 1858.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1858, et dont le transfert à l'ex. 1859 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1858.
1,071 74	"	122,213 63	"	"	"	"	122,213 63	31,178 94
"	"	5,835 58	"	"	"	"	5,835 58	"
"	"	8,557 75	"	"	"	"	8,557 75	2,024 18
"	"	188,465 48	"	"	"	"	188,465 48	100,341 01
"	"	1,265,223 07	"	"	"	"	1,265,223 07	501,064 65
"	"	"	"	"	"	"	"	620 "
"	"	1,121,580 38	"	"	"	"	1,121,580 38	31,419 76
"	"	248,837 51	"	"	"	"	248,837 51	57,809 28
"	"	84,728 57	"	"	"	"	84,728 57	18,071 65
"	"	"	"	"	"	"	"	206,695 84
"	"	102,242 17	"	"	"	"	102,242 17	"
1,071 74	"	5,145,483 06	"	"	"	"	5,145,483 06	759,054 27

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1858.	En 1859.	Total.	
REPORT. . . . fr.	5,905,418 25	759,054 27	605,180 01	65,681 92	758,862 55	
SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE).						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>						
Ministère des Travaux publics. (Suite.)						
Chemin de fer (loi du 25 avril 1854).	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.					
	Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.					
	Maisons et loges de gardes-route	78,870 54	78,870 54	78,870 54	"	78,870 54
	Extension du matériel des transports.					
	Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.					
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	11,242 15	11,242 15	11,242 15	"	11,242 15	
Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt (loi du 6 juin 1856)	91,400 65	84,078 07	84,078 07	"	84,078 07	
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855)	119,075 50	90 50	90 50	"	90 50	
Loi du 12 mars 1856.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	687,554 52	405,888 56	405,517 04	571 52	405,888 56
	Amélioration des ports et côtes	570,850 09	256,805 15	256,785 15	20 "	256,805 15
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	577,656 97	577,264 65	577,075 58	180 25	577,264 65
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 0 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	107,817 44	88,124 68	87,076 40	148 10	88,124 68
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre à Waes (loi du 31 décembre 1856).	68,543 50	25,607 50	25,607 50	"	25,607 50	
Chemin de fer et lignes télégraphiques (loi du 31 décembre 1856).	Matériel de transport	1,710,558 07	1,548,107 55	1,548,107 55	"	1,548,107 55
	— de traction.	856,015 70	759,255 50	759,255 50	"	759,255 50
	Routes et doubles voies.	55,413 50	45,152 75	45,152 75	"	45,152 75
	Extension des lignes télégraphiques	78,550 52	55,718 80	55,687 80	31 "	55,718 80
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes	677,180 20	546,245 26	541,828 57	4,414 69	546,245 26
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	584,025 69	548,965 70	548,065 70	"	548,065 70	
A REPORTER.	0,782,676 03	4,087,424 35	4,915,206 24	71,056 37	4,086,552 01	

L'EXERCICE 1858.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1858, et dont le transfert à l'ex. 1859 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1858.
1,071 74	»	5,145,485 00	»	»	»	»	3,145,485 00	759,954 27
»	»	»	»	»	»	»	»	78,870 54
»	»	»	»	»	»	»	»	11,242 15
»	»	7,551 50	»	»	»	»	7,551 50	84,078 07
»	»	119,885 »	»	»	»	»	119,885 »	90 50
»	»	281,666 10	»	»	»	»	281,666 10	405,888 50
»	»	114,053 06	»	»	»	»	114,053 06	256,805 15
»	»	200,592 54	»	»	»	»	200,592 54	577,264 65
»	»	19,692 76	»	»	»	»	19,692 76	88,124 68
»	»	44,956 »	»	»	»	»	44,956 »	25,607 50
»	»	362,140 54	»	»	»	»	362,140 54	1,348,107 55
»	»	97,680 20	»	»	»	»	97,680 20	759,933 50
»	»	10,260 55	»	»	»	»	10,260 55	45,152 75
»	»	24,851 72	»	»	»	»	24,851 72	55,718 80
»	»	550,956 94	»	»	»	»	550,956 94	546,245 26
»	»	35,961 99	»	»	»	»	35,961 99	348,063 70
1,071 74	»	4,795,251 08	»	»	»	»	4,795,251 08	4,987,424 55

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1858.	En 1859.	Total.	
REPORT. . . . fr.	9,782,670 05	4,987,424 55	4,915,206 24	71,050 37	4,986,253 61	
SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)						
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ministère des Travaux publics. (Suite.)						
Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 5) (loi du 30 mars 1857)						
	64,065 90	"	"	"	"	
— Créances diverses (loi du 19 décembre 1857)						
	255,000 "	256,261 29	230,049 24	183 82	230,253 06	
	10,102,630 90	5,223,685 64	5,151,345 48	71,240 10	5,222,585 07	
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 5 mars 1858.	Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht	8,371 56	8,362 06	7,045 33	"	7,045 33
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre	65,148 39	38,252 98	38,252 98	"	38,252 98
Idem.	Payements à faire aux sieurs Bisschoffsheim et Oppenheim et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, ensuite de condamnations judiciaires	804 69	804 69	750 "	54 00	804 60
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	1,500,000 "	"	"	"	"
Idem.	Amélioration des ports et côtes	700,000 "	"	"	"	"
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	700,000 "	"	"	"	"
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendacle et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France (loi du 8 mars 1858)						
	500,000 "	500 "	500 "	"	500 "	
Loi du 1 ^{er} juillet 1858.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	110,000 "	"	"	"	"
	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	450,000 "	358,909 60	357,449 80	1,459 80	358,909 60
Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.						
	50,000 "	"	"	"	"	
	3,882,524 64	380,810 02	384,876 20	1,514 49	386,390 60	

L'EXERCICE 1858.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES. LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS. LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1858, et dont le transfert à l'ex. 1859 a eu lieu conformé- ment à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1858.
1,071 74	"	4,795,251 68	"	"	"	"	4,795,251 68	4,987,424 55
"	"	64,965 96	"	"	"	"	64,965 96	"
28 23	"	18,758 71	"	"	"	"	18,758 71	250,261 29
1,000 07	"	4,878,954 35	"	"	"	"	4,878,954 35	5,295,685 64

410 53	"	8 00	"	"	"	"	8 00	8,562 06
"	"	24,915 41	"	"	"	"	24,915 41	38,252 98
"	"	"	"	"	"	"	"	804 69
"	"	1,500,000	"	"	"	"	1,500,000	"
"	"	700,000	"	"	"	"	700,000	"
"	"	700,000	"	"	"	"	700,000	"
"	"	400,500	"	"	"	"	400,500	500 "
"	"	110,000	"	"	"	"	110,000	"
"	"	111,000 31	"	"	"	"	111,000 31	558,009 60
"	"	50,000	"	"	"	"	50,000	"
410 53	"	5,495,514 62	"	"	"	"	5,495,514 62	580,810 02

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1858.	En 1859.	Total.
RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1855	2,800 "	"	"	"	"
— — 1854	524 19	524 10	"	524 19	524 19
— — 1855	177,884 58	66,020 63	"	66,020 63	66,020 63
— — 1856	164,554 20	155,998 40	"	155,498 40	155,498 40
— — 1857	1,559,216 05	1,305,523 84	24,756 00	681,559 40	700,095 58
propres à l'exercice	142,110,185 07	157,536,842 64	83,052,485 85	52,924,228 50	156,556,714 22
<i>Services spéciaux.</i>					
— sur les crédits transférés de l'exercice 1857 . .	10,102,659 09	5,225,685 64	5,151,545 48	71,240 19	5,222,585 67
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	3,882,524 64	386,810 02	584,870 20	1,514 49	386,590 69
	157,079,908 70	144,745,005 56	89,193,465 60	55,878,165 78	145,071,629 58
Dépense à l'exercice 1858 :					
de l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1857, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice (état litt. V)	7,412,621 65	7,412,621 65			7,412,621 65
	165,502,550 42	152,157,626 99			150,484,251 01

L'EXERCICE 1858.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1859, conformément à l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1858, et dont le transfert à l'ex. 1859 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1858.

LATION.

		2,800	"	"	2,800	"	"	"
		"	"	"	"	"	"	324 10
		111,863 95	"	"	1,701 65	110,072 30	"	66,020 63
2,500	"	98,555 89	"	"	68 95	28,466 04	"	155,998 40
689,228 26	"	143,892 10	"	"	15,005 55	128,888 06	"	1,595,525 84
980,128 42	"	3,644,300 27	1,070,957 84	1,070,957 84	3,590,241 07	2,254,050 20	"	137,536,842 04
1,099 97	"	4,878,954 55	"	"	"	"	4,878,954 55	5,225,085 04
419 55	"	3,405,514 62	"	"	"	"	3,405,514 62	586,810 02
1,075,375 98	"	14,565,861 27	1,070,957 84	1,070,957 84	3,409,905 20	2,521,487 10	8,374,468 97	144,745,005 36
						14,305,861 27		
								7,412,621 65
								152,157,626 99

(99)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

—

RECETTES.

—

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1858.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
<i>Foncier.</i>	Principal 15,944,527 »	15,944,527 »			
	5 centimes additionnels ordinaires 478,535 »	478,535 81			
	2 centimes additionnels pour non-valeurs 318,800 »	318,800 54	18,886,292 06	18,247,580 17	
	10 centimes additionnels extraordinaires 1,594,452 »	1,594,452 70			
	5 c ^{ts} additionnels supplémentaires sur le tout 550,086 »	550,086 01			
<i>Personnel.</i>	Principal 8,954,550 »	0,026,150 24			
	10 centimes additionnels extraordinaires 895,450 »	902,615 52	9,950,251 80	9,290,531 12	
	Amendes »	1,488 13			
<i>Patentes.</i>	Principal 3,500,000 »	3,548,015 67			
	10 centimes additionnels extraordinaires 350,000 »	354,788 07	3,902,802 64	3,609,784 09	
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal 540,000 »	481,704 48			
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs 54,000 »	48,176 45	550,437 80	547,646 53	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception 20,700 »	20,406 96			
Droit de débit des boissons alcooliques	950,000 »	1,020,355 25	1,020,355 25	900,525 26	
— des tabacs	165,000 »	173,014 »	173,014 »	164,194 50	
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée (10 centimes additionnels) (1) 12,800,000 »	15,592,076 22		15,592,076 22	
	— de sortie (id.) (2) 100,000 »	63,027 77		63,027 77	
	— de transit (id.) (2) 5,000 »	2,186 78	16,450,055 07	2,186 78	
	— de tonnage (id.) (2) 600,000 »	730,812 58		730,812 58	
	Timbres 35,000 »	50,051 72		50,051 72	
<i>Accises.</i>	Sel 5,050,000 »	5,048,445 74	5,150,095 54	5,048,445 74	
	Eau de mer »	82,549 80		82,549 80	
	Vins étrangers 2,200,000 »	2,718,725 95	2,718,725 95	2,717,927 48	
	Eaux-de-vie étrangères 225,000 »	305,487 58	305,487 58	305,487 58	
	— indigènes 5,000,000 »	7,355,981 15	7,355,981 15	7,297,407 01	
	Bières 7,000,000 »	7,650,076 15	7,639,626 20	7,630,074 53	
	Vinaigres »	9,550 05		9,550 05	
	Sucres 4,500,000 »	1,563,905 98	4,808,874 66	1,540,880 29	
	— de betterave »	3,244,968 68		3,244,968 68	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables 15,000 »	16,414 88	16,414 88	16,414 88	
	Timbres 15,000 »	16,953 »	16,953 »	16,951 65	
	— sur les permis de circulation 1,000 »	1,586 »	1,586 »	1,386 »	
	A REPORTER fr.	71,870,000 »	78,880,629 72	78,880,629 72	77,160,170 83

(1) Les centimes additionnels sont portés de 10 à 20 et réunis au principal à partir du 5 janvier 1858. (Loi du 18 décembre 1857.)

(2) Les additionnels sont réunis au principal à partir du 5 janvier 1858. (Même loi.)

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1859.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommés portés en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, soit à la charge des receveurs.		A recouvrer sur les débiteurs.	Excédant des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.							
658,702 89	18,886,292 06	18,886,292 06	2 06	
659,720 77	0,050,251 89	0,050,251 89	80,251 89	
205,017 05	3,002,802 64	3,002,802 64	52,802 04	
8,791 50	550,457 80	550,457 80	07,202 11	.	
60,007 99	1,020,333 25	1,020,333 25	70,333 25	
8,810 70	175,014 .	175,014	8,014 .	
.	15,592,076 22		2,792,976 22	
.	03,027 77		36,972 23	.	
.	2,186 78	16,459,055 07	2,813 22	.	
.	750,812 58		130,812 58	
.	50,051 72		15,051 72	
.	5,048,445 74		80,995 54	
.	82,549 80	5,130,995 54		
796 45	2,718,723 03	2,718,723 03	518,723 03	
.	305,487 58	305,487 58	78,487 58	
33,281 24	7,350,680 15	7,350,680 15	5,201 08	.	.	5,201 98	.	2,550,680 15	
1 02	7,650,076 15		659,626 20	
.	9,550 05	7,659,626 20		
500 .	1,541,380 29		22,525 69	.	.	22,525 69	.	280,548 07	
.	3,244,968 68	4,786,548 07		
.	10,414 88	10,414 88	1,414 88	
1 35	16,053 .	16,053	1,055 .	
.	1,386 .	1,386	386 .	
1,885,641 22	78,852,812 05	78,852,812 05	27,817 67	.	.	27,817 67	107,047 56	7,088,860 61	

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS Des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1858.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	71,870,000 .	78,880,020 72	78,880,020 72	77,100,170 85
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	225,000 .	252,511 82	252,511 82	252,511 82
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. . .	180,000 .	204,026 79	204,026 79	194,065 08
Loyers de bâtiments		3,056 66		3,056 66
Forcements en recette opérés par l'adminis- tration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		8,076 44		8,076 44
Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	40,000 .	25,060 22	42,081 68	25,060 22
Recettes (au profit du fonds de non-valeurs. extraordinaires) de toute autre nature.		1,001 17		1,001 17
Contributions du territoire neutre de Moresnet.		992 60		600 .
TOTAL. fr.	72,315,000 .	79,420,750 01	79,420,750 01	77,638,554 81

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suréance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
1,085,041 22	78,852,812 05	78,852,812 05	27,817 67	"	"	27,817 67	107,047 56	7,088,860 61	
"	252,511 82	252,511 82	"	"	"	"	"	7,511 82	
70,503 71	264,626 79	264,626 79	"	"	"	"	"	84,626 79	
"	5,030 06								
"	8,076 44								
"	25,060 22	42,981 68	"	"	"	"	"	2,081 68	
"	1,091 17								
"	4,124 59								
392 60	992 00								
1,754,507 53	79,392,952 54	79,392,952 54	27,817 67	"	"	27,817 67	107,047 56	7,185,980 90	
							7,076,942 34		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier	1,628,813 05	3,521,402 42	2,825,842 70
Personnel.	1,592,018 60	2,603,007 22	1,908,465 70
{ Principal et additionnels.			
{ Amendes	1,405 53	"	"
Patentes	518,078 71	950,224 15	525,164 95
Redevances sur les mines	"	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques.	77,521 50	145,101 25	107,024 50
— des tabacs	22,575 50	25,182 "	16,055 50
{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels) (*)	7,700,226 25	5,385,900 74	710,206 07
{ — de sortie (id.) (*)	3,009 89	3,805 01	15,827 38
Douanes	1,310 21	153 51	180 78
{ — de transit (id.) (*)	610,979 00	19,590 99	49,655 50
{ — de tonnage (id.) (*)			
{ Timbres	12,554 59	15,275 58	5,705 54
{ Sel	534,855 50	555,800 04	593,982 "
{ Eau de mer	64,407 40	"	18,052 40
{ Vins étrangers	459,228 55	750,058 41	189,841 01
{ Eaux-de-vie étrangères	79,804 26	110,807 20	10,708 35
{ — indigènes	1,188,012 48	1,797,100 78	595,845 65
Accises	721,784 75	2,158,578 50	864,224 55
{ Bières			
{ Vinaigres	6,520 01	"	5,250 04
{ Sucres de canne	1,020,145 85	46,055 25	1 80
{ — de betterave	407,242 91	876,505 87	18,568 09
{ glucoses et autres sucres non cristallisables.	"	"	"
{ Timbres sur les quittances	2,250 25	5,228 "	2,215 "
{ — sur les permis de circulation	110 "	540 "	221 50
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	46,118 03	116,199 00	15,740 77
{ Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	261,091 08	"	"
{ Loyers de bâtiments	"	"	1,150 "
Recettes diverses.	1,966 68	423 18	800 48
{ Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.			
{ Recettes accidentelles.	1,784 40	5,997 05	5,745 42
{ Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.			
{ Recettes extraordinaires	85 64	71 "	59 20
{ au profit du fonds de non-valeurs.			
{ de toute autre nature	2,056 74	860 25	304 51
{ Contributions du territoire neutre de Moresnet.	"	"	"
TOTAUX	16,747,255 75	17,102,184 72	7,586,357 95

(1) Les centimes additionnels sont portés de 16 à 20 et réunis au principal à partir du 5 janvier 1888. (Loi du 18 décembre 1857.)

(2) Les additionnels sont réunis au principal à partir du 5 janvier 1888. (Mémeloi.)

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,150,010 70	3,208,058 72	1,871,688 80	820,401 09	664,691 05	1,184,822 18	18,880,292 06	18,880,292 06
1,603,089 07	1,541,984 05	943,046 08	209,850 08	157,440 09	405,065 18	9,928,765 70	9,950,251 89
"	"	"	"	34 80	"	1,488 15	"
525,270 77	700,559 08	400,582 48	82,551 15	60,927 58	185,045 59	5,902,802 64	5,902,802 64
"	454,520 00	80,587 58	"	1,580 58	10,740 04	550,457 80	550,457 80
134,122 25	222,759 50	106,100 25	41,901 50	44,251 75	80,841 75	1,020,555 25	1,020,555 25
10,745 50	27,010 50	28,565 "	9,055 "	9,770 "	15,772 "	175,014 "	175,014 "
925,500 50	1,040,901 52	1,148,349 44	270,094 61	185,975 52	223,415 11	15,502,976 22	15,502,976 22
11,415 24	547 26	4,651 22	208 10	23,275 70	221 07	65,027 77	65,027 77
509 29	7 87	215 18	5 20	" 74	"	2,180 78	2,180 78
50,770 30	"	"	"	"	"	750,812 58	750,812 58
2,868 08	0,184 44	4,900 15	1,473 54	1,895 79	1,099 21	50,051 72	50,051 72
1,808,127 02	400,260 78	511,500 20	118,264 02	"	559,550 78	5,048,445 74	5,150,095 54
"	"	"	"	"	"	82,549 80	"
266,595 00	560,751 00	542,554 07	14,205 84	70,712 87	00,008 15	2,718,723 05	2,718,723 05
22,025 86	29,285 "	50,180 50	408 65	0,525 60	017 12	305,487 58	305,487 58
1,150,955 14	447,978 08	880,655 05	1,110,095 70	45,704 58	128,142 41	7,550,089 15	7,550,089 15
1,216,795 11	1,045,858 92	505,655 65	252,812 32	100,887 82	577,720 75	7,650,076 15	7,650,620 20
"	"	"	"	"	"	9,550 05	"
465,847 96	9,555 45	"	"	"	"	1,541,580 29	4,780,548 97
120,994 10	1,597,165 45	255,735 08	188,961 18	"	"	5,244,968 68	"
"	16,414 88	"	"	"	"	16,414 88	16,414 88
2,555 "	2,814 75	1,702 50	791 50	752 75	705 25	16,055 "	16,055 "
75 50	160 "	186 "	195 50	20 50	79 "	1,586 "	1,586 "
11,555 45	5,180 54	50,885 78	2,199 55	5,120 02	1,515 70	252,511 82	252,511 82
"	5,535 71	"	"	"	"	264,626 70	264,626 70
"	550 "	355 "	1,091 66	250 "	240 "	5,650 66	"
100 "	280 59	"	2,445 39	15 00	1,987 12	8,076 44	"
7,102 66	2,150 95	5,833 88	137 72	33 04	178 14	25,060 22	42,081 68
504 69	562 15	174 50	22 14	"	11 78	1,091 17	"
247 01	01 58	552 98	11 70	10 16	"	4,124 59	"
"	"	992 60	"	"	"	992 60	"
11,647,862 81	11,000,662 52	7,095,717 97	5,114,582 70	1,504,727 85	3,015,582 61	70,502,052 54	70,502,052 54

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1858.	1857.
Foncier	18,886,202 06	18,886,202 00
Personnel	9,028,763 76	9,806,747 50
{ Principal et additionnels		
{ Amendes	1,488 15	116 21
Patentes	3,002,802 64	3,820,044 48
Redevances sur les mines	556,457 80	665,472 47
Droit de débit des boissons alcooliques	1,020,353 25	952,540 50
— des tabacs	173,014 "	168,692 "
Douanes	15,502,070 22	12,250,802 05
{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels) (1)		
{ — de sortie (id.) (2)	63,027 77	116,502 95
{ — de transit (id.) (2)	2,180 78	2,800 07
{ — de tonnage (id.) (2)	730,812 58	682,866 75
Timbres	50,051 72	38,001 95
Sel	5,048,443 74	5,000,413 90
Eau de mer	82,540 80	66,293 80
Vins étrangers	2,718,723 93	2,245,246 54
Eaux-de-vie étrangères	303,487 58	218,075 75
— indigènes	7,350,680 15	5,866,800 85
Bières	7,050,076 15	7,246,300 60
Accises	9,550 05	9,425 70
Vinaigres		
Sucres de canne	1,541,380 20	2,133,676 38
— de betterave	3,244,068 68	2,506,823 62
Glucoses et autres sucres non cristallisables	16,414 88	17,704 05
Timbres sur les quittances	16,033 "	15,833 25
— sur les permis de circulation	1,386 "	1,123 13
Garantie	232,511 82	240,902 42
Droits de marque des matières d'or et d'argent		
Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	264,826 79	215,670 69
Recettes diverses	3,636 66	2,826 67
{ Loyers de bâtiments		
{ Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	8,076 44	1,877 71
{ Recettes accidentelles		
{ Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,060 22	26,285 63
{ Recettes extraordinaires		
{ au profit du fonds de non-valeurs	1,001 17	957 74
{ de toute autre nature	4,124 50	7,584 20
{ Contributions du territoire neutre de Moresnet	902 60	1,011 65
TOTAUX	70,302,032 54	75,099,568 20

(1) Les centimes additionnels sont portés de 16 à 20 et réunis au principal à partir du 5 janvier 1858. (Loi du 18 décembre 1857.)

(2) Les additionnels sont réunis au principal à partir du 5 janvier 1858. (Même loi.)

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

tués avant ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	" 03	
122,016 26	"	Augmentation de la population.
1,571 02	"	Cet augmentation est due principalement à une amende encourue par 2 contribuables qui ne s'étaient pas conformés aux prescriptions de la loi.
73,758 10	"	Extension du commerce et de l'industrie.
"	100,034 58	Diminution des produits de l'extraction.
07,986 75	"	Augmentation du nombre des débits.
4,522 "	"	
1) 3,556,174 17	"	<p>1) Les principales augmentations portent sur les bestiaux, les bois de construction, le café, le charbon de terre, les fils de laine, les grains, la mercerie, les poissons, le riz pelé ou en paille, les sucres bruts, le tabac brut et les tissus de coton, de laine et de soie; le résultat est dû entre autres à l'établissement de droits modérés sur les denrées alimentaires. Les autres augmentations peuvent être attribuées à la révision partielle du tarif des douanes, notamment en ce qui concerne les droits différentiels, au ralentissement de la fraude dû à des combinaisons plus efficaces de la surveillance douanière, et enfin à l'amélioration qui s'est produite dans la condition de la classe nombreuse des consommateurs par l'abaissement du prix des denrées.</p> <p>La différence en plus que présente l'exercice 1857 provient de l'accroissement extraordinaire qu'avaient prises les exportations pendant cet exercice.</p> <p>La diminution des droits de transit provient de ce que la loi du 1^{er} mai 1858 a supprimé ces droits. Cette situation est due à l'accroissement des importations et des exportations de marchandises encombrantes. L'augmentation du droit de timbre est une conséquence de l'augmentation des droits d'entrée.</p>
"	53,535 18	
"	625 10	
47,945 85	"	
11,950 77	"	
30,031 84	"	
17,256 "	"	
473,477 39	"	
84,511 85	"	
1,463,888 30	"	
383,700 55	"	
124 35	"	
"	592,206 09	
878,145 06	"	Quant aux sucres, la substitution des sucres de betterave au sucre de canne continue à faire des progrès. L'augmentation de près de 300,000 fr ^s sur l'ensemble du produit de l'accise sur les sucres, ne peut être attribuée qu'à un accroissement dans la consommation.
"	1,370 17	
1,110 75	"	
260 87	"	
"	8,480 60	
48,956 10	"	Résultat dû à l'accroissement des quantités de marchandises déposées à l'entrepôt public d'Anvers.
809 99	"	
6,198 75	"	
"	1,223 41	
133 43	"	
"	3,450 70	
"	19 05	
7,063,215 05	769,851 "	
6,293,364 05		

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1858.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			
Enregistre- ment . . . (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	12,800,000	11,920,845 98	15,450,073 90	11,920,844 98		
	— sous seing privé		510,020 42		571,827 77		
	— judiciaires		423,522 57		423,520 56		
	— d'huissiers		595,301 55		595,356 01		
	Lettres de noblesse		6,358 80		6,358 80		
	Permis de changer de nom de famille		275 00		275 60		
Grefte . . . (30 centim. addit.)	Mise au rôle	200,000	37,941 48	238,844 18	50,079 48		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		201,802 70		201,802 70		
Hypothèques. (30 centim. addit.)	Droits d'inscription	2,400,000	119,217 71	2,415,043 50	119,217 71		
	Droits de transcription d'actes de mutation		2,205,825 70		2,205,825 70		
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	7,885,000	8,845,077 46	9,010,554 00	8,807,458 53		
	— de mutation par décès		107,457 14		107,457 14		
	— de mutation sur les successions en ligne directe		1,746,052		1,745,175 56		
	— dus par les époux survivants		150,000		169,800 25		
Débite.	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	2,248		2,254		
			{ à l'étranger		72,556	72,556	
			Permis de port d'armes de chasse	509,216		509,216	
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	204,952 65		204,952 65	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	71,028 55		71,004 90		
			— à l'étranger		26,514 31	26,500 76	
			Timbres de dimension	1,601,530 50		1,601,120 51	
	Timbre . . (sans addition.)	Visa . .	Timbres de dimension { autres que les journaux étrangers	53,426 73	3,554,804 25	52,426 73	
				{ des journaux étrangers		12,922 05	12,922 05
						5,112 12	5,112 12
Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	Warrants	15		15		
		Feuilles de patente	105,202 55		57,481 85		
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	330,450 90		559,450 90		
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	127,700		127,700		
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"		"		
		Coupures	4,180		4,180		
Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	341,817 40		541,255 40			
	Affiches	138,280 11		138,280 11			
	Annonces et avis	71,562 50		71,562 50			
A REPORTER fr.		28,560,000	50,622,052 64	50,622,052 64	50,580,114 04		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		excédant des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recourir sur les débiteurs.			
1	11,020,845 08							
" 05	371,827 82							
2 21	425,522 57							
5 52	595,361 55	15,518,172 50	158,801 00	158,801 00	"	"	"	518,172 50
"	0,358 80							
"	275 00							
02	57,041 48							
"	201,802 70	258,844 18	"	"	"	"	21,155 82	"
"	110,217 71							
"	2,205,825 70	2,415,043 50	"	"	"	"	"	15,043 50
27,281 35	8,854,710 88							
"	197,457 14	9,052,177 02	8,357 58				"	1,147,177 02
1,690 84	1,746,875 40	1,740,875 40	56 00	0,005 60	"	1,808 40	"	281,875 40
"	160,800 25	160,800 23	"				"	10,800 23
14	2,248 "							
"	72,356 "							
"	500,216 "							
10	204,052 65							
23 65	71,028 55							
7 55	20,514 51							
210 05	1,601,530 50							
"	52,426 75							
"	12,022 05							
"	5,112 12	5,554,430 28	373 95	373 95	"	"	"	154,430 28
"	15 "							
65,546 75	102,828 60							
"	359,459 00							
"	127,760 "							
"	"							
"	4,180 "							
564	541,817 40							
"	158,280 11							
"	71,562 50							
05,227 07	50,475,542 01	50,475,542 01	147,580 75	145,781 24	"	1,808 40	21,155 82	2,136,408 75

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1858.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
REPORT.	28,560,000	50,622,932 64	50,622,932 64	50,580,114 94	
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	3,000	4,000	6,000	4,000	
— de grande naturalisation.		2,000		2,000	
Enregistrement.	150,000	56,510 45	155,696 55	56,470 45	
Greffe.		"		"	"
<i>Amendes en ma-</i> <i>tière d'impôts.</i> { Hypothèques.		7,426 91		7,426 91	
Successions.		80,181 95		76,502 54	
Timbre		11,577 04		11,577 04	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	150,000	117,688 05	140,426 45	117,688 05	
		10,625 06		10,625 06	
		12,115 36		12,115 36	
TOTAUX fr.	28,645,000	50,925,055 42	50,925,055 42	50,678,608 55	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1859.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	A recouvrer sur les débiteurs.						
95,227 97	50,475,342 91	50,475,342 91	147,589 75	145,781 24	.	1,808 49	21,155 82	2,156,498 73	
"	4,000 "	6,000 "	.	"	.	.	.	1,000 "	
"	2,000 "								
5 "	50,475 45								
"	.								
"	7,420 91	155,440 36	2,255 97	2,224 .	.	31 97	.	3,440 56	
1,568 42	77,060 96								
"	11,577 04								
"	117,638 05								
"	10,623 06	140,420 45	.	"	.	.	.	10,420 45	
"	12,115 36								
96,001 50	50,775,200 72	50,775,200 72	140,845 70	148,005 24	.	1,840 46	21,155 82	2,151,365 54	
				140,845 70			2,130,200 72		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (30 centim. additionn.)	Actes civils publics	1,085,588 52	2,885,240 51	1,157,728 05		
	— sous seing privé	28,007 48	70,080 05	71,965 76		
	— judiciaires	67,067 84	105,570 59	55,292 81		
	— d'huissiers	145,141 85	146,990 60	48,286 77		
	Lettres de noblesse	"	6,538 80	"		
	Permis de changer de nom de famille	"	157 80	"		
Grefte. (20 centim. additionn.)	Mise au rôle	3,751 07	11,828 21	2,160 55		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	20,406 25	52,154 17	14,063 45		
Hypothèques (20 centim. additionn.)	Droits d'inscription	9,063 42	24,545 20	9,501 48		
	Droits de transcription d'actes de mutation	200,762 06	476,866 30	245,151 05		
Successions (30 centim. additionn.)	Droits de succession	1,068,207 08	2,110,500 61	1,120,709 17		
	— de mutation par décès	5,574 11	17,771 35	115,642 25		
	— — sur les successions en ligne directe	151,556 80	501,571 55	200,154 87		
	— dus par les époux survivants	10,740 52	53,400 52	8,712 20		
Débite	Timbres fixes. {	Passes-ports { à l'intérieur	224 "	878 "	282 "	
		à l'étranger	6,156 "	52,128 "	3,552 "	
		Permis de port d'armes de chasse	22,502 "	57,056 "	25,568 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	20,905 15	90,278 45	20,647 85		
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	12,753 85	24,088 25	3,255 00	
		— à l'étranger	5,254 22	4,740 75	882 14	
	Timbres de dimension	142,871 80	318,603 "	150,460 75		
	Timbres proportionnels	28,050 72	1,558 15	760 62		
	Visa.	Timbres de dimension. {	Autres que les journaux étrangers	915 10	1,677 57	2,055 62
			Des journaux étrangers	1,450 55	2,506 15	219 69
Extra-ordinaires.	Timbres fixes. {	Warrants	"	"	"	
		Feuilles de patente	15,685 40	"	14,322 60	
	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	56,256 50	144,886 50	4,543 60	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	"	127,700 "	"	
		Effets, récépissés, obligations, etc	"	"	"	
Coupures	"	4,180 "	"			
Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc	52,002 55	96,844 05	40,467 25		
	Affiches	15,752 78	51,606 02	15,101 92		
	Annonces et avis	11,874 50	50,540 57	5,005 72		
A REPORTER. fr.		5,102,268 05	7,292,172 07	3,510,147 71		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
1,516,342 00	2,152,947 50	1,387,904 64	341,901 45	544,085 40	850,407 57	11,020,845 08	13,518,172 30
50,264 25	61,505 05	24,550 06	16,241 70	21,861 26	20,202 71	371,827 82	
47,318 01	62,552 92	58,751 17	10,185 19	16,779 26	22,224 18	423,522 57	
61,546 02	66,158 09	50,551 18	12,540 35	18,520 17	50,008 92	505,561 53	
"	"	"	"	"	"	0,538 80	
157 80	"	"	"	"	"	275 60	238,844 18
4,110 51	5,629 89	5,529 32	657 04	1,284 20	2,121 82	37,041 48	
24,270 45	53,919 32	53,357 54	4,418 22	9,099 64	10,107 92	201,802 70	
14,672 28	22,198 58	22,940 02	4,868 52	2,450 87	8,288 54	110,217 71	2,415,045 50
503,548 94	427,551 70	274,697 23	70,784 45	117,547 82	170,135 53	2,295,825 79	
1,084,800 11	983,887 32	771,036 11	387,050 54	86,060 33	321,857 71	8,854,710 88	9,052,177 02
5,479 10	26,716 90	5,154 27	6,225 10	5,573 73	17,522 26	197,457 14	
258,715 75	252,485 53	286,596 48	102,132 05	42,911 49	150,900 50	1,740,875 40	1,740,875 40
20,659 72	55,967 76	56,706 35	5,275 33	5,706 53	7,523 50	169,800 23	169,800 23
142 "	478 "	66 "	46 "	44 "	88 "	2,248 "	
7,272 "	9,200 "	9,080 "	850 "	1,144 "	3,168 "	72,556 "	
24,900 "	65,408 "	40,064 "	15,904 "	22,048 "	35,616 "	309,216 "	
33,710 25	55,377 90	58,506 50	3,805 40	5,804 15	16,940 "	294,052 65	
5,584 15	12,271 90	14,307 25	81 05	343 50	1,244 70	71,028 53	
1,359 59	4,980 73	8,510 35	12 38	38 45	575 92	26,514 51	
206,956 25	302,866 70	197,088 65	73,265 01	96,944 85	112,273 55	1,601,550 56	
223 22	503 18	770 97	84 54	99 80	575 73	32,426 73	
1,152 75	2,304 77	1,529 08	548 95	1,918 86	1,023 55	12,022 05	
518 67	74 68	424 75	56 16	55 43	26 26	5,112 12	5,554,450 28
"	"	15 "	"	"	"	15 "	
19,053 90	24,777 45	14,624 55	4,371 50	4,351 50	7,641 90	102,828 60	
55,256 20	36,655 15	48,257 55	153 45	5,345 75	10,107 60	539,459 90	
"	"	"	"	"	"	127,700 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4,180 "	
44,874 63	25,595 10	55,608 20	5,006 35	2,540 75	18,180 70	341,817 40	
15,727 52	17,596 35	11,480 90	3,402 33	1,246 02	8,290 47	158,280 11	
8,749 22	5,885 77	8,308 78	513 61	401 50	2,185 74	71,362 30	
4,671,201 24	4,695,360 70	3,410,214 40	1,068,065 85	1,010,905 33	1,825,008 68	50,475,542 91	50,475,542 91

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		3,192,908 05	7,292,172 07	3,510,147 71
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	1,500 "	1,000 "	"
	{ Droits de grande naturalisation	"	1,000 "	"
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement	3,081 82	10,070 80	4,366 46
	{ Greffe	"	"	"
	{ Hypothèques	508 20	1,266 91	579 08
	{ Successions	6,870 56	13,918 39	9,788 37
	{ Timbre	525 73	5,522 02	620 88
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	0,285 97	25,301 32	17,116 01
	{ en totalité	056 85	2,072 97	611 20
	{ en partie	"	0,355 "	15 "
TOTAUX fr.		3,215,307 18	7,563,570 47	3,543,245 91

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,671,201 24	4,695,360 70	3,410,214 40	1,068,005 85	1,010,905 55	1,825,008 08	50,475,542 91	50,475,542 01
•	1,000 •	•	•	500 •	•	4,000 •	} 6,000 •
•	•	1,000 •	•	•	•	2,000 •	
7,274 54	10,438 70	6,725 72	2,407 81	3,575 28	6,758 34	50,475 45	} 155,410 50
•	•	•	•	•	•	•	
561 36	1,089 06	1,170 85	779 75	671 43	799 11	7,420 91	} 140,426 45
6,604 31	21,805 67	6,922 12	4,399 11	2,000 02	4,664 41	77,960 06	
696 80	2,438 57	942 22	154 •	369 59	527 43	11,577 04	} 12,115 36
10,510 41	29,408 81	7,708 26	3,403 33	3,146 73	9,463 59	117,688 03	
729 58	3,236 68	870 21	550 65	428 16	786 08	10,025 06	} 12,115 36
285 00	155 •	2,269 76	5 •	40 •	10 •	12,115 36	
4,697,062 44	4,705,001 68	3,457,881 52	1,070,015 44	1,024,554 54	1,848,000 54	50,775,209 72	50,775,209 72

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1858.	1857.
Enregistrement . . . (20 centimes additionnels.)	Actes civils publics	11,020,845 08	11,554,605 70
	— sous seing privé	571,827 82	545,064 00
	— judiciaires	425,522 57	455,543 75
	— d'huissiers	595,561 55	585,276 40
	Lettres de noblesse	6,558 80	4,000 80
	Permis de changer de nom de famille	275 60	551 20
Greffes (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	57,041 48	59,984 14
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	201,802 70	217,957 07
Hypothèques (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	119,217 71	85,987 98
	— de transcription d'actes de mutation	2,295,825 70	2,504,518 59
Successions (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	8,854,719 88	7,757,722 57
	— de mutation par décès	197,457 14	268,182 06
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,746,875 40	1,575,672 05
	— dus par les époux survivants	169,800 25	154,607 85
	Passes-ports { à l'intérieur	2,248 "	2,206 "
	{ à l'étranger	72,356 "	55,044 "
	Permis de port d'armes de chasse	509,216 "	287,584 "
Débite	Timbres fixes. {		
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	294,952 65	281,882 40
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger {		
	Payables en Belgique	71,928 55	50,455 75
	— à l'étranger	26,514 51	15,024 55
	Timbres de dimension	1,601,350 56	1,576,250 51
Timbres (sans additionnels.)	Visa {		
	Timbres proportionnels	52,426 75	79,568 21
	Timbres de dimension { autres que les journaux étrangers	12,922 05	14,656 08
	{ des journaux étrangers	5,112 12	4,945 50
Extraordinaire	Timbres fixes. {		
	Warrants	15 "	"
	Feuilles de patente	102,828 60	119,209 05
	Timbres proportionnels. {		
	Effets de commerce	359,459 90	357,046 20
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	127,700 "	126,014 50
	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
Coupures	4,180 "	19,480 "	
	Timbres de dimension. {		
Papiers blancs pour actes, etc.	541,817 40	559,293 09	
Affiches	158,280 11	155,825 45	
Annonces et avis	71,562 50	65,766 80	
A REPORTER fr.		50,475,542 01	28,815,164 80

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
360,240 28	•	<p>La différence de 1,640,104 fr. sur le chapitre des impôts, en faveur des produits de 1858, porte sur les droits de succession à concurrence de 1,233,000 fr; puis, pour la plus grande partie, sur les droits d'enregistrement. Les droits de succession constituent un impôt fort variable de sa nature, et quant aux droits d'enregistrement, l'augmentation peut en être attribuée principalement à l'enregistrement au bureau de Bruxelles d'une reprise de concession de chemin de fer, qui a donné 200,000 fr. de droit.</p> <p>Il existe une diminution sur les droits des actes judiciaires et sur les droits de greffe, qu'on doit attribuer au moins grand nombre de procès.</p> <p>L'augmentation sur les droits d'inscription et sur les droits de timbre de dimension, trouve sa cause dans le renouvellement, commencé en 1858, d'une partie des inscriptions hypothécaires prises en 1814.</p> <p>La diminution du droit de timbre sur les effets de commerce s'explique par la création d'un timbre adhésif, dont le produit compense cette diminution.</p> <p>Enfin, l'accroissement du droit de timbre des passe-ports provient des nombreux voyages en France, occasionnés par diverses solennités, notamment l'inauguration du port de Cherbourg.</p> <p>Les autres différences ne sont pas de nature à pouvoir être expliquées.</p>
28,765 16	•	
"	11,821 18	
12,085 07	•	
"	"	
1,378 •	275 60	
"	2,042 66	
"	16,154 37	
33,220 73	•	
"	8,492 80	
1,096,907 31	•	
"	70,724 92	
171,205 57	•	
35,102 40	•	
42 "	"	
16,592 "	"	
21,632 "	•	
15,070 16	"	
21,472 80	•	
11,289 78	•	
25,100 05	"	
"	46,941 48	
"	1,734 05	
166 82	"	
15 •	"	
"	16,580 45	
"	17,586 30	
1,685 50	•	
"	"	
"	15,300 "	
2,524 31	"	
4,456 06	•	
5,595 50	"	
1,868,531 00	208,353 70	

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
REPORT. fr.		50,475,542 91	28,815,104 80
<i>Naturalisations.</i>	{ Droits de naturalisation ordinaire	4,000 .	2,500 .
	{ Droits de grande naturalisation	2,000 .	•
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement.	50,475 45	52,585 25
	{ Greffe.	•	•
	{ Hypothèques	7,420 91	7,254 43
	{ Successions	77,060 96	78,580 87
	{ Timbre	11,577 04	18,916 12
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité	117,688 05	152,740 01
	{ attribués au trésor { en partie	10,625 06	10,672 55
	{ Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	12,115 56	7,695 60
TOTALS. fr.		50,775,209 72	29,135,105 25

ET DOMAINES (SUITE.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,808,551 00	208,355 70	
1,500 "	"	
2,000 "	"	
3,800 20	"	
"	"	
192 46	"	
"	625 91	
"	7,559 08	
"	15,061 58	
"	9,040 40	
4,419 76	"	
1,880,554 32	240,420 85	
1,640,104 47		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1858.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
DOMAINES.				
		75,655 12		75,655 12
		74,004 20		74,004 20
		55,544 04		55,544 04
		16,560 06		16,560 06
		507,852 82		507,795 78
		1,410,005 25		1,410,605 25
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	— de Mons à Condé	227,285 55		227,285 55
	— de Pommerœul à Antoing	190,641 17		190,641 17
	— de la Campine	37,806 23		37,806 23
	Petite Nèthe canalisée	27,100 03		27,100 03
	Canal de Gand à Ostende	28,042 81		28,042 81
	— de Terneuzen	15,727 38	5,091,517 96	15,727 38
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	37,818 47		37,550 64
	— latéral à la Meuse	112,151 50		111,250 23
	Autres voies navigables	66,155 79		66,145 85
	<i>Rivières et canaux.</i>	Droits de péage consignés, revirés au profit du trésor	2,586 75	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	44,427 13		44,427 13
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	31,078 94		31,078 94
	— — d'Anvers à Tamise	"		"
	Vente d'arbres, plantations et herbages	54,535 12		54,531 12
	— de terrains provenant d'emprises	31,260 34		31,260 34
	Location de terrains provenant d'emprises	12,937 68		12,670 45
	Droits de pêche	32,927 84		32,505 93
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	699,534 12		698,455 55
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	851,580 02		851,325 93
<i>Routes appartenant à l'État.</i>	Terrains provenant d'emprises. {	Vente	1,599,014 93	8,422 31
		Location		930 24
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	38,541 64		38,454 14
	Redevance annuelle pour droits d'usage	"		"
	TOTAUX fr.	4,950,000 "	4,690,532 89	4,687,206 05

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en suscédant indefinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
"	75,055 12								
"	74,001 20								
"	55,544 04								
"	16,569 06								
50 01	507,852 83								
"	1,410,605 25								
"	227,285 55								
"	100,641 17								
"	57,806 25								
"	27,166 03								
"	28,042 81								
"	15,727 38	3,001,501 00	16 "	"	"	16 "	188,498 01	"	
207 83	57,818 47								
901 15	112,151 30								
7 94	66,155 79								
"	2,586 75								
"	44,427 15								
"	51,078 94								
"	"								
4 "	54,555 12								
"	51,200 54								
242 25	12,021 08								
421 01	52,027 84								
1,078 57	699,554 12								
260 09	851,586 02								
"	8,422 51	1,500,014 93	"	"	"	"	50,085 07	"	
"	950 24								
87 50	58,541 04								
"	"								
3,510 84	4,690,316 80	4,600,516 80	16 "	"	"	16 "	259,485 11	"	
					16 "				

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
DOMAINES.					
Rivières et canaux.	Escaut.	"	"	14,593 36	
	Meuse.	"	"	"	
	Lys.	"	"	25,851 46	
	Dendre	"	"	"	
	Sambre canalisée	"	"	"	
	Canal de Charleroy.	"	361,350 00	"	
	— de Mons à Condé	"	"	"	
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"	
	— de la Campine	15,044 01	"	"	
	Petite Nèthe canalisée.	27,100 05	"	"	
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	25,112 81	
	— de Terneuzen	"	"	"	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"	
	— latéral à la Meuse	"	"	"	
Autres voies navigables	0,087 70	4,580 78	42,345 00		
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	2,100 "	2 "	525 "		
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	31,078 04	"	"		
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	"	"	"		
— — — d'Anvers à Tamise	461 25	646 "	10,348 78		
Vente d'arbres, plantations et herbages	22,075 01	"	5,320 40		
— de terrains provenant d'emprises	899 05	1,257 50	852 00		
Location de terrains provenant d'emprises.	3,600 "	580 "	2,401 "		
Droits de pêche.	685 02	50 06	107 83		
1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	44,700 "	138,400 38	75,158 75		
2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	40,627 52	102,858 50	93,417 52		
Routes appartenant à l'État.	Terrains provenant d'emprises. {	Vente	16 "	1,458 84	4,664 07
		Location	4 "	10 "	190 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,202 14	0,870 41	4,115 04	
	Redevance annuelle pour droit d'usage.	"	"	"	
TOTAUX. fr.		196,406 47	621,041 46	301,000 58	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
24,421 05	34,040 75	»	»	»	»	75,055 12	
»	»	41,725 74	»	»	32,278 40	74,004 20	
31,492 58	»	»	»	»	»	55,544 04	
14,784 20	1,785 76	»	»	»	»	16,569 06	
»	261,012 80	»	»	»	240,819 93	507,832 82	
»	1,040,314 35	»	»	»	»	1,410,005 25	
»	227,285 55	»	»	»	»	227,285 55	
»	100,641 17	»	»	»	»	100,641 17	
»	»	»	22,702 22	»	»	37,800 23	
»	»	»	»	»	»	27,100 05	
5,850 »	»	»	»	»	»	28,942 81	
15,727 38	»	»	»	»	»	15,727 38	3,091,501 96
»	»	»	37,816 47	»	»	37,816 47	
»	»	66,928 93	45,222 43	»	»	112,151 36	
9,158 92	»	»	5,385 33	»	»	66,153 70	
15,211 53	588 »	20,746 60	2,544 »	»	2 710 »	44,427 15	
»	»	»	»	»	»	31,078 94	
»	»	»	»	»	»	»	
14,279 09	25,529 97	420 »	4,456 03	»	414 »	54,555 12	
572 77	1,945 80	1,185 06	»	15 45	141 83	31,260 34	
17 »	0,066 80	2,237 95	85 33	»	1,504 25	12,921 68	
7,153 »	3,720 »	6,846 »	1,144 34	2,003 50	5,431 »	32,927 84	
40 97	182 31	89 08	1,432 58	»	»	2,586 75	
68,330 »	130,418 61	48,450 »	35,080 03	65,576 34	97,420 01	699,534 12	
53,205 »	232,425 70	152,235 »	47,374 29	47,924 87	81,538 33	851,586 62	
41 98	688 85	900 77	108 93	100 77	353 20	8,422 31	
»	3 »	657 42	20 70	8 32	36 80	930 24	1,599,014 93
3,883 25	12,151 19	407 90	5,856 19	1,474 37	1,580 25	38,541 64	
»	»	»	»	»	»	»	
262,137 70	2,170,400 66	342,830 47	203,358 87	117,103 02	470,228 06	4,690,516 89	4,690,516 89

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1887.	1886.
DOMAINES.			
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut.	73,055 12	71,014 00
	Meuse	74,004 20	63,552 15
	Lys.	55,544 04	59,564 85
	Dendre.	16,560 90	17,598 14
	Sambre canalisée.	507,852 82	575,151 08
	Canal de Charleroy	1,410,665 23	1,589,485 79
	— de Mons à Condé.	227,285 55	247,455 50
	— de Pommerœul à Antoing	190,641 17	201,088 85
	— de la Campine	57,806 25	51,048 45
	Petite Nêthe canalisée	27,166 05	25,400 17
	Canal de Gand à Ostende	28,042 81	50,256 10
	— de Terneuzen.	15,727 58	15,621 40
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	37,818 47	52,050 26
	— latéral de la Meuse	112,151 56	90,502 04
	Autres voies navigables.	66,155 70	66,781 44
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	2,586 75	5,002 07
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	44,427 15	43,205 .
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	51,078 04	51,327 20
	— — d'Anvers à Tamise.	•	•
	Vente d'arbres, plantations et herbages.	54,555 12	56,468 90
— de terrains provenant d'emprises.	51,260 54	75,955 15	
Location de terrains provenant d'emprises.	12,021 68	10,842 87	
Droits de pêche.	52,927 84	55,475 56	
1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	699,534 12	646,864 17	
2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	851,586 62	870,965 62	
<i>Routes appartenant à l'Etat.</i>	Terrains provenant d'emprises. { Vente	8,422 51	9,228 75
	{ Location	050 24	756 22
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	58,541 04	49,965 21
Redevance annuelle pour droit d'usage	•	•	
TOTAUX. fr.		4,690,516 89	4,757,919 40

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,040 52	"	
10,672 05	"	
"	4,220 81	
"	1,028 18	
"	67,208 86	
21,181 44	"	
"	20,147 95	
"	10,447 08	La comparaison des différences en plus et en moins donne, en résultat, une différence en moins de fr. 33,032 25 c.; ces différences n'ont pas eu d'autre cause que le mouvement plus ou moins actif de la navigation, qui est subordonné aux besoins du commerce et de l'industrie.
6,757 80	"	
3,606 86	"	
"	1,205 20	
105 80	"	
5,750 21	"	
21,848 42	"	
"	627 65	
"	2,415 02	Il n'a plus été fait, en 1856 et en 1857, de consignations en vertu de la loi du 30 juin 1842, dont les effets ont cessé en 1855.
1,152 15	"	Différences insignifiantes.
"	248 26	
"	"	
"	1,055 78	
"	44,604 81	Le montant de ces produits dépend du plus ou moins d'importance des terrains et des plantations qui sont remis au domaine par le département des Travaux Publics, pour en tirer parti au profit du Trésor.
2,078 81	"	
"	547 52	Différence insignifiante.
52,609 95	"	Résultat favorable de la relocation opérée au mois de décembre 1857.
"	28,377 "	Pour les routes de deuxième classe, le résultat de la relocation a été moins favorable à cause de la concurrence des chemins de fer.
"	806 42	
104 02	"	Ces produits, comme ceux de même nature, des dépendances des rivières et des canaux, varient en raison de la valeur des terrains et des plantations qui sont remis au domaine.
"	11,421 57	
"	"	
128,107 10	193,509 70	
67,402 60		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	855,580 27	3,817,507 47	
		— — affranchies et chargées contre espèces.	3,000,000 .		185,709 00
		— de la vente des timbres-poste			2,778,471 00
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	350,000 .	395,056 79	485,404 09
		— imprimés —		87,558 20	
	Droits sur les articles d'argent.	Droit	50,000 .	47,401 70	48,098 76
		Périmés		1,507 00	
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre		186,945 65	344,223 05
		— de Luxembourg		1,080 24	
		— des Pays-Bas		75,101 84	
— de Prusse		400,000 .	72,893 14		
— de Sardaigne			1,156 85		
— de Suisse			2,454 51		
	— de la Tour-et-Taxis		0,702 04		
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	85,000 .	76,156 01	76,156 01	
TOTAL fr.		4,785,000 .	4,770,440 28	4,770,440 28	
Produits divers.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	"	"	14,048 21	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	"	"	12,470 "	
	— — au <i>Recueil des lois</i>	"	"	280 "	
TOTAL du produit des abonnements aux publications officielles. fr.		"	"	26,798 21	
TOTAL général des recouvrements effectués. fr.		"	"	4,797,258 49	

VAUX PUBLICS.

- DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR -SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	En 1859.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
855,586 27	"	8,55,586 27	5,817,567 47	°	82,432 65	"	
185,709 60	"	185,700 00					
2,778,471 60	"	2,778,471 60					
595,956 70	"	595,956 79	485,494 90	°	°	135,494 90	
87,558 20	"	87,558 20					
47,491 70	"	47,491 70					
1,507 06	"	1,507 06	48,998 76	°	1,001 24	"	
92,458 25	93,787 42	186,245 65					
826 46	862 78	1,680 24					
54,520 88	18,780 96	73,101 84	544,225 05	°	55,770 05	"	
36,312 55	36,580 59	72,893 14					
485 50	653 35	1,156 85					
1,824 72	620 59	2,454 31	76,156 01	°	8,845 90	°	
5,471 14	5,230 90	0,702 04					
76,156 01	"	76,156 01					
4,615,914 71	154,525 57	4,770,440 28	4,770,440 28	°	148,054 71	135,494 90	
					14,559 72		
14,048 21	"	"	14,048 21	"			
12,470 "	"	"	12,470 "	"			
280 "	"	"	280 "	"			
26,798 21	"	"	26,798 21	"			
4,642,712 92	"	"	4,797,238 49	°			

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	199,151 80	261,057 88	49,350 20
		— des lettres affranchies et chargées	51,416 40	59,724 »	9,022 10
		— de la vente des timbres-poste.	512,817 90	737,288 40	240,749 80
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	21,814 42	515,475 22	7,288 42
		— des imprimés —	11,298 50	57,458 57	5,522 45
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	9,546 17	47,246 40	2,011 92
		Droits sur les articles d'argent	4,215 00	8,522 70	5,121 90
		Articles d'argent périmés	»	1,507 06	»
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	»	186,245 65	»
		— du grand-duché de Luxembourg	»	1,089 24	»
		— des Pays-Bas	»	75,101 84	»
		— de Prusse	»	72,895 14	»
		— de Sardaigne	»	1,156 85	»
— de Suisse		»	2,454 31	»	
	— de la Tour-et-Taxis	»	0,702 04	»	
	TOTAUX. fr.	610,240 80	1,811,201 28	518,566 79	
	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	»	14,048 21	»	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	»	12,470 »	»	
	— — au <i>Recueil des lois</i>	»	280 »	»	
	TOTAL du produit des abonnements aux publications officielles. fr.	»	26,798 21	»	
	TOTAL général des recouvrements effectués fr.	»	1,837,999 40	»	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
72,405 09	94,058 40	112,517 04	15,825 85	17,561 01	30,020 10	853,386 27	5,817,507 47
12,171 40	17,720 70	21,026 80	2,518 40	4,197 00	0,702 90	185,709 00	
500,557 70	492,542 90	552,646 80	60,452 90	85,037 70	188,817 50	2,778,471 60	
16,722 52	11,322 18	17,770 88	1,217 04	1,599 12	4,728 39	305,936 79	485,494 90
12,982 79	7,262 46	9,400 27	950 75	1,405 26	5,510 55	87,558 20	
4,107 42	5,808 44	0,091 45	522 61	568 75	1,492 37	70,150 01	76,156 01
5,250 70	9,152 40	5,344 40	2,756 "	5,000 50	4,567 40	47,491 70	48,098 76
"	"	"	"	"	"	1,507 06	
"	"	"	"	"	"	180,245 65	544,225 05
"	"	"	"	"	"	1,089 24	
"	"	"	"	"	"	75,101 84	544,225 05
"	"	"	"	"	"	72,805 14	
"	"	"	"	"	"	1,156 85	280 "
"	"	"	"	"	"	2,454 51	
"	"	"	"	"	"	6,702 04	
453,236 12	655,016 48	525,207 54	85,984 15	111,858 02	240,359 01	4,770,440 28	4,770,440 28
"	"	"	"	"	"	"	14,048 21
"	"	"	"	"	"	"	12,470 "
"	"	"	"	"	"	"	280 "
"	"	"	"	"	"	"	26,798 21
"	"	"	"	"	"	"	4,707,258 49

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1858.	1857.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	853,586 27	1,037,725 38
		— — affranchies et chargées contre espèces . . .	185,709 60	186,500 60
		— de la vente des timbres-poste	2,778,471 60	2,479,124 "
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	595,956 79	555,853 64
		— des imprimés —	87,558 20	82,084 67
	Articles d'argent.	Droit	47,401 70	46,117 70
		Périmés	1,507 00	1,546 23
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	180,245 85	101,671 86
		— des Pays-Bas	1,680 24	1,702 68
		— de Luxembourg	75,101 84	81,075 60
		— de Prusse	72,805 14	512,544 53
		— de la Tour-et-Taxis	1,156 85	1,617 48
		— de Suisse	2,454 51	2,581 75
		— de Sarlaigne	6,702 04	7,177 75
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842		76,156 01	75,810 25
TOTAL. fr.		4,770,440 28	4,853,972 06	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	184,339 11	
	851 "	L'augmentation de fr. 114,157 40 ^e qui se produit sur la taxe des lettres doit être considérée comme normale.
299,547 60	"	
40,105 15	"	Augmentation normale.
4,573 53	"	Idem.
1,374 "	"	Idem.
"	59 17	Variable, selon le plus ou moins d'exactitude que le public apporte à toucher les articles d'argent déposés à la poste.
24,575 70	"	
"	103 44	
"	7,073 82	
"	239,451 19	De nouvelles réductions consenties sur le prix de transit et des correspondances acheminées par la voie de Belgique sont l'unique cause de la diminution de fr. 233,701 78 ^e , qui se produit sur les remboursements des offices étrangers.
"	480 65	
"	127 42	
"	475 71	
338 78	"	
370,308 83	433,841 51	
En moins pour 1858, fr. 63,532 68		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,000 »	»	122,405 00

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	En 1859.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
122,405 00	"	"	122,405 00	"	"	12,405 00	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1838.	1857.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	122,405 00	110,290 55

MARINE.

**DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.**

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EX PLUS.	EX MOINS.	
12,205 55	"	Les variations qu'éprouve ce produit d'une année à l'autre ne sont susceptibles d'aucune explication.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Voyageurs		9,822,128 02	
Bagages		544,051 55	
Équipages		17,809 00	a)
<i>Chemin de fer</i>	24,550,000 *	276,076 51	25,021,258 00
Chevaux et bestiaux		14,454,815 10	
Marchandises		489,502 67	
Produits extraordinaires			
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		10,275 *	
		25,021,258 00	25,021,258 00
Télégraphes	500,000 *	413,926 55	413,926 55
TOTAUX fr.	24,910,000 *	26,055,164 64	26,055,164 64

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	En 1850.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
24,559,007 75	^{b)} 1,062,250 56	25,621,258 09	"	"	"	1,071,258 09	a) Cette somme se décompose comme il suit: 25,591,919 95 app ^m . à 1858. 26,518 10 — à 1857. <hr/> 25,621,258 09
24,559,007 75	1,062,250 56	25,621,258 09	"	"	"	1,071,258 09	b) Cette somme se décompose comme il suit: 1,058,912 20 app ^m . à 1858. 26,518 10 — à 1857. <hr/> 1,062,250 56
309,777 58	104,148 07	415,926 55	"	"	"	35,926 55	
24,868,785 51	1,166,579 53	26,055,164 64	"	"	"	1,125,164 64	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1856.	1857.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	9,822,128 02	9,784,152 46
	Bagages	544,051 55	614,594 41
	Équipages	17,899 60	21,525 10
	Chevaux et bestiaux	276,676 51	278,745 91
	Marchandises	14,454,815 16	15,091,775 00
	Produits extraordinaires	480,592 67	531,509 10
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		16,275 00	21,001 87
		25,621,258 00 a)	24,143,081 94 b)
Télégraphes		415,026 55	407,011 67
TOTAUX. fr		26,035,164 64	24,550,093 61

(a) Y compris fr. 26,318-16 non recouverts sur les droits constatés de l'exercice antérieur

(b) Y compris fr. 170,865-49 provenant des exercices 1855 et 1856, et déduction faite des fr. 26,318-16 mentionnées ci-dessus

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1857.
EN PLUS.	EN MOINS.	
37,995 50	"	Cette augmentation est due en grande partie à l'exploitation par l'État, à partir du 1 ^{er} août 1858, du chemin de fer de Mons à Mavange.
"	70,545 08	Cette diminution doit être attribuée à l'extension que reçoit de plus en plus le principe de gratuité appliqué aux bagages des voyageurs.
"	5,425 50	Diminution en quelque sorte normale, due au développement qui continue à prendre les voies ferrées.
"	2,087 60	Sans cause appréciable.
1,365,010 16	"	L'exploitation par l'État, à dater du 1 ^{er} août 1858, de la ligne de Mons à Mavange, et l'extension que prennent les transports par contrats sont les deux causes de cette augmentation.
157,885 48	"	Ce produit est par sa nature essentiellement variable.
"	4,726 87	La demande de cartes de circulation diminue.
1,558,010 20	80,705 05	
1,478,156 15	"	
0,014 88	"	L'augmentation sur le produit du télégraphe deviendra sans doute normale; des lignes nouvelles s'ouvrent tous les jours, en même temps que le public use de plus en plus de ce mode de communication.
1,485,071 05	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1858.
		PAR NATURE de péremption.	PAR ARTICLE du Budget.	
Loi du 22 décembre 1822.		5,756 58		5,756 58
— du 27 mai 1857.		2,755 17		2,755 17
— du 50 juin 1840		10,442 68		10,442 68
— du 11 juin 1855.		117,008 45		110,275 11
— du 8 mai 1858		4,000 "		4,000 "
— du 8 juillet 1858		4,981 45		4,981 45
Autres aliénations.		158,567 77		155,079 99
Produits {		des successions en déshérence.	25,940 96	25,045 71
		nets des épaves	507 "	507 "
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		5,567 05		5,567 05
Prix de vente d'objets mobiliers hors l'usage	provenant du Département des Finances		1,069 40	1,069 40
		— — de la Guerre	55,415 08	55,597 08
		— — de la Justice	25,505 65	14,167 87
		— — des Travaux publics.	850,000 " 15,891 21	1,271,015 95
		— — de l'Intérieur	1,141 45	1,141 45
		— — des Affaires Étrangères.	2,768 "	2,768 "
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	62,250 12		62,250 12
	de créances ordinaires	525,459 25		185,174 91
	divers	"		"
Rachat et transfert de rentes		1,975 75		1,975 75
Transactions en matière domaniale		5,000 "		5,000 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions.		454,066 14		454,066 14
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		91 50		91 50
Paris du trésor dans les lieux possédés par indivis		1,558 52		1,558 52
Produit d'objets saisis et confisqués		2,461 99		2,461 99
A REPORTER. fr.	850,000 "	1,271,015 95	1,271,015 95	1,116,055 64

Domaines.
(Valeurs capitales)

- ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1858.

rements effectués par année et par nature de perception.

REGOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1859.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommés portés en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recourir sur les débiteurs.				
"	3,736 58								
"	2,735 17								
"	10,442 68								
755 54	117,008 45								
"	4,000 "								
" 02	4,081 43								
"	155,979 99								
5 25	25,940 96								
"	507 "								
"	5,567 05								
"	1,969 40								
18 "	55,415 08								
68 80	14,256 67								
55 80	15,801 21	1,110,955 97	151,059 98	3,071 98	"	147,988 "	"	269,955 97	
"	1,141 43								
"	2,768 "								
"	62,259 12								
5,059 12	180,254 05								
"	"								
"	1,975 75								
"	5,000 "								
"	454,066 14								
"	91 50								
"	1,538 52								
"	2,461 99								
5,918 55	1,110,955 97	1,110,955 97	151,059 98	3,071 98	"	147,988 "	"	269,955 97	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1858.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.	850,000 »	1,271,015 95	1,271,015 95	1,116,055 64
<i>Forêts</i>				
Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . .		898,153 09		886,531 20
— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		101,528 01		96,115 36
— d'objets saisis et confisqués		180 82		180 82
— de glandée, panage, foin et herbages . . .		21,185 20		20,802 20
Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	970,000 »	4,169 05	1,047,835 01	5,769 05
— du droit de chasse		4,259 78		4,259 78
— du droit de pêche (baux et licences)		1,928 »		1,859 25
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.		9,448 08		9,552 08
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		5,456 90		5,456 90
Indemnités pour carbonisation		1,562 »		1,562 »
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		11,173 52		10,959 84
— de cafés-restaurants		28,145 65		28,145 65
— d'herbages, d'oseraies, etc.		16,475 05		16,250 05
— de vidanges		919 »		919 »
— de bâtiments		574 84		574 84
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>	85,000 »		115,822 12	
Argent non réclamé.		2,089 81		2,089 81
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises. . . .		45,187 92		45,187 92
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		2,154 50		2,154 50
— d'objets non réclamés.		4,171 50		4,171 50
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		7,150 55		7,150 55
École militaire. — Pensions des élèves		79,565 91		79,565 91
École vétérinaire. { Pensions des élèves		26,275 »		18,062 50
— { — d'animaux malades		6,056 48		6,056 48
— { Produit des ventes d'objets divers		1,597 78		1,597 78
Établissements de Ruyssefede et de Beernem		272,196 11		252,252 59
— { Produit de la vente des chevaux réformés		2,000 »		2,000 »
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>	200,000 »		446,015 19	
Haras. { — des saillies des étalons au dépôt central.		470 »		470 »
— { — d'objets divers		47 54		47 54
Bénéfices de la fonderie de canons		27,500 57		27,500 57
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		16,416 »		16,416 »
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		5,000 »		5,000 »
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>		1,786 80		1,786 80
Produit du <i>Moniteur</i>		5,000 »		5,000 »
Maison de correct. de St-Bernard. — Produit des vidanges.		6,505 »		6,505 »
A REPORTER. fr.	2,195,000 »	2,880,685 17	2,880,685 17	2,659,194 45

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

vements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1859.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs				
5,018 53	1,110,953 07	1,110,953 07	151,050 08	3,071 98	"	147,988 "	"	260,953 07	
5,384 69	891,915 05								
2,201 51	98,315 17								
"	180 82								
321 "	21,183 20								
355 "	4,124 05	1,058,533 05	0,400 98	8,656 48	"	841 50	"	68,355 93	
"	4,350 78								
08 75	1,028 "								
96 "	0,448 08								
"	5,450 00								
"	1,562 "								
213 48	11,173 52								
"	28,143 65								
135 "	16,504 05								
"	019 "								
"	374 84	115,741 12	81 "	45 "	"	36 "	"	50,741 12	
"	2,080 81								
"	45,187 02								
"	2,154 50								
"	4,171 50								
"	7,130 55								
"	79,563 01								
7,955 "	26,017 50								
"	6,056 48								
"	1,597 78								
18,157 52	250,400 01								
"	2,000 "								
"	470 "	493,971 49	22,043 70	701 "	"	21,282 70	"	133,971 49	
"	47 54								
"	27,500 57								
"	16,416 "								
"	3,000 "								
"	1,786 80								
"	3,000 "								
"	6,505 "								
58,806 08	2,608,000 51	2,608,000 51	182,684 66	12,536 46	"	170,148 20	"	503,000 51	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS les RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'Etat.		En 1858.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
RAPPORT.	2,195,000 *	2,880,685 17	2,880,685 17	2,059,104 45
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i>				
Produits des examens et visa des diplômes		8,049 82		8,049 82
— des examens universitaires.		105,517 50		105,517 50
— des diplômes des artistes vétérinaires.		1,567 50		1,567 50
— des brevets d'invention		72,576 51		72,576 51
— des jeux de Spa		404,902 18		400,000 *
— du quart des salaires sur transcriptions		50,998 60		50,998 60
Restitutions volontaires.		285 00		285 00
Indemnités pour remplacement	470,000 *	71,911 55	825,170 82	71,911 55
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		1,596 92		1,596 92
— pour construction d'usines		725 "		725 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		66 95		66 95
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		178 16		178 16
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.		128,055 62		128,055 62
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		137 27		137 27
Fonds de toute autre nature		52 42		52 42
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments		47,108 11		45,210 62
— de la pêche		"		"
Location de biens-fonds et bâtiments.		67,927 08		67,956 58
Génie militaire. } Vente d'herbages et d'arbres		12,769 85		12,769 85
Fermages de pêche et de chasse		5,888 80		5,896 50
Arrérages de rentes		2,070 55		1,845 22
Relerances pour concessions de prises d'eau	275,000 *	1,555 57	255,665 24	1,555 57
— diverses.		"		"
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		50,495 71		50,095 71
— de créances ordinaires		78,612 42		76,477 18
Produits de la calamine.		7,500 "		7,500 "
— des sablières et mines (forêts exceptées)		1,457 16		1,410 88
TOTAUX. fr.	2,940,000 *	5,950,550 25	5,950,550 25	5,714,986 96

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1859.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surrésance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	à recouvrer sur les débiteurs.						
38,806 68	2,608,000 51	2,608,000 51	182,684 00	12,550 46	"	170,148 90	"	505,000 51	
"	8,040 82								
"	105,517 50								
"	1,567 50								
"	72,570 54								
14,992 18	404,992 18								
"	50,098 09								
"	285 00								
"	71,911 35	825,170 82	"	"	"	"	"	555,170 82	
"	1,500 92								
"	725 "								
"	66 05								
"	178 16								
"	128,955 62								
"	127 27								
"	52 42								
4,288 52	47,508 14								
"	"								
870 50	67,927 08								
"	12,769 85								
92 50	3,988 80								
104 20	2,057 51								
"	1,555 57	251,816 98	1,348 20	125 02	"	1,725 24	25,185 02	"	
"	"								
"	50,095 71								
720 "	77,197 18								
"	7,500 "								
46 28	1,457 16								
60,010 55	5,774,997 51	5,774,997 51	184,552 02	12,650 48	"	171,875 44	25,185 02	858,180 53	
				184,552 02				854,997 51	

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 22 décembre 1822	"	"	"	
	— du 27 mai 1837	"	"	"	
	— du 30 juin 1840	"	"	5,022 78	
	— du 11 juin 1855	"	"	7,040 91	
	— du 8 mai 1858	"	"	"	
	— du 8 juillet 1858	"	"	4,510 02	
	Autres aliénations.	"	1,574 08	1,082 45	
	Produits	des successions en déshérence	9,911 00	5,155 52	586 "
		nets des épaves.	65 30	"	441 70
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaire des archives, carte géologique, etc).	provenant du Département des Finances	"	5,567 05	"
— — — de la Guerre.		348 10	65 "	"	
— — — de la Justice.		7,180 54	11,048 "	8,753 61	
— — — des Travaux publics.		1,074 54	5,050 58	805 25	
— — — de l'Intérieur		1,570 00	1,041 91	3,818 70	
— — — des Affaires Étrangères.		"	348 "	"	
Remboursement de capitaux		du fonds de l'industrie nationale	2,250 "	"	3,800 "
		de créances ordinaires	5,846 56	15,095 56	"
		divers	"	"	"
Rachats et transferts de rentes.		"	"	"	
Transactions en matière domaniale		"	"	1,000 "	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		37 27	8,850 64	101 24	
Remboursement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		"	"	"	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.		"	"	"	
Produit d'objets saisis et confisqués		508 75	154 55	661 25	
A REPORTER. fr.		28,508 82	51,750 67	59,571 89	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	3,756 58	3,756 58	
"	"	"	"	380 02	2,305 55	2,755 17	
"	12,810 90	"	"	"	"	10,442 08	
"	95,144 05	"	"	"	14,825 49	117,008 45	
"	"	4,000 "	"	"	"	4,000 "	
"	290 45	575 "	"	"	"	4,981 45	
6 "	7,518 18	"	158 90	"	145,240 38	155,979 99	
4,201 09	22 "	7,918 80	"	"	02 "	25,940 96	
"	"	"	"	"	"	507 "	
"	"	"	"	"	"	5,567 05	
"	428 50	"	"	1,128 "	"	1,969 40	
2,680 40	15,698 45	4,548 60	2,110 "	100 16	3,505 52	55,415 08	
4,105 58	182 08	757 05	"	1,182 75	1,120 20	14,250 07	1,110,955 97
2,125 "	2,800 "	1,020 "	581 15	"	1,075 55	13,891 21	
125 "	458 05	"	250 40	"	"	1,141 45	
"	"	"	"	"	"	2,768 "	
55,026 45	1,000 "	"	"	"	162 07	62,259 12	
58,254 95	"	124,701 26	2,555 72	"	"	186,254 05	
"	"	"	"	"	"	"	
"	55 40	"	1,112 27	810 06	"	1,975 75	
"	"	"	"	"	4,000 "	5,000 "	
1,627 80	422,205 79	1,048 85	"	129 68	66 87	454,066 14	
91 50	"	"	"	"	"	91 50	
6 54	"	1,155 90	"	595 88	"	1,558 52	
"	511 95	548 90	248 80	175 75	52 10	2,461 99	
108,524 89	559,176 56	145,835 05	6,797 24	4,311 88	176,000 97	1,110,955 97	1,110,955 97

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		28,308 82	51,730 67	50,371 80	
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	582,434 36	"	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	95,521 68	1,057 "	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	"	405 "	"	
	Fermage des propriétés dépendant des forêts	"	3,732 05	"	
	— du droit de chasse.	"	"	"	
	— — de pêche (baux et licences)	"	900 "	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	378 46	"	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"	
	Indemnités pour carbonisation.	"	"	"	
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	2,572 70	1,305 15	1,456 45	
	— de cafés-restaurants	3,950 60	2,510 "	1,600 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	245 "	1,416 "	2,178 80	
	— de vidanges	622 "	"	56 "	
	De bâtiments	75 "	36 50	140 "	
	Argent non réclamé	"	2,080 81	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	20 70	2,766 "	2,838 62	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	1,774 50	200 "	"	
	— d'objets non réclamés	"	4,171 50	"	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	"	1,091 "	166 "	
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	1,600 "	60,865 91	1,000 "	
	École vétérinaire. {	Pensions des élèves.	"	26,017 50	"
		— d'animaux malades.	"	6,056 48	"
		Produit des ventes d'objets divers	"	1,597 78	"
	Établissements de Ruysselede et de Beernem.	2,270 "	25,719 25	184,037 14	
	Haras . . {	Produit de la vente des chevaux réformés	"	"	"
		— des saillies des étalons au dépôt central	"	"	"
		— d'objets divers.	20 "	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"	
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	888 "	2,022 "	1,530 "	
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	3,000 "	"		
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	1,786 80	"		
Produit du <i>Moniteur</i>	"	3,000 "	"		
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	6,505 "	"	"		
A REPORTER. fr.		48,051 32	878,641 88	235,411 90	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
108,324 80	559,176 56	145,855 05	6,797 24	4,311 88	176,006 97	1,110,955 97	1,110,955 97
"	"	76,550 09	2	102,267 08	46,662 42	801,915 95	
"	"	532 00	"	5,403 80	"	98,515 17	
"	"	"	"	180 82	"	180 82	
"	"	20,688 20	"	120 "	100 "	21,185 20	
"	"	172 "	"	2,407 "	862 "	4,124 05	1,058,555 95
"	"	880 78	"	963 "	"	4,259 78	
"	85 "	"	"	540 05	7,324 12	1,028 "	
"	"	1,203 45	"	5,206 00	140 "	9,448 08	
"	"	"	"	1,562 "	"	5,456 90	
"	"	"	"	"	"	1,562 "	
2,704 59	1,288 77	1,326 31	410 55	"	"	11,175 52	
3,050 "	2,711 05	14,525 98	"	"	100 "	28,145 65	
1,450 "	0,075 50	1,155 75	15 "	"	"	10,594 05	
151 "	100 "	10 "	"	"	860 "	910 "	
"	123 34	"	"	"	"	574 84	
"	"	"	"	"	"	2,089 81	115,741 12
5,504 78	10,225 59	14,200 10	816 24	"	"	43,187 92	
"	"	180 "	"	"	"	2,154 50	
"	"	"	"	"	"	4,171 50	
620 05	512 "	3,407 50	1,325 "	"	"	7,150 55	
2,500 "	4,800 "	2,800 "	1,200 "	1,200 "	3,400 "	79,565 91	
"	"	"	"	"	"	26,017 50	
"	"	"	"	"	"	6,056 48	
"	"	"	"	"	"	1,597 78	
8,716 02	12,704 10	11,547 40	1,465 60	985 20	5,167 20	250,409 91	
"	"	"	"	"	2,000 "	2,000 "	
"	"	"	"	"	470 "	470 "	423,071 49
"	"	"	"	"	27 54	47 54	
"	"	27,500 57	"	"	"	27,500 57	
1,764 "	2,574 "	1,902 "	1,218 "	2,352 "	2,076 "	16,416 "	
"	"	"	"	"	"	3,000 "	
"	"	"	"	"	"	1,786 80	
"	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	6,505 "	
152,574 15	612,555 71	525,954 87	15,258 65	215,677 82	257,196 25	2,698,000 51	2,698,000 51

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Report. fr.		48,951 32	878,641 88	935,411 90	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes	1,160 99	1,878 77	805 19	
	— — universitaires	"	65,057 50	"	
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	1,367 50	"	
	— des brevets d'invention	920 "	51,454 "	720 "	
	— des jeux de Spa	"	"	"	
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,349 14	5,717 20	3,560 02	
	Restitutions volontaires	"	"	"	
	Indemnités pour remplacement	5,088 "	0,787 70	5,220 "	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	317 46	"	"	
	— pour construction d'usines	"	"	"	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	23 75	"	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	" 95	"	
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	5,152 22	50,555 70	8,075 58	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	"	2 44	68 70	
	— de toute autre nature	52 42	"	"	
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments	4,546 50	21,075 08	10,345 37	
	— de la pêche	"	"	"	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments	28,177 16	1,800 17	7,268 25
		Vente d'herbages et d'arbres	730 "	"	5,866 58
		Fermages de pêche et de chasse	1,699 "	"	820 "
	Arrérages de rentes	178 53	162 70	"	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	1 "	"	
	— diverses	"	"	"	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	682 01	15,356 70	278 "	
	— de créances ordinaires	454 "	"	11 34	
Produits de la calamine	"	"	"		
— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"		
TOTAUX. fr.		100,458 75	1,080,958 18	279,517 19	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
152,574 13	612,355 71	325,954 87	13,258 65	215,677 82	257,196 25	2,608,000 51	2,608,000 51
531 53	1,507 27	915 70	237 22	454 44	758 71	8,049 82	
13,650 "	"	24,810 "	"	"	"	105,517 50	
"	"	"	"	"	"	1,567 50	
2,020 "	6,840 "	9,482 54	160 "	120 "	880 "	72,576 54	
"	"	404,902 18	"	"	"	404,902 18	
4,698 04	4,962 74	3,557 71	1,009 97	2,580 69	2,162 40	30,998 69	
"	48 15	"	123 75	"	112 "	285 90	
5,057 "	19,844 "	11,804 "	2,881 "	2,864 65	9,275 "	71,911 55	825,179 82
317 46	762 "	"	"	"	"	1,596 92	
"	575 "	"	"	"	150 "	725 "	
"	36 10	"	"	2 85	4 27	66 95	
24 50	"	79 75	"	4 75	68 21	178 16	
6,325 52	22,894 53	18,163 69	3,248 25	24,131 46	9,810 81	128,955 62	
"	"	43 57	"	12 50	"	127 27	
"	"	"	"	"	"	52 42	
2,272 "	1,216 00	4,274 70	763 30	405 25	2,112 14	47,508 14	
"	"	"	"	"	"	"	
7,376 82	19,852 36	1,782 51	"	"	1,605 81	67,927 08	
792 75	4,651 "	"	720 70	"	"	12,769 85	
825 "	652 50	"	"	"	12 50	3,088 80	
"	206 20	41 52	892 80	366 53	189 34	2,057 51	
"	1,154 57	"	"	"	180 "	1,355 57	251,816 08
"	"	"	"	"	"	"	
2,279 "	"	13,500 "	"	"	"	30,095 71	
74 83	720 "	75,937 01	"	"	"	77,197 18	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	"	1,452 "	"	" 55	4 01	1,457 16	
178,818 58	698,056 85	902,361 55	23,904 62	246,421 47	264,520 14	3,774,997 51	3,774,997 51

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1858.	1857.
	Loi du 22 décembre 1822.	5,736 58	14,861 30
	— du 27 mai 1857	2,755 17	1,675 85
	— du 50 juin 1840	10,442 68	9,276 41
Prix de vente de biens immeubles.	— du 11 juin 1855	117,008 45	507,066 21
	— du 8 mai 1858	4,000 »	»
	— du 8 juillet 1858	4,081 45	»
	Autres aliénations	155,079 00	205,500 05
	Produits { de successions en déshérence.	25,046 06	7,058 51
	{ nets des épaves.	507 »	721 50
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	5,507 05	4,052 20
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Finances	1,060 40	13,219 41
	— — de la Guerre	55,415 08	59,158 01
	— — de la Justice	14,256 67	29,231 77
	— — des Travaux publics.	13,891 21	18,944 07
	— — de l'Intérieur.	1,141 45	5,426 90
	— — des Affaires Étrangères.	2,708 »	8,085 72
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	62,250 12	2,255 25
	de créances ordinaires	180,254 05	402,560 21
	divers.	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	1,075 75	3,638 23
	Transactions en matière domaniale.	5,000 »	4,000 »
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions	434,066 14	8,955 55
	Remboursement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	91 50	984 64
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.	1,558 52	1,754 68
	Produits d'objets saisis et confisqués	2,461 00	1,184 36
A REPORTER. fr.		1,119,953 07	1,507,466 61

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1854.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	11,124 72	
1,081 34	"	
7,100 27	"	
"	500,057 70	La récapitulation des différences signalées ci-contre donne en moins sur l'ensemble une somme de fr. 522,373 48; il s'agit de produits qui dépendent de la date des ventes, de l'époque des échéances et de l'acquittement successif des prix de vente.
4,000 "	"	
4,081 45	"	
"	157,520 00	
18,508 05	"	Les variations de ces produits s'expliquent par leur nature éventuelle.
"	214 50	
914 85	"	
"	11,250 01	
"	5,742 03	
"	14 005 10	La différence en moins de fr. 41,720-22 que présente l'ensemble de ces produits s'explique par les variations qu'ils doivent subir à cause de leur nature accidentelle.
"	5,052 80	
"	2,285 45	
"	5,517 72	
50,985 87	"	Cette augmentation résulte de l'échéance des termes fixés pour le remboursement.
"	210,126 18	En 1857, il avait été opéré une recette extraordinaire de fr. 232,804-23 du chef d'une créance à la charge de l'administration des hospices de Bruxelles.
"	"	
"	1,062 50	La nature essentiellement accidentelle de ces produits explique les variations considérables qu'ils éprouvent.
1,000 "	"	
425,112 50	"	
"	805 14	Produits insignifiants et éventuels.
"	190 50	
1,277 65	"	
525,826 05	801,550 20	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1888.	1887.	
	REPORT. fr.	1,119,055 97	1,397,400 01	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	891,015 95	907,440 65	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	98,515 17	85,505 47	
	— d'objets saisis et confisqués	180 82	242 25	
	— de glandée, pacage, foins et herbages	21,185 20	7,950 87	
	Fermages des propriétés dépendant des forêts	4,124 05	4,568 54	
	— du droit de chasse	4,259 78	4,349 78	
	— — de pêche (baux et licences)	1,028 "	2,505 75	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	9,448 08	15,025 80	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	5,456 90	5,414 57	
	Indemnités pour carbonisation	1,562 "	2,680 55	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	11,175 52	10,465 08	
	— de cafés-restaurants	28,145 05	26,870 00	
	— d'herbages	10,594 05	12,088 52	
	— de vidanges	919 "	813 "	
	— de bâtiments	574 84	555 "	
	Argent non réclamé	2,089 81	228 60	
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	45,187 92	18,709 74	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	2,154 50	13,205 70	
	— d'objets non réclamés	4,171 50	5,119 70	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,150 55	12,884 50	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	79,305 01	62,325 94	
	École vétérinaire. {	Pensions des élèves	26,017 50	27,929 18
		— d'animaux malades	6,056 48	5,115 51
		Produit des ventes d'objets divers.	1,597 78	2,556 22
	Établissements de Ruysselede et de Beernem	250,400 01	75,278 06	
Haras	Produit de la vente des chevaux réformés	2,000 "	465 "	
	— des saillies des étalons au dépôt central	470 "	190 "	
	— d'objets divers	47 54	284 20	
Bénéfices de la fonderie de canons	27,500 57	41,504 04		
Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	5,000 "	2,000 "	
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	1,786 80	"	
	Produit du <i>Moniteur</i>	3,000 "	3,000 "	
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	6,505 "	4,878 75		
A REPORTER. fr.		2,698,000 51	2,775,878 46	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
525,826 65	801,359 29	
"	15,555 08	Cette diminution doit être attribuée aux aliénations.
12,949 70	"	Ces différences proviennent de la nature accidentelle des produits dont il s'agit.
"	61 45	
13,232 33	"	
"	244 31	Différences insignifiantes.
"	110 "	
"	467 75	
"	5,575 72	Cette différence a pour cause la cessation de concessions, et une moins grande activité dans l'exploitation des minerais de fer.
22 55	"	Différence insignifiante.
"	1,127 55	Le même produit a donné en 1857 une augmentation de fr. 2,303-05 qui ne s'est pas soutenue.
709 64	"	
1,274 75	"	
4,305 73	"	
106 "	"	
19 84	"	
1,861 21	"	Pris dans leur ensemble, ces produits, tout à fait éventuels, donnent une différence en plus de fr. 15,003 98.
24,478 18	"	
"	11,040 20	
"	948 20	
"	5,755 95	
17,057 97	"	Admission d'un plus grand nombre d'élèves en 1858.
"	1,911 68	En 1857, il y avait eu une augmentation de fr. 1,340 20.
940 97	"	Produits éventuels.
"	958 44	
175,131 85	"	En 1857, cet article présentait une différence en moins de fr. 225,507-17.
1,557 "	"	Produits éventuels.
280. "	"	
"	256 66	
"	13,803 47	En 1857, des commandes importantes avaient produit une augmentation de fr. 52,101-50.
1,116 "	"	Augmentation du nombre des abonnés.
1,000 "	"	
1,786 80	"	Ce produit éventuel dépend des demandes faites par les industriels.
"	"	
1,626 25	"	Résultat d'une adjudication plus favorable.
783,245 58	850,121 53	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1886.	1887.	
REPORT. fr.		2,098,000 51	2,773,878 46	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes	8,049 82	8,088 05	
	— — universitaires	105,517 50	"	
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,567 50	1,450 "	
	— des brevets d'invention.	72,376 54	62,151 40	
	— des jeux de Spa.	404,092 18	321,501 25	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	30,008 00	32,588 12	
	Restitutions volontaires	285 00	183 08	
	Indemnités pour remplacement	71,011 35	75,088 80	
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	1,500 02	1,322 84	
	— pour construction d'usines.	725 "	1,725 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	66 05	27 04	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	178 16	185 04	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	128,955 62	177,746 11	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	127 27	57 48	
	Taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire avec la France.	"	77 25	
Produits de toute autre nature	52 42	"		
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments	47,508 14	41,258 55	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments	67,027 08	72,117 05
		Vente d'herbages et d'arbres.	12,760 85	22,501 40
		Fermages de pêche et de chasse	3,988 80	4,458 50
	Arrérages de rentes.	2,057 51	2,546 10	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	1,355 57	490 06	
		— fixes et proportionnelles pour concessions de mines	"	7,490 84
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	50,025 71	50,045 66	
	— de créances ordinaires	77,107 18	89,001 56	
	Produits de la calamine.	7,500 "	7,500 "	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	1,457 16	"		
TOTALS. fr.		3,774,907 51	3,751,710 54	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
785,243 38	850,121 53	
"	658 81	Différence insignifiante.
105,517 50	"	Article nouveau.
"	02 50	Différence insignifiante.
10,425 08	"	Cette augmentation est le résultat du plus grand nombre de brevets demandés en 1858, et de la progression des annuités de la taxe.
85,600 05	"	Ce produit est trop aléatoire pour que ses variations aient besoin d'être expliquées.
"	1,500 45	Produit subordonné aux salaires perçus par les conservateurs des hypothèques.
100 22	"	Produit insignifiant dû exclusivement à des reproches de conscience.
"	1,157 45	Différences insignifiantes.
74 08	"	
"	1,000 "	Produits insignifiants et éventuels.
50 01	"	
"	6 88	
"	48,790 40	Produits accidentels et insignifiants.
69 79	"	
"	77 25	
52 42	"	
6,240 61	"	En 1857 il y avait une diminution de fr. 8,243 67.
"	4,190 57	Ces diminutions doivent être attribuées aux aliénations des terrains militaires des places qui ont été démantelées.
"	9,731 57	
"	460 70	
"	508 59	Ce produit diminue au fur et à mesure du rachat des rentes opéré par les débiteurs.
856 51	"	
"	7,400 84	Article nouveau.
52 05	"	Différence insignifiante.
"	11,804 58	Cette différence provient de l'extinction des créances remboursées en 1857.
"	"	
1,457 16	"	Article nouveau.
989,697 76	946,419 79	
43,277 97		

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	170,000 »	»	161,095 89
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	700,000 »	»	776,211 89
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	53,158 91
— des droits de chancellerie	30,000 »	»	40,040 50
— — de pilotage	540,000 »	»	647,250 70
— — de fanal	80,000 »	»	109,766 90
— des inscriptions universitaires	100,000 »	»	»
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	252,500 »	»	187,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	320,000 »	»	288,614 80
Produit de la fabrication des monnaies de cuivre	^{a)} 180,000 »	»	183,291 20
TOTAUX fr.	2,462,500 »	»	2,448,710 70

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	En 1859.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
81,706 10	80,380 73	•	161,085 89	•	8,004 11	•	
770,211 80	•	•	770,211 80	•	•	10,211 89	
55,158 01	•	•	55,158 01	•	•	3,158 01	
50,112 50	1,828 •	•	40,040 50	•	•	10,040 50	
047,250 70	•	•	647,250 70	•	•	107,250 70	
100,706 00	•	•	100,706 00	•	•	20,706 00	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	
•	187,500 •	•	187,500 •	•	45,000 •	•	
•	288,014 80	•	288,014 80	•	31,385 20	•	
155,510 02	47,775 18	•	185,291 20	•	•	3,201 20	a) Loi du 6 mars 1858.
					184,580 31	170,000 10	
1,842,703 08	600,007 71	•	2,448,710 70	•	15,789 21		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	161,995 89	196,065 07
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	776,211 89	756,598 15
— des actes des commissariats maritimes	55,158 91	54,011 17
— des droits de chancellerie	40,940 50	50,756 50
— — de pilotage	647,250 70	654 035 75
— — de fanaï	100,766 90	100,891 97
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	187,500 »	225,550 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	288,614 80	405,852 27
Produits de la fabrication des monnaies de cuivre	185,491 20	121,528 64
TOTAUX. fr.	2,448,710 79	2,555,067 50

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	34,069 18	Produits variables.
19,815 74	»	Cette augmentation est la conséquence de nouveaux placements.
•	1,772 26	} Produits variables. Ces produits varient suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
4,204 »	»	
12,506 97	•	
2,874 03	»	
•	35,850 »	L'État possède 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital 1,000,000 de thalers. Le dividende de 1857 a été de 6 p. 0/0, soit une somme de 60,000 thalers qui a été réalisée au cours de 3.72 1/2 par thaler. Pour 1858 il n'a été obtenu qu'un dividende de 5 p. 0/0, soit 50,000 thalers, qui ont été négociés au cours de fr. 3.75, ce qui explique la diminution de produit sur ce dernier exercice. Cette diminution de produit est due à l'abaissement de l'escompte, qui avait été élevé à un taux anormal en 1857, et au ralentissement du mouvement des affaires.
•	115,217 47	
61,062 56	•	Le produit de 1858 est le résultat de la fabrication au moyen d'un crédit de fr. 150,000, tandis que pour 1857 le crédit alloué pour le même objet n'a été que de 100,000 francs.
101,452 20	187,808 91	
86,356 71		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	3,000 »	700 55	700 55
Frais de perception des centimes provinciaux	125,000 »	61,851 08	140,100 52
— — — — — communaux		78,548 44	
TOTAUX. fr.	128,000 »	140,008 85	140,008 85

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858.	En 1859.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
700 33	"	700 33	700 33	"	2,200 07	"	
59,040 93	2,804 85	61,851 08	140,100 52	"	"	15,100 52	
74,736 32	5,012 12	78,548 44					
154,401 88	6,416 97	140,008 85	140,008 85	"	2,200 07	15,100 52	
						12,008 85	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions. .	444 50	155 "	8 50
Frais de perception des centimes provinciaux	4,400 04	12,150 88	6,704 51
— — communaux	7,106 44	20,250 74	10,001 51
TOTAUX. fr.	12,150 08	32,540 62	10,804 32

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
35 33	15 »	50 50	.	.	2 50	709 33	700 33
7,072 32	13,794 »	9,578 44	2,032 24	3,090 70	2,850 15	61,851 08	140,100 52
10,520 01	9,571 31	10,463 21	2,790 52	3,468 90	4,270 80	78,548 44	
17,436 66	23,380 51	20,092 15	4,822 70	6,568 60	7,123 45	140,008 85	140,008 85

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	700 33	1,300 52
Frais de perception des centimes provinciaux	61,851 08	61,510 03
— — communaux	73,348 41	76,533 27
TOTAUX fr.	140,008 85	159,402 04

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	080 09	} Diminution provenant de ce qu'à partir du 1 ^{er} août 1857, les instruments nécessaires au service ont été fournis gratis aux employés. } Résultats dus à l'augmentation du produit des centimes provinciaux et communaux.
332 03	"	
1,705 17	"	
2,127 20	080 09	
1,446 21		

TABLEAU LITT. I.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1858.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débits des comptables. {	Forcements en recette.	62,592 06	540,167 43	862 14
		Recouvrements divers	45 28		45 28
	Solides de comptes de comptables extraordinaires	50,000 " 0 80	0 80		
	Actes de chargement de divers chefs.	58 10	58 10		
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	470,501 "	470,501 "	"	"
	— divers	6,985 30	6,985 30	201 25	
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements</i>	Frais de poursuites et d'instances	5,900 30	5,900 30	3,879 20	
		Frais de surveillance de bois appartenant {	195,515 17	188,592 16	
	aux communes et hospices	5,075 40	1,240 50		
	aux acquéreurs de bois domaniaux	529 74	529 74		
	Remboursement et dégrèvement de contributions	10,917 27	10,917 27		
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	6,059 02	6,059 01		
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	"	"		
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	13 20	13 20		
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	157,267 48	157,267 48		
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	450,000 " 03,767 32	526,260 90	95,767 32	
	Frais de justice en matière de simple police.	607 02	607 02		
	— militaire	"	"		
	Frais d'entretien de mendiants	"	"		
	— de remplacement de mendiants	"	"		
Ministère de l'Intérieur. — Frais de justice en matière de garde civique	2,295 08	2,295 08			
Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains	"	"		
	Rachat des annuités	"	"		
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	52,309 26	52,309 26	57,412 "	
Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	"	"	"		
Frais d'entretien de routes concédées	22,514 33	22,514 33	22,514 33		
TOTAUX. fr.		460,000 "	1,066,428 33	1,066,428 33	505,045 08

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.			
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. {	Forcements en recette	268 14	20 85	"		
		Recouvrements divers	1 50	2 21	21 71		
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		"	"	" 85		
	Actes de chargement de divers chefs		9 77	6 71	"		
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements		"	"	"		
	— divers		"	"	54 18		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	215 31	281 40	32 02		
		Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices	1,850 07	4,280 76	1,802 45	
			aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	1,825 90	
		Remboursement et dégrèvement de contributions		"	"	"	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)		877 08	1,760 26	472 53	
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		722 09	1,508 55	1,458 47	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %		"	"	"	
		Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères		"	"	"	
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		11,722 45	27,012 00	11,176 01
			— en matière de simple police		8,104 62	22,062 00	5,804 25
			— militaire		50 72	111 52	90 40
		Frais d'entretien de mendiants		"	"	"	
		— de remplacement de mendiants		"	"	"	
		Ministère de l'Intérieur. — Frais de justice en matière de garde civique		462 77	593 35	75 84	
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
Rachat des annuités	"			"	"		
Frais de surveillance de travaux publics concédés			600 "	18,450 "	1,100 "		
Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)			"	"	"		
Frais d'entretien de routes concédées			"	"	"		
TOTAUX. fr.		24,960 30	76,086 15	23,895 58			

DISTRICMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

les recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2 02	124 23	2 45	40,410 03	286 55	08 51	41,224 70	41,630 95
1 45	"	"	"	10 52	"	43 28	
"	5 05	"	"	"	"	6 80	
2 50	5 30	43 72	"	" 10	"	58 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	280 83	"	"	"	"	524 01	512,154 42
1 15	124 70	1 00	7 00	203 37	5,053 10	3,000 50	
2,711 56	28,507 05	24,145 02	2,033 83	60,205 54	57,557 07	191,050 75	
"	"	"	"	504 42	745 17	3,075 49	
"	"	"	124 05	"	204 70	520 74	
419 86	1,833 00	3,200 33	200 00	973 70	078 43	10,917 27	
571 64	"	"	"	306 47	1,482 02	6,050 02	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	13 20	"	13 20	
11,138 80	51,828 98	15,104 80	7,337 22	8,482 01	15,513 54	157,207 48	
5,255 02	24,270 62	11,712 68	3,284 42	2,766 18	0,807 54	93,767 52	
114 80	108 27	64 92	50 00	17 66	29 15	607 02	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
446 59	115 87	550 51	15 30	4 25	50 04	2,205 08	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
5,220 "	10,028 22	2,870 "	"	"	1,400 "	30,648 22	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	22,314 35	"	"	"	22,314 35	
25,885 15	97,511 20	78,075 08	53,556 00	82,780 07	90,630 86	555,701 37	555,701 37

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES				
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES				
		1886.	1887.			
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débits des comptables. {	Forcements en recette	41,224 76	287 05		
		Recouvrements divers	45 28	201 86		
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		6 80	1,056 75		
	Actes de chargement de divers chefs		58 10	568 55		
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements		"	2,050 44		
	— divers		524 01	55,584 54		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>		Frais de poursuites et d'instances	5,000 50	1,035 05		
		Frais de surveillance de bois appartenant {	aux communes et aux hospices	101,959 75	206,009 85	
			aux acquéreurs de bois domaniaux	5,075 49	5,150 "	
		Remboursement et dégrèvement de contributions		520 74	502 90	
		Ministère des Finances.	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)		10,917 27	12,608 08
			Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		6,050 02	6,169 07
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %		"	"
		Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères		15 20	27 68	
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		157,267 48	141,052 07
			— — de simple police		95,767 52	90,782 87
			— militaire		607 02	557 72
			Frais d'entretien de mendiants		"	215 50
			— de remplacement de mendiants		"	"
		Ministère de l'Intérieur. — Frais de justice en matière de garde civique		2,295 08	4,570 40	
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires riverains	"	"
				Rachat des annuités	"	"
			Frais de surveillance de travaux publics concédés		59,648 22	42,020 07
			Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)		"	5,555 55
			Frais d'entretien de routes concédées		22,514 55	22,252 10
Indemnité pour jouissance d'égouts		"	679 15			
TOTAUX. fr.		553,791 57	577,786 70			

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
40,057 75	.	Non susceptibles d'être expliqués.
.	158 58	
.	1,040 03	
.	550 45	
.	2,650 44	
.	35,960 35	
1,905 45	.	Ces différences sont sans importance.
.	14,050 10	
.	74 51	
.	175 10	
.	1,001 71	
.	110 05	
.	.	
.	14 48	
.	3,765 19	
2,084 45	.	
249 50	.	Ces différences s'expliquent par l'achèvement des travaux soumis à la surveillance dont il s'agit.
.	215 50	
.	.	
.	2,275 52	
.	.	
.	3,272 45	
.	5,553 55	Ce produit est actuellement recouvré par l'administration du Trésor public.
62 10	.	Sans importance.
.	679 15	
40,100 12	70,104 54	
25,995 42		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	a) 1,765,000 »	»	1,571,091 67
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 »	»	75,870 57
Recettes accidentelles	100,000 »	»	58,005 65½
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	65,000 »	»	60,460 40
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	31,800 »	»	24,508 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	5,500 »	»	958 27
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1855	70,000 »	»	27,987 05
TOTAUX. fr.	2,054,500 »	»	1,825,731 28½

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1858	En 1859.	TOTAL			excédant des évaluations.	excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
707,576 70	863,514 07	"	1,571,091 07	"	195,008 35	"	(1) L'évaluation primitive était de 702,000 francs; elle a été augmentée de 1,000,000 de francs, par la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192, qui accorde un crédit de pareille somme à l'effet de poursuivre dans les prisons, le travail pour l'exportation.
27,714 07	"	"	27,714 07	40,156 50	1,285 95	"	
58,065 65½	"	"	58,065 65½	"	41,054 56½	"	
42,068 08	27,401 41	"	09,469 49	"	"	4,460 40	
8,100 "	10,208 "	"	24,308 "	"	"	2,508 "	
"	958 27	"	958 27	"	2,561 75	"	
27,987 65	"	"	27,987 65	"	42,012 35	"	
					281,702 70½	6,977 49	
871,512 13½	908,062 05	"	1,779,574 78½	40,156 50	274,725 21½		

Détails des recouvrements effectués.

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.		11,555 05	
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger . . .		2,561 89	
Restitutions de traitements, salaires, rations de fourrages, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements divers.		906 74	
Restitution au Trésor, par application de l'article 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, en faveur des caisses de pensions.		30 13	
Remboursement par la province de la Flandre orientale de la moitié du traitement des archivistes . . .		1,150 00	
Abonnement du directeur de la fabrication des monnaies, pour le traitement du surveillant des travaux d'affinage pour le 4 ^e trimestre 1857 et l'année 1858		1,875 00	
Retenues, au profit du Trésor, sur traitements et pensions		9,015 88	
Restitutions anonymes		1,245 50	
Remboursement par le dépôt de mendicité d'Hoogstraeten d'une partie de la somme de fr. 8,000 qui lui a été prêtée pour la construction d'une étable.		2,250 00	
Abandon fait au Trésor, par un membre de la Chambre des Représentants, d'une indemnité qui lui était due		200 50	
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :			
Dette 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, échéances de janvier et juillet 1853 fr.	545 75		
— 4 p. $\frac{0}{100}$, échéances de janvier et juillet 1853.	100 00		
— 3 p. $\frac{0}{100}$, échéances de février et août 1852	151 50		
— 5 p. $\frac{0}{100}$, 1840, échéances de mai et novembre 1852, mai 1855	2,914 25		
— 5 p. $\frac{0}{100}$, 1842, échéances de mai et novembre 1852, mai 1855	5,117 87		
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ (conv. 1844), échéances de mai et novembre 1852, mai et novembre 1855.	1,297 71		
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ (emprunt 1844), échéances de mai et novembre 1852	2,846 25		
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ (conv. 1844), échéance de novembre 1852 (double emploi rectifié en 1850).	8 82		
— 5 p. $\frac{0}{100}$, 1848, échéances de novembre 1852 et mai 1853.	412 00		
— 5 p. $\frac{0}{100}$, 1852, échéance de novembre 1852	75 00		
		11,467 15	
Fractions de $\frac{1}{2}$ c, négligées par le caissier de l'État du chef des coupons d'intérêts acquittés en 1857, sur les obligations de 250 fr. de l'emprunt 1844 à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$		0 01 $\frac{1}{2}$	
Montant d'une ordonnance émise, en 1853, sur les fonds des subsides pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858) et frappée de prescription		50 00	
			42,614 15 $\frac{1}{2}$
A REPORTER. fr.			42,614 15 $\frac{1}{2}$

— TRÉSOR PUBLIC.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1858.

à titre de recettes accidentelles.

	REPORT. fr.	
		43,614 15½
PRODUITS DIVERS.		
Produits d'anciens droits de transferts, etc., perçus à la direction de la dette publique.	501 56	
— des droits perçus sur les épreuves des chaînes-câbles de la marine, pour l'exercice 1837	450 »	
— du <i>Moniteur belge</i>	282 70	
— de passe-ports délivrés sur papier libre	24 »	
— de la vente de pommes de terre par le Département de la Guerre.	1,297 37	
— — de taureaux de Durham	224 »	
— — d'une tonne	50 »	
Différence en faveur du Trésor sur l'achat de traites sur Berlin, destinées à acquitter le solde des comptes trimestriels de la transmission réciproque des dépêches télégraphiques	2 ^e trimestre 1857 12 28 3 ^e — — 49 45 4 ^e — — 1858 53 54 } 95 25	
Bénéfice réalisé sur la négociation d'un capital de fr. 3,710,000 de titres de la dette publique, à 3 p. % et à 4 ½ p. %, rachetés pour le compte du Trésor	6,852 44	
Bénéfice réalisé sur la revente de titres de la dette publique, à 4 ½ p. %, acquis pour le compte d'un établissement public	7 28	
Restant disponible d'une somme de 3,548 versée par un entrepreneur pour couvrir des achats de matériel faits d'office par l'administration des chemins de fer de l'État	570 28	
Intérêts de capitaux de la dette publique appartenant au Trésor, SAVOR :		
1 ^o Semestres échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1858, du capital de fr. 25,070 47 c, à 2 ½ p. %, restant disponible du fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	626 90	
2 ^o Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1858, du capital de fr. 64,728 40 c, à 2 ½ p. %, provenant de la caisse du pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851.)	809 10	
3 ^o Semestre échu le 1 ^{er} juillet 1858, du capital de fr. 25,528 40 c, à 2 ½ p. %, même origine	516 60	
4 ^o Semestres échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1858, du capital de 41,500 francs, à 4 ½ p. %, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	1,867 50	
5 ^o Semestres échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1858, du capital de 53,700 francs, à 4 ½ p. %, acquis au Trésor par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852.	1,516 50	
	5,156 60	
		15,451 48
TOTAL fr.		58,065 63½

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1856.	1857.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,571,091 67	2,198,241 68
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	27,714 07	28,482 25
Recettes accidentelles	58,005 63 $\frac{1}{2}$	41,861 59
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	60,460 40	60,460 40
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	24,308 "	24,308 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	938 27	1,182 55
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1855	27,987 65	"
TOTAL. fr.	1,779,574 78 $\frac{1}{2}$	2,363,545 54

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	027,150 01	Les recettes dont il s'agit se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons, tant au moyen de l'allocation portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, que des crédits extraordinaires alloués pour la fabrication d'objets destinés à l'exportation. Ces produits varient nécessairement suivant l'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.
	768 16	Les remboursements de cette nature, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré, pour la première fois, au Budget des Voies et Moyens qu'en 1854. Jusque-là ils étaient portés dans les comptes, comme recettes accidentelles. Toutefois il est à remarquer que depuis que l'on a fait figurer ces produits sous leur dénomination spéciale, chaque exercice ne comprend que des recettes arriérées opérées pendant l'année de l'exercice. Le retard qu'ont éprouvé ces recouvrements provient de ce que le montant des créances dont il s'agit ne peut être réglé qu'après la clôture des exercices auxquels elles se rapportent. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, savoir : pour 1849, à fr. 34,357 58; pour 1850, à fr. 52,375 94; pour 1851, à fr. 35,122 94; pour 1852, à fr. 31,307 84; pour 1853, à fr. 28,088 53; pour 1854, à fr. 28,191 58; pour 1855, à fr. 28,045 44; pour 1856, à fr. 25,775 69; pour 1857, à fr. 25,654 09; et pour 1858, à fr. 19,862 70.
16,204 04 $\frac{1}{2}$	"	La dénomination seule de ces recettes en indique suffisamment le caractère incertain, et dispense par conséquent de toute explication sur la différence qui existe entre le produit des deux exercices faisant l'objet de la présente comparaison.
"	"	La perception de ces produits est attribuée à l'administration du Trésor public, à partir de 1857, par la loi du Budget des Voies et Moyens; précédemment, ils étaient recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, qui les renseignaient dans leurs comptes. Les abonnements dont il s'agit sont restés les mêmes depuis plusieurs années; ils s'élèvent, savoir : Pour la province d'Anvers à fr. 7,600 » — de Brabant à 16,487 12 — de la Flandre occidentale à 7,933 33 — — orientale à 8,416 66 — de Hainaut à 3,353 55 — de Liège à 5,180 » — de Limbourg à 3,735 34 — de Luxembourg à 7,285 71 — de Namur à 9,500 » TOTAL fr. 69,469 49
"	"	Les recettes renseignées pour les deux exercices se décomposent ainsi qu'il suit : Abonnement de la province d'Anvers fr. 5,220 » — de Brabant 3,524 » — de la Flandre occidentale 2,500 » — — orientale 1,000 » — de Hainaut 3,264 » — de Liège 1,200 » — de Limbourg 1,000 » — de Luxembourg 1,500 » — de Namur 2,500 » TOTAL fr. 24,508 »
	244 28	Ce produit se forme de retenues opérées, pour frais de gestion, sur les versements pour l'acquisition de rentes; les recettes rattachées à un exercice varient donc suivant l'importance de ses versements.
27,987 65	"	Ce n'est qu'à partir de 1858 que l'on a fait figurer ces produits au Budget des Voies et Moyens; ci-devant ils étaient portés en recette extraordinaire dans le tabl. au général du compte du Budget.
44,191 69 $\frac{1}{2}$	628,162 45	
585,970 75 $\frac{1}{2}$		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1858.
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	
Vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	400,000 »	687,070 70	687,070 70	575,099 52

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs.				
50,500 "	006,499 52	006,499 52	80,571 18	"	"	80,571 18	"	206,499 52	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845)	4,757 37	»	105,810 40

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	5 82	117,591 62	"	199,064 "	181,290 11	606,499 52	606,499 52

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1858.	1857.
Vente de biens domaniaux (loi du 5 février 1845)	606,599 52	875,004 02

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

**DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.**

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1858.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	207,404 50	

(186)

(187)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1857.						
<i>Report de l'exercice 1857 à l'exercice 1858, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Service de la dette.						
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Dinage	I.	2544	a) 672,330 »	072,330 »	»	»
TOTAUX.			672,330 »	072,330 »	»	»
EXERCICE 1858.						
Service de la dette.						
Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	»	1	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	»	2	846,560 »	846,560 »	423,280 »	423,280 »
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	»	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 39	2,751,320 39
Frais relatifs à cette dette	»	4	1,200 »	1,060 58	560 »	700 58
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	»	5	1,500,000 »	1,500,000 »	750,000 »	750,000 »
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	»					
Frais relatifs au même emprunt	»	6	1,500 »	812 31	33 16	770 15
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1858).	»	7	2,338,002 »	2,338,002 »	2,338,002 »	»
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres).	»					
Frais relatifs aux mêmes dettes	»	8	50,000 »	24,840 68	17,275 94	7,564 74
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1858)	»	9	5,249,555 70	5,249,555 70	5,249,555 76	»
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres).	»					
Frais relatifs à la même dette	»	10	15,000 »	9,567 07	1,166 38	8,401 59
A REPORTER.	15,785,248 54	15,775,850 08	11,681,783 63	4,092,046 45

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.		
"	672,350	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 12 novembre 1858. Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 212.
"	672,350	"	"	"	"	"	
300,000	"	"	"	"	"	"	
846,560	"	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	"	
1,060 58	"	"	150 42	"	"	"	
1,500,000	"	"	"	"	"	"	
812 51	"	"	687 60	"	"	"	
2,558,902	"	"	"	"	"	"	
24,840 68	"	"	5,150 52	"	"	"	
5,240,555 76	"	"	"	"	"	"	
0,507 07	"	"	5,432 05	"	"	"	
15,773,850 08	"	"	11,418 46	"	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	15,785,248 54	15,775,850 08	11,081,785 05	4,092,040 45
Service de la dette (suite).	I.					
	(suit e					
Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. % , autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1858)	"	11	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs au même emprunt	"	12	15,000 "	5,847 18	554 "	5,315 18
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. % , sur un capital de 24,582,000 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 28 mai 1856 et les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1858)	"	15	1,210,100 "	1,210,100 "	1,210,100 "	"
Dotation de l'amortissement de cette dette, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs à la même dette	"	14	2,500 "	855 74	260 20	573 45
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. % , sur un capital de 157,615,600 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} dé- cembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1858)	"	15	7,880,705 "	7,880,705 "	7,880,705 "	"
Dotation de l'amortissement de cette dette, à $\frac{1}{2}$ p. % du ca- pital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs à la même dette	"	16	22,000 "	9,888 44	479 74	9,408 70
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour- ront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des enga- gements résultant de ces lois.)	"	17	900,000 "	957,748 19	125,000 "	812,748 19
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	"	18	4,500 "	5,000 "	5,000 "	"
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	"	19	950,000 "	515,476 37	1,040 "	512,456 57
Rentes viagères	"	20	2,404 55	2,404 55	"	1,200 02
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c.	"	21	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépen- dances	"	22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	"	25	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	"	25 ^{bis}	672,550 "	672,550 "	"	550,165 "
A REPORTER.	51,812,148 08	51,570,525 54	25,145,278 53	5,804,875 48

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,773,830 08	•	•	11,418 40	•	•	
4,252,800 •	•	•	•	•	•	
5,847 18	•	•	7,152 82	•	•	
1,210,100 •	•	•	•	•	•	
853 74	•	•	1,666 26	•	•	
7,880,765 •	•	•	•	•	•	
0,888 44	•	•	12,111 50	•	•	
037,748 19	•	•	•	30,305 71	74,053 00	
3,000 •	•	•	1,500 •	•	•	
513,470 57	•	•	430,525 05	•	•	
1,200 02	1,201 55	•	•	•	•	
515 87	•	•	•	•	•	
05,820 10	•	•	•	•	•	
21,104 02	•	•	•	•	•	
536,165 •	536,165 •	•	•	•	•	
31,042,154 01	337,360 53	•	470,872 73	30,305 71	74,053 00	a) Ce credit a été ouvert en vertu de la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 212.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			51,812,148 08	51,379,523 54	25,145,278 53	5,890,875 48
Rémunérations.	II.					
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1830						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
Marine. — Pensions militaires						
<i>Pensions civiles.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine						
{ Affaires Étrangères	»	a) 24	6,105,500 »	6,058,977 89	16,057 28	5,968,280 85
Justice { Ecclésiastiques						
{ Civiles						
Intérieur						
Travaux publics						
Guerre.						
Finances						
Cour des comptes						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i>						
Arriérés de pensions de toute nature						
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)	»	25	22,757 76	20,312 65	»	20,312 65
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).						
A REPORTER.			37,940,385 84	37,458,814 08	25,161,535 81	11,885,468 98

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
31,042,154 01	557,569 35	•	470,572 75	30,305 71	74,053 90	
5,084,558 15	54,050 76	•	06,522 11	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 500 francs par la loi du 28 décembre 1858, <i>Moni- teur</i> n° 363.
20,512 05	•	•	2,425 11	•	•	
57,046,804 79	592,000 29	•	539,519 95	56,505 71	74,053 00	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	37,040,385 84	37,458,814 08	25,101,355 81	11,885,468 08
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	"	26	445,000 "	471,172 48	168,221 41	207,985 07
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos						
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847	"	27	120,000 "	255,711 07	"	255,711 07
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.	38,503,385 84	58,105,008 25	25,320,557 22	12,437,100 52

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
37,040,804 79	392,009 29	°	539,319 95	36,505 71	74,055 90	
466,207 08	4,065 40	»	°	°	28,172 48	
255,711 07	°	»	°	°	153,711 67	
37,766,725 54	396,074 69	°	539,319 95	36,505 71	255,938 05	

Le Budget de la dette publique a été fixé par la loi du 5 mars 1858, *Moniteur* n° 60, à la somme de fr 37,830,555 84

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 672,830 »

TOTAL 38,503,385 84

- Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
<i>Liste civile</i> (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution. par la loi du 28 février 1852)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1855).	»	2	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	»	3	150,000 »	150,000 »	150,000 »	»
Dot de Son Altesse Royale Madame la Princesse Charlotte, conformément au traité conclu le 1 ^{er} juin 1857 entre S. M. le Roi des Belges et S. M. l'Empereur d'Autriche .	»	3 ^{bis} a)	258,020 60	258,020 60	258,020 60	»
<i>Sénat</i>	II.	4	40,000 »	38,000 »	25,500 »	12,500 »
<i>Chambre des Représentants</i>	III.	5	b) 518,455 61	518,450 24	375,284 54	145,154 70
Cour des comptes.	IV.					
Traitement des membres de la Cour	»	6	c) 55,553 54	55,553 54	48,499 80	4,855 48
— du personnel des bureaux	»	7	82,920 »	82,920 »	78,012 04	4,877 06
Matériel et dépenses diverses	»	8	16,900 »	16,900 »	16,900 »	»
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	»	9	1,200 »	115 67	115 67	»
TOTAUX.			4,572,752 30	4,569,651 69	4,204,285 55	165,566 14

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payments effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,751,522 75	•	•	•	•	•	
500,000 »	•	•	•	•	•	
150,000 »	•	•	•	•	•	
258,620 69	•	•	•	•	•	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 5 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 189.
58,000 »	•	•	2,000 •	•	•	
518,450 24	•	•	16 57	•	•	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 66,885 61, par la loi du 27 décembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 562
55,555 54	•	•	•	•	•	c) Le crédit primitif a été augmenté fr. 5,535 54, par la loi du 2 mars 1859, <i>Moniteur</i> n° 65.
82,920 »	•	•	•	•	•	
16,900 »	•	•	•	•	•	
115 67	•	•	1,084 55	•	•	
4,309,651 69	•	•	5,100 70	•	•	

Le Budget des dotations a été fixé par la loi du 8 mars 1858, *Moniteur* n° 69, à la somme de 4,045,042 75

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 528,809 64

TOTAL 4,572,752 50

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1856.						
<i>Report conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Prisons.						
Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	X.	50	a) 2,241 21	2,241 21	•	2,241 21
Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation.	•	55	b) 10,694 59	10,0 ₀₄ 59	•	10,694 59
TOTAUX	•	•	12,955 60	12,955 60	•	12,955 60
EXERCICE 1857.						
<i>Report de l'exercice 1857 à l'exercice 1858.</i>						
Prisons.						
Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	X.	51	c) 171 •	171 •	•	171 •
TOTAUX	•	•	171 •	171 •	•	171 •
EXERCICE 1858 (COMPTE DÉFINITIF.)						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre.	I.	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	200,800 •	200,800 •	176,505 65	24,100 75
Matériel	•	5	26,000 •	25,986 25	24,670 32	1,515 91
Frais d'impression de recueils statistiques	•	4	6,000 •	5,092 50	260 •	2,852 50
Frais de route et de séjour	•	5	6,000 •	5,142 15	1,202 20	1,059 95
Ordre judiciaire.						
Cour de cassation (Personnel)	•	6	219,100 •	216,600 •	216,600 •	•
— (Matériel).	•	7	5,250 •	5,199 52	5,155 •	64 52
Cours d'appel (Personnel)	•	8	609,750 •	591,066 07	554,081 25	57,885 42
— (Matériel).	•	9	18,000 •	17,995 75	17,515 75	480 •
Tribunaux de première instance et de commerce	•	10	1,049,071 •	1,035,029 51	895,790 29	137,239 22
Justices de paix et tribunaux de police	•	11	570,650 •	569,015 55	450,929 52	158,798 55
A REPORTER.	•	•	2,731,601 •	2,687,825 66	2,342,875 76	544,650 60

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,241 21	°	°	°	°	°	a) Décision de la Cour des comptes du 26 novem- bre 1858.
10,694 50	°	°	°	°	°	b) Id. Id.
12,955 60	°	°	°	°	°	
171 °	°	°	°	°	°	c) Id. Id.
171 °	°	°	°	°	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	
200,694 58	105 62	°	°	°	°	
25,986 25	°	°	15 77	°	°	
5,092 50	°	°	2,907 50	°	°	
5,142 15	°	°	2,857 85	°	°	
216,600 °	°	°	2,500 °	°	°	
5,199 52	°	°	50 48	°	°	
591,966 67	°	°	17,785 55	°	°	
17,993 75	°	°	6 25	°	°	
1,055,029 51	°	°	16,041 49	°	°	
568,827 65	185 68	°	1,616 67	°	°	
2,687,552 56	291 50	°	45,777 54	°	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	2,731,601	2,087,325 06	2,542,875 76	544,656 60
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (Personnel).	»	12	20,785	20,782 00	20,782 00	»
— (Matériel)	»	15	2,000	2,000	2,000	»
Auditeurs militaires et prévôts.	»	14	50,871	50,870 52	50,870 52	»
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	»	15	5,540	5,540	5,350	210
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	»	16	a) 620,000	600,614 04	111,711 18	488,092 86
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	»	17	25,608	25,240 51	24,601 55	558 18
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	»	18	75,000	66,935 41	44,585 81	22,540 60
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	»	19	150,000	149,078 57	122,074 77	27,905 60
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	»	20	3,000	2,720	2,720	»
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	»	21	15,300	9,240 04	4,565 22	4,686 72
Traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	»	22	2,940	2,880	2,880	»
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	23	10,000	8,014 78	6,556 48	2,578 50
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	»	24	11,800	11,800	11,800	»
A REPORTER.	5,702,445	5,625,350 02	2,731,421 86	301,645 86

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	excédant LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
2,087,552 50	201 50	"	45,777 54	"	"	
20,782 99	"	"	" 01	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,870 52	"	"	" 08	"	"	
3,540 "	"	"	"	"	"	
600,614 04	"	"	19,585 00	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 150, de 50,000 francs.
25,240 51	"	"	558 40	"	"	
66,055 41	"	"	4,170 55	5,894 24	"	
140,078 57	"	"	21 65	"	"	
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
9,249 94	"	"	6,050 06	"	"	
2,880 "	"	"	60 "	"	"	
8,914 78	"	"	1,085 22	"	"	
11,800 "	"	"	"	"	"	
3,625,067 72	201 50	"	75,180 74	5,894 24	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,702,445 »	5,025,550 02	2,751,421 86	801,645 80
Pensions et secours (suite).	VII	(suite).				
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	»	25	1,700 »	1,675 »	1,675 »	»
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	»	26	5,000 »	5,000 »	2,925 »	75 »
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	»	27	511,700 »	511,555 52	255,775 »	77,758 52
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	»	28	62,011 »	62,010 52	46,472 62	15,557 90
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	»	29	5,585,852 »	5,582,845 98	2,550,955 05	1,041,460 59
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	»	30	444,000 »	444,000 »	516,589 84	115,948 16
Monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie (dernier cinquième du crédit de 450,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855)	»	31	90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	»	32	52,446 »	52,546 »	59,554 50	15,011 50
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	»	35	7,524 »	7,484 48	4,260 46	2,800 74
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	»	34	9,200 »	9,200 »	6,900 »	2,500 »
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	»	35	500 »	500 »	75 »	225 »
Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	»	36	8,000 »	7,999 58	6,798 16	1,201 22
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	»	37	21,400 »	21,400 »	20,462 »	958 »
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	»	58	160,000 »	158,707 97	55,920 84	90,100 91
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	»	39	a) 146,071 40	92,871 40	52,815 48	59,655 92
A REPORTER.			8,405,647 40	8,248,751 07	5,927,580 70	2,290,659 12

LA JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS MONTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,025,067 72	291 50	"	75,189 74	5,894 24	"	
1,675 "	"	"	25 "	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
511,555 52	"	"	100 08	"	"	
62,010 52	"	"	" 48	"	"	
5,581,415 62	1,428 50	"	1,008 02	"	"	
450,558 "	15,462 "	"	"	"	"	
90,000 "	"	"	"	"	"	
52,540 "	"	"	100 "	"	"	
7,061 20	435 28	"	50 52	"	"	
9,200 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	"	"	"	
7,099 58	"	"	" 62	"	"	
21,400 "	"	"	"	"	"	
124,021 75	14,686 22	"	21,292 05	"	"	
92,471 40	400 "	"	"	55,200 "	"	a) La loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 156, a augmenté le crédit primitif de fr. 71 40 c.
8,218,050 91	50,601 16	"	97,822 09	57,094 24	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1858.	En 1859. Jusqu'au 31 octob.	
Report.	8,405,647 40	8,248,751 07	5,027,380 70	2,900,050 12	
Établissement de bienfaisance (suite).	IX (suite).						
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.		40	12,000 "	9,500 88	5,833 74	5,219 24	
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers		41	2,000 "	628 01	538 01	00 "	
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . .		42	145,000 "	102,088 13	"	100,536 15	
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .		45	20,000 "	19,482 66	8,152 26	11,280 40	
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	"	44	220,000 "	215,224 50	91,104 02	124,030 28	
Prisons.	X.						
SECTION 1^{re}. — Service domestique.							
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons. .		"	45	1,600,000 "	1,362,507 54	741,783 73	533,630 58
Gratifications aux détenus employés au service domestique.		"	46	54,000 "	29,705 95	28,601 65	1,104 52
Frais d'habillement des gardiens et des surveillants . . .		"	47	20,000 "	20,000 "	5,521 66	16,478 34
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements		"	48	11,000 "	7,695 95	5,784 80	5,815 95
Traitement des employés attachés au service domestique. .		"	49	505,760 "	504,510 26	946,058 57	55,432 82
Frais d'impression et de bureau		"	50	10,000 "	6,616 91	2,999 70	5,441 12
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments		"	51	160,000 "	134,446 50	14,050 50	115,535 01
Prison cellulaire de Gand. — Premiers travaux de construction et complément du prix d'acquisition		"	52	170,000 "	170,000 "	1,018 25	168,981 75
Prison cellulaire d'Anvers. — Travaux de parachèvement.		"	53	50,000 "	8,110 40	"	8,110 40
Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation.		"	54	100,000 "	100,000 "	270 "	99,721 "
Prison cellulaire de Hasselt. — Achèvement des travaux de construction		"	55	110,000 "	99,255 76	83,270 76	15,934 "
Prison centrale cellulaire à Louvain. — Continuation des travaux de construction.	"	56	400,000 "	367,704 24	136,704 12	211,000 12	
A REPORTER.	11,955,407 40	11,400,085 42	7,538,102 43	3,745,086 58	

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
8,218,059 91	30,691 16	"	97,822 09	57,094 24	"	
9,054 98	535 90	"	2,600 12	"	"	
628 01	"	"	1,371 99	"	"	
100,556 15	1,552 "	"	42,011 87	"	"	
10,452 66	50 "	"	517 54	"	"	
215,224 50	"	"	4,775 70	"	"	
1,277,414 11	85,095 45	"	237,492 46	"	"	
29,705 05	"	"	4,204 05	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
7,598 75	95 20	"	5,506 05	"	"	
504,491 59	27 87	"	1,240 74	"	"	
6,440 91	176 "	"	5,385 69	"	"	
129,655 51	4,815 05	"	22,196 44	3,357 20	"	
170,000 "	"	"	"	"	"	
8,110 40	"	"	21,889 60	"	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
99,255 76	"	"	10,766 24	"	"	
567,701 24	"	"	"	52,295 76	"	
11,283,248 81	122,854 61	"	454,570 78	92,747 20	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
Report.	11,953,407 40	11,406,083 42	7,538,162 43	5,745,080 58
Prisons (suite).	X					
<i>SECTION 1^{re}. — Service domestique (suite).</i>	(suite).					
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	57	a) 52,000 "	52,000 "	11,800 87	20,190 13
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	58	6,000 "	5,704 02	5,436 42	268 20
Achat du mobilier dans les prisons	"	59	55,000 "	22,190 63	6,451 47	15,750 16
<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	60	b) 1,500,000 "	1,258,435 15	428,568 53	800,848 00
Gratifications aux détenus	"	61	170,000 "	163,260 55	153,300 "	9,960 35
Frais d'impression et de bureau	"	62	5,000 "	1,740 27	1,665 80	85 58
Traitements et tantièmes des employés	"	65	89,800 "	88,710 88	75,853 55	7,515 23
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	64	80,000 "	80,000 "	58,000 "	22,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	65	5,000 "	3,952 58	3,799 65	152 75
TOTAUX.			13,806,207 40	13,042,082 68	8,283,020 65	4,630,862 14

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
11,985,248 81	122,854 61	•	454,576 78	92,747 20	•	
32,000 •	•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 10,000 francs par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 186.
5,704 62	•	•	205 58	•	•	
22,100 03	•	•	32,800 37	•	•	
1,258,417 15	16 •	•	260,755 60	835 25	•	b) La loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192, a augmenté le crédit primitif de 1,000,000 de francs.
165,269 55	•	•	6,750 67	•	•	
1,749 27	•	•	5,250 75	•	•	
85,570 58	5,349 30	•	1,080 12	•	•	
80,000 •	•	•	•	•	•	
5,932 58	•	•	1,067 62	•	•	
12,015,882 77	128,109 01	•	760,544 27	93,580 45	•	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 6 mars 1858, *Moniteur* n° 69, à la somme de . . . fr. 13,836,136 •

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,060,071 40

TOTAL fr. 13,806,207 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859. jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	2	111,491 "	111,491 "	110,710 "	781 "
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	3	3,500 "	2,601 25	2,414 66	180 50
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	4	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"
Matériel	"	5	37,600 "	37,600 "	33,068 58	2,551 42
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	"	6	8,000 "	8,000 "	6,287 94	1,712 06
Traitement des agents politiques.						
	II.					
Autriche	"	7	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
Confédération germanique	"	8	35,000 "	35,000 "	35,000 "	"
France	"	9	47,000 "	47,000 "	47,000 "	"
Grande-Bretagne	"	10	62,000 "	62,000 "	62,000 "	"
Italie	"	11	37,000 "	37,000 "	37,000 "	"
Pays-Bas	"	12	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
Prusse	"	13	30,000 "	30,000 "	30,000 "	"
Russie	"	14	62,000 "	62,000 "	61,166 65	855 57
Bésil	"	15	20,000 "	20,000 "	16,666 62	3,333 58
Danemark, Suède, villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brême, Lubeck	"	16	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Espagne	"	17	15,000 "	15,000 "	15,750 "	1,250 "
États-Unis	"	18	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Portugal	"	19	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Turquie	"	20	28,000 "	28,000 "	28,000 "	"
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	"	21	14,000 "	14,000 "	6,333 52	6,766 68
Consulats.						
	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	"	22	114,500 "	114,500 "	109,475 "	5,025 "
A REPORTER			784,001 "	783,102 25	750,872 75	20,419 50

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
111,491 "	"	"	"	"	"	
2,601 25	"	"	898 75	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
57,000 "	"	"	"	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
39,000 "	"	"	"	"	"	
35,000 "	"	"	"	"	"	
47,000 "	"	"	"	"	"	
62,000 "	"	"	"	"	"	
37,000 "	"	"	"	"	"	
39,000 "	"	"	"	"	"	
39,000 "	"	"	"	"	"	
62,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
28,000 "	"	"	"	"	"	
15,100 "	900 "	"	"	"	"	
112,500 "	2,000 "	"	"	"	"	
780,202 25	2,900 "	"	898 75	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	784,091 »	783,192 25	759,872 75	20,419 50
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	»	23	65,000 »	65,000 »	22,383 17	42,616 83
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, pour un capou-ouglan et pour quatorze cavasses employés dans diverses résidences en Orient	»	24	10,380 »	10,380 »	6,567 50	3,812 50
Frais divers	»	25	67,570 »	67,570 »	56,841 50	30,728 50
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.	»	26	40,000 »	40,000 »	27,052 09	12,947 91
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation Personnel	»	27	17,260 »	17,260 »	14,850 »	2,410 »
— Frais divers	»	28	7,280 »	7,164 80	6,150 »	1,014 80
Chambres de commerce.	»	29	12,000 »	11,050 65	5,065 51	5,965 52
Frais divers et encouragements au commerce	»	30	14,600 »	14,600 »	6,674 84	7,925 16
Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers	»	31	a) »	»	»	»
a. Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York; subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1855. 28,800 »	»					
b. Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janciro; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux spécifiés à l'article 6 de la convention du 25 avril 1854	»	32	75,044 »	»	»	»
c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 9 de la convention du 12 novembre 1855. (Crédits non limitatifs.)	»					
Pêche maritime. Personnel.	»	33	7,550 »	6,741 66	4,254 65	2,487 01
— Primes	»	34	92,050 »	92,048 84	217 57	90,770 03
A REPORTER.	1,193,725 »	1,115,888 18	800,829 18	220,507 50

ÉTRANGÈRES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
780,202 25	2,000 "	"	808 75	"	"	
05,000 "	"	"	"	"	"	
0,880 "	500 "	"	"	"	"	
07,570 "	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
17,260 "	"	"	"	"	"	
7,164 80	"	"	115 20	"	"	
11,050 65	"	"	69 57	"	"	
14,600 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	75,914 "	"	"	a) La somme de 414,875 francs, composée comme suit : 1° Crédit de l'exercice 1858, fr. 70,000 " 2° Sommes restées disponibles sur les exercices antérieurs et transférées au présent article . . . fr. 374,875 "
0,741 66	"	"	808 54	"	"	ENSEMBLE . . fr. 444,875 "
00,987 40	1,001 44	"	1 16	"	"	a été transférée à l'art. 33 du Budget de l'exercice 1859, en vertu de l'art. 2 de la loi budgétaire du 26 février 1859, <i>Moniteur</i> du 2 mars, n° 61.
1,111,426 74	4,401 44	"	77,856 82	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,105,725 "	1,115,888 18	890,829 18	220,507 56
Perception des droits de chancellerie, et bureau de la librairie à Paris.	VIII.					
Personnel	"	35	5,240 "	5,240 "	5,240 "	"
Frais divers	"	56	560 "	560 "	560 "	"
Marine.	IX.					
<i>Pilotage.</i>						
Personnel.	"	57	187,000 "	185,182 70	08,941 67	114,241 05
Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine (crédit non limitatif).	"	58	187,110 "	251,569 72	53,640 51	197,735 21
Payement à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, et relativement au pilotage et à la surveillance commune; restitution des droits indé- mment perçus et pertes de change sur les sommes à payer à Flessingue (crédit non limitatif).	"	59	15,500 "	13,275 35	2,171 05	11,105 58
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel.	"	40	14,500 "	11,805 42	8,061 17	2,844 25
<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>						
Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à va- peur de l'Escaut et d'autres bâtiments de l'État, ainsi que du personnel à terre	"	41	256,671 67	215,320 46	51,091 49	162,228 97
Vivres	"	42	90,000 "	78,075 56	24,915 22	55,758 54
Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres	"	45	14,710 "	14,687 46	11,265 75	5,421 71
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel.	"	44	12,690 "	12,684 97	12,154 97	550 "
<i>Police maritime.</i>						
Personnel.	"	45	50,295 "	20,742 00	28,411 48	1,551 42
Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embar- quement des émigrants (crédit non limitatif)	"	46	4,000 "	5,184 43	828 "	4,556 45
A REPORTER.			1,900,201 67	1,955,415 15	1,158,797 59	772,156 50

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,111,426 74	4,461 44	•	77,856 82	•	•	
5,240 »	•	•	•	•	•	
360 •	•	•	•	•	•	
183,182 70	•	•	4,507 50	•	•	
251,560 72	•	•	•	•	64,250 72	
13,275 33	•	•	224 67	•	•	
11,805 42	•	•	2,404 58	•	•	
213,320 46	•	•	25,351 21	•	•	
78,673 56	•	•	11,326 44	•	•	
14,687 46	•	•	22 54	•	•	
12,684 97	•	•	5 03	•	•	
29,742 90	•	•	552 10	•	•	
5,184 43	•	•	•	•	1,184 43	
1,030,955 69	4,461 44	•	120,320 60	•	65,444 15	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.	
Report.	1,990,201 07	1,955,415 13	1,158,797 50	772,156 50	
Marine (suite).	IX. (suite)						
<i>Matériel des divers services.</i>							
Traitements des gardiens du matériel		"	47	2,120 "	2,049 "	1,816 "	455 "
Frais divers		"	48	302,800 "	302,080 52	215,085 20	119,264 56
Première moitié de la construction et de l'armement d'un bateau à vapeur, destiné aux stations du pilotage des bou- ches de l'Escaut et d'Ostende		"	49	112,500 "	112,500 "	110,585 "	2,115 "
Construction et armement d'un bateau pilote pour la sta- tion des bouches de l'Escaut		"	50	80,000 "	79,095 98	4,073 81	62,065 01
Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc.	"	51	4,000 "	4,000 "	1,007 50	2,992 50	
Indemnité, à titre de transaction, au propriétaire du yacht anglais l' <i>Alma</i> , de la perte qu'il a éprouvée dans la nuit du 4 juin 1856	"	52	a) 25,000 "	25,000 "	"	25,000 "	
TOTAUX.	2,576,711 07	2,521,640 43	1,490,064 90	984,924 57	

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,050,955 00	4,401 44	»	120,320 00	»	05,444 15	
9,040 »	»	»	71 »	»	»	
334,340 85	28,330 47	»	119 68	»	»	
112,500 »	»	»	»	»	»	
07,036 82	12,050 16	»	4 02	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	»	»	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 3 mars 1850, <i>Moniteur</i> n° 67.
2,475,889 30	45,731 07	»	120,515 50	»	05,444 15	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 6 mars 1858, *Moniteur* n° 72, à la somme de fr. 2,021,711 67

Somme restée disponible sur l'article 31 du Budget de 1857 et les reports des exercices antérieurs à l'exercice 1857 trans-
férés à l'article 31 du Budget de 1858. 374,873 »

Le crédit supplémentaire s'élève à. 25,000 »

TOTAL. fr. 3,021,584 67

A déduire la somme de 444,873 francs, formant le montant du crédit de l'article 31 et des sommes restées disponibles sur
le même article des exercices antérieurs, ci 444,873 »

RESTE. fr. 2,576,711 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
<i>Report de 1857 à 1858, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Beaux-arts.						
Encouragements, souscriptions, etc.	o	103	a) 2,800 o	o	o	»
TOTAUX.			2,800 o	o	o	»
EXERCICE 1856.						
<i>Report de 1857 à 1858.</i>						
Poids et mesures.						
Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang	o	79	b) 1,750 o	261 80	o	261 80
Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855	o	81	c) 2,721 o	2,364 o	o	2,364 o
Œuvres d'art commandées à différents artistes	XXV.	145	d) 11,500 o	1,100 o	o	1,100 o
Subside pour l'impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden	o	145	e) 8,000 o	o	o	o
TOTAUX.			25,971 o	3,725 80	o	3,725 80
EXERCICE 1857.						
<i>Report de 1857 à 1858.</i>						
Statistique générale.						
Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 (<i>Moniteur</i> n° 159).	o	10	f) 20,515 64	4,470 45	2,000 o	2,070 45
Beaux-arts.						
Part contributive de l'État dans les dépenses d'agrandissement et d'appropriation des locaux, laquelle ne pourra, dans aucun cas, dépasser la somme de 50,000 francs; 3 ^e tiers	o	122	g) 10,000 o	10,000 o	o	10,000 o
A REPORTER.			50,515 64	14,470 45	2,000 o	12,070 45

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.	
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant		
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.		
"	"	"	"	2,800 "	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 7 décembre 1858.	
"	"	"	"	2,800 "	"	"		
261 80	"	"	"	"	1,488 20	"	b)	Id. id.
2,564 "	"	"	"	"	557 "	"	c)	Id. id.
1,100 "	"	"	"	"	10,400 "	"	d)	Id. id.
"	"	"	"	"	8,000 "	"	e)	Id.
5,725 80	"	"	"	"	20,245 20	"		
4,070 45	400 "	"	"	"	15,845 10	"	f)	Id. id.
10,000 "	"	"	"	"	"	"	g)	Id. id.
14,070 45	400 "	"	"	"	15,845 10	"		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1833.	En 1830, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	50,315 64	14,470 45	2,000 .	12,070 45
Beaux-arts (suite).	XIX.					
Quatrième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1833, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national.	"	150 a)	41,040 82	41,040 82	"	41,040 82
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	151 b)	10,000 "	"	"	"
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nicuport; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique.	"	152 c)	4,700 "	256 88	"	"
État civil.	XXIV.					
Confection des tables décennales des actes de l'état civil de 1813 à 1822, qui manquent au greffe du tribunal de 1 ^{re} instance de Namur	"	145 d)	212 50	212 50	"	212 50
TOTAUX.			80,328 06	55,060 65	2,000 .	53,625 77
EXERCICE 1838 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	214,550 "	214,550 "	212,080 41	1,800 50
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses et loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	"	3	45,000 "	45,000 "	37,418 22	7,581 78
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	"	4	4,500 "	4,200 55	4,217 55	82 "
Pensions et secours.	II.					
Pensions. — Premier terme de pensions à accorder éventuellement.	"	5	6,000 "	5,543 82	1,280 "	4,263 82
A REPORTER.	200,850 "	200,503 57	276,506 18	13,797 10

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
14,070 45	400 »	»	»	15,045 10	»	
41,040 82	»	»	»	»	»	a) Décision de la Cour des comptes du 7 décembre 1858.
»	»	»	»	10,000 »	»	b) id. id.
»	250 08	»	»	4,523 12	»	c) id. id.
212 50	»	»	»	»	»	d) id. id.
55,325 77	656 88	»	»	50,568 51	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
214,550 »	»	»	»	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
4,200 55	»	»	» 45	»	»	
5,845 82	»	»	456 18	»	»	
290,395 57	»	»	450 65	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. --- Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	200,850 »	200,505 57	270,506 18	15,707 10
Pensions et secours (suite).	II.					
(ii. (suite).						
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	»	6	5,000 »	4,094 66	2,501 50	1,705 36
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves ou enfants d'employés, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	7	10,000 »	10,000 »	0,950 »	50 »
Statistique générale.	III.					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	»	8	0,000 »	8,098 68	6,705 15	2,205 53
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	»	9	5,300 »	5,297 15	765 »	405 »
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
Province d'Anvers.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	10	57,700 »	57,700 »	57,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	11	48,000 »	48,000 »	47,575 96	426 04
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	12	18,500 »	18,299 87	15,645 84	4,654 05
Province de Brabant.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	13	57,700 »	57,700 »	57,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	14	59,000 »	59,000 »	58,616 29	385 71
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	15	18,700 »	18,678 06	12,456 51	6,241 55
Province de la Flandre occidentale.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	16	57,700 »	52,950 »	24,275 »	8,675 »
Traitement des employés et gens de service	»	17	51,000 »	50,975 »	50,975 »	»
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	18	19,250 »	19,216 10	14,155 86	5,080 24
Province de la Flandre orientale.						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	19	57,700 »	57,700 »	28,275 »	0,425 »
Traitement des employés et gens de service.	»	20	55,150 »	55,150 »	52,500 99	2,640 01
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	21	18,500 »	18,498 56	7,958 48	10,550 88
A REPORTER.	758,850 »	752,651 25	682,207 56	66,510 54

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
200,305 37	•	•	456 63	•	•	
4,004 00	•	•	905 34	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
8,998 68	•	•	1 32	•	•	
1,170 •	4,127 13	•	2 87	•	•	
37,700 •	•	•	•	•	•	
48,000 •	•	•	•	•	•	
18,290 87	•	•	15	•	•	
37,700 •	•	•	•	•	•	
59,000 •	•	•	•	•	•	
18,678 06	•	•	21 94	•	•	
52,950 •	•	•	4,750 •	•	•	
50,975 •	•	•	25 •	•	•	
10,216 10	•	•	33 90	•	•	
37,700 •	•	•	•	•	•	
55,150 •	•	•	•	•	•	
18,498 36	•	•	1 64	•	•	
748,524 10	4,127 13	•	6,198 77	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
Report.	758,850 °	752,651 25	682,207 50	66,516 54
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	22	37,700 °	36,825 °	50,825 °	"
Traitement des employés et gens de service	"	23	50,000 °	50,000 °	57,824 00	1,175 01
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	24	18,050 °	18,908 47	14,050 01	4,258 46
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	25	37,700 °	36,200 °	27,275 °	8,925 °
Traitement des employés et gens de service	"	26	51,000 °	50,999 00	45,879 18	5,005 81
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	27	18,600 °	18,680 70	15,104 52	3,585 58
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	28	37,700 °	37,700 °	37,700 °	"
Traitement des employés et gens de service	"	29	50,000 °	50,000 °	37,450 °	1,550 °
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	30	12,497 °	12,481 22	10,455 50	2,045 72
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	31	37,700 °	37,700 °	37,700 °	"
Traitement des employés et gens de service	"	32	50,000 °	50,000 °	58,587 52	612 48
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	33	a) 17,274 75	17,270 55	8,672 91	8,580 04
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	34	37,700 °	37,700 °	37,700 °	"
Traitement des employés et gens de service	"	35	42,000 °	41,979 58	41,785 38	106 °
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	36	14,700 °	14,698 04	5,121 08	9,577 56
A REPORTER.	1,259,441 75	1,250,804 18	1,134,710 45	111,027 °

L'INTÉRIEUR (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
748,524 10	4,127 15	•	8,198 77	•	•	
36,825 "	•	"	875 "	•	•	
59,000 "	"	"	"	"	•	
18,908 47	•	"	21 53	•	•	
36,200 •	"	"	1,500 "	"	•	
50,974 99	25 •	•	" 01	"	"	
18,689 70	•	"	" 30	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	•	
59,000 "	"	"	"	"	•	
12,481 22	"	"	15 78	"	•	
37,700 "	"	"	"	"	•	
59,000 "	"	"	"	"	•	
17,261 95	8 60	"	4 20	"	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,074 75 c ^t par la loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 137.
37,700 "	"	"	"	"	•	
41,979 58	"	"	20 62	"	"	
14,698 64	"	"	1 56	"	•	
1,246,045 45	4,160 75	•	8,057 57	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	1,250,441 75	1,250,804 18	1,154,716 45	111,927 "
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	57	174,915 "	174,914 91	161,040 94	15,754 14
Émoluments pour frais de bureau.	"	58	88,850 "	88,849 96	80,066 60	8,669 "
Frais de route et de tournées	"	59	26,000 "	21,817 50	915 80	19,200 50
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843	"	40	500 "	261 57	121 65	156 07
Milice.	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires . .	"	41	65,000 "	55,612 17	24,185 15	31,124 98 "
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	"	42	2,100 "	1,894 50	"	1,894 50
Garde civique.	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées, etc.	"	43	4,450 "	4,200 "	5,950 "	250 "
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, magasin central, etc. (une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 43 à l'article 44) . . .	"	44	12,435 "	12,425 75	4,950 59	7,268 56
Personnel du magasin central.	"	45	3,115 "	1,980 75	1,566 60	264 15
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	46	40,000 "	50,890 28	55,550 "	5,950 28
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligra- phie des diplômes, frais de distribution, etc.	"	47	b) 12,890 "	12,890 "	7,155 19	5,756 81
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des dé- corés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune; sub- sides à leurs veuves ou orphelins	"	48	170,000 "	167,507 97	123,629 95	42,723 49
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	49	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
A REPORTER.	1,879,696 75	1,854,937 54	1,599,806 74	246,879 28

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,246,643 45	4,100 75	•	8,657 57	•	•	
174,773 08	130 83	•	» 09	•	•	
88,753 66	114 30	•	» 04	•	•	
20,116 30	1,701 20	•	4,182 50	•	•	
257 72	5 85	•	238 43	•	•	
55,310 11	502 06	•	7,587 83	•	•	
1,894 50	•	•	205 50	•	•	
4,200 •	•	•	250 •	•	•	
12,198 75	225 •	•	11 25	•	•	a) En vertu de l'arrêté royal du 27 décembre 1858, une somme de 2,455 francs a été transférée de l'art. 43 à l'art. 44. (Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur du 8 janvier 1859, n° 8419.)
1,850 75	150 •	•	1,154 25	•	•	
59,480 28	410 •	•	109 72	•	•	
12,890 •	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif a été augmenté de 4,800 francs, par la loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 157.
166,553 42	1,044 55	•	2,602 03	•	•	
22,000 •	•	•	•	•	•	
1,846,686 02	8,251 52	•	24,759 21	•	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
Report.	1,879,600 75	1,854,037 54	1,599,806 74	246,879 28
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	50	150,000 "	147,542 53	62,522 77	84,217 92
Service vétérinaire	"	51	50,000 "	45,459 22	21,046 42	24,945 30
Traitement et indemnités du personnel du haras	"	52	59,150 "	59,150 "	37,500 "	1,650 "
Traitement et indemnité de disponibilité	"	55	1,600 "	1,557 "	1,447 20	109 80
Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons	"	54	103,000 "	101,999 17	97,154 14	4,845 05
Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des réglemens provinciaux sur la matière; exécution des réglemens provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine.	"	55	93,500 "	87,265 87	58,085 21	44,170 66
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragemens aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués par l'entremise des commissions d'agriculture; dépenses diverses	"	56	88,000 "	87,985 17	77,756 66	10,095 51
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité	"	57	75,000 "	74,948 15	59,101 50	15,846 65
Service des défrichemens en Campine.	"	58	23,100 "	23,097 50	19,500 40	3,596 90
— du drainage	"	59	9,700 "	9,453 82	7,216 62	2,217 20
Mesures relatives aux défrichemens	"	60	60,000 "	41,653 84	14,225 85	27,558 29
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat	"	61	60,800 "	60,782 61	57,952 61	2,850 "
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire.	"	62	60,200 "	60,194 26	42,500 62	25,116 83
Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles	"	63	24,000 "	24,000 "	24,000 "	"
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragemens pour l'amélioration de la voirie vicinale, et indemnités aux commissaires voyers	"	64	605,000 "	694,999 44	115,597 44	404,572 "
Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture	"	65	15,000 "	12,978 55	11,771 25	1,207 10
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	"	66	7,600 "	7,599 96	7,599 96	"
Enseignement industriel.	"	67	62,850 "	62,849 45	56,404 45	5,695 "
A REPORTER.	5,500,196 75	5,448,229 50	2,540,167 84	905,171 27

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
1,846,086 02	8,251 52	"	24,750 21	"	"	
146,740 09	001 66	"	2,057 65	"	"	
45,980 72	469 50	"	3,540 78	"	"	
59,150 "	"	"	"	"	"	
1,557 "	"	"	43 "	"	"	
101,999 17	"	"	" 85	"	"	
82,283 87	5,010 "	"	11,256 15	"	"	
87,851 97	151 20	"	16 85	"	"	
74,048 15	"	"	51 85	"	"	
25,097 50	"	"	2 70	"	"	
0,453 82	"	"	266 18	"	"	
41,584 14	69 70	"	18,546 16	"	"	
60,782 01	"	"	17 59	"	"	
67,617 45	1,576 81	"	5 74	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
517,909 44	177,050 "	"	" 56	"	"	
12,978 55	"	"	21 65	"	"	
7,599 96	"	"	" 04	"	"	
62,099 45	750 "	"	" 55	"	"	
5,254,359 11	103,890 30	"	60,967 25	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,500,196 75	5,448,220 50	2,549,167 84	905,171 27
Industrie (suite).	XIII.					
	(suite.)					
Achat de modèles et de métiers perfectionnés; frais d'expertise des machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	"	68	21,000 "	21,000 "	10,566 57	9,808 65
Subsides aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; distribution de métiers, etc.	"	69	70,000 "	69,699 65	50,689 82	38,450 81
Impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>	"	70	7,000 "	6,558 77	5,459 92	2,878 85
Personnel du bureau de la librairie	"	71	6,920 "	6,910 84	6,910 84	"
Matériel du bureau de la librairie.	"	72	5,000 "	2,966 52	2,966 52	"
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	73	18,558 "	18,187 92	17,887 92	500 "
Matériel et frais divers	"	74	10,252 "	10,251 06	4,045 95	6,200 01
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs et d'un aspirant-vérificateur des poids et mesures	"	75	55,400 "	55,599 41	51,585 09	1,816 52
Frais de bureau et de tournées	"	76	18,000 "	17,791 65	16,691 65	1,100 "
Matériel	"	77	2,000 "	1,077 00	1,128 40	848 00
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement et d'enseignement supérieur	"	78	4,000 "	1,769 10	500 "	1,269 10
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	"	79	618,990 "	615,279 65	445,952 64	167,251 99
Bourses. — Matériel des universités,	"	80	120,210 "	119,095 95	45,257 44	76,626 59
Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres des jury d'examen pour les grades académiques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré; salaires des huisiers des jurys, et matériel	"	81	a) 162,120 "	160,690 01	112,127 56	48,509 45
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique	"	82	10,000 "	7,950 71	4,064 60	5,481 11
A REPORTER.			4,654,426 75	4,560,445 67	5,100,980 65	1,265,817 75

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,254,339 11	105,800 50	°	60,967 25	°	°	
20,465 02	534 08	°	°	°	°	
60,149 65	550 °	°	500 37	°	°	
6,558 77	°	°	661 25	°	°	
6,910 84	°	°	° 10	°	°	
2,966 52	°	°	35 48	°	°	
18,187 92	°	°	150 08	°	°	
10,251 00	°	°	° 04	°	°	
55,509 41	°	°	° 59	°	°	
17,791 65	°	°	208 35	°	°	
1,977 00	°	°	22 91	°	°	
1,769 10	°	°	2,250 90	°	°	
615,204 65	75 °	°	5,710 57	°	°	
110,864 05	129 90	°	210 07	°	°	
100,657 01	55 °	°	1,420 90	°	°	
7,545 71	405 °	°	2,040 29	°	°	
4,564,807 40	105,658 27	°	75,981 08	°	°	

a) La loi du 3 juin 1859, *Moniteur* n° 157, a augmenté le crédit primitif de 12,000 fr.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	4,654,426 75	4,560,445 07	5,100,989 65	1,265,817 75
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	°	85	5,000 "	2,989 85	1,060 20	588 15
Inspection des établissements d'instruction moyenne (<i>Personnel</i>).	°	84	18,100 "	18,100 "	16,766 52	1,553 48
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	°	85	7,000 "	6,022 70	4,524 60	1,498 10
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former les professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur	°	86	47,420 "	51,145 55	21,184 20	9,961 15
Dotation des athénées royaux (article 20, § 2, de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	°	87	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	°	88	2,800 "	2,774 97	1,800 "	974 97
Dotation des écoles moyennes (art. 25, § 1 ^{er} , de la même loi).	°	89	200,000 "	199,824 60	198,650 "	1,174 00
Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	°	90	45,000 "	42,524 89	50,591 62	11,955 27
Bourses à des élèves des écoles moyennes	°	91	15,000 "	14,995 75	14,595 75	600 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	°	92	107,000 "	107,000 "	99,000 "	8,000 "
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	°	93	17,000 "	16,956 58	15,254 60	1,655 88
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi.	°	94	12,198 "	12,198 "	8,977 "	5,021 "
Traitements de disponibilité	°	95	5,000 "	2,757 50	2,250 "	487 50
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	°	96	8,000 "	5,750 02	152 25	4,077 77
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	°	97	54,000 "	54,000 "	51,000 "	3,000 "
École normale du degré inférieur à Nivelles, et écoles normales primaires de l'État, à Liège et à Nivelles. — Personnel	°	98	67,920 "	55,800 "	49,850 "	5,050 "
Traitements de disponibilité pour les professeurs des écoles normales de l'État	°	99	5,500 "	5,500 "	5,500 "	"
A REPORTER.	5,527,564 75	5,416,545 66	5,000,555 50	1,517,853 60

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
4,304,807 40	105,658 27	"	75,981 08	"	"	
2,057 55	952 50	"	2,010 15	"	"	
18,100 "	"	"	"	"	"	
6,022 70	"	"	077 50	"	"	
51,145 55	"	"	10,274 67	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
2,774 07	"	"	25 05	"	"	
100,824 60	"	"	175 40	"	"	
42,524 89	"	"	2,675 11	"	"	
14,005 75	"	"	6 25	"	"	
107,000 "	"	"	"	"	"	
10,870 48	85 00	"	45 62	"	"	
11,098 "	200 "	"	"	"	"	
2,757 50	"	"	262 50	"	"	
4,250 02	1,500 "	"	2,260 08	"	"	
54,000 "	"	"	"	"	"	
55,800 "	"	"	12,120 "	"	"	
5,500 "	"	"	"	"	"	
5,218,186 00	198,550 67	"	110,821 00	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	En 1858.
REPORT.			5,527,564 75	5,416,545 66	5,900,555 59	1,517,855 60
Enseignement primaire (suite).		XVII (suite).				
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration ; commission centrale ; matériel et dépenses diverses de l'école normale de l'enseignement moyen du degré inférieur et des écoles normales de l'État ; écoles normales adoptées ; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale ; subsides aux communes ; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école ; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs) ; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions ; subsides aux caisses provinciales de prévoyance ; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire ; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire ; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852) ; frais des conférences agricoles des instituteurs primaires ; subsides à des établissements spéciaux ; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	"	100	1,471,870 49	1,471,870 35	078,465 41	424,062 42
Frais de rédaction du cinquième rapport triennal de l'enseignement primaire (art. 58 de la loi du 23 septembre 1842)	"	101	5,600 "	5,600 "	"	450 "
Fourniture d'exemplaires de ce même rapport pour le service de l'administration centrale	"	102	6,400 "	6,252 "	"	"
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles	"	105	16,000 "	15,850 "	10,750 "	4,900 "
Lettres et sciences.		XVIII.				
Subsides et encouragements, souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques ; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale ; sociétés littéraires et scientifiques ; dépenses diverses ; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés ; achats ; subsides aux dames veuves Weustenraadt et Van Ryswyck ; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre ; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851 ; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique ; publication de documents rapportés d'Espagne ; exécution et publication de la carte géologique ; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique	"	104	84,200 "	84,182 13	61,965 69	21,754 44
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	"	105	45,000 "	42,500 "	20,000 "	22,500 "
Observatoire royal. — Personnel	"	106	18,020 "	17,960 "	17,860 "	100 "
A REPORTER.			7,172,404 24	7,058,747 14	4,989,574 49	1,701,620 46

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1838.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,218,186 00	108,350 07	»	110,821 00	»	»	
1,402,327 85	60,351 52	»	» 14	»	»	
450 »	3,150 »	»	»	»	»	
»	6,252 »	»	168 »	»	»	
15,650 »	200 »	»	150 »	»	»	
83,720 13	462 »	»	17 87	»	»	
42,500 »	»	»	2,500 »	»	»	
17,060 »	»	»	60 »	»	»	
6,780,994 95	277,752 10	»	115,717 10	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	7,172,464 24	7,058,747 14	4,080,574 49	1,701,620 46
Lettres et sciences (suite).	XVIII.	(suite).				
Observatoire royal. — Matériel et acquisitions.	»	107	6,200 »	6,198 29	919 05	5,279 26
Bibliothèque royale. — Personnel.	»	108	27,560 »	27,560 »	27,560 »	»
Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	»	109	6,000 »	6,000 »	4,500 »	1,500 »
Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions	»	110	55,520 »	55,518 55	24,818 59	8,500 14
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	»	111	10,220 »	10,220 »	9,420 »	800 »
— — — Matériel et acquisitions.	»	112	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	»	113	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»
Archives du royaume; bureau de paléographie—Personnel.	»	114	29,450 »	27,755 »	27,255 »	500 »
— — — Matériel.	»	115	3,000 »	2,997 95	1,778 88	1,210 07
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	»	116	20,200 »	17,200 »	14,025 »	2,275 »
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les pro- vinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc.	»	117	17,000 »	11,842 55	8,898 »	2,944 55
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	»	118	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Beaux-arts.	XIX.					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encou- ragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médaillles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musi- cales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établis- sements publics pour aider à la commande ou à l'acqui- sition d'œuvres d'art; dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; encouragements pour la composition musicale, la pein- ture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats	»	119	135,500 »	135,499 19	107,150 50	28,348 60
A REPORTER.			7,470,714 24	7,555,118 45	5,252,579 20	1,842,986 97

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES. A annuler définitivement.		
0,780,994 05	277,752 19	"	115,717 10	"	"	
6,108 20	"	"	1 71	"	"	
27,500 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
33,518 53	"	"	1 47	"	"	
10,220 "	"	"	"	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
27,735 "	"	"	1,715 "	"	"	
2,907 95	"	"	2 05	"	"	
17,200 "	"	"	5,000 "	"	"	
11,842 35	"	"	5,157 65	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
135,400 10	"	"	" 81	"	"	
7,075,506 20	277,752 19	"	123,505 79	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BDDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	7,470,714 24	7,355,118 45	5,252,579 20	1,842,086 97
Beaux-arts (suite).	XIX.					
(suite).						
Académie royale d'Anvers	»	120	31,750 »	31,750 »	31,750 »	»
Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	»	121	50,540 »	50,540 »	50,540 »	»
Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	»	122	24,560 »	24,560 »	24,560 »	»
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel	»	123	8,240 »	8,259 80	8,259 80	»
— — — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	»	124	25,400 »	25,400 »	5,700 »	14,090 52
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	»	125	4,900 »	4,899 96	4,899 96	»
— — — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	»	126	8,000 »	7,999 99	7,740 50	259 49
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	»	127	2,000 »	1,969 11	1,775 61	195 50
Dernier cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	»	128	105,600 »	105,595 91	»	105,595 91
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	»	129	10,000 »	5,000 »	»	5,000 »
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	»	150	50,000 »	49,864 43	59,245 56	9,726 95
Commission royale des monuments. — Personnel; frais de copie	»	131	2,100 »	2,100 »	1,800 »	500 »
— — — — — Matériel et frais de déplacement	»	132	5,400 »	5,395 47	1,496 »	3,899 47
Service de santé.	XX.					
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; personnel, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection	»	133	12,000 »	11,925 52	7,246 42	4,454 70
Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	»	134	45,000 »	45,426 50	2,574 60	39,474 »
A REPORTER.	7,857,804 24	7,725,584 04	5,410,545 74	2,022,560 31

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
7,075,366 26	277,752 10	"	123,595 70	"	"	
31,750 "	"	"	"	"	"	
50,540 "	"	"	"	"	"	
24,300 "	"	"	"	"	"	
8,230 80	"	"	" 20	"	"	
20,596 32	3,005 68	"	"	"	"	
4,809 96	"	"	" 04	"	"	
7,900 99	"	"	" 01	"	"	
1,060 11	"	"	30 89	"	"	
103,595 91	"	"	4 09	"	"	
5,000 "	"	"	2,500 "	4,500 "	"	
48,070 51	895 92	"	135 57	"	"	
2,100 "	"	"	"	"	"	
5,395 47	"	"	4 53	"	"	
11,081 12	244 20	"	74 68	"	"	
42,048 60	1,377 90	"	1,575 50	"	"	
7,442,115 05	283,271 80	"	127,910 30	4,500 "	"	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859. Jusqu'au 31 octob.
Report.	7,857,804 24	7,725,384 04	5,410,543 74	2,022,500 31
Service de santé (suite).	XX					
(suite).						
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides en cas d'épidémie; impressions et dépenses diverses	"	135	20,500 .	25,000 43	9,576 38	15,121 47
Académie royale de médecine.	"	136	20,000 .	20,000 .	10,745 01	5,254 30
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	137	4,200 .	4,190 01	2,092 40	1,183 51
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	138	20,000 .	20,000 .	20,000 .	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	139	10,594 16	10,382 00	9,460 50	915 53
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	140	9,900 .	9,864 82	6,577 63	1,702 23
Prix d'acquisition de deux maisons destinées à être incorporées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg, à Hasselt, et pour solder les frais de vente ainsi que les intérêts de la part restant à hypothéquer en faveur de quatre mineurs.	XXIV.	141	a) 7,264 .	7,264 .	"	"
Subside à la province de Limbourg pour compléter la somme nécessaire à la construction d'une caserne de gendarmerie à Bourg-Léopold	"	142	b) 7,000 .	7,000 .	"	7,000 .
Intérêts dus aux enfants mineurs Petit et Lejeune jusqu'au 1 ^{er} janvier 1859, de la somme de fr. 2,083 56 c., constituant leur part dans le prix de vente d'un terrain incorporé dans l'hôtel provincial à Arlon	"	143	c) 308 01	510 61	"	510 61
Exécution des bas-reliefs et des inscriptions en bronze pour le monument de Godefroid de Bouillon	"	144	d) 25,000 .	"	"	"
Souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur	"	145	e) 1,540 .	1,540 .	"	1,540 .
Créance arriérée à l'imprimeur Lesigne.	"	146	f) 1,746 80	1,746 80	"	1,746 80
Acquisition de coins de médailles frappées en commémoration de l'inauguration des chemins de fer d'Anvers à Cologne et de Bruxelles à Paris	"	147	g) 2,000 .	2,000 .	"	2,000 .
TOTAUX.	7,903,547 21	7,834,593 20	5,484,005 11	2,057,141 65

L'INTÉRIEUR (SUITE.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
7,442,115 05	285,271 80	»	127,919 50	4,500 »	»	
24,697 85	401 58	»	1,200 57	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
4,175 91	24 »	»	» 00	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
10,582 60	»	»	211 47	»	»	
8,279 85	1,584 97	»	55 18	»	»	
»	7,264 »	»	»	»	»	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 1 ^{er} juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 191.
7,000 »	»	»	»	»	»	b) Id. id.
510 61	»	»	87 40	»	»	c) Id. id.
»	»	»	25,000 »	»	»	d) Id. id.
1,540 »	»	»	»	»	»	e) Id. du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 157.
1,746 80	»	»	»	»	»	f) Id. id.
2,000 »	»	»	»	»	»	g) Id. id.
7,542,046 76	292,546 44	»	154,454 01	4,500 »	»	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par la loi du 12 mars 1858, *Moniteur* n° 73, à la somme de . . . fr. 7,920,833 65

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 63,715 56

Total fr. 7,995,547 21

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1854.						
<i>Report de l'exercice 1857 à l'exercice 1858, conformément à la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations des routes	»	7	a) 324 10	324 19	»	324 10
TOTAUX.			324 19	324 19	»	324 10
EXERCICE 1855.						
<i>Report de 1857 à 1858.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations de routes	»	8	b) 6,745 42	6,008 45	»	6,008 45
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BÂTEAUX DE PASSAGE, ET DES POLDERS.						
<i>Canal de Zelsaete à la mer du Nord. — Construction de la 4^e et dernière section. Complément de la dépense . .</i>	»	56	c) 25,902 07	24,110 42	»	24,110 42
<i>Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale; travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers; agrandissement de locaux occupés par la Bibliothèque royale</i>	VIII.	93	(d) 145,237 09	55,901 70	»	55,901 70
TOTAUX.			177,884 58	66,020 65	»	66,020 65
EXERCICE 1856.						
<i>Report de 1857 à 1858.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	»	7	e) 95,065 30	90,442 11	»	90,442 11
Plantations de routes	»	8	f) 7,939 25	4,436 42	»	4,436 42
À REPORTER.			103,004 55	94,878 53	»	94,878 53

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
524 19	•	•	•	•	•	e) Décision de la Cour des comptes du 10 décembre 1858.
524 19	•	•	•	•	•	
0,008 45	•	•	•	750 97	•	b) Id. id.
24,110 42	•	•	1,791 65	•	•	c) Id. id.
55,001 76	•	•	•	109,555 55	•	d) Id. id.
66,020 65	•	•	1,791 65	110,072 50	•	
90,442 11	•	•	•	4,625 10	•	e) Id. id.
4,456 42	•	•	•	5,502 85	•	f) Id. id.
04,878 53	•	•	•	8,126 02	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob
REPORT.			105,004 55	94,878 55	•	94,878 55
EXERCICE 1856 (suite).						
<i>Report de 1857 à 1858 (suite).</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).						
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
<i>Lys dans les deux Flandres.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	•	17	a) 2,550 •	2,550 •	•	2,550 •
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	•	18	b) 12,887 56	12,887 56	•	12,887 56
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
<i>Service d'exécution.</i>						
SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.						
Travaux et fournitures	•	61	c) 190 72	95 •	•	95 •
TOTAUX.						
			118,412 65	110,190 89	•	110,190 89
EXERCICE 1857.						
<i>Report à 1858.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	•	7	d) 245,156 88	172,100 86	15,290 •	158,680 06
Plantations des routes	•	8	e) 7,786 44	2,516 56	•	2,516 56
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	•	9	f) 5,199 05	4,499 05	•	4,499 05
Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles.	•	10	g) 30,681 24	28,085 49	•	25,701 41
A REPORTER.						
			288,805 59	207,010 74	15,290 •	191,196 86

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
94,878 53	°	°	»	8,120 02	»	
2,350 »	»	»	»	»	»	a) Décision de la Cour des comptes du 10 décembre 1858.
12,887 50	»	°	»	°	»	b) Id. id.
05 »	°	»	»	95 72	°	c) Id. id.
110,190 89	»	°	»	8,221 74	°	
171,970 06	159 80	°	425 68	72,601 54	°	d) Id. id.
2,316 56	»	»	°	5,470 08	°	e) Id. id.
4,499 05	°	»	°	700 »	°	f) Id. id.
25,701 41	3,284 08	°	»	1,095 75	°	g) Id. id.
204,480 80	3,433 88	°	425 68	80,467 17	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	288,805 59	207,910 74	15,200 »	191,196 86
EXERCICE 1857 (suite).						
Report à 1858 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).						
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	12	a) 260 »	200 »	»	260 »
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	13	b) 2,077 41	2,077 41	»	2,077 41
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	17	c) 475 »	475 »	»	475 »
<i>Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	18	d) 1,891 65	1,891 65	»	1,891 65
<i>Lys.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	19	e) 6,458 76	6,458 76	»	6,458 76
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	20	f) 52,158 24	42,515 85	6,097 50	56,418 55
<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	21	g) 15,500 »	15,500 »	»	15,500 »
<i>Senne.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	26	h) 749 99	749 99	»	749 99
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	27	i) 11,175 59	6,286 84	2,288 59	5,998 25
<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>						
Travaux d'amélioration	»	31	k) 1,487 50	1,457 50	»	»
<i>Moervaert.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	33	l) 450 »	450 »	»	450 »
<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	»	35	m) 5,558 96	5,558 96	»	5,558 96
<i>Plantations</i>						
Plantations nouvelles, entretien de plantations existantes	»	40	n) 5,896 90	2,150 30	»	2,150 50
A REPORTER.	589,801 57	292,585 16	21,676 00	266,045 60

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
204,486 86	5,425 88	»	425 68	80,467 17	»	
200 »	»	»	»	»	»	a) Décision de la Cour des comptes du 10 décembre 1858.
2,077 41	»	»	»	»	»	b) Id. id.
475 »	»	»	»	»	»	c) Id. id.
1,891 65	»	»	»	»	»	d) Id. id.
6,438 76	»	»	»	»	»	e) Id. id.
42,515 85	»	»	»	9,022 41	»	f) Id. id.
15,500 »	»	»	»	»	»	g) Id. id.
749 99	»	»	»	»	»	h) Id. id.
6,286 84	»	»	»	4,886 75	»	i) Id. id.
»	1,457 50	»	50 »	»	»	k) Id. id.
450 »	»	»	»	»	»	l) Id. id.
5,558 06	»	»	»	»	»	m) Id. id.
2,150 50	»	»	»	1,766 40	»	n) Id. id.
287,721 78	4,861 58	»	475 68	90,742 73	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			580,801 57	292,583 16	21,076 00	206,045 09
EXERCICE 1857 (suite).						
Report à 1858 (suite).						
Pons et chaussées. — Bâtimens civils (suite).						
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende. — Entretien et travaux d'amélioration	II.	43	a) 5,157 25	5,157 25	»	5,157 25
— — Construction d'un phare de premier ordre (première moitié de la dépense).	(suite.)	44	b) 16,110 »	16,110 »	»	16,110 »
Port de Nieuport. — Entretien et travaux d'amélioration	»	45	c) 16,229 »	16,229 »	»	16,229 »
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
Service d'exécution.						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Matériel (Billes, rails et accessoires, engins et accessoires, outils et ustensiles)	»	64	d) 1,670 »	»	»	»
Travaux et fournitures	»	65	e) 97 62	»	»	»
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	»	70	f) 298,650 26	285,808 26	»	274,498 26
SECTION 3. — TRANSPORTS.						
Frais d'exploitation	»	74	g) 909 75	909 75	»	909 75
SECTION 7. — POSTES.						
Transport de dépêches	»	88	h) 16,800 »	15,120 »	»	15,120 »
§ 2. — Ponts et chaussées.						
Dendre.	IX.	105	i) 10,201 95	10,201 95	»	10,201 95
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	»	152	k) 1,108 02	1,108 02	»	1,108 02
TOTAUX.			756,715 40	643,317 57	21,676 00	605,379 00

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES restant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
287,721 78	4,861 58	"	475 68	96,742 75	"	
5,157 25	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 10 décembre 1858.
10,110 "	"	"	"	"	"	b) Id. id.
10,220 "	"	"	"	"	"	c) Id. id.
"	"	"	1,670 "	"	"	d) Id. id.
"	"	"	"	97 02	"	e) Id. id.
274,498 20	11,400 "	"	12,752 "	"	"	f) Id. id.
909 75	"	"	"	"	"	g) Id. id.
15,120 "	"	"	"	1,680 "	"	h) Id. id.
10,201 95	"	"	"	"	"	i) Id. id.
1,108 02	"	"	"	"	"	k) Id. id.
627,055 00	16,261 38	"	14,877 68	98,520 35	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	1	21,000	17,500	17,500	•	
— des fonctionnaires et employés	2	518,510	518,477 82	501,167 90	17,500 92	
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	3	53,200	28,255	20,895 80	7,550 20	
Traitement et salaire des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	4	49,985	49,979 77	49,979 77	•	
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	5	50,000	50,000	54,778 08	15,198 51	
Honoraires des avocats du Département.	6	50,000	29,000	22,500	6,500	
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construc- tion de routes nouvelles, études de projets, etc.	7	2,574,109 65	2,481,061 42	1,565,822 79	004,452 37	
Plantations nouvelles sur les routes	8	41,000	50,898 40	4,128 59	20,765 69	
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État.	9	a) 151,827 67	151,566 40	45,504 12	80,511 90	
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	10	951,079	851,154 55	454,457 86	595,679 26	
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	11	b) 328,015 75	264,659 67	146,090 98	118,471 57	
Canal de Maëstricht à Bois-le-Duc : travaux divers	12	42,800	24,546 97	7,071 56	17,475 41	
— Remplacement par des ponts tournants des ponts-levis de Neerhaeren et du bac de passage à Solt. — Complément de la dépense	13	58,400	58,256 62	58,256 62	•	
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	14	59,710	24,581 05	2,778 75	21,802 28	
A REPORTER.		4,851,057 05	4,540,755 72	2,010,710 62	1,611,505 01	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,500 •	»	»	5,500 »	»	»	
518,477 82	»	»	32 18	»	»	
28,235 »	»	»	6,967 »	»	»	
40,070 77	»	»	5 23	»	»	
40,076 50	25 61	»	»	»	»	
29,000 »	»	»	1,000 »	»	»	
2,470,275 16	11,080 26	»	»	92,148 23	»	
30,804 08	4 32	»	355 20	9,768 40	»	
125,816 02	5,750 47	»	261 18	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 8,527 67 c ^s par la loi du 27 mai 1859, <i>Monit.</i> n° 152.
850,137 12	997 41	»	11,400 18	68,484 20	»	
264,562 55	77 12	»	17,990 16	45,585 00	»	b) Id. de fr. 18,015 73 c ^s , id.
24,546 97	»	»	14,556 82	3,916 21	»	
58,256 62	»	»	163 58	»	»	
24,581 05	»	»	21,216 11	15,912 86	»	
4,522,216 53	18,530 19	»	77,205 44	235,615 80	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.	4,851,057 05	4,540,755 72	2,910,710 62	1,011,505 01	
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils, etc. (suite).	II. (suite).						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>							
<i>Bassin de la Meuse.</i>							
Canal d'embranchement vers Hasselt.		»	15	500 »	500 »	500 »	»
— — vers le camp de Beverloo.		»	16	a) 20,585 50	18,598 45	11,726 60	6,871 85
— — vers Turnhout		»	17	b) 2,979 88	2,979 88	»	2,979 88
— de Charleroy à Bruxelles		»	18	43,784 50	41,002 65	18,446 20	23,456 45
<i>Bassin de l'Escaut.</i>							
Escaut		»	19	12,980 »	10,659 50	4,759 05	5,899 85
Canal de Mons à Condé.		»	20	45,000 »	40,624 55	40,624 55	»
— de Pommerœul à Antoing		»	21	25,000 »	19,082 »	517 »	18,765 »
Lys.		»	22	4,200 »	5,516 »	76 »	3,240 »
Canal de Gand à Ostende		»	23	12,000 »	6,814 25	5,124 25	3,090 »
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.		»	24	5,220 »	5,214 74	2,895 27	521 47
— de Plasschendaele vers la frontière de France		»	25	16,700 »	9,414 14	6,799 50	2,614 04
Moersaert.		»	26	1,000 »	1,000 »	900 »	100 »
Canal de Zelzaete à la mer du Nord		»	27	8,000 »	7,199 10	»	7,199 10
Dendre.		»	28	165,100 »	80,102 20	409 »	67,905 60
Rupel		»	29	c) 177,086 05	63,590 08	40,751 04	22,859 04
Senne		»	30	d) 6,054 50	6,054 50	5,437 »	597 50
Petite-Nèbe canalisée		»	31	5,500 »	4,763 75	4,763 75	»
<i>Bassin de l'Yser.</i>							
Yser	»	32	e) 5,000 67	5,000 67	2,725 25	275 42	
Canal d'Ypres à l'Yser	»	33	5,000 »	»	»	»	
<i>Plantations.</i>							
Plantations nouvelles	»	34	35,000 »	8,200 »	5,450 »	4,750 »	
<i>Frais d'études.</i>							
Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de bro- chures, de cartes, etc.	»	35	f) 8,542 75	8,092 25	6,757 »	1,355 25	
A REPORTER	5,450,650 90	4,879,844 41	5,005,150 66	1,784,586 06	

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,522,210 53	18,350 10	.	77,265 44	233,615 80	.	
500	
18,598 45	.	.	.	1,087 05	.	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 715 50 c ^s , par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
2,979 88	b) Id. de fr. 479 88 c ^s , id.
41,002 05	.	.	973 14	908 71	.	
10,059 50	.	.	1,180 50	1,140 .	.	
40,624 55	.	.	.	4,373 47	.	
10,082 .	.	.	3,133 .	2,785 .	.	
3,310 .	.	.	324 .	360 .	.	
6,814 25	.	.	675 75	4,510 .	.	
3,214 74	.	.	5 26	.	.	
9,414 14	.	.	2,865 86	4,420 .	.	
1,000	
7,199 10	.	.	1 .	799 00	.	
68,314 60	11,787 60	.	.	82,097 80	.	
63,590 08	.	.	.	113,495 07	.	c) Id. de fr. 33,086 05 c ^s , id.
6,054 50	d) Id. de fr. 34 80 c ^s , id.
4,763 75	.	.	736 25	.	.	
5,000 67	e) Id. de fr. 24 01 c ^s , id.
.	.	.	.	5,000 .	.	
8,200 .	.	.	700 .	26,100 .	.	
8,092 25	.	.	250 50	.	.	f) Id. de fr. 1,342 75 c ^s , id.
4,849,517 62	50,526 79	.	88,510 70	482,405 70	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	5,450,650 00	4,870,844 41	5,065,150 06	1,784,586 96
Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).	II. (suite.)					
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>						
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépenses		36	27,000 "	26,000 70	12,852 07	14,167 09
<i>Polders.</i>						
Travaux d'office aux ouvrages de défense du polder de Kiel.		37	40,000 "	6,570 75	"	6,570 75
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux		38	a) 220,776 94	215,868 76	100,418 70	114,055 54
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>						
Port d'Ostende. — Travaux divers		39	100,500 "	100,007 00	74,055 75	26,255 54
— Construction d'un phare de premier ordre (2 ^e moitié de la dépense, et établissement de l'appareil d'éclairage)	40	160,000 "	52,085 "	"	52,085 "	
Côte de Blanckenberghe	41	20,000 "	10,907 06	10,907 06	"	
Phares et fanaux.	42	5,400 "	"	"	"	
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	45	587,810 "	587,502 58	505,550 70	82,052 70	
Traitemens et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et autres agents subalternes des ponts et chaussées	44	490,477 86	490,555 52	414,550 07	85,004 55	
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	45	12,000 "	7,258 "	895 00	6,544 40	
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement		46	42,100 "	59,475 18	58,600 18	875 "
— — — — — Frais de route		47	600 "	587 40	85 "	502 40
— — — — — Matériel		48	2,000 "	2,000 "	1,674 87	325 15
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.		49	45,000 "	45,000 "	511 "	44,459 "
A REPORTER	7,217,115 70	6,465,110 51	4,254,487 74	2,196,829 55

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
4,840,517 62	50,526 70	"	88,510 70	482,495 79	"	
26,900 76	"	"	24	"	"	
6,379 75	"	"	51,570 25	2,050 "	"	
214,452 53	1,416 45	"	284 58	4,023 00	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 5,056 95 c. par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
100,907 09	"	"	5,392 01	"	"	
52,085 "	"	"	"	127,915 "	"	
10,997 06	"	"	2 04	"	"	
"	"	"	5,400 "	"	"	
587,592 58	"	"	417 42	"	"	
400,555 52	"	"	142 54	"	"	
7,258 "	"	"	4,762 "	"	"	
59,475 18	"	"	2,024 82	"	"	
587 40	"	"	12 00	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
44,050 "	50 "	"	"	"	"	
6,451,517 29	51,703 22	"	150,920 80	617,084 39	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
Report.	7,217,115 70	6,465,110 51	4,254,487 74	2,196,820 53
Mines (suite).	III					
	(suite).					
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	»	50	7,000 »	6,945 »	5,993 »	948 »
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingé- nieurs	»	51	146,000 »	145,960 50	125,756 70	22,223 71
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines	»	52	6,000 »	5,950 40	2,400 80	1,549 60
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>						
Frais de route et de séjour.	»	53	600 »	182 20	115 »	67 20
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	»	54	1,400 »	155 »	155 »	»
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>						
Frais de route et de séjour.	»	55	1,100 »	905 80	478 20	427 60
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	»	56	5,900 »	5,894 86	545 »	5,551 86
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.						
<i>Service d'exécution.</i>	IV.					
SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	57	211,345 »	211,524 40	202,918 90	8,405 50
Salaires des agents payés à la journée	»	58	1,620,000 »	1,619,841 45	1,073,960 58	545,880 85
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	59	1,665,500 »	1,664,829 29	1,650,580 15	14,240 16
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers	»	60	645,000 »	642,606 27	500,461 76	141,572 24
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	»	61	a) 191,810 » b) 2,058,000 »	191,464 48 2,056,897 07	178,799 54 1,512,681 96	12,665 14 544,215 11
Salaires des agents payés à la journée	»	62				
Primes d'économie et de régularité	»	63	70,000 »	66,092 97	15,708 52	43,715 65
Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois	»	64	2,067,500 »	1,785,145 55	1,447,150 50	535,995 03
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	»	65	2,792,400 »	2,760,910 17	1,847,428 74	909,710 85
Redevances aux compagnies	»	66	190,000 »	86,167 91	»	86,167 91
A REPORTER.	18,892,468 70	17,708,381 59	12,797,401 76	4,868,174 94

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,451,317 20	31,795 22	"	136,020 80	617,084 50	"	
0,045 "	"	"	57 "	"	"	
145,960 50	"	"	59 50	"	"	
3,950 40	"	"	2,040 60	"	"	
182 20	"	"	417 80	"	"	
155 "	"	"	1,245 "	"	"	
905 80	"	"	104 20	"	"	
3,894 86	"	"	5 14	"	"	
211,524 40	"	"	18 60	"	"	
1,619,841 45	"	"	158 57	"	"	
1,664,829 29	"	"	105 71	565 "	"	
642,054 "	572 27	"	502 01	91 72	"	
191,464 48	"	"	345 52	"	"	
2,056,897 07	"	"	1,102 95	"	"	
59,424 17	6,668 80	"	3,007 03	"	"	
1,783,145 55	"	"	284,154 67	"	"	
2,757,159 57	5,770 60	"	6,621 45	24,868 40	"	
86,167 91	"	"	105,832 09	"	"	
17,065,576 70	42,804 89	"	541,477 60	642,600 51	"	

a) Le crédit primitif a été augmenté de 13,000 francs par la loi du 27 mai 1859, *Monit.* n° 152.
b) Id. de 230,300 francs, id. id.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	18,892,408 70	17,708,581 59	12,797,401 76	4,868,174 94
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie (suite).	IV. (suite).					
<i>Service d'exécution (suite).</i>						
SECTION 3. — TRANSPORTS.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	07	a) 978,526 "	978,525 78	941,553 80	54,818 68
Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres.	"	08	1,350,560 "	1,522,495 35	977,076 55	545,419 02
Frais d'exploitation	"	09	450,000 "	440,750 07	319,451 73	150,260 94
Camionnage	"	70	b) 570,000 "	560,457 52	159,156 27	221,301 05
Pertes et avaries.	"	71	80,000 "	75,550 44	21,896 54	51,527 10
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	72	154,000 "	153,999 98	140,187 48	13,812 50
Salaires des agents payés à la journée	"	75	e) 55,000 "	55,491 75	26,608 56	8,885 19
Entretien	"	74	50,000 "	29,982 40	20,744 49	9,227 97
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	75	48,850 "	48,840 58	47,926 58	923 "
Salaires des agents payés à la journée	"	76	d) 51,960 "	51,646 20	50,520 25	12,125 95
Matériel et fournitures de bureau	"	77	200,000 "	199,992 59	170,016 97	29,975 02
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	78	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	70	58,600 "	58,599 08	57,075 08	1,554 "
Frais de bureau et de loyer	"	80	5,500 "	5,498 99	1,155 07	2,545 52
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	81	658,558 "	658,076 80	644,572 80	15,704 "
— — des facteurs et autres agents subalternes	"	82	985,250 "	982,898 58	975,119 99	7,556 19
Transport de dépêches	"	83	565,000 "	545,650 20	276,007 05	67,454 21
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	84	209,200 "	209,198 53	197,579 49	11,819 04
A REPORTER.	24,905,872 70	25,660,023 75	17,792,418 70	5,850,819 72

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,665,576 70	42,804 89	"	541,477 60	642,600 51	"	
076,172 54	2,555 24	"	" 22	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 15,000 par la loi du 27 mai 1859, <i>Moultou</i> n° 152.
1,522,495 55	"	"	14,004 05	"	"	
440,601 67	68 "	"	240 55	"	"	
560,457 52	"	"	9,542 68	"	"	b) Id. de fr. 20,000, id.
75,423 44	116 "	"	6,400 50	"	"	
135,990 98	"	"	" 02	"	"	
55,491 75	"	"	108 25	"	"	c) Id. de fr. 600, id.
29,972 40	10 "	"	17 54	"	"	
48,840 58	"	"	" 42	"	"	
51,646 20	"	"	515 80	"	"	d) Id. de fr. 7,500, id.
199,092 59	"	"	7 41	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
58,507 08	92 "	"	" 92	"	"	
5,498 99	"	"	1 01	"	"	
658,070 80	"	"	281 20	"	"	
082,650 18	242 20	"	551 02	"	"	
545,551 26	90 "	"	21,569 74	"	"	
200,108 55	"	"	1 47	"	"	
25,023,258 42	45,785 35	"	594,259 44	642,600 51	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
Report.			24,006,872 70	23,660,025 75	17,792,418 70	5,850,810 72
<i>Trattement des fonctionnaires et employés des divers ser- vices, mis en disponibilité par mesure générale.</i>	V.	85	04,575 57	56,827 55	55,568 21	1,259 52
<i>Pensions</i>	VI.	86	a) 7,187 50	7,187 45	5,722 60	1,464 85
<i>Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension</i>	VII.	87	7,000 "	4,900 "	5,525 "	1,655 "
Dépenses imprévues.	VIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	88	b) 45,050 "	50,097 52	4,295 69	25,805 65
— occasionnées par les funérailles de M. J. Paroets, décédé Ministre des Travaux publics	"	89	c) 4,510 "	4,510 "	"	4,510 "
§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSEES.						
<i>Routes.</i>						
Actes de cession de terrains, frais de timbres — Exercice 1856	IX.	90	0 "	6 "	"	6 "
<i>Bâtimens civils.</i>						
Travaux à l'hôtel du Ministre des Affaires Étrangères. — Exercice 1857.	"	91	5,682 89	5,682 80	"	5,682 80
<i>Rivières et canaux.</i>						
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur. — Exer- cice 1857	"	92	5,757 50	5,757 50	"	"
Lys. — Exercices 1851 et 1857	"	93	1,126 15	1,126 15	"	1,126 15
Canal de Mons à Condé — Exercice 1854.	"	94	d) 480 "	480 "	"	480 "
Sambre canalisée. — Exercice 1856.	"	95	155 90	155 90	"	155 90
Canal latéral à la Meuse — Exercice 1857.	"	96	861 05	861 05	"	861 05
<i>Ports et côtes.</i>						
Port d'Ostende. — Exercice 1857	"	97	9,566 24	9,565 70	"	9,565 79
<i>Personnel.</i>						
Frais des jurys d'examen. — Exercice 1856	"	98	87 60	87 60	"	87 60
A REPORTER.			25,035,505 10	25,791,912 01	17,861,328 20	5,881,041 88

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
25,025,258 42	45,785 33	»	504,230 44	642,609 51	»	
50,827 33	»	»	7,748 04	»	»	
7,187 43	»	»	» 07	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 187 50 c ^s par la loi du 27 mai 1859, <i>Monit.</i> n° 152.
4,960 »	»	»	2,040 »	»	»	
50,007 52	»	»	14,052 68	»	»	b) Id. de 27,030 francs, id. id.
4,516 »	»	»	»	»	»	c) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 28 décembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 363.
6 »	»	»	»	»	»	
5,682 80	»	»	»	»	»	
»	5,757 50	»	»	»	»	
1,126 15	»	»	»	»	»	
480 »	»	»	»	»	»	d) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
155 90	»	»	»	»	»	
861 05	»	»	»	»	»	
9,365 79	»	»	» 45	»	»	
87 60	»	»	»	»	»	
25,742,570 08	49,542 83	»	618,980 68	642,609 51	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octobr.
REPORT.			25,055,505 10	25,791,912 91	17,861,528 20	5,881,041 88
§ 2. — MINES.						
<i>Mines. — Commission des Annales des Travaux publics, frais de route. — Exercice 1857</i>	IX (suite).	99	105 60	103 60	"	105 60
§ 3. — CHEMINS DE FER.						
<i>Voies et travaux.</i>						
Salaire des agents payés à la journée. — Exercice 1857 . .	"	100	236 "	236 "	"	236 "
<i>Traction et arsenal.</i>						
Entretien et réparation du matériel. — Exercices 1852, 1855 et 1856	"	101	15,711 "	15,710 68	"	15,710 68
<i>Transports.</i>						
Traitements. — Exercice 1857	"	102	142 "	"	"	"
Frais d'exploitation. — Exercice 1857	"	105	216 "	90 25	"	90 25
Camionnage. — Exercice 1855	"	104	501 "	500 44	"	500 44
<i>Service en général.</i>						
Salaire des agents payés à la journée. — Exercice 1857 . .	"	105	59 "	58 40	"	58 40
§ 4. — PENSIONS.						
Arrérages d'une augmentation de pension	"	106	50 50	50 50	"	50 50
TOTAUX.			25,070,592 20	25,808,532 78	17,861,528 20	5,897,661 75

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
23,742,370 08	40,542 83	•	618,980 08	642,609 51	•	
193 60	•	•	•	•	•	
256 •	•	•	•	•	•	
15,710 68	•	•	• 32	•	•	
•	•	•	142 •	•	•	
90 25	•	•	125 75	•	•	
500 44	•	•	• 56	•	•	
38 40	•	•	• 60	•	•	
50 50	•	•	•	•	•	
23,738,080 05	40,542 83	•	619,249 01	642,609 51	•	

a) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 27 mai 1859, *Moniteur* n° 152.

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par la loi du 18 avril 1858, *Moniteur* n° 110, à la somme de . fr. 24,650,085 24

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 420,506 96

TOTAL fr. 25,070,592 20

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1856.						
<i>Report de 1857 à 1858, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Matériel du génie.						
Matériel du génie	VII.	21	a) 9,215 00	9,146 11	•	6,646 11
TOTAUX			9,215 00	9,146 11	•	6,646 11
EXERCICE 1857.						
<i>Report de 1857 à 1858.</i>						
Établissements et matériel de l'artillerie.						
Matériel de l'artillerie	VI.	20	b) 10,245 •	10,245 •	1,080 •	9,165 •
<i>Matériel du génie.</i>						
Matériel du génie	"	21	c) 13,425 07	13,209 82	•	13,209 82
TOTAUX			23,670 67	23,544 82	1,080 •	22,464 82
EXERCICE 1858 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	I.	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des employés civils	"	2	156,760 •	156,760 •	156,760 •	•
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	"	3	14,000 •	14,000 •	8,062 40	5,012 54
Matériel	"	4	40,000 •	40,000 •	34,911 97	5,088 05
Dépôt de la guerre	"	5	19,000 •	19,000 •	14,266 40	4,733 60
États-majors.						
Traitement de l'état-major général	II.	6	805,776 55	802,695 10	550,686 01	472,009 18
— — des provinces et des places	"	7	503,112 45	500,767 96	119,090 42	181,030 35
— du service de l'intendance	"	8	150,720 75	147,128 61	61,026 05	86,102 56
A REPORTER			1,510,378 75	1,501,551 76	745,805 51	735,476 24

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS -	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
6,646 11	2,500 »	»	68 95	»	»	a) Décision de la Cour des comptes du 19 novembre 1858.
6,646 11	2,500 »	»	68 95	»	»	
10,245 »	»	»	»	»	»	b) Id. id.
13,209 82	»	»	125 85	»	»	c) Id. id.
23,544 82	»	»	125 85	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
156,760 »	»	»	»	»	»	
15,975 »	25 »	»	»	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
802,695 10	»	»	3,081 56	»	»	
300,720 75	47 21	»	2,544 40	»	»	
147,128 61	»	»	3,601 14	»	»	
1,501,270 55	72 21	»	9,026 90	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob
REPORT.	1,510,378 75	1,501,351 76	745,803 31	755,476 24
Service de santé des hôpitaux.						
Traitement du service de santé des hôpitaux.	»	9	217,890 75	215,057 14	89,616 08	125,500 55
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	»	10	552,400 »	480,246 82	174,751 15	505,272 57
Service pharmaceutique.	»	11	120,000 »	118,817 88	105,506 09	13,421 70
Solde des troupes.						
Traitement et solde de l'infanterie	»	12	11,910,045 75	11,800,506 88	5,200,641 59	6,080,941 45
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
Traitement et solde de la cavalerie	»	15	5,586,770 »	5,501,658 90	1,652,252 02	1,868,920 80
— — de l'artillerie.	»	14	2,985,950 »	2,973,758 48	1,552,889 52	1,620,864 74
— — du génie	»	15	798,083 50	794,604 24	545,640 45	440,044 79
— — des compagnies d'administration.	»	16	267,872 80	257,542 24	119,802 »	157,740 24
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
École militaire.						
État-major, corps enseignant et solde des élèves	»	17	180,626 52	170,550 »	85,250 »	87,500 »
Dépenses d'administration.	»	18	29,004 75	28,934 25	14,091 69	14,288 26
Établissements et matériel de l'artillerie.						
Traitement du personnel des établissements	»	10	40,660 »	37,916 74	15,715 60	22,201 14
Matériel de l'artillerie	»	20	a) 1,002,825 »	1,457,575 09	772,158 58	684,846 51
Matériel du génie.						
Matériel du génie	»	21	b) 2,216,965 14	1,200,270 01	577,148 67	577,204 82
A REPORTER.	26,358,368 94	24,654,040 05	11,258,106 25	13,343,012 66

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,501,270 53	72 21	•	9,020 90	•	•	
215,010 51	40 63	•	2,833 61	•	•	
480,003 52	245 50	•	52,155 18	•	•	
118,817 88	•	•	1,182 12	•	•	
11,800,582 82	14 00	•	20,546 87	•	•	
3,501,152 82	480 08	•	85,151 10	•	•	
2,073,754 00	4 42	•	10,191 52	•	•	
704,604 24	•	•	5,589 26	•	•	
257,542 24	•	•	10,550 56	•	•	
170,550 •	•	•	10,076 52	•	•	
28,370 95	554 50	•	70 48	•	•	
37,916 74	•	•	2,745 26	•	•	
1,456,983 09	500 •	•	58,869 91	400,380 •	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,201,325 francs, par arrêté royal du 13 septem- bre 1858, pris en vertu de la loi du 4 juin 1858.
1,154,445 40	51,856 12	•	•	1,010,685 53	•	b) Le crédit primitif a été augmenté : 1° de fr. 1,338,903 14 par arrêté royal du 25 novembre 1858, pris en vertu de la loi du 4 juin 1858 ; 2° de fr. 158,000 • par la loi du 16 avril 1858, <i>Moni- teur</i> n° 108.
24,581,118 01	55,841 12	•	246,545 58	1,477,003 53	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	26,358,368 94	24,634,000 05	11,238,106 25	13,345,012 60
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	22	1,807,880 85	1,050,150 08	602,484 07	1,027,646 01
Fourrages en nature	"	23	3,700,000 "	3,055,502 53	2,146,013 82	1,508,588 71
Casernement des hommes	"	24	652,500 "	628,711 66	394,631 40	234,060 26
Renouvellement de la buflerterie et du harnachement	"	25	100,000 "	99,230 53	21,044 45	78,102 08
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	93,000 "	90,885 45	12,052 86	78,817 25
Transports généraux	"	27	75,000 "	52,620 36	21,054 02	10,932 68
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	70,000 "	63,023 89	41,072 17	21,051 72
Remonte	"	29	558,340 "	537,944 05	436,184 05	101,760 "
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires	"	30	136,654 07	117,044 01	45,054 54	71,702 78
Frais de représentation	"	31	30,000 "	25,954 37	2,000 "	23,954 37
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours	"	32	97,185 18	88,526 87	39,326 58	49,139 26
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	33	16,559 10	5,484 80	3,358 "	2,126 89
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	34	1,005,000 "	1,888,991 96	931,091 12	957,900 84
TOTAUX.	55,672,288 14	53,520,523 08	15,956,773 33	17,509,485 51

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
24,581,118 01	53,841 12	»	240,345 38	1,477,063 53	»	
1,630,130 08	»	»	177,750 77	»	»	
5,055,502 53	»	»	44,497 47	»	»	
628,711 00	»	»	3,788 34	»	»	
90,230 55	»	»	703 47	»	»	
90,870 11	13 34	»	4,116 55	»	»	
32,580 70	42 06	»	42,570 04	»	»	
63,625 89	»	»	6,376 11	»	»	
537,044 05	»	»	395 95	»	»	
117,637 32	306 09	»	18,710 06	»	»	
25,954 57	»	»	4,045 63	»	»	
88,465 84	61 03	»	8,658 31	»	»	
5,484 80	»	»	10,874 21	»	»	
1,888,991 96	»	»	106,008 04	»	»	
33,466,238 84	54,264 84	»	674,700 95	1,477,063 53	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 3 mars 1858, *Monteur* n° 65, à la somme de . . . fr. 32,054,000 »

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,718,288 14

TOTAL fr. 35,072,288 14

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1858.	En 1859. Jusqu'au 31 octob.	
Administration centrale.							
	I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	500,000 "	499,999 00	449,258 00	50,686 81	
Honoraires des avocats et des avoués du Département; frais de procédures, déboursés, amendes de cassation, etc.	"	3	84,000 "	70,415 01	42,191 50	28,051 53	
Frais de tournées	"	4	7,000 "	5,374 40	4,543 90	1,050 50	
Matériel	"	5	a) 48,500 "	48,152 12	52,087 10	16,005 02	
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage	"	6	6,200 "	6,199 92	6,199 02	"	
Service de la monnaie	"	7	19,200 "	8,681 90	2,779 14	5,902 76	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre	"	7 ^{bis}	150,000 "	143,107 82	85,099 82	58,003 "	
Magasin général des papiers	"	8	108,000 "	101,871 15	96,894 15	4,977 "	
Documents statistiques	"	9	19,500 "	19,499 12	16,192 12	3,307 "	
Administration du trésor dans les provinces.							
	II.						
Traitement des directeurs et agents du trésor	"	10	126,500 "	126,500 "	125,884 97	615 03	
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	"	11	26,500 "	26,500 "	26,050 "	250 "	
Caissier général de l'État	"	12	100,000 "	100,000 "	"	100,000 "	
Administration des contributions directes, douanes et accises.							
	III.						
Surveillance générale. — Traitements	"	13	548,100 "	545,114 41	141,524 05	200,590 56	
Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	"	14	525,200 "	521,795 54	152,514 "	180,279 54	
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	}	Traitements fixes	15	1,554,810 "	1,552,815 16	555,424 77	779,388 59
		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	16	1,460,000 "	1,542,142 92	"	1,542,142 92
Service des douanes et de la recherche maritime	"	17	4,358,400 "	4,252,774 21	1,755,398 05	2,497,576 18	
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	"	18	49,400 "	49,598 60	20,582 75	28,815 85	
Suppléments de traitement	"	19	b) 74,800 "	74,188 88	40,685 58	55,505 50	
A REPORTER.			9,164,710 "	9,095,525 06	5,555,089 49	5,550,970 59	

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
490,024 00	75 »	»	» 10	»	»	
70,222 83	100 18	»	13,586 00	»	»	
5,574 40	»	»	1,025 60	»	»	
48,152 12	»	»	147 88	»	»	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 2,300 par la loi du 30 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 169.
6,190 02	»	»	» 08	»	»	
8,681 00	»	»	10,518 10	»	»	
143,107 82	»	»	6,802 18	»	»	
101,871 15	»	»	6,128 85	»	»	
19,400 12	»	»	» 88	»	»	
126,500 »	»	»	»	»	»	
26,500 »	»	»	»	»	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	
•						
545,114 41	»	»	2,085 50	»	»	
521,705 54	»	»	1,406 46	»	»	
1,552,813 16	»	»	21,906 84	»	»	
1,542,142 02	»	»	»	»	82,142 02	
4,252,774 21	»	»	85,625 70	»	»	
40,508 60	»	»	1 40	»	»	
74,188 88	»	»	611 12	»	»	b) Id. de 3,800 francs id.
9,005,050 88	205 18	»	151,527 86	»	82,142 02	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1850. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	9,164,710	9,095,325 00	5,555,089 40	5,559,970 30
Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).	III (suite).					
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	"	20	a) 27,700	27,075 18	11,750 41	15,924 77
Frais de bureau et de tournées	"	21	b) 69,040	67,245 99	40,104 80	27,141 19
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	22	285,800	279,704 45	82,355 28	197,351 15
Police douanière.	"	23	5,000	430 "	430 "	"
Matériel	"	24	117,800	109,328 70	40,551 38	68,777 52
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . .	"	25	19,450	16,852 29	10,064 53	5,867 96
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	"	26	402,580	402,495 44	133,514 68	268,980 76
(La partie du crédit concernant les traitements des seconds com- mis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,380 francs, à l'art. 31, litt. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)						
Traitement du personnel du domaine	"	27	113,155	110,025 21	36,500 54	74,424 67
— — forestier	"	28	290,176	289,055 05	90,223 50	199,280 66
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limi- tatif)	"	29	900,000	920,208 94	"	920,208 94
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	"	30	42,000	58,759 34	10,097 24	28,662 10
Matériel	"	31	50,000	48,262 89	57,569 32	10,658 57
Dépenses du domaine	"	32	100,000	99,787 06	9,365 97	90,423 09
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de routé et de séjour	"	33	4,100	3,450 "	3,200 "	250 "
Administration centrale. — Matériel.	"	34	1,500	20 80	20 80	"
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limi- tatif).	"	35	5,500	270 86	"	270 86
A REPORTER.	11,594,511	11,510,677 24	4,061,755 63	7,448,181 43

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
9,095,059 88	265 18	•	151,527 86	•	82,142 92	
27,075 18	•	•	24 82	•	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 1,400 par la loi du 30 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 169.
67,245 09	•	•	1,794 01	•	•	b) Id. de 200 fr. id.
279,704 45	•	•	4,095 57	•	•	
450 •	•	•	4,570 •	•	•	
100,328 70	•	•	8,471 30	•	•	
16,852 20	•	•	2,617 71	•	•	
402,495 44	•	•	84 56	•	•	
110,925 21	•	•	2,229 79	•	•	
289,515 05	442 •	•	220 05	•	•	
920,208 94	•	•	•	•	20,208 94	
38,759 54	•	•	5,240 06	•	•	
48,207 89	55 •	•	1,757 11	•	•	
99,787 06	•	•	212 94	•	•	
3,450 •	•	•	650 •	•	•	
20 80	•	•	1,470 20	•	•	
270 86	•	•	3,220 14	•	•	
11,509,015 06	702 18	•	186,185 62	•	102,351 86	

Crédits ouverts.— Droits constatés et ordonnancés.—

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	11,504,511	11,510,677 24	4,061,723 63	7,448,181 43
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	»	36	17,500	17,255 85	15,585 77	5,594 81
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	37	7,500	7,500	7,100	540
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	38	12,000	6,730 00	6,493 70	257 20
Frais d'expertise contre Huybrechts (bureau de Westerlo, 1856) fr. 215 31	VIII.	39	358 84	358 84	358 84	.
— d'envoi en possession de successions en désérence (bureau de Liège, 1856) » 143 53						
Paiement des prix des acquisitions, des soutes et des frais.	»	40	10,000	18,703 74	805	8,218
Frais d'instance	»	41	1,055 76	1,955 76	.	1,800 36
Complément de frais de construction de maisons forestières.	»	42	1,544 70	1,544 70	»	1,544 70
TOTAUX.	11,654,370 50	11,564,745 01	4,090,226 04	7,464,026 50

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

• *Payements effectués, par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
11,509,915 00	702 18	»	186,185 02	»	102,551 86	
17,180 58	75 25	»	246 17	»	»	
7,500 »	»	»	»	»	»	
6,750 90	»	»	5,249 10	»	»	
558 84	»	»	»	»	»	
9,113 »	9,590 74	»	200 26	»	»	a) Ces crédits ont été ouverts en vertu de la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192.
1,800 36	65 40	»	»	»	»	
1,544 70	»	»	»	»	»	b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 30 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 169.
11,554,255 44	10,491 57	»	191,977 15	»	102,551 86	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 6 mars 1858, *Moniteur* n° 69, à la somme de fr. 11,625,811 »

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 30,559 50

TOTAL fr. 11,654,370 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS			
					En 1858.	En 1859, jusqu'au 31 octob.		
Non-Valeurs.								
I.								
Non-valeurs sur la contribution foncière	»	1	310,000 »	207,925 69	40,928 98	166,750 87		
— — personnelle	»	2	400,000 »	252,505 94	870 68	251,717 26		
— sur le droit de patente	»	3	80,000 »	55,097 10	1,752 50	51,344 60		
— sur les redevances des mines.	»	4	5,000 »	58 32	»	58 32		
— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	»	5	25,000 »	10,840 07	344 50	16,405 57		
— sur le droit de débit des tabacs	»	6	5,000 »	2,127 55	60 »	2,067 55		
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	»	7	10,000 »	4,501 54	»	3,554 23		
Remboursements.								
II								
Contributions directes, douanes et accises.	}	Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instru- ments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	»	8	35,000 »	64,502 92	26,020 84	38,457 41
		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	»	9	1,000 »	1,528 75	442 25	886 50
		Remboursement du péage sur l'Escaut	»	10	1,100,000 »	1,579,086 66	621,982 27	907,104 39
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en ma- tière d'enregistrement, de domaines, etc.; rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers.	»	11	250,000 »	248,230 »	65,035 71	184,500 60		
Trésor public. — Remboursements divers	»	12	1,000 »	447 14	365 84	85 30		
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	»	13	140,000 »	298,505 45	125,346 60	172,958 76		
Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	»	14	10,000 »	»	»	»		
Restitution d'un droit de succession (avance du receveur de Louvain, 1855)	III.	15	a) 249 60	249 60	249 60	»		
Restitution de prix de vente	»	16	b) 1,924 47	1,924 47	»	1,924 47		
— de droits de succession indûment perçus	»	17	555 85	555 85	»	»		
TOTAUX.	2,570,529 92	2,711,574 94	931,423 86	1,777,594 01		

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.		
207,670 85	245 84	"	102,074 51	"	"	
252,593 94	"	"	167,406 06	"	"	
55,007 10	"	"	26,002 81	"	"	
58 52	"	"	2,041 08	"	"	
16,840 07	"	"	6,150 93	"	"	
2,127 55	"	"	2,872 45	"	"	
5,554 25	047 11	"	5,008 06	"	"	
04,478 25	24 67	"	"	"	20,502 02	
1,528 75	"	"	"	"	528 75	
1,570,086 66	"	"	"	"	479,086 66	
247,446 40	785 60	"	1,770 "	"	"	
447 14	"	"	552 86	"	"	
208,505 45	"	"	"	"	158,505 45	
"	"	"	10,000 "	"	"	
249 60	"	"	"	"	"	a) Ce crédit a été ouvert en vertu de la loi du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192.
1,924 47	"	"	"	"	"	b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 30 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 169.
"	555 85	"	"	"	"	
2,709,017 87	2,357 07	"	526,578 76	"	667,225 78	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 13 décembre 1857, *Moniteur* n° 554, à la somme de fr. 2,568,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,520 02

Total fr. 2,570,520 92

COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1858, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1858.	
	1858.	1857.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	58,165,698 25	57,505,044 90	650,755 35	"
Dotations	4,569,651 00	4,019,472 49	550,179 20	"
Ministère de la Justice	13,042,082 08	13,804,245 64	"	852,162 90
— des Affaires Étrangères	2,521,640 45	2,540,854 29	180,786 14	"
— de l'Intérieur	7,854,595 20	8,168,617 17	"	554,025 07
— des Travaux publics	25,808,552 78	25,507,108 65	211,424 15	"
— de la Guerre	55,520,525 68	52,941,400 57	579,125 51	"
— des Finances	11,564,745 01	11,469,128 65	95,616 36	"
Non-Valeurs et Remboursements.	2,711,574 94	2,761,511 98	"	49,957 04
TOTAUX fr.	157,556,842 64	156,606,084 14	2,076,882 47	1,256,125 07
EN PLUS A L'EXERCICE 1858			840,758 50	

(217)

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1887 INCLUSIVEMENT.



RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 36	"	"	"	20,502,221 36
1851	06,942,211 82	40,205,554 62	78,248 50	"	115,225,815 03
1852	77,811,042 41	74,592,405 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,578 "	"	521,259 35	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,400,000 "	91,851,550 02
1856	84,657,151 "	"	1,444,799 73	15,574,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,308,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,006,526 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 "
1859	104,095,531 "	"	151,714 05	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 05	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,510 02
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,099,765 61	127,016,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,004 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 09
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,473,650 "	"	85,703 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	110,707,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,532,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,834 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,455,500 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,506 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	148,825,820 46
1875	129,506,500 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,563 15
1876	132,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	137,194,654 40
1877	159,604,090 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
	2,902,904,244 59	134,016,967 00	119,718,516 81	279,861,235 68	5,437,100,764 68
	3,037,521,212 10				

exercices clos de 1830 à 1857 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

TRES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. — Certificats de reutes remboursables (domaine laurientin), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
20,502,221 56	a) 5,504,928 02	"	"	a) Y compris fr. 599,354 63 es perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,857 49 es pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions.
113,225,815 03	b) 6,709,643 18	"	"	
152,464,305 97	5,151,679 53	"	"	
88,058,515 92	5,292,105 42	"	1,065,728 44	
96,701,537 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	750,555 92	"	
102,652,652 59	5,587,446 47	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,494,915 99	
125,509,014 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
155,857,428 07	96,806 25	4,506,714 08	"	
169,576,253 86	92,697 66	1,398,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	10,015 87	1,542,114 00	"	
125,289,847 48	195,298 18	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	"	844,004 59	
129,855,951 97	"	"	1,138,478 98	
114,064,043 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 40	"	
113,871,457 58	"	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,515,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	"	4,063,075 59	
152,075,052 50	"	"	5,840,232 04	
144,592,166 65	"	"	8,821,605 50	
146,239,211 91	"	"	9,044,357 42	
149,145,925 95	"	"	5,026,452 01	
5,461,445,096 "	55,258,647 07	20,814,272 60	54,158,605 92	
		24,544,351 52		

TABLEAU LITT. V. (SUITE)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	DÉPENSES.						
	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.					TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.
CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitées des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices anterieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.				
1850.	27,981,108 79	"	"	"	27,981,108 79	"	27,981,108 79
1851.	115,806,850 05	"	"	"	115,806,850 05	"	115,806,850 05
1852.	151,505,175 28 c)	12,802,226 53	"	"	164,505,401 81	"	164,505,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	83,272,010 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,690,740 51	"	"	88,060,554 28	"	88,060,554 28
1856.	85,058,537 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,047,052 10	1,849,006 08	"	"	96,796,059 08	"	96,796,059 08
1859.	104,899,097 55	7,705,917 00	"	"	112,605,015 45	"	112,605,015 45
1860.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 07	"	117,467,425 07
1862.	105,560,002 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,453 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,123,796 67	6,650,150 50	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,371,585 40	4,169,479 23	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,004,215 11	5,615,455 06	575,517 46	"	118,095,188 25	"	118,095,188 25
1867.	116,452,576 58	8,200,515 50	565,045 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,105,870 65	13,183,567 64	275,427 52	"	131,052,865 81	"	131,052,865 81
1869.	111,653,105 81	5,366,095 66	554,255 64	"	115,555,431 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 00	4,404,408 40	655,060 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 05	17,626,170 40	415,551 85	527,456 21	134,001,885 48	2,625,149 25	151,468,756 23
1873.	123,613,269 51	7,954,425 77	425,391 17	2,625,149 25	134,504,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1874.	123,240,657 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	134,400,663 43	1,449,181 75	154,957,481 68
1875.	127,000,347 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,356,101 52	1,645,025 55	158,590,475 70
1876.	135,484,616 01	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,025 55	146,555,528 09	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	135,056,047 56	5,726,401 10	1,225,964 00	1,515,065 07	154,501,479 41	1,884,750 00	141,416,729 33
	3,022,080,896 14	180,065,061 95	7,085,075 77	10,542,975 88	3,221,574,007 74	12,480,267 07	3,208,884,740 77

exercices clos de 1850 à 1857 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

S. S.

SERVICES		FAITS RÉALISÉS.			Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (<i>bonnets loyeristes</i>), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.			
"	27,081,168 70	27,081,168 70	a) 3,304,928 62	"	a) Y compris fr. 399,334 63 et payés pour le compte de tiers.	
"	115,806,850 05	112,413,063 51	b) 6,709,643 18	3,592,867 14	b) Y compris fr. 884,857 49 et pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.	
"	104,395,401 81	158,500,018 95	5,151,679 33	5,804,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,310 74 et pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.	
"	04,140,855 33	01,004,974 04	5,202,105 42	2,244,800 30		
10,000,000 "	08,874,000 43	00,513,600 00	4,150,900 00	2,300,309 47		
d) 1,400,000 "	80,550,334 28	87,104,004 06	2,818,851 58	2,435,329 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.	
c) 15,374,163 74	101,599,051 78	09,528,487 06	3,387,440 47	2,071,463 82	e) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.	
10,000,000 "	105,226,103 09	103,331,731 04	2,772,515 85	1,804,372 05		
25,778,033 70	122,574,092 78	120,108,378 44	1,158,485 05	2,376,614 34		
15,890,807 40	128,580,012 85	124,108,308 51	06,800 25	f) 4,303,404 34	f) Non compris fr. 103,102 60 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).	
65,074,257 63	168,658,083 21	165,014,370 05	92,697 66	2,744,312 26		
"	117,407,423 07	114,076,386 11	201 64	2,490,857 86		
23,278,095 17	123,368,403 61	120,373,009 88	10,015 87	2,094,495 73		
g) 1,609,763 61	121,089,489 56	110,835,050 33	103,208 18	2,133,339 25	g) Y compris 230,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.	
84,058,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	"	6,266,045 57		
h) 21,352,366 83	136,224,705 56	134,380,349 89	"	1,835,355 67	h) Y compris fr. 114,682 66 et, même objet que ci-dessus.	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,909 29	"	1,363,889 05		
i) 3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 09	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.	
j) 8,024,490 68	140,377,356 49	135,060,393 57	"	5,316,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.	
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	"	3,677,004 28		
2,559,733 29	122,200,216 50	118,730,904 76	"	k) 5,339,311 80	k) Non compris fr. 22,636 34 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
1,106,145 11	121,302,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,016 94	l) Non compris fr. 4 37 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
2,340,368 99	133,809,105 22	131,848,304 95	"	1,960,340 20		
4,909,827 76	157,436,461 05	154,310,907 41	"	m) 2,025,354 54	m) Non compris fr. 81 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
9,636,300 56	144,613,782 24	145,172,277 02	"	1,441,303 22		
10,361,322 01	148,931,797 80	146,926,211 95	"	2,023,383 85		
8,878,878 91	133,857,819 23	140,727,649 92	"	4,130,169 51		
3,891,907 80	150,308,628 12	146,291,138 91	"	4,017,489 21		
540,226,773 29	3,540,111,323 06	3,468,857,717 63	35,258,647 07	80,233,803 45		

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	27,081,168 70	"	1,478,047 45
1851	115,225,813 03	112,415,065 31	811,851 52	"
1852	152,464,505 97	158,500,918 93	"	6,056,412 98
1853	88,058,517 02	91,904,974 91	"	3,846,661 62
1854	90,701,357 76	96,315,600 96	187,756 80	"
1855	91,075,225 70	87,104,004 96	5,071,220 74	"
1856	102,032,052 39	99,528,487 96	5,104,144 43	"
1857	101,715,250 24	105,551,731 64	"	1,016,481 40
1858	125,509,914 81	120,198,578 44	5,311,570 57	"
1859	115,837,428 07	124,106,508 51	"	8,359,079 54
1840	169,570,255 86	165,914,379 93	3,401,282 91	"
1841	101,542,826 17	114,976,586 11	"	13,653,759 94
1842	126,766,950 55	129,573,909 88	"	2,806,953 55
1845	125,289,847 48	119,835,950 53	5,453,897 15	"
1844	198,810,508 75	195,185,657 29	3,624,851 44	"
1845	129,835,051 07	154,389,549 89	"	4,553,597 92
1846	114,064,045 37	122,752,999 20	"	8,688,955 92
1847	113,528,063 84	127,572,574 99	"	14,044,511 15
1848	146,117,886 35	155,060,595 37	11,057,291 18	"
1849	113,871,457 58	112,207,069 15	1,664,368 43	"
1850	152,877,187 86	118,730,904 76	14,146,285 10	"
1851	119,343,051 94	118,627,460 84	716,191 10	"
1852	128,451,208 79	151,848,564 95	"	5,507,356 14
1853	159,468,270 19	134,510,907 41	4,057,362 78	"
1854	152,675,052 50	143,172,277 02	9,500,775 48	"
1855	144,502,166 63	146,926,211 95	"	2,424,045 32
1856	146,259,211 01	149,727,649 92	"	5,488,458 01
1857	149,143,925 05	146,291,138 01	2,852,785 02	"
	3,461,445,096 "	3,468,857,717 65	66,742,178 47	74,154,800 10
			7,412,021 65	

exercices clos de 1830 à 1857 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1858.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 3 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le compte définitif en a été présenté à la Législature.

Idem

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1858.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à	fr. 155,154,108	22 $\frac{1}{2}$
Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur, à	726,631	15
	<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 155,880,739	57 $\frac{1}{2}$
Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à	fr. 139,134,509	70
Et les dépenses pour des services spéciaux, à	5,610,495	66
	<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 144,745,005	56
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de	fr. 11,135,734	01 $\frac{1}{2}$
Mais comme l'exercice 1857 présente un excédant de dépense de fr. 7,412,621 63 c ^s qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci	fr. 7,412,621	63
	<hr/>	
l'exercice 1858 n'offre finalement qu'un boni de	fr. 3,723,112	38 $\frac{1}{2}$
	<hr/> <hr/>	

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1858.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1858, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recette de	8,007,205 55 $\frac{1}{2}$
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	5,725,112 58 $\frac{1}{2}$
Différence à la situation définitive de fr.	4,284,092 95

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1^o Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	197,225 76	"
	Enregistrement et domaines	"	104,447 49
Péages	Id.	305 25	"
	Travaux publics	26,318 16	"
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	"	150,001 41
	Trésor public	"	1,815 07
	Contributions directes	218 52	"
Remboursements	Enregistrement et domaines	"	478,025 57
	Trésor public	"	54,567 72
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845		"	80,571 18
		224,065 40	858,916 24
RESTE en diminution de recette fr.			654,850 75

2^o Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		255,958 05	"
Dotations. Cour des comptes		3,353 54	"
Ministère de la Justice		60,071 40	"
— des Affaires Étrangères		"	354,428 85
— de l'Intérieur		24,051 55	"
— des Travaux publics		415,900 96	"
— des Finances		115,552 52	"
Non-Valeurs et Remboursements		660,504 10	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr 3,400,905 20 c ^s ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	2,400,905 20
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1855 à 1858, et dont le transfert à l'exercice 1859 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	2,521,487 10
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			
Report de l'excédant de dépense de l'exercice 1857		7,412,621 63	"
		8,955,065 55	5,285,821 15
RESTE en augmentation de dépense fr.			3,640,242 20

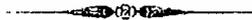
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1858	4,284,092 95
--	--------------

(286)

(287)

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1859, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1859, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1859 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette</i> .	{	Ressources ordinaires fr.	147,232,990	»	} 147,632,990 »
		Fonds spécial	400,000	»	
<i>Dépense</i>					136,642,607 28
		EXCÉDANT DE RECETTE. fr.			<u>10,990,382 72</u>

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à . fr. 147,632,990 » ont été augmentées :

1° Par la loi du 3 juin 1859, *Moniteur* n° 156, du produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation. 1,000,000 »

2° Par la loi du 8 septembre 1859, *Moniteur* n° 253, d'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par cette loi, pour couvrir une portion équivalente des dépenses imputables sur ledit emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice . fr. 470,686 33

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1859 (*voir* le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . fr. 149,103,676 33

SAVOIR :

Ressources ordinaires fr.	148,232,990	»	} 149,103,676 33
— extraordinaires	870,686	33	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 156,642,607 28

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à	12,719,833 30
2° De crédits pour des services spéciaux, montant à 59,747,000 francs, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 58,802,748 15 c, restée disponible au 31 décembre 1859, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1859.	744,251 85
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité.	2,521,487 10
4° De la portion rattachée au Budget de 1859, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférée de l'exercice antérieur, suivant l'article 51 précité; ces excédants étant de fr. 8,374,468 97 c, et le transfert à 1860 de fr. 4,603,226 13 c, la portion afférente à 1859 est de	3,771,242 84

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1859 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de 156,399,422 37

SAVOIR :

Services ordinaires fr. 151,885,927 68	} 156,399,422 37
— spéciaux 4,515,494 69	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1859, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes fr. 149,103,676 33	
Dépenses. 156,399,422 37	
EXCÉDANT DE DÉPENSE.	<u>7,295,746 04</u>

Mais comme il a été fait recette à cet exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1858, sur l'exercice 1858, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 5,508,576 98 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 2,057,694 16 c, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1860, ci fr. 1,250,682 82

On ne prévoyait, en définitive, qu'un déficit de fr. 6,045,063 22

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1859, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1860.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1859 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	149,103,676 33
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à	157,031,848 85
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1859 sont de	151,868,857 16
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1860, il restait à recouvrer.	5,162,991 69
	<hr/> <hr/>

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci	157,031,848 85
	<hr/>
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de recettes de fr.	7,928,172 52
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	156,399,422 37
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1860, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à . fr.	155,399,422 37
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1859, n'ont été que de	96,282,157 11
	<hr/>
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1860 fr.	59,117,265 26
	<hr/> <hr/>

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1859; ci fr.	155,399,422 37
	<hr/>
l'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr.	1,000,000 »
	<hr/> <hr/>

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1859, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1860, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés de l'exercice antérieur . . . fr.	158,282,531 67
Dépenses	155,399,422 37
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice . . . fr.	<u>2,883,109 30</u>

(292)

(493)

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

*servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859, présentant la comparaison de ces droits
avec les évaluations et les recouvrements effectués.*



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE RECETTES.				
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1888, Monit. n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		- Total.	
		Dates des lois.	Montant.		
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
<i>Foncier.</i>	Principal	15,944,527	»	»	} 18,880,200
	3 centimes additionnels ordinaires	478,555	»	»	
	2 — — pour non-valeurs	518,800	»	»	
	10 — — extraordinaires	1,504,452	»	»	
	5 — — supplémentaires sur le tout.	550,086	»	»	
<i>Personnel.</i>	Principal	9,100,000	»	»	} 10,010,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	910,000	»	»	
<i>Patentes.</i>	Principal	3,660,000	»	»	} 4,020,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	560,000	»	»	
<i>Redevances sur les mûnes.</i>	Principal	580,000	»	»	} 660,900
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	58,000	»	»	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	51,900	»	»	
Droit de débit des boissons alcooliques	950,000	»	»	»	950,000
— de tabac	165,000	»	»	»	165,000
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée	13,500,000	»	»	13,500,000
	— de sortie	100,000	»	»	100,000
	— de transit	1,000	»	»	1,000
	— de tonnage	680,000	»	»	680,000
<i>Accises.</i>	Sel	5,075,000	»	»	5,075,000
	Vins étrangers	2,550,000	»	»	2,550,000
	Eaux-de-vie étrangères	225,000	»	»	225,000
	— indigènes	6,000,000	»	»	6,000,000
	Bières et vinaigres	7,400,000	»	»	7,400,000
	Sucres de canne et de betterave	4,500,000	»	»	4,500,000
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	»	»	15,000
<i>Garantie.</i> — Droits de marque des matières d'or et d'argent	225,000	»	»	»	225,000
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	180,000	»	»	180,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000	»	»	40,000
À REPORTER. fr.		74,098,190	»	»	74,098,190

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1859.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1860.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 14	18,506,152 71	580,150 45	•	2 14	
10,085,887 45	9,402,598 20	621,489 16	•	75,887 45	
5,677,807 19	5,514,441 58	163,565 61	548,192 81	•	
546,800 86	540,457 91	6,402 05	123,059 14	•	
1,087,974 50	1,052,502 50	55,582 20	•	137,974 50	
184,491 50	176,068 17	8,425 33	•	10,401 50	
14,960,295 76	14,960,295 76	•	•	1,400,295 76	
57,471 52	57,471 52	•	62,528 68	•	
9 65	9 65	•	990 57	•	
678,502 19	678,502 19	•	1,607 81	•	
5,157,806 22	5,157,806 22	•	•	62,806 22	
5,621,689 90	5,621,689 90	•	•	1,271,689 90	
504,092 79	504,092 79	•	•	79,092 79	
6,940,082 01	6,885,215 57	56,866 64	•	940,082 01	
7,879,858 06	7,879,858 06	•	•	479,858 06	
4,251,575 17	4,225,654 51	25,958 66	248,426 85	•	
10,755 72	10,755 72	•	4,244 28	•	
255,902 24	255,902 24	•	•	8,902 24	
186,826 82	186,826 82	•	•	6,826 82	
42,492 46	42,492 46	•	•	2,492 46	
78,752,469 95	77,254,401 95	1,518,007 98	789,119 02	4,545,599 85	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1853. Nouv. n° 263.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	74,908,100	•	•	74,908,100
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels)	12,000,000	•	•	12,000,000
Grefse (— 50 —)	260,000	•	•	260,000
Hypothèques (— 26 —)	2,650,000	•	•	2,650,000
Successions (— 50 —)	7,080,000	•	•	7,980,000
Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,570,000	•	•	1,570,000
Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	150,000	•	•	150,000
Timbre	3,700,000	•	•	3,700,000
Naturalisations	5,000	•	•	5,000
Amendes en matière d'impôts	150,000	•	•	150,000
Amendes de condamnation en matières diverses.	150,000	•	•	150,000
PÉAGES.				20,475,000
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
<i>Domaines.</i> { Rivières et canaux	5,170,000	•	•	5,170,000
{ Routes appartenant à l'État	1,600,000	•	•	1,600,000
TRAVAUX PUBLICS.				4,770,000
<i>Postes.</i> { Taxe des lettres et affranchissements	4,250,000	•	•	4,250,000
{ Ports des journaux et imprimés	420,000	•	•	420,000
{ Droits sur les articles d'argent	50,000	•	•	50,000
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842.	80,000	•	•	80,000
{ Abonnements divers	•	•	•	•
MARINE.				4,800,000
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	110,000	•	•	110,000
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer	25,550,000	•	•	25,550,000
Télégraphes électriques	450,000	•	•	450,000
				25,800,000
A REPORTER. fr.	150,053,190	•	•	150,053,190

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations des recettes avec les droits constatés		Observations.
DROITS CONSTATÉS	DROITS RECOURUS pendant l'année 1859.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1860.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
78,752,409 93	77,234,461 95	1,518,007 98	789,119 92	4,543,509 85	
13,000,842 02	13,000,754 01	88 01	"	100,842 02	
250,858 88	250,858 88	"	9,141 12	"	
2,434,451 21	2,434,451 21	"	215,548 79	"	
9,745,838 37	9,700,153 09	45,685 28	"	1,765,838 37	
1,391,098 55	1,390,227 07	870 58	178,901 45	"	
159,805 17	159,805 17	"	"	9,805 17	
3,076,494 04	3,053,948 04	22,545 10	23,503 96	"	
6,500 "	6,500 "	"	"	1,500 "	
159,175 37	158,998 96	176 41	"	9,175 37	
145,860 64	145,860 63	01	"	15,860 64	
30,948,924 25	30,881,558 86	67,365 59	427,097 32	1,901,021 57	
3,206,424 45	3,204,100 26	2,325 20	"	36,424 45	
1,015,753 99	1,012,254 01	1,499 98	"	13,753 99	
4,820,178 44	4,816,453 26	3,725 18	"	50,178 44	
4,272,419 13	4,104,250 62	168,168 51	"	22,419 13	
580,103 76	580,103 76	"	"	160,103 76	
54,382 34	54,382 34	"	"	4,382 34	
75,934 48	75,934 48	"	4,065 32	"	
17,891 88	17,891 88	"	"	17,891 88	
5,000,731 59	4,832,563 08	168,168 51	4,065 32	204,797 11	
108,802 71	108,802 71	"	1,197 20	"	
26,313,546 93	25,001,874 37	651,472 36	"	963,346 93	
506,006 44	419,251 09	86,755 35	"	56,006 44	
26,819,353 37	26,081,125 46	738,227 91	"	1,019,353 37	
146,450,460 20	143,954,905 32	2,495,494 97	1,221,480 05	7,718,750 34	

*Suite du TABLEAU des évaluations des recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			Total.
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1858, Nouvl. n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		
		Dates des lois.	Montant.	
Report. fr.	150,955,100 "	»	•	150,955,100 °
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	850,000 "	»	•	850,000 °
Forêts	990,000 "	»	•	990,000 °
Dépendances des chemins de fer	90,000 "	»	•	90,000 °
Établissements et services répis par l'État	500,000 "	»	•	500,000 °
Produits divers et accidentels.	500,000 "	»	•	500,000 °
— des inscriptions universitaires.	100,000 °	»	•	100,000 °
Revenus des domaines	275,000 "	»	•	275,000 °
				3,105,000 °
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	170,000 "	•	•	170,000 °
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	790,000 "	•	•	790,000 °
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 "	»	•	50,000 °
— des droits de chancellerie	55,000 "	»	•	55,000 °
— des droits de pilotage	540,000 "	»	•	540,000 °
— des droits de fanal	80,000 °	»	•	80,000 °
— de la fabrication de monnaies de cuivre	180,000 "	»	•	180,000 °
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	252,500 "	»	•	252,500 °
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	450,000 "	»	•	450,000 °
				2,527,500 °
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	5,000 "	»	•	5,000 °
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000 "	»	•	125,000 °
				138,000 °
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables)	50,000 "	•	•	50,000 °
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	450,000 °	»	•	450,000 °
				460,000 °
A REPORTER. fr.	146,173,600 "	•	•	146,173,600 °

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON Des évaluations de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1859.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1860.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
146,450,460 29	145,954,065 52	2,495,494 97	1,221,480 05	7,718,750 54	
995,059 16	850,154 97	144,904 19	"	145,059 16	
1,172,275 97	1,155,955 68	16,542 29	"	182,275 97	
106,275 11	106,151 11	144 "	"	10,275 11	
519,246 69	278,928 29	40,518 40	"	19,246 69	
854,205 85	854,205 85	"	"	554,205 85	
95,240 "	95,240 "	"	4,760 "	"	
298,855 41	294,401 20	4,451 21	"	23,855 41	
5,821,158 10	5,614,978 10	206,160 09	4,760 "	720,898 19	
151,101 68	57,855 91	75,527 77	38,858 52	"	
745,552 19	745,552 19	"	44,447 81	"	
49,605 58	49,605 58	"	594 42	"	
29,985 "	27,881 50	2,105 50	5,015 "	"	
642,157 "	642,157 "	"	"	102,157 "	
106,089 95	106,089 95	"	"	20,089 95	
201,547 10	175,095 42	28,451 08	"	21,547 10	
188,000 "	"	188,000 "	41,500 "	"	
265,148 22	"	265,148 22	184,851 78	"	
2,559,246 72	1,802,215 55	557,051 17	518,047 55	149,704 05	
851 75	851 75	"	2,148 25	"	
145,224 89	156,492 58	6,752 51	"	18,224 89	
144,076 64	157,544 55	6,752 51	2,148 25	18,224 89	
508,141 79	7,715 17	500,426 62	"	478,141 79	
357,940 46	529,552 89	28,407 57	"	127,940 46	
1,066,082 25	557,248 06	528,854 10	"	606,082 25	
155,841,004 09	150,046,751 56	5,794,252 75	1,546,455 05	9,213,749 72	

Suite du TABLEAU des évaluations des recettes et des droits constatés à charge des
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 25 déc. 1850, Monit. n° 563.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	140,175,690	»	»	140,175,690 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	765,000	3 juin 1859. (Moniteur n° 136.)	1,000,000	1,765,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	90,000	»	»	90,000 »
Recettes accidentelles	100,000	»	»	100,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées .	70,000	»	»	70,000 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des mai- sons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier .	21,800	»	»	21,800 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursements d'avances.	3,500	»	»	3,500 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1854	70,000	»	»	70,000 »
				2,050,500 »
	147,252,990	»	1,000,000	148,252,990 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	400,000	»	»	400,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100 (loi du 8 septembre 1850), pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice	»	8 sept. 1850.	470,686 85	470,686 85
	400,000	»	470,686 85	870,686 85
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	147,252,990	»	1,000,000	148,252,990 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	147,652,990	»	1,470,686 85	149,123,676 85

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1859.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1860.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
155,841,004 00	150,040,751 56	3,794,252 75	1,546,455 65	9,213,740 72	
1,620,755 52	856,451 95	793,521 57	135,246 48	" "	
66,010 20	25,162 09	40,857 11	"	57,010 20	
257,152 04	257,152 04	"	"	157,152 04	
00,460 40	44,400 75	25,059 76	550 51	"	
24,808 "	11,100 "	15,708 "	"	3,008 "	
726 92	"	726 92	2,773 08	"	
18,000 65	18,000 65	"	51,000 57	"	
2,045,920 80	1,172,256 44	873,675 56	190,549 44	177,170 24	
155,886,933 80	151,219,007 80	4,667,926 00	1,756,985 07	9,500,028 06	
674,228 65	649,849 56	24,579 27	"	274,228 65	
470,686 55	"	470,686 55	"	"	
1,144,014 96	649,849 56	495,065 60	"	274,228 65	
155,886,933 80	151,219,007 80	4,667,926 00	1,756,985 07	9,500,028 06	
157,051,848 85	151,868,857 16	5,162,991 60	1,756,985 07	9,665,157 59	
7,928,172 52					

(300)

(30A)

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

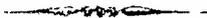


TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1853.
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Plantations de routes 756 07
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 50.)	Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducalo. — Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale 109,335 35
		Exercice 1856.
		<i>Poids et mesures.</i>
		Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang 1,488 20
Ministère de l'Intérieur	Id.	Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855 357 »
		Prix d'œuvres d'art commandées à différents artistes. 10,400 »
		Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden 8,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 4,623 19
Ministère des Travaux publics	Id.	Plantations de routes 5,502 83
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. 95 72

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	110,072 50	110,072 50	.	.	.	110,072 50
"	20,245 20	20,245 20	.	.	.	20,245 20
.	8,221 74	8,221 74	"	"	.	8,221 74
.	28,466 04	28,466 04	.	.	.	28,466 04

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		Exercice 1887.	
		<i>Statistique générale.</i>	
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856	15,845 19
		<i>Beaux-arts.</i>	
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 .
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieupoort; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	4,523 12
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	72,601 34
		Plantations de routes	5,470 08
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	700 .
		Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles	1,695 75
Ministère des Travaux publics	Id	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur	0,622 41
		— — — — — du canal de Gand à Ostende.	4,886 75
		Plantations nouvelles; entretien des plantations existantes	1,766 40
		<i>Chemins de fer, etc.</i>	
		Travaux et fournitures	97 62
		Transport des dépêches	1,680 .

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	30,568 31	30,568 31	•	•	•	30,568 31
»	98,520 35	98,520 35	•	•	•	98,520 35
»	128,888 66	128,888 66	•	•	•	128,888 66

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1858.
Dette publique	15 mai 1840 (art. 50.)	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)
		<i>Palais de Justice.</i>
		Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
		3,894 24
		Subsides à accorder extraordinairement : 1° à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents; dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
		53,200 .
Ministère de la Justice	Id.	<i>Prisons.</i>
		Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments
		3,537 20
		Continuation des travaux de construction de la prison centrale cellulaire à Louvain
		32,295 76
		Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.
		855 25
		<i>Beaux-arts.</i>
Ministère de l'Intérieur	Id.	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
	
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	50,505 71	50,505 71	.	.	.	50,505 71
.	93,580 45	93,580 45	.	.	.	93,580 45
.	4,500 .	4,500 "	"	"	"	4,500 .
"	134,586 16	134,586 16	"	"	"	134,386 16

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	
			Report. . . . fr.
		Exercice 1858 (suite).	
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>	
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	92,148 25
		Plantations nouvelles sur les routes.	9,768 40
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	68,484 30
		Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	45,385 00
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	3,016 21
		— — — du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	15,012 86
		— — — du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.	1,087 05
		— — — du canal de Charleroy à Bruxelles	908 71
		— — — de l'Escaut	1,140 00
		— — — du canal de Mons à Condé.	4,575 47
		— — — du canal de Pommerœul à Antoing.	2,785 00
		— — — de la Lys.	360 00
		— — — du canal de Gand à Ostende.	4,510 00
		— — — du canal de Plasschendaele vers la frontière de France.	4,420 00
		— — — du canal de Selzacte à la mer du Nord	799 90
		— — — de la Dendre.	82,097 80
		— — — du Rupel.	113,495 97
		— — — du canal d'Ypres à l'Yser.	5,000 00
		Plantations nouvelles	26,100 00
		Travaux d'office aux ouvrages de défense du polder de Kiel.	2,050 00
		— d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	4,623 60
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense)	127,915 00
		<i>Chemins de fer, etc.</i>	
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	565 00
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	91 72
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel de traction.	24,868 40
		{ Matériel de l'artillerie	466,380 00
		{ Matériel du génie	1,010,683 55
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).		
Ministère de la Guerre	Id.		

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE " " " " règlement provisoire " " DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	134,386 10	134,386 10	"	"	"	134,386 10
"	642,609 51	642,609 51	"	"	"	642,609 51
"	1,477,065 53	1,477,065 53	"	"	"	1,477,065 53
"	2,254,050 20	2,254,050 20	"	"	"	2,254,050 20

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	8 juillet 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif
	28 décembre 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 565.)	Pension annuelle à la dame veuve Paroets, née Hauwaert
	20 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 142.)	— à la dame veuve Dumont, née Dejaer
	30 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 169.)	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage, ci 672,550 »
		Arrérages d'une rente viagère de 1850 à 1853, ci 4,065 48
Dotations	8 septembre 1859 . . (<i>Monit.</i> n° 255.)	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt d'un capital effectif de 45,000,000 de francs
	27 décembre 1858 . . (<i>Monit.</i> n° 562.)	Budget primitif
	31 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 186.)	Frais de premier ameublement de l'habitation de S. A. R. le duc de Brabant
	15 septembre 1859 . . (<i>Monit.</i> n° 264.)	Dépenses de la Chambre des Représentants pendant l'exercice 1859
Ministère de la Justice	24 décembre 1859 . . (<i>Monit.</i> n° 360-361.)	Pour le même objet
	8 juillet 1858 (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif
	5 juin 1859 (<i>Monit.</i> n° 156.)	Augmentation des articles 10, chap. II, 16, chap. IV, 50, chap. VIII, 62, chap. XII du Budget, et articles 65 à 71 formant un chap. XII nouveau
Ministère des Affaires Étran- gères	Id.	Avance à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
	26 février 1859 (<i>Monit.</i> n° 61.)	Budget primitif
	Id.	Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers. Transfert à l'article 55 du Budget, des fonds restés disponibles sur l'article 51 du Budget de l'exercice 1858, à l'époque de sa clôture
Ministère de l'Intérieur	9 juillet 1858 (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif
	7 mars 1859 (<i>Monit.</i> n° 68.)	Amélioration de la voie vicinale et de l'hygiène publique
	31 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 152.)	Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national
	Id.	Pour acquérir, au nom et pour le compte de l'État, les collections minéralo- giques, etc., délaissées par feu M. André-Hubert Dumont, recteur de l'uni- versité de Liège
	3 juin 1859 (<i>Monit.</i> n° 157.)	Augmentation des articles 80, 95, 115 du Budget, et articles 46 ^{bis} , 140 à 144 nouveaux
Ministère des Travaux pu- blics	8 juillet 1858 (<i>Monit.</i> n° 194.)	Budget primitif
	27 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 152.)	Acquisition d'un immeuble destiné, notamment, aux bureaux de la poste aux lettres à Gand
	Id.	Pour faire face aux insuffisances que présentent les allocations portées aux chap. I, art. 2, chap. IV, art. 52 à 57, 62, 65, 71, 76 à 79 du Budget
		A REPORTER. fr

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
38,032,333 84	•					
•	5,000 •					
•	2,000 •					
•	670,503 48	50,403,040 52	•	•	•	50,403,040 52
•	90,000 •					
4,051,042 75	•					
•	230,000 •					
•	75,000 •	4,442,042 75	•	•	•	4,442,042 75
•	66,000 •					
12,518,830 •	•					
•	550,800 •	13,855,030 •	•	•	•	13,855,030 •
•	1,000,000 •					
2,620,052 18	•					
•	444,875 •	3,073,925 18	•	•	•	3,073,925 18
8,573,305 65	•					
•	1,000,000 •					
•	200,000 •	9,770,416 65	•	•	•	9,770,416 65
•	25,000 •					
•	181,111 •					
24,544,170 86	•					
•	105,000 •	25,002,636 86	•	•	•	25,002,636 86
•	613,457 •					
90,540,866 28	5,008,634 48	95,018,500 70	•	•	•	95,018,500 76

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de la Guerre	8 juillet 1858 (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	21 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 142.)	Portions rattachées au présent exercice, du crédit de 9,000,000 de francs, pour continuer l'exécution de travaux arriérés et pourvoir à d'autres besoins du Département de la Guerre, savoir :
		Par arrêté royal du 20 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 225 . . . 1,050,000 °
		— — 9 juillet 1859, <i>Moniteur</i> n° 196 . . . 2,043,000 °
		— — 8 août 1859, <i>Moniteur</i> n° 225 . . . 125,500 °
		— — 20 — <i>Moniteur</i> n° 250 . . . 1,605,000 °
		— — 28 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 544. 707,000 °
	Id.	Crédit applicable au paiement de créances non liquidées, se rapportant à des exercices clos
Ministère des Finances	5 juin 1859 (<i>Monit.</i> n° 156.)	Augmentation des articles 6 à 9, 12, 14, 15, 23, 30 et 34 du Budget.
	8 juillet 1858 (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	16 mai 1859 (<i>Monit.</i> n° 159.)	Remboursement de seize rentes dues par l'État
Non-Valeurs et Remboursements	15 septembre 1859. (<i>Monit.</i> n° 204.)	Pour indemniser, par transaction, les propriétaires des marchandises endommagées ou détruites par le sinistre arrivé au pavillon Nord de l'entrepôt d'Anvers, le 28 octobre 1857
	17 avril 1858 (<i>Monit.</i> n° 111.)	Budget primitif.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
90,549,806 28	5,008,654 48	95,618,500 76	•	•	•	95,618,500 76
32,000,580 •	•					
		39,470,181 55	•	•	•	39,470,181 55
•	5,022,500 •					
•	51,526 03					
•	1,753,175 50					
11,505,361 •						
•	150,000 •	11,830,758 40	•	•	•	11,830,758 40
•	114,307 49					
2,428,000 •	•	2,428,000 •	•	•	•	2,428,000 •
136,642,607 28	12,719,853 30	149,362,440 58	•	•	•	149,362,440 58

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1858,
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur	25 mars 1853	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848.	Canal de la Campine
	15 mai 1847	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	4 juin 1850.	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre S'-Laurent et Damme
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		<i>A</i> , de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et <i>B</i> , d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
Ministère des Travaux publics	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État
	6 juin 1850.	Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.
	7 juin 1855.	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	645 05	645 05	"	"	"	645 05
"	275 00	275 00	"	"	"	275 00
"	121,205 56	121,205 56	"	"	"	121,205 56
"	5,855 58	5,855 58	"	"	"	5,855 58
"	8,557 75	8,557 75	"	"	"	8,557 75
"	188,405 48	188,405 48	"	"	"	188,405 48
"	1,263,223 07	1,263,223 07	"	"	"	1,263,223 07
"	1,121,580 58	1,121,580 58	"	"	"	1,121,580 58
"	248,857 51	248,857 51	"	"	"	248,857 51
"	84,728 57	84,728 57	8	"	"	84,728 57
"	102,242 17	102,242 17	"	"	"	102,242 17
"	7,551 56	7,551 56	"	"	"	7,551 56
"	119,885 "	119,885 "	"	"	"	119,885 "
"	3,272,608 52	3,272,608 52	"	"	"	3,272,608 52

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.		
	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. fr.	
Ministère des Travaux publics (suite)	12 mars 1856 . .	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst	
		Amélioration des ports et côtes	
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée.	
	31 décembre 1856 .	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.	
	31 décembre 1856.	Chemin de fer et lignes télégraphiques.	Matériel de transport
			— de traction
			Routes et doubles voies
			Extension des lignes télégraphiques
			Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	21 mai 1854 . .	Chemin de fer	
	30 mars 1857 . .	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 5)	
	10 décembre 1857.	— — Créances diverses	
	5 mars 1858 . .		Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.
			Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
III.		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	
		Amélioration des ports et côtes.	
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	
8 mars 1858 . .		Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France	
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	
1 ^{er} juillet 1858 . .		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	
		Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	3,272,698 52	3,272,698 52	•	•	•	3,272,698 52
•	281,066 16	281,066 16	•	•	•	281,066 16
•	114,055 96	114,055 96	•	•	•	114,055 96
•	200,392 54	200,392 54	•	•	•	200,392 54
•	10,602 76	10,602 76	•	•	•	10,602 76
•	44,056 •	44,056 •	•	•	•	44,056 •
•	362,140 54	362,140 54	•	•	•	362,140 54
•	97,680 20	97,680 20	•	•	•	97,680 20
•	10,260 55	10,260 55	•	•	•	10,260 55
•	24,851 72	24,851 72	•	•	•	24,851 72
•	350,956 94	350,956 94	•	•	•	350,956 94
•	35,061 09	35,061 09	•	•	•	35,061 09
•	64,965 96	64,965 96	•	•	•	64,965 96
•	18,758 71	18,758 71	•	•	•	18,758 71
•	8 00	8 00	•	•	•	8 00
•	24,915 41	24,915 41	•	•	•	24,915 41
•	1,300,000 •	1,300,000 •	•	•	•	1,300,000 •
•	700,000 •	700,000 •	•	•	•	700,000 •
•	700,000 •	700,000 •	•	•	•	700,000 •
•	499,500 •	499,500 •	•	•	•	499,500 •
•	110,000 •	110,000 •	•	•	•	110,000 •
•	111,090 31	111,090 31	•	•	•	111,090 31
•	50,000 •	50,000 •	•	•	•	50,000 •
•	8,374,468 97	8,374,468 97	•	•	•	8,374,468 97

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS COUVERTS.							
	DATES DES LOIS.	OBJET.						
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉS DANS LE COURS DE L'EXERCICE.						
Ministère de la Justice . . .	3 juin 1859 . . .	Achèvement des travaux de l'église de Laken.						
Ministère de l'Intérieur . . .	31 mai 1859 . . .	Construction et ameublement de maisons d'école						
Ministère des Travaux publics	3 mars 1859 . . .	<i>Créances arriérées, résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État</i>						
	27 mai 1859 . . .		Extension des lignes télégraphiques					
Ministère de la Guerre . . .		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.						
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.						
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.						
		§ 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine						
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende.						
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys.						
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.						
		§ 8. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe et de l'Yser et du canal de Plasschendacle et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.						
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.						
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage						
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht						
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés						
Ministère des Travaux publics	8 septembre 1859.	§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État. <table style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">Voie</td> <td style="text-align: right;">1,000,000 . . .</td> </tr> <tr> <td>Doubles voies</td> <td style="text-align: right;">450,000 . . .</td> </tr> <tr> <td>Stations et dépendances</td> <td style="text-align: right;">5,400,000 . . .</td> </tr> </table>	Voie	1,000,000 . . .	Doubles voies	450,000 . . .	Stations et dépendances	5,400,000 . . .
		Voie	1,000,000 . . .					
		Doubles voies	450,000 . . .					
Stations et dépendances	5,400,000 . . .							
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics								
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice, à Bruxelles.								
Ministère de la Justice . . .		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles						
		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège						
Ministère de l'Intérieur . . .		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.						
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique						

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	400,000 "	400,000 "	"	"	"	400,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	121,000 "	121,000 "	"	"	"	121,000 "
"	226,000 "	226,000 "	"	"	"	226,000 "
"	20,000,000 "	20,000,000 "	"	"	"	20,000,000 "
"	900,000 "	900,000 "	"	"	"	900,000 "
"	1,540,000 "	1,540,000 "	"	"	"	1,540,000 "
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	650,000 "	650,000 "	"	"	"	650,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	900,000 "	900,000 "	"	"	"	900,000 "
"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "
"	550,000 "	550,000 "	"	"	"	550,000 "
"	210,000 "	210,000 "	"	"	"	210,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	4,850,000 "	4,850,000 "	"	"	"	4,850,000 "
"	700,000 "	700,000 "	"	"	"	700,000 "
"	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
"	675,000 "	675,000 "	"	"	"	675,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	525,000 "	525,000 "	"	"	"	525,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	59,547,000 "	59,547,000 "	"	"	"	59,547,000 "

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RÉCAPITULATION.
		1855. 110,072 30 1856. 28,400 94 1857. 128,888 60 1858. 2,254,059 20
		<i>Service ordinaire.</i> { <ul style="list-style-type: none"> Crédits transférés des exercices — propres à l'exercice
		<i>Services spéciaux.</i> { <ul style="list-style-type: none"> — transférés de l'exercice 1858 — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES ET PAR SUITE DE TRANSFERTS.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	2,521,487 10	2,521,487 10	2,521,487 10
150,642,007 28	12,710,835 30	140,362,440 58	140,362,440 58
..	8,574,468 97	8,574,468 97	8,574,468 97
..	30,547,000 ..	30,547,000	30,547,000 ..
150,642,007 28	65,162,780 57	100,805,396 65	100,805,396 65

(324)

(325)

COMPTE PRÉVISIONNEL
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859,
AU 1^{er} JANVIER 1860.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	74,008,100 "
	Enregistrement et domaines	20,475,000 "
PÉAGES	Enregistrement et domaines	4,770,000 "
	Travaux publics	4,800,000 "
	Marine.	110,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	25,800,000 "
	Enregistrement et domaines	3,105,000 "
	Trésor public.	2,527,500 "
REMBOURSEMENTS	Contributions directes	128,000 "
	Enregistrement et domaines	400,000 "
	Trésor public.	2,050,500 "
		148,252,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845		400,000 "
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % ₁₀₀ (loi du 8 septembre 1859), pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice.		470,686 33
		870,686 33
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS		148,252,990 "
		149,103,676 33
RECETTE A L'EXERCICE 1859.		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1858, sur l'exercice 1858, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 3,308,376 98 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 2,037,094 16 c', reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1860		1,250,682 82
		150,354,359 15

L'EXERCICE 1859.

Recettes, au 1^{er} janvier 1860.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1859	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
78,752,460 03	77,254,461 05	1,518,007 98	•	3,754,270 03	78,752,460 03	
50,948,024 25	50,881,558 86	67,365 39	•	1,475,024 25	50,948,024 25	
4,820,178 44	4,810,455 26	5,725 18	•	50,178 44	4,820,178 44	
5,000,751 59	4,852,565 08	168,168 51	•	200,751 59	5,000,751 59	
108,802 71	108,802 71	•	1,107 20	•	108,802 71	
26,819,355 37	26,081,125 40	738,227 01	•	1,019,555 37	26,819,355 37	
3,821,158 10	3,614,978 10	206,160 00	•	716,158 10	3,821,158 10	
2,350,246 72	1,802,215 55	557,051 17	168,253 28	•	2,350,246 72	
144,076 64	157,544 35	6,752 51	•	16,076 64	144,076 64	
1,066,082 25	557,248 06	528,834 19	•	606,082 25	1,066,082 25	
2,045,020 80	1,172,256 44	873,675 56	13,370 20	•	2,045,020 80	
155,886,953 89	151,219,007 80	4,667,926 09	182,820 77	7,856,764 66	155,886,953 89	

674,228 63	649,840 56	24,379 27	•	274,228 63	674,228 63
470,686 33	•	470,686 33	•	•	470,686 33
1,144,914 96	649,849 56	495,065 60	•	274,228 63	1,144,914 96
155,886,953 89	151,219,007 80	4,667,926 09	182,820 77	7,856,764 66	155,886,953 89
157,031,848 85	151,868,857 16	5,162,991 69	182,820 77	8,110,903 20	157,031,848 85
7,028,172 52					
					1,250,682 82
					158,282,531 67

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1855.

Ministère des Travaux publics

Exercice 1856.

Ministère de l'Intérieur
— des Travaux publics

Exercice 1857.

Ministère de l'Intérieur
— des Travaux publics

Exercice 1858.

Dette publique
Ministère de la Justice
— de l'Intérieur
— des Travaux publics
— de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
Liste civile
Dotation de l'héritier présomptif du trône
— de Son Altesse Royale le comte de Flandre
DORATIONS
Frais de premier ameublement de l'habitation de Son Altesse Royale le duc de Brabant
Sénat
Chambre des Représentants
Cour des comptes
Ministère de la Justice
— des Affaires Étrangères
— de l'Intérieur
— des Travaux publics
— de la Guerre
— des Finances
Non-Valeurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1859.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1860.

CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
110,072 30	"	"	"	110,072 30	"	
20,245 20	"	"	"	20,245 20	"	
8,221 74	575 "	405 "	170 "	7,640 74	"	
28,466 94	575 "	405 "	170 "	27,801 94	"	
30,568 31	"	"	"	30,568 31	"	
98,520 35	7,696 30	3,698 05	3,098 25	90,824 05	"	
128,888 66	7,696 30	3,698 05	3,098 25	121,102 36	"	
36,305 71	36,305 71	36,305 71	"	"	"	
93,580 45	"	"	"	93,580 45	"	
4,500 "	"	"	"	4,500 "	"	
642,000 51	153,415 76	123,066 25	9,447 51	509,195 75	"	
1,477,003 53	24,808 75	24,808 75	"	1,452,254 78	"	
2,254,050 20	194,328 22	185,080 71	9,447 51	2,059,530 98	"	
50,405,949 52	50,970,694 80	29,610,256 29	1,569,458 51	8,424,254 52	"	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	"	
500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	"	
250,000 "	250,000 "	250,000 "	"	"	"	
40,000 "	55,500 "	30,000 "	5,500 "	4,700 "	"	
502,600 "	510,274 58	570,838 82	159,455 56	82,525 02	"	
150,020 "	152,717 05	152,626 25	90 80	6,502 95	"	
15,855,650 "	10,175,503 42	8,537,136 07	1,656,427 55	3,682,066 58	"	
3,075,925 18	2,357,286 01	1,606,925 57	750,360 04	716,639 17	"	
9,770,416 65	8,518,550 52	5,505,604 03	3,014,754 50	1,461,077 13	"	
25,062,656 86	20,522,508 09	17,688,230 06	2,854,278 95	4,540,127 87	"	
39,476,181 55	58,808,194 78	21,586,593 53	17,511,001 40	577,086 55	"	
11,830,758 49	2,982,757 80	2,909,162 01	73,575 79	8,857,020 69	"	
2,428,000 "	648,962 46	612,806 46	36,156 "	1,770,037 54	"	
149,362,440 58	119,230,901 96	91,859,482 59	27,571,410 57	50,151,558 62	"	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1858,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1855) Canal de Selzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) Canal de de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848) Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847) Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850) Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Travaux à la Meuse, ayant pour objet : α. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et β. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège Loi du 20 décembre 1851. } Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. } Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur } Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. } Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'État.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Élargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section; élargissement de la tête d'écluse de Bocholt (loi du 6 juin 1850) Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855) Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 12 mars 1856) Amélioration des ports et côtes (loi du 12 mars 1856). Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende (loi du 12 mars 1856). Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856). Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856) Chemin de fer et lignes télégraphiques } Matériel de transport. Loi du 31 décembre 1856. } Matériel de traction } Routes et doubles voies } Extension des lignes télégraphiques } Stations et dépendances, maisons et loges de gardes

À REPORTER

DE L'EXERCICE 1859.

dépenses, au 1^{er} janvier 1860.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 81 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
645 05	645 05	645 05	"	"	"	
275 06	"	"	"	275 06	275 06	
121,293 56	"	"	"	121,293 56	121,293 56	
5,835 58	241 56	241 56	"	5,594 02	5,594 02	
8,557 75	"	"	"	8,557 75	8,557 75	
188,465 48	81,798 82	81,798 82	"	106,666 66	106,666 66	
1,263,223 07	780,460 87	780,460 87	"	482,762 20	482,762 20	
1,121,380 38	75,703 56	75,022 31	81 25	1,045,676 82	1,045,070 82	
248,837 31	78,605 34	78,491 34	114 "	170,231 97	170,231 97	
84,728 57	17,700 35	17,668 47	31 88	67,028 22	67,028 22	
102,242 17	60,000 "	60,000 "	"	42,242 17	42,242 17	
7,331 56	7,331 56	7,331 56	"	"	"	
119,883 "	"	"	"	119,883 "	119,883 "	
281,666 16	281,666 16	281,666 16	"	"	"	
114,053 96	114,053 96	114,053 96	"	"	"	
200,392 34	200,392 34	200,392 34	"	"	"	
19,892 76	9,657 40	9,497 40	160 "	10,035 36	10,035 36	
44,936 "	2,022 10	2,022 10	"	42,913 90	42,913 90	
362,140 54	327,100 85	327,100 85	"	35,039 69	35,039 69	
97,680 20	97,680 20	97,680 20	"	"	"	
10,260 55	10,260 55	10,260 55	"	"	"	
24,831 72	24,831 72	24,831 72	"	"	"	
350,936 94	316,153 17	315,212 78	940 39	14,783 77	14,783 77	
4,769,280 60	2,480,303 54	2,484,078 02	1,327 52	2,272,984 15	2,272,984 15	84

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

	Chemin de fer (loi du 21 mai 1854)	
	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1850, art 5) (loi du 30 mars 1857)	
	Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857)	
	Loi du 5 mars 1858. {	Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht
		Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
	Idem. {	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst
		Amélioration des ports et côtes
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende
	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendalc et de Nieupoort par Furnes à la frontière de France (loi du 8 mars 1858).	
	Loi du 1 ^{er} juillet 1858 {	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 3 juin 1850).
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1850).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Créances arriérées, résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État (loi du 5 mars 1850)
	Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1850)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	§ 1 ^{er} . Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.
	§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst
	§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 8 septembre 1850. § 4. Élargissement de la deuxième section du canal de la Campine
	§ 5. Amélioration du port d'Ostende.
	§ 6. Travaux de canalisation de la Lys
	§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Morimont et la frontière de France

A REPORTER

DE L'EXERCICE 1859.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1860.

CRÉDITS Reçus PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET CÉLÉBRÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
4,750,289 09	2,480,505 54	2,484,078 02	1,327 52	2,272,084 15	2,272,084 15	
35,961 90	55,961 99	35,537 18	024 81	.	.	
64,963 96	64,815 21	64,815 21	"	148 75	148 75	
18,738 71	2,532 60	2,532 00	"	16,406 11	16,406 11	
8 90	"	"	"	8 90	8 90	
24,915 41	19,211 41	19,211 41	"	5,704 "	5,704 "	
1,500,000 "	482,573 07	572,738 52	100,854 55	817,426 03	817,426 03	
700,000 "	253,654 88	253,654 88	.	446,505 12	446,505 12	
700,000 "	82,460 50	81,864 69	595 90	617,559 41	617,559 41	
400,500 "	156,413 88	113,800 42	42,604 46	543,086 12	543,086 12	
110,000 "	71,191 27	71,191 27	"	38,808 75	38,808 75	
111,090 51	105,796 40	105,765 20	51 20	5,295 01	5,295 01	
50,000 "	10,546 "	10,546 "	"	50,454 "	50,454 "	
8,574,468 07	3,771,242 84	3,616,224 40	155,018 44	4,603,226 15	4,603,226 15	
400,000 "	46,046 71	40,046 71	"	359,955 29	359,955 29	
1,000,000 "	32,654 79	7,500 "	25,154 79	967,545 21	967,545 21	
121,000 "	121,000 "	121,000 "	"	"	"	
226,000 "	79,864 02	76,186 "	3,678 02	140,135 98	140,135 98	
20,000,000 "	589,251 59	341,424 09	47,827 50	19,610,748 41	19,610,748 41	
900,000 "	"	"	"	900,000 "	900,000 "	
1,540,000 "	"	"	"	1,540,000 "	1,540,000 "	
1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "	1,400,000 "	
650,000 "	"	"	"	650,000 "	650,000 "	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
1,000,000 "	200 "	200 "	"	999,800 "	999,800 "	
27,557,000 "	665,917 11	586,556 80	76,660 51	26,675,082 80	26,675,082 80	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

Suite des dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 8 septembre 1950 (suite).	§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe et de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort par Furnes à la frontière de France		
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre		
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le balage.		
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht		
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés		
		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État.	Voie	1,000,000 "
			Doubles voies	450,000 "
			Stations et dépendances	3,400,000 "
		§ 14. Transfert rue de la Loi, des ministères de la Justice et des Travaux publics		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles	
			§ 16. Agrandissement du palais Royal à Bruxelles	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège	
			§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc	
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique				

RÉCAPITULATION.

	Dépenses arriérées de l'exercice 1855	
	— — 1856	
SERVICE ORDINAIRE	— — 1857	
	— — 1858	
	— propres à l'exercice.	
SERVICES SPÉCIAUX	— sur les crédits transférés à l'exercice 1850	
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	

DE L'EXERCICE 1859.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1860.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, A transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
27,337,000 "	663,017 11	588,358 80	76,660 31	26,673,082 89	26,673,082 89	
900,000 "	"	"	"	900,000 "	900,000 "	
1,500,000 "	108 "	"	108 "	1,400,892 "	1,400,892 "	
550,000 "	"	"	"	550,000 "	550,000 "	
210,000 "	"	"	"	210,000 "	210,000 "	
500,000 "	8,328 60	"	8,328 60	491,671 40	491,671 40	
4,850,000 "	72,508 14	30,500 76	41,888 38	4,777,601 86	4,777,601 86	
700,000 "	"	"	"	700,000 "	700,000 "	
1,200,000 "	400 "	400 "	"	1,199,600 "	1,199,600 "	
675,000 "	"	"	"	675,000 "	675,000 "	
300,000 "	"	"	"	300,000 "	300,000 "	
325,000 "	"	"	"	325,000 "	325,000 "	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
30,547,000 "	744,251 85	617,266 56	126,985 29	38,802,748 15	38,802,748 15	
110,072 30	"	"	"	110,072 30	"	
28,466 94	575 "	405 "	170 "	27,891 94	"	
128,888 66	7,606 30	5,908 05	5,908 25	121,192 36	"	
2,254,050 20	104,528 22	185,080 71	9,447 51	2,059,530 98	"	
140,362,440 58	119,230,901 96	91,859,482 39	27,371,419 57	30,131,538 62	"	
8,374,468 07	3,771,242 84	3,616,224 40	155,018 44	4,603,226 13	4,603,226 13	
30,547,000 "	744,251 85	617,266 56	126,985 29	38,802,748 15	38,802,748 15	
199,805,396 65	123,949,196 17	96,282,157 11	27,667,039 06	75,856,200 48	43,406,074 28	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859,

AU 1^{er} JANVIER 1860.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1859, les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à fr.	158,282,531 67
Et les besoins probables à	155,599,422 57
De sorte que cet exercice présente un excédant probable de recettes de fr.	<u>2,883,109 30</u>

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1859 avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées fr.	151,868,857 16	
Fonds reportés à l'exercice antérieur	1,250,682 82	
		<u>155,119,539 98</u>
Payements effectués et justifiés fr.		96,282,157 11
Solde actif au 1 ^{er} janvier 1860		56,837,382 87
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . . fr.	5,162,991 69	
Restes à payer pour solder les dépenses de l'exer- cice	59,117,265 26	
Différence en diminution d'actif fr.		<u>53,954,273 57</u>
Excédant de recettes sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus fr.		<u>2,883,109 30</u>

1857

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1854 A 1858.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1854 A 1858.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé, d'une manière définitive et permanente, la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à
» l'époque de la clôture d'un exercice et dont le paiement a été autorisé par des crédits
» régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au
» moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de
» la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1848, par l'arrêté royal du 27 décembre
» 1847.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en
» recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de
» la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement
» n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement :
» le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui
» donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai
» de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite
» au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de
» saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier
» 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de
» paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition est versé à la caisse des dépôts et consi-
» gnations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entière-
» ment le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1^o Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2^o Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3^o Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1854 à 1858 retrace les faits qui se sont accomplis conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1859 pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1858, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1860 des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1854.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1858, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 231 précité, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à fr. 1,196,804 21

D'autre part, il a été payé, en atténuation de ces créances, pendant les années 1855 à 1858. fr. 1,176,088 54

Il a été versé, en 1859, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition 2,715 24

A REPORTER. fr. 1,178,805 58

REPORT. fr. 1,178,805 58

Et il a été porté en recette extraordinaire, au compte du Budget de l'exercice 1859, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor . . . fr. 18,000 65

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice fr. 1,196,804 21

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1854, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,301,924 59 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 57,054 85

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à 1,244,869 76

TOTAL ÉGAL. fr. 1,301,924 59

EXERCICE 1855.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1859, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1856). fr. 1,121,915 79
 Paiements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1856 à 1859. 1,080,566 19

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1860 fr. 41,349 60

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1855, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,295,985 12 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr. 279,241 65

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 1,016,743 47

TOTAL ÉGAL. fr. 1,295,985 12

EXERCICE 1856.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1860, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédits liquidées à charge du Budget du Ministère de l'Intérieur. fr.	1,538,020 26
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1857 à 1859.	820,016 14
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1860 fr.	<u>718,004 12</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1856, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,718,404 55 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour. fr.	774,247 24
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour.	944,157 31
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>1,718,404 55</u>

EXERCICE 1857.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1861, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1858), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits liquidées à charge des Ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur, ci. fr.	1,176,846 53
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1858 et 1859.	630,339 28
Ordonnances restant à payer et dépenses à justifier au 1 ^{er} janvier 1860 fr.	<u>546,507 25</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1857, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 944,638 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour.	fr.	14,666 25
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour.		929,974 99
TOTAL ÉGAL.		<u>941,638 22</u>

EXERCICE 1858.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1862, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1859). fr.	1,673,575 98
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les deux derniers mois de 1859.	317,573 17
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1860	<u>1,355,802 81</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1858, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,001,576 93 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour.	fr.	161,148 97
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour.		840,427 96
TOTAL ÉGAL.		<u>1,001,576 93</u>



(343)

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1854.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1855).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1855 (novemb. et déc.).	EN 1856.	EN 1857.	EN 1858.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.							
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>							
Ministère des Travaux publics	Exercice 1851	5,545 08	5,240 "	"	"	5,240 "	
	— 1852	4,746 10	4,746 10	"	"	4,746 10	
	— 1853	500 90	500 00	"	"	500 00	
Ministère de la Guerre	— 1853	5,024 14	5,024 14	"	"	5,024 14	
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>		15,420 12	15,320 14	"	"	15,320 14	
SERVICES SPÉCIAUX.							
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855 et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>							
Ministère des Travaux publics.							
Loi du 20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,097 05	"	1,097 05	"	"	1,097 05
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	15 50	"	"	"	"	"
	Amélioration de la Dendre	450 "	"	"	"	"	"
	Chemin de fer. — Travaux divers (loi du 25 avril 1855)	8 "	"	"	"	"	"
		1,568 55	"	1,097 05	"	"	1,097 05

RIMÉ DE 1854.

à l'époque du 1^{er} janvier 1859.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1859).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.																																												
	ORDONNANCES frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à l'caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1859.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1859.																																													
105 98	"	105 98	105 98	<p><i>De la recette opérée sur l'exercice périmé.</i></p> <p>D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :</p> <p>1^o Les droits reconnus irrécouvrables sont annulés, ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouvrés.</p> <p>2^o Les droits non recouvrés par le fait des comptables, sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant ;</p> <p>3^o Les droits susceptibles d'être recouvrés sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant.</p> <p>Par application à ces règles, la somme de frs. 1,301,924 59 est renseignée par le compte définitif de l'exercice 1854, comme restant à recouvrer à la clôture de l'exercice, a été l'objet des dispositions ci-après, savoir :</p> <p><i>A. Annulations des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie,</i></p> <p style="text-align: center;">Savoir :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Impôts.</td> <td style="width: 10%;">Enr. et dom. fr. 8,982 49</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Péages.</td> <td>— — —</td> <td>252 57</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. — — —</td> <td>— — —</td> <td>43,961 99</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remboursements.</td> <td>— — —</td> <td>3,857 78</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">57,054 83</td> </tr> </table> <p><i>B. Droits transférés à l'exercice suivant pour y être portés immédiatement en recette ou être recouvrés ultérieurement sur les redevables,</i></p> <p style="text-align: center;">Savoir :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Impôts.</td> <td style="width: 10%;">Accises</td> <td style="width: 10%;">40,651 13</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>Enr. et dom. 140,705 66</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Péages.</td> <td>— — —</td> <td>492 77</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus. — — —</td> <td>— — —</td> <td>79,629 49</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Remboursements.</td> <td>— — —</td> <td>983,410 71</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">1,244,869 76</td> </tr> </table> <p style="text-align: right; margin-top: 5px;">Somme égale. fr. 1,301,924 59</p>	Impôts.	Enr. et dom. fr. 8,982 49			Péages.	— — —	252 57		Capitaux et revenus. — — —	— — —	43,961 99		Remboursements.	— — —	3,857 78					57,054 83	Impôts.	Accises	40,651 13		— — — — —	Enr. et dom. 140,705 66			Péages.	— — —	492 77		Capitaux et revenus. — — —	— — —	79,629 49		Remboursements.	— — —	983,410 71					1,244,869 76
Impôts.	Enr. et dom. fr. 8,982 49																																															
Péages.	— — —	252 57																																														
Capitaux et revenus. — — —	— — —	43,961 99																																														
Remboursements.	— — —	3,857 78																																														
			57,054 83																																													
Impôts.	Accises	40,651 13																																														
— — — — —	Enr. et dom. 140,705 66																																															
Péages.	— — —	492 77																																														
Capitaux et revenus. — — —	— — —	79,629 49																																														
Remboursements.	— — —	983,410 71																																														
			1,244,869 76																																													
"	"	"	"	<p>Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,244,869 76, comme elle comprend nécessairement les droits dérivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouvrés et encore recouvrables sur cette somme, sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants, auxquels ils ont été successivement reportés, il a paru inutile de les rapeler ici. On a cru d'autant plus pouvoir se dispenser de fournir ces renseignements, que la Cour des comptes est mise à même d'apprécier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints à cette fin aux comptes de gestion des comptables, à partir de l'exercice 1854.</p>																																												
105 98	"	105 98	105 98																																													
"	"	"	"																																													
"	"	"	"																																													
11,008 37	1,585 24	9,025 15	11,008 37																																													
425 28	"	425 28	425 28																																													
781 40	"	781 40	781 40																																													
600 "	"	600 "	600 "																																													
0,457 85	1,330 "	5,127 85	0,457 85																																													
565 74	"	565 74	565 74																																													
115 17	"	115 17	115 17																																													
55 83	"	55 83	55 83																																													
154 77	"	154 77	154 77																																													
20,158 59	2,715 24	17,425 15	20,158 59																																													
"	"	"	"																																													
13 50	"	13 50	13 50																																													
450 "	"	450 "	450 "																																													
8 "	"	8 "	8 "																																													
471 50	"	471 50	471 50																																													

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	15,426 12	15,320 14	"	"	"	15,320 14
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	1,179,809 54	640,610 07	326,001 50	126,133 21	66,827 57	1,159,671 13
SERVICES SPÉCIAUX. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1885		1,568 55	"	1,097 05	"	"	1,097 05
		1,196,804 21	655,950 21	327,188 55	126,133 21	66,827 57	1,176,088 54

RIMÉ DE 1854.

à l'époque du 1^{er} janvier 1859.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1857)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES frappées de saisie-arrest ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1859.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1859.	
105 98	.	105 98	105 98	
20,158 30	2,715 24	17,425 15	20,138 30	
471 50	.	471 50	471 50	
20,715 87	2,715 24	18,000 65	20,715 87	

(348)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1855 A 1858.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1860.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856).	PAYEMENTS	
		EN 1856 (novemb. et déc.).	EN 1857.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérés des exercices antérieurs transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère des Travaux publics. { Exercice 1855.	12,600 "	12,600 "	"
— 1854.	24,477 85	24,477 85	"
	37,077 85	37,077 85	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique.	200,807 75	240,350 10	5,855 00
Dotations. — Chambre des Représentants	7,082 40	7,082 40	"
Ministère de la Justice.	550,701 59	545,315 98	5,557 21
— des Affaires Étrangères.	25,425 19	24,319 05	205 80
— de l'Intérieur.	258,228 17	81,019 "	112,307 78
— des Travaux publics.	61,717 77	55,862 48	6,048 49
— de la Guerre.	78,661 72	78,250 40	109 51
— des Finances.	15,511 55	15,728 58	155 70
Non Valeurs et Remboursements	3,502 45	1,487 "	1,578 45
	1,080,250 10	854,401 88	120,686 54
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,179 50	5,179 50
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée.	1,022 27	"
		4,201 77	5,179 50
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
	Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854 du crédit d'un million de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	400 "	"
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs	57,077 85	57,077 85	"
— sur les crédits propres à l'exercice	1,080,256 19	854,401 88	120,686 54
— — transférés de l'exercice 1854.	4,201 77	"	5,179 50
Services spéciaux. { — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	400 "	"	"
	1,121,915 79	801,479 71	152,866 04

1855.

à payer au 1^{er} janvier 1860.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	OBSERVATIONS.																																								
EN 1858.	EN 1859.	TOTAL.																																										
				<p><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1855, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 1,295,988 12 c.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en sur-séance indéfinie pour être recouverts ultérieurement s'il y a lieu,</p> <p>SAVOIR :</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>—</td> <td>Enreg. et domaines. fr.</td> <td>5,984 84</td> </tr> <tr> <td>Péages</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>85 78</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>1,832 25</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>273,568 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">279,211 65</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant des droits mis à la charge des comptables en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,</p> <p>SAVOIR :</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>—</td> <td>Accises</td> <td>fr. 51,480 56</td> </tr> <tr> <td>—</td> <td>—</td> <td>Enreg. et domaines.</td> <td>141,409 59</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>103,975 74</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>—</td> <td>—</td> <td>759,879 98</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,016,745 87</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">SOMME ÉGAL. . . . fr. 1,295,988 12</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 1,016,745 87 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1854, qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts	—	Enreg. et domaines. fr.	5,984 84	Péages	—	—	85 78	Capitaux et revenus	—	—	1,832 25	Remboursements	—	—	273,568 80				279,211 65	Impôts	—	Accises	fr. 51,480 56	—	—	Enreg. et domaines.	141,409 59	Capitaux et revenus	—	—	103,975 74	Remboursements	—	—	759,879 98				1,016,745 87
Impôts	—	Enreg. et domaines. fr.	5,984 84																																									
Péages	—	—	85 78																																									
Capitaux et revenus	—	—	1,832 25																																									
Remboursements	—	—	273,568 80																																									
			279,211 65																																									
Impôts	—	Accises	fr. 51,480 56																																									
—	—	Enreg. et domaines.	141,409 59																																									
Capitaux et revenus	—	—	103,975 74																																									
Remboursements	—	—	759,879 98																																									
			1,016,745 87																																									
		12,600 "	"																																									
		24,477 85	"																																									
		57,077 85	"																																									
200 60	2,553 08	255,955 28	54,872 47																																									
"	"	7,082 40	"																																									
6,286 62	1,400 50	358,457 51	1,244 08																																									
"	"	24,614 85	808 54																																									
28,530 56	15,061 97	255,819 51	2,408 86																																									
515 "	456 54	60,682 51	1,055 26																																									
"	10 70	78,550 70	511 02																																									
1,258 77	75 "	15,195 85	115 50																																									
"	371 "	3,256 45	66 "																																									
36,377 55	18,908 09	1,050,574 66	40,861 53																																									
"	"	3,179 50	"																																									
554 20	"	534 20	488 07																																									
554 20	"	5,715 70	488 07																																									
"	400 "	400 "	"																																									
"	"	57,077 85	"																																									
36,377 55	18,908 09	1,050,574 66	40,861 53																																									
554 20	"	5,715 70	488 07																																									
"	400 "	400 "	"																																									
36,911 75	19,308 09	1,080,566 10	41,549 60																																									

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS	
		EN 1857 (novemb. et déc.)	EN 1858.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur Exercice 1855.	5,904 76	.	5,904 76
— des Travaux publics. { — 1855.	2,157 59	2,157 59	"
— — 1854.	4,050 06	4,050 06	"
— — 1853.	14,020 29	14,920 29	"
— de la Guerre 1855.	4,150 50	4,150 50	"
	58,752 "	52,827 24	5,904 76
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique.	91,052 82	52,270 06	4,155 20
Ministère de la Justice	127,665 17	57,450 86	18,841 29
— des Affaires Étrangères.	3,742 73	3,625 20	44 50
— de l'Intérieur	802,054 86	85,481 77	87,029 00
— des Travaux publics.	107,214 46	98,005 17	6,050 20
— de la Guerre	259,101 72	167,807 44	42,061 41
— des Finances	51,730 98	55,615 50	1,089 95
Non-Valeurs et Remboursements	2,544 56	210 84	1,789 12
	1,407,865 52	476,552 84	161,041 57
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1855, du crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	88,527 25	17,650 56	41,865 53
Ministère des Travaux publics.			
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	113 77	.	"
Loi du 20 décembre 1851	260 "	"	260 "
Travaux à la Meuse ayant pour objet : a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut; et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	2,665 22	2,608 41	54 81
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée.	59 72	59 72	.
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst (loi du 7 juin 1855)			
	91,422 94	20,518 49	42,178 14
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs	58,752 "	52,827 24	5,904 76
— sur les crédits propres à l'exercice.	1,407,865 52	476,552 84	161,041 57
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855.	91,422 94	20,518 49	42,178 14
	1,558,020 26	520,478 57	209,124 27

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS
		EN 1856 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
—		
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>		
Ministère des Travaux publics	Exercice 1855 3,400 » — 1856 280 » — 1856 10,740 32 280 » 10,004 02
— des Affaires Étrangères.	— 1856 0,976 84
— de l'Intérieur	— 1856 9,527 50	9,527 50
— de la Guerre	— 1856 10,441 02	1,000 »
— des Finances	— 1856 565 50	565 50
	44,931 18	21,377 02
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dette publique	36,409 23	5,579 62
Ministère de la Justice	218,508 21	124,569 »
— des Affaires Étrangères	7,507 75	7,438 72
— de l'Intérieur	921,576 10	90,567 95
— des Travaux publics.	116,183 13	90,882 30
— de la Guerre	21,600 37	3,535 24
— des Finances	1,784 34	1,471 05
Non-Valeurs et Remboursements.	15,870 84	721 07
	1,039,450 06	324,766 03
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>		
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1856, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	92,065 29	8,629 24
<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856).	168 »
Chemin de fer. — Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. (Loi du 31 décembre 1856.)	232 »	232 »
	92,465 29	8,861 24
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire. } Dépenses arriérées des exercices antérieurs	44,931 18	21,377 02
Services spéciaux. } — propres à l'exercice	1,039,450 06	324,766 03
	92,465 29	8,861 24
	1,176,846 53	355,004 29

1857.

à payer au 1^{er} janvier 1860.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		DÉPENSES restant à justifier et ordonnances en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	OBSERVATIONS.																																							
EN 1859.	TOTAL.																																									
			<p align="center"><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1857, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à fr. 941,638 23 c^s.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p>A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p align="center">Savoir :</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Enregist. et domaines</td> <td>fr. 7,568 75</td> </tr> <tr> <td>Peages</td> <td>— — — — —</td> <td>767 25</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>— — — — —</td> <td>350 82</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— — — — —</td> <td>2,979 41</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="right">11,666 23</td> </tr> </table> <p>B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'art. 28 de la même loi,</p> <p align="center">Savoir :</p> <table> <tr> <td>Impôts</td> <td>— Accises</td> <td>fr. 28,317 67</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Enregist. et domaines</td> <td>152,173 61</td> </tr> <tr> <td>Peages</td> <td>— — — — —</td> <td>18 "</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus</td> <td>— — — — —</td> <td>191,665 01</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Travaux publics</td> <td>26,318 16</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td>— Enregist. et domaines</td> <td>481,241 06</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td>— Trésor public</td> <td>50,236 48</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="right">929,971 99</td> </tr> </table> <p align="right">Somme égale fr. 941,638 22</p> <p>On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 929,971 99 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1854, qui se trouve joint au présent compte général.</p>	Impôts	— Enregist. et domaines	fr. 7,568 75	Peages	— — — — —	767 25	Capitaux et revenus	— — — — —	350 82	Remboursements	— — — — —	2,979 41			11,666 23	Impôts	— Accises	fr. 28,317 67	— — — — —	— Enregist. et domaines	152,173 61	Peages	— — — — —	18 "	Capitaux et revenus	— — — — —	191,665 01	— — — — —	— Travaux publics	26,318 16	Remboursements	— Enregist. et domaines	481,241 06	— — — — —	— Trésor public	50,236 48			929,971 99
Impôts	— Enregist. et domaines	fr. 7,568 75																																								
Peages	— — — — —	767 25																																								
Capitaux et revenus	— — — — —	350 82																																								
Remboursements	— — — — —	2,979 41																																								
		11,666 23																																								
Impôts	— Accises	fr. 28,317 67																																								
— — — — —	— Enregist. et domaines	152,173 61																																								
Peages	— — — — —	18 "																																								
Capitaux et revenus	— — — — —	191,665 01																																								
— — — — —	— Travaux publics	26,318 16																																								
Remboursements	— Enregist. et domaines	481,241 06																																								
— — — — —	— Trésor public	50,236 48																																								
		929,971 99																																								
		3,400 "																																								
	280 "	"																																								
756 30	10,740 52	"																																								
"	"	9,976 84																																								
"	9,527 50	"																																								
"	1,000 "	9,441 02																																								
"	505 50	"																																								
756 30	22,113 32	22,817 86																																								
8,500 51	15,889 15	22,580 10																																								
59,824 55	184,593 55	54,114 66																																								
16 "	7,454 72	55 05																																								
105,860 28	196,428 21	425,147 98																																								
21,984 64	112,867 14	5,315 90																																								
18,003 51	21,538 75	61 02																																								
150 "	1,621 95	112 39																																								
14,090 61	14,811 68	1,059 16																																								
228,259 10	553,005 13	486,444 93																																								
45,359 59	54,988 85	57,076 46																																								
"	"	168 "																																								
"	232 "	"																																								
45,359 59	55,220 85	57,244 46																																								
756 30	22,113 32	22,817 86																																								
228,259 10	553,005 13	486,444 93																																								
46,359 59	55,220 85	57,244 46																																								
275,334 99	630,330 28	546,507 25																																								

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1889 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>		
Ministère de la Guerre Exercice 1856	2,500 .	"
Dette publique. — 1857	672,550 .	"
Ministère de l'Intérieur — 1857	656 88	250 88
— des Travaux publics — 1857	16,261 58	16,261 58
	691,728 26	16,498 26
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dette publique.	396,974 09	5,006 07
Ministère de la Justice	128,109 91	112,112 29
— des Affaires Étrangères.	45,751 07	25,054 24
— de l'Intérieur	292,546 44	73,452 85
— des Travaux publics.	40,542 85	45,415 25
— de la Guerre	54,264 84	30,880 66
— des Finances.	10,491 57	10,416 57
Non-Valeurs et Remboursements	2,557 07	659 40
	980,128 42	301,074 91
SERVICES SPÉCIAUX.		
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>		
Ministère de l'Intérieur.		
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1857, du crédit de 1,000,000 de francs alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858)	1,071 74	"
Ministère des Travaux publics.		
Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)	28 25	"
	1,099 97	"
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>		
Ministère des Travaux publics.		
Construction du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht. (Loi du 5 mars 1858.)	419 55	"
RÉCAPITULATION.		
<i>Service ordinaire.</i> { Dépenses arriérées des exercices antérieurs	691,728 26	16,498 26
— propres à l'exercice	980,128 42	301,074 91
<i>Services spéciaux.</i> { — sur les crédits transférés de l'exercice 1857	1,099 97	"
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	419 55	"
	1,675,575 98	317,573 17

1858.

à payer au 1^{er} janvier 1860.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	OBSERVATIONS.																																																
2,500 "	<p style="text-align: center;"><i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i></p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1858, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à fr. 1,001,576 93 c^s.</p> <p>L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :</p> <p style="margin-left: 2em;">A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,</p> <p style="margin-left: 4em;">Savoir :</p> <table style="margin-left: 4em; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 10px;"><i>Impôts</i></td> <td style="padding-right: 10px;">— Enregistrement et domaines</td> <td style="padding-right: 10px;">fr.</td> <td style="text-align: right;">148,003 24</td> </tr> <tr> <td><i>Capitaux et revenus</i></td> <td>—</td> <td></td> <td style="text-align: right;">12,659 48</td> </tr> <tr> <td><i>Remboursements</i></td> <td>—</td> <td></td> <td style="text-align: right;">484 23</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">161,148 97</td> </tr> </table> <p style="margin-left: 2em;">B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi,</p> <p style="margin-left: 4em;">Savoir :</p> <table style="margin-left: 4em; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 10px;"><i>Impôts</i></td> <td style="padding-right: 10px;">— Accises</td> <td style="padding-right: 10px;">fr.</td> <td style="text-align: right;">27,817 67</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— Enregistrement et domaines</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1,840 46</td> </tr> <tr> <td><i>Péages</i></td> <td>—</td> <td></td> <td style="text-align: right;">46 "</td> </tr> <tr> <td><i>Capitaux et revenus</i></td> <td>—</td> <td></td> <td style="text-align: right;">171,873 44</td> </tr> <tr> <td><i>Remboursements</i></td> <td>—</td> <td></td> <td style="text-align: right;">512,152 71</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— Trésor public</td> <td></td> <td style="text-align: right;">46,136 50</td> </tr> <tr> <td><i>Ressources extraordinaires et fonds spéciaux</i></td> <td>— Enregistrement et domaines</td> <td></td> <td style="text-align: right;">80,571 18</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">840,427 96</td> </tr> </table> <p style="text-align: right; margin-right: 2em;">SOMME ÉGALE fr. 1,001,571 93</p>	<i>Impôts</i>	— Enregistrement et domaines	fr.	148,003 24	<i>Capitaux et revenus</i>	—		12,659 48	<i>Remboursements</i>	—		484 23				161,148 97	<i>Impôts</i>	— Accises	fr.	27,817 67		— Enregistrement et domaines		1,840 46	<i>Péages</i>	—		46 "	<i>Capitaux et revenus</i>	—		171,873 44	<i>Remboursements</i>	—		512,152 71		— Trésor public		46,136 50	<i>Ressources extraordinaires et fonds spéciaux</i>	— Enregistrement et domaines		80,571 18				840,427 96
<i>Impôts</i>		— Enregistrement et domaines	fr.	148,003 24																																													
<i>Capitaux et revenus</i>		—		12,659 48																																													
<i>Remboursements</i>		—		484 23																																													
			161,148 97																																														
<i>Impôts</i>	— Accises	fr.	27,817 67																																														
	— Enregistrement et domaines		1,840 46																																														
<i>Péages</i>	—		46 "																																														
<i>Capitaux et revenus</i>	—		171,873 44																																														
<i>Remboursements</i>	—		512,152 71																																														
	— Trésor public		46,136 50																																														
<i>Ressources extraordinaires et fonds spéciaux</i>	— Enregistrement et domaines		80,571 18																																														
			840,427 96																																														
672,330 "																																																	
400 "																																																	
675,250 "																																																	
591,878 02																																																	
16,087 62																																																	
20,696 85																																																	
219,115 59																																																	
6,129 60																																																	
25,575 18																																																	
75 "																																																	
1,697 67																																																	
679,055 51																																																	
1,071 74																																																	
28 25																																																	
1,099 97																																																	
419 33																																																	
675,250 "																																																	
679,055 51																																																	
1,099 97																																																	
419 33																																																	
1,555,802 81																																																	

On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 840,427 96 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1858, qui se trouve joint au présent compte général.

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1859,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1860.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1859, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

À ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1859 avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1^{er} janvier 1859. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1859 sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder d'une définition des matières, par branche principale de service.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et des lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrrages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom, sur le grand-livre de la même dette; 3^o les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4^o les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, pour constater, en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et établir, en même temps, recette de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des Gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemin de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des finances représentent les fonds recouverts par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives, dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1859, il y avait en circulation :

Bons du trésor fr.	12,769,500	»	
Mandats de la dette publique	650,872	74	
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée	718,104	01½	}
Mandats du Ministre des Finances	151,456	24	
			14,269,932 99½

Pendant l'année 1859, il a été émis :

Bons du trésor fr.	10,080,000	»	
Mandats de la dette publique	11,070,072	60½	}
Coupons d'intérêts échus, etc.	11,481,617	37½	
Mandats du Ministre des Finances	10,691,916	69	
			43,323,606 67
A REPORTER. fr.	43,323,606	67	14,269,932 99½

REPORT. . . fr. 45,523,606 67 14,269,932 99½

Et il a été remboursé :

Bons du trésor fr.	12,670,000	} 45,884,239 46½
Mandats de la dette publique	10,945,068 94½	
Coupons d'intérêts échus	11,451,184 44	
Mandats du Ministre des Finances.	10,817,986 08	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de fr. 2,560,652 79½

au 1^{er} janvier 1860, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus qu'à une somme de fr. 11,709,300 20

Savoir :

Bons du trésor fr.	10,179,500
Mandats de la dette publique	755,876 40
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	748,536 95
Mandats du Ministre des Finances	25,386 83
TOTAL. fr.	<u>11,709,300 20</u>

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1859, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics fr.	14,401,096 64	} 19,124,517 21½
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	275,385 98	
Fonds de tiers	4,448,034 59½	

Pendant l'année 1859, il a été reçu :

Divers services publics. fr.	7,864,715 52	} 18,851,369 03
Fonds spéciaux	257,384 50	
— de tiers	10,729,271 01	

Et il a été payé :

Divers services publics. fr.	7,651,562 32	} 18,646,687 94
Fonds spéciaux	194,106 76	
— de tiers	10,801,018 86	

Les opérations de l'année 1859 se résumant ainsi en un excédant de recette sur la dépense de fr. 204,681 09

au 1^{er} janvier 1860, le solde en faveur des correspondants du trésor était porté à fr. 19,529,198 30½

SAVOIR :

Divers services publics.	fr.	14,614,247	84
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		358,663	72
Fonds de tiers		4,376,286	74 $\frac{1}{2}$
	Fr.	19,329,198	50 $\frac{1}{2}$

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1859, il y avait en dépôt pour leur compte.	fr.	10,923,314	09
Pendant l'année 1859, il a été reçu	fr.	20,029,007	62
et il a été payé.		20,040,462	51
Les opérations de l'année 1859 ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de		18,545	11
au 1 ^{er} janvier 1860, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à	fr.	10,941,859	20
Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie, qui, au 1 ^{er} janvier 1859, présentaient un total de	fr.	44,317,764	50

SAVOIR :

Effets à payer	fr.	14,269,932	99 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor.		19,124,517	21 $\frac{1}{2}$
— des comptables.		10,923,314	09
	Fr.	44,317,764	50
ont été réduites, pendant 1859, d'une somme de	fr.	2,337,406	59 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

D'une part,			
Les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux dépenses de	fr.	204,681	09
Et les recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances ont également dépassé les dépenses de		18,545	11
	Fr.	223,226	20
D'autre part, les émissions d'effets à payer ont été inférieures aux remboursements de		2,560,652	79 $\frac{1}{2}$
Différence pareille à la réduction constatée ci-dessus	fr.	2,337,406	59 $\frac{1}{2}$
De sorte qu'au 1 ^{er} janvier 1860, il ne restait plus à rembourser que	fr.	41,980,357	70 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Effets à payer.	fr.	11,709,300 20
Correspondants du trésor		19,329,198 30 $\frac{1}{2}$
— des comptables		10,941,859 20
	Fr.	<u>41,980,357 70 $\frac{1}{2}$</u>

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, ainsi que du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations.

Au 1^{er} janvier 1859, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 18,939,858 99 $\frac{1}{2}$.

Pendant l'année 1859, elles ont été atténuées par les remboursements de. fr. 7,737,498 54
et augmentées par de nouvelles avances de. 8,813,916 04

Les dépenses ayant ainsi été supérieures aux recettes de. fr. 1,076,417 70

au 1^{er} janvier 1860, il restait à recouvrer du chef des créances actives une somme de. fr. 20,016,276 69 $\frac{1}{2}$

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

SAVOIR :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement ainsi que les percepteurs des postes se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leurs caisses;

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État à leur régularisation, conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1859.

Pendant l'année 1859, des envois ont été faits pour une somme de fr. 518,112 94

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement. fr.	104,607 94
Par les percepteurs des postes.	413,505 »
	<hr/>
Fr.	518,112 94
	<hr/> <hr/>

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef au 1^{er} janvier 1860.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

SAVOIR :

A. Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)

Au 1 ^{er} janvier 1859, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des finances, faute de production des récépissés, pour une somme de. fr.	11,465 61
Pendant l'année 1859, il est rentré de ces récépissés pour.	11,465 61
	<hr/>
Il s'ensuit qu'au 1 ^{er} janvier 1860, il ne restait plus rien à imputer de ce chef. fr.	» »
	<hr/> <hr/>

B. Versements opérés sous le régime de l'article 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, aucun récépissé du chef des versements antérieurs au 1^{er} janvier 1859, ne restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée.

Pendant l'année 1859, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour.	170,185,203 29
	<hr/>
Le total des récépissés à viser a été ainsi de. fr.	170,185,203 29
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de.	170,185,203 29
	<hr/>
au 1 ^{er} janvier 1860 il ne restait aucun versement à régulariser. fr.	» »
	<hr/> <hr/>

Sur les versements antérieurs à l'année 1859, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 18,957 19

Les versements régularisés par le visa, pendant la même année, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à. 170,185,203 29

Les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de. fr.	170,204,160 48
Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour.	170,094,809 28
	<hr/>
au 1 ^{er} janvier 1860, il restait à faire emploi de fr.	109,351 20
	<hr/> <hr/>

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits accomplis pour le service des Budgets (recettes opérées et dépenses liquidées définitivement). Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1858 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1^{er} janvier 1859, de . . fr. 59,451,406 31 $\frac{1}{2}$

Pendant l'année 1859 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recettes ayant excédé les paiements de 5,828,446 88

au 1^{er} janvier 1860, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de fr. 65,279,853 19 $\frac{1}{2}$

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatées par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements Ministériels et la Cour des Comptes (*voir* le tableau litt. *N*).

Au 1^{er} janvier 1859, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	{ Numéraire. . . . fr. 46,866,174 } { Pièces de dépense. . . . 6,549,442 30 }	55,415,616 30
des finances.		
Pièces de dépenses en portefeuille chez les agents du trésor.		fr. 6,254,277 47
— — en cours de régularisation sur les Budgets.		25,189,840 65
		<u>Fr. 84,859,734 42</u>
	A REPORTER	fr. 84,859,734 42

REPORT fr. 84,859,734 42

Au 1^{er} janvier 1860, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptables des finances	<table> <tr> <td>Numéraire. fr. 47,858,839 95</td> <td rowspan="2">} 54,522,457 81</td> </tr> <tr> <td>Pièces de dépense. 6,465,617 86</td> </tr> </table>	Numéraire. fr. 47,858,839 95	} 54,522,457 81	Pièces de dépense. 6,465,617 86
Numéraire. fr. 47,858,839 95	} 54,522,457 81			
Pièces de dépense. 6,465,617 86				
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor	3,140,205 55½			
Pièces de dépense en cours de régularisation.	29,890,624 04			
	87,553,285 40½			

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1859, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de fr. 2,493,550 98½

Cette augmentation de fr. 2,493,550 98½ c' s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1859,

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses	<table> <tr> <td>Mouvements de fonds. fr. 78,928 40</td> <td rowspan="2">} 5,907,375 28</td> </tr> <tr> <td>Service des Budgets. 5,828,446 88</td> </tr> </table>	Mouvements de fonds. fr. 78,928 40	} 5,907,375 28	Service des Budgets. 5,828,446 88
Mouvements de fonds. fr. 78,928 40	} 5,907,375 28			
Service des Budgets. 5,828,446 88				
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes.	<table> <tr> <td>Créances passives . . fr. 2,337,406 59½</td> <td rowspan="2">} 5,413,824 29½</td> </tr> <tr> <td>Créances actives 1,076,417 70</td> </tr> </table>	Créances passives . . fr. 2,337,406 59½	} 5,413,824 29½	Créances actives 1,076,417 70
Créances passives . . fr. 2,337,406 59½	} 5,413,824 29½			
Créances actives 1,076,417 70				

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1859. fr. 2,493,550 98½

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
AU 1^{er} JANVIER 1860.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1860, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1859 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1859.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1859.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1860.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives. (Dettes diverses à rembourser.)</i>		44,317,764 30		2,337,406 59½		41,980,357 70½
<i>Créances actives. (Avances, créances et débits à recouvrer.)</i>	18,939,858 99½			1,076,417 70	20,016,276 69½	
<i>Mouvements de fonds. (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat.)</i>		30,422 80	78,928 40			109,361 20
<i>Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)</i>		59,451,406 31½	5,828,446 88			65,279,853 19
	18,939,858 99½	103,799,593 41½	5,907,375 28	3,413,824 29½	20,016,276 69½	107,369,362 10
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille. (Encaisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets.)</i>	84,859,734 42			2,493,550 98½	87,353,285 40½	
	103,799,593 41½	103,799,593 41½			107,369,362 10	107,369,362 10

COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et des paiements de l'année 1859.

INDICATION des états de développement		VALEURS EN CAISSÉ ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1859.				
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.		
LITR. L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,145,697 05	5,020,254 99	6,165,952 04	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	287,018 58	1,559,191 84	1,846,210 42	
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	246,081 84	169,905 47	416,077 31	
		Comptables de l'administration de la marine	19,154 "	"	19,154 "	
		Caissier de l'État	45,170,242 55	"	45,170,242 55	
		Agents du trésor dans les provinces	"	6,254,277 47	6,254,277 47	
— M.						
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	25,180,840 65	25,180,840 65		
		46,806,174 "	57,993,560 42	84,859,734 42	84,859,734 42	
RECETTES.						
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>						
— A.	Emissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	10,080,000 "	43,523,006 67	82,203,983 32	
— B.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats			11,070,072 60½
— C.			Coupons d'intérêts, etc.			11,481,617 57½
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	10,691,916 69			
— E.		Divers services publics	7,864,713 52			
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	257,384 50	18,851,569 03		
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,729,271 01			
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		20,029,007 62		
<i>Recette en atténuation des créances actives.</i>						
— I.		Remboursements par divers			7,757,498 54	
<i>Mouvements de fonds.</i>						
— K.		Fonds reçus			170,703,316 23	
<i>Budgets et services spéciaux.</i>						
— O.		Excédant des recettes sur les paiements de l'année			5,828,440 88	
					351,532,079 19	

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1859.

INDICATION des états de développement.		DÉPENSES.			
<i>Paiements en atténuation des créances passives.</i>					
LITT. A		Bons du trésor remis à divers	12,670,000 "		
— B.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats 10,945,068 94 $\frac{1}{2}$		
— C.	Remboursements d'effets à payer.		Coupons d'intérêts, etc. 11,451,184 44	45,884,259 46 $\frac{1}{2}$	
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	10,817,080 08		
— E.		Divers services publics	7,651,562 32		
— F.	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	194,106 76	18,646,687 94	84,541,580 01 $\frac{1}{2}$
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,801,018 86		
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	20,010,462 51		
<i>Paiements en augmentation des créances actives.</i>					
— I.	Avances à divers				8,815,916 04
<i>Mouvements de fonds.</i>					
— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense				170,624,587 85
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1860.					
			NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL
— L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,058,945 98	5,055,726 76	6,074,670 74
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	298,256 51	1,255,452 92	1,551,689 43
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	274,912 55	194,458 18	469,350 73
		Comptables de l'administration de la marine	14,857 58	"	14,857 58
		Caissier de l'État	46,231,909 55	"	46,231,909 55
— M.		Agents du trésor dans les provinces	"	3,140,203 55 $\frac{1}{2}$	3,140,203 55 $\frac{1}{2}$
— N.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	20,800,624 04	20,800,624 04
			47,858,839 05	59,404,445 45 $\frac{1}{2}$	87,353,285 40 $\frac{1}{2}$
					87,353,285 40 $\frac{1}{2}$
					351,552,979 19

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

		ANVERS.	NALINES.	TERENHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	TURNES.	YPRES.
DONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.		Janvier 1850.	113,000 "	52,000 "	"	325,000 "	21,000 "	"	4,500 "	"	"
		Février —	677,000 "	26,000 "	"	427,500 "	"	"	59,000 "	"	500 "
		Mars —	54,500 "	20,000 "	"	1,720,000 "	"	"	75,000 "	"	"
		Avril —	25,500 "	15,000 "	"	1,765,500 "	"	"	95,000 "	"	"
		Mai —	65,000 "	"	"	400,000 "	"	"	25,000 "	"	4,500 "
		Juin —	45,500 "	"	"	351,600 "	"	"	28,000 "	"	4,000 "
		Juillet —	41,500 "	6,000 "	"	601,500 "	"	"	"	"	"
		Août —	20,000 "	55,000 "	"	642,000 "	"	"	2,000 "	"	"
		Septembre —	15,000 "	"	"	517,500 "	3,000 "	"	"	"	"
		Octobre —	248,500 "	2,000 "	"	541,500 "	5,000 "	500 "	"	"	"
		Novembre —	"	"	"	46,000 "	"	"	"	"	"
		Décembre —	"	"	"	"	"	"	"	"	"
				1,510,500 "	136,000 "	"	7,034,500 "	27,000 "	500 "	282,000 "	4,500 "

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

1^{er} JANVIER 1860.

CAND.	AUDE- BARDE.	TER- MONDE.	NONS.	CHAR- LEROY.	TOURNAI.	LIÈGE.	HUY.	YRVINNE.	WISSELT.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL. A REPORTER à la page suivante.
37,500 »	16,000 »	30,000 »	1,500 »	»	»	14,000 »	16,500 »	»	25,000 »	»	»	634,000 »
6,500 »	1,000 »	34,000 »	8,500 »	»	»	»	41,000 »	20,500 »	25,000 »	6,000 »	»	1,550,500 »
22,000 »	1,000 »	»	500 »	17,000 »	»	4,000 »	16,500 »	68,000 »	21,000 »	»	»	2,028,500 »
8,000 »	»	»	8,500 »	»	»	14,000 »	50,000 »	6,000 »	4,000 »	500 »	»	1,968,000 »
»	1,000 »	»	1,000 »	»	»	»	10,000 »	41,000 »	7,000 »	1,000 »	»	645,500 »
19,000 »	»	»	»	»	62,000 »	»	35,500 »	1,000 »	1,500 »	14,500 »	»	538,000 »
15,500 »	»	»	5,000 »	6,000 »	7,000 »	1,500 »	35,000 »	52,000 »	15,500 »	4,000 »	2,000 »	788,500 »
7,000 »	500 »	»	5,000 »	»	5,000 »	15,500 »	27,500 »	48,000 »	4,000 »	2,500 »	16,000 »	859,000 »
8,000 »	11,000 »	»	1,000 »	»	»	4,000 »	14,500 »	»	2,000 »	»	500 »	576,500 »
5,500 »	»	»	5,000 »	»	»	»	14,500 »	500 »	5,500 »	»	»	626,500 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	46,000 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
120,000 »	50,500 »	64,000 »	34,000 »	25,000 »	74,000 »	55,000 »	250,000 »	237,000 »	106,500 »	28,500 »	18,500 »	0,841,000 »

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1850. fr. 12,769,500 .

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHE.	NEUCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Janvier 1850.	654,000	"	"	54,000	1,500	"	669,500
Février —	1,550,500	"	"	10,500	7,500	6,000	1,554,500
Mars —	2,028,500	"	"	9,000	"	2,000	2,039,500
Avril —	1,968,000	"	"	5,000	1,000	1,000	1,975,000
Mai —	645,500	"	"	65,500	"	8,500	717,500
Juin —	558,000	"	"	21,500	"	10,000	589,500
Juillet —	788,500	"	"	12,000	"	12,500	815,000
Août —	859,000	"	"	9,000	"	"	848,000
Septembre —	576,500	"	"	2,000	"	15,000	591,500
Octobre —	626,500	"	"	"	1,000	"	627,500
Novembre —	46,000	"	"	7,000	"	5,500	56,500
Décembre —	"	"	"	"	"	"	"
	9,841,000	"	"	171,500	11,000	56,500	10,080,000

10,080,000 .

22,849,500 .

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
10,080,000	405,200	10,485,200

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. %

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

1^{er} JANVIER 1860.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHATEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.	
1,766,000	"	8,000	85,500	5,500	"	1,669,000	Janvier 1859.
2,622,500	7,000	"	66,000	"	"	2,549,500	Février —
1,635,500	6,000	"	24,500	3,000	"	1,600,000	Mars —
1,489,000	1,000	1,000	12,000	"	"	1,475,000	Avril —
1,287,000	8,500	"	07,500	"	"	1,211,000	Mai —
12,670,000	16,000	"	51,500	"	"	928,500	Juin —
760,000	10,500	"	4,000	"	"	745,500	Juillet —
518,000	"	"	5,500	"	"	512,500	Août —
305,500	15,000	"	5,500	"	"	577,000	Septembre —
610,500	"	1,000	"	"	"	609,500	Octobre —
574,000	3,500	"	7,000	"	3,500	560,000	Novembre —
258,000	500	"	"	"	"	257,500	Décembre —
12,670,000	66,000	10,000	507,000	8,500	3,500	12,275,000	
10,179,500	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1860.						
22,849,500							

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ETAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	HASSELT.	VERVIERS.	ROY.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDE- MARDE.	GAND.
1,069,000 »	6,000 »	2,000 »	28,500 »	14,500 »	54,500 »	66,000 »	6,000 »	»	18,000 »	50,000 »	16,000 »	65,000 »
2,549,500 »	3,000 »	29,500 »	15,500 »	52,500 »	70,000 »	46,500 »	45,000 »	1,000 »	75,500 »	57,000 »	45,000 »	18,500 »
1,600,000 »	5,000 »	2,000 »	20,000 »	»	59,500 »	50,000 »	»	58,000 »	16,500 »	500 »	1,000 »	52,000 »
1,475,000 »	»	12,000 »	5,000 »	56,500 »	55,000 »	22,500 »	65,000 »	»	8,500 »	»	9,000 »	15,500 »
1,211,000 »	»	25,000 »	14,000 »	»	52,500 »	45,500 »	12,000 »	»	2,000 »	»	1,000 »	15,500 »
928,500 »	»	14,500 »	9,000 »	»	51,500 »	55,500 »	58,500 »	»	1,000 »	»	»	27,500 »
745,500 »	»	9,500 »	13,500 »	52,000 »	51,000 »	30,500 »	2,000 »	5,000 »	5,500 »	»	500 »	15,000 »
512,500 »	15,000 »	2,000 »	6,000 »	»	17,500 »	8,500 »	7,000 »	»	6,000 »	»	500 »	8,500 »
577,000 »	1,500 »	6,000 »	2,000 »	»	26,500 »	4,000 »	»	»	1,500 »	»	11,000 »	9,500 »
609,500 »	»	»	6,500 »	»	3,000 »	»	»	»	5,000 »	»	»	10,500 »
360,000 »	»	»	»	64,500 »	»	15,000 »	»	»	»	»	2,500 »	7,500 »
257,500 »	»	5,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	»	»	»	»	»	4,500 »
12,275,000 »	50,500 »	105,500 »	121,000 »	200,000 »	539,000 »	503,000 »	195,500 »	64,000 »	137,500 »	67,500 »	86,500 »	245,500 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

YPRES.	FURNES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
»	»	6,000 »	»	»	21,000 »	1,055,500 »	»	49,000 »	255,000 »	Janvier	1859.
500 »	»	500 »	145,500 »	»	1,000 »	1,097,500 »	»	20,000 »	867,500 »	Février	—
»	»	»	75,000 »	»	»	950,000 »	»	16,500 »	554,000 »	Mars	—
»	»	»	77,500 »	»	»	1,019,500 »	»	»	171,000 »	Avril	—
11,500 »	»	5,000 »	27,000 »	»	»	751,000 »	»	12,000 »	279,000 »	Mai	—
»	4,000 »	»	28,000 »	»	»	555,500 »	»	8,000 »	157,500 »	Juin	—
»	»	»	»	»	5,000 »	525,000 »	»	14,000 »	25,000 »	Juillet	—
»	»	»	2,000 »	»	»	579,500 »	»	27,000 »	53,000 »	Août	—
»	»	»	»	»	5,000 »	297,500 »	»	»	14,500 »	Septembre	—
»	»	»	»	»	3,000 »	528,500 »	»	3,000 »	250,000 »	Octobre	—
4,000 »	»	»	60,500 »	»	»	168,000 »	»	»	58,000 »	Novembre	—
6,000 »	»	»	»	»	10,000 »	148,000 »	»	6,000 »	58,000 »	Décembre	—
22,000 »	4,000 »	11,500 »	415,500 »	»	41,000 »	7,233,500 »	»	155,500 »	2,500,500 »		

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1839.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.	
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats à émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.				
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.		
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842.		1 ^{er} janvier	150,000 "	} 300,000 "	500,000 "	
		1 ^{er} juillet	150,000 "			
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.		1 ^{er} janvier	425,280 "	} 846,560 "	846,560 "	
		1 ^{er} juillet	425,280 "			
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 100, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	70,004 85	1 ^{er} janvier	2,751,520 59	} 5,502,640 78	5,572,645 65	
		1 ^{er} juillet	2,751,520 59			
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. 100, autorisé par la loi du 18 juin 1856	5,171 25	1 ^{er} janvier	146,520 "	} 295,100 "	298,271 25	
		1 ^{er} juillet	146,780 "			
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. 100, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs à 5 p. 100, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	5,586 25	1 ^{er} février	224,180 "	} 448,900 "	454,286 25	
		1 ^{er} août	224,720 "			
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. 100, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1824	102,165 76	1 ^{er} mai	529,044 10	} 675,556 05	777,520 71	
		1 ^{er} novembre	546,512 85			
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 22 mars 1844	110,358 88	1 ^{er} mai	516,487 50	} 1,075,098 12 1/2	1,180,457 " 1/2	
		1 ^{er} novembre	558,610 62 1/2			
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. 100, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	288,501 50	1 ^{er} mai	765,506 "	} 1,579,601 25	1,867,902 75	
		1 ^{er} novembre	816,095 25			
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. 100, sur un capital de 24,582,000 francs, montant des obligations émises en vertu de la loi du 28 mai 1856	42,050 25	1 ^{er} mai	165,172 25	} 550,815 50	592,865 75	
		1 ^{er} novembre	187,645 25			
Différence de capital sur les obligations à 5 p. 100, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844.	16 "				16 "	
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. 100, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1840, art. 2, § 2.)	1,440 "				1,440 "	
	650,872 74			11,070,072 60 1/2	11,700,945 54 1/2	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la dette publique.

1^{er} JANVIER 1860.

L'ANNÉE 1859.			SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1860.	DÉCOMPOSITION du solde ci-contre		Observations.
DÉPENSE.		TOTAL DE LA DÉPENSE.		PIÈCES ACQUITTÉES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts AUX AGENTS du trésor dans les provinces.	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le caissier de l'État.	Par virement dans les écritures cen- trales du trésor pu- blic, pour établir recette au profit du trésor du montant des arrérages de rentes dont la pres- cription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.					
500,000	500,000	
846,560	846,560	
5,497,065 54	748 51	5,497,814 05	74,851 58	41,502 51	33,460 27	
202,661 25	..	202,661 25	5,610	5,610 ..	
447,652 50	..	447,652 50	6,655 75	2,225 ..	4,408 75	
662,675 02	..	662,675 02	114,845 09	92,474 50	22,371 59	
1,041,595 12½	..	1,041,595 12½	148,043 88	115,435 87½	52,608 ..½	
1,527,572 25	..	1,527,572 25	540,350 50	265,646 ..	76,684 50	
328,740 75	..	328,740 75	64,125 ..	52,742 25	11,382 75	
..	16	16 ..	
..	1,440	1,440 ..	
10,944,520 45½	748 51	10,945,068 04½	755,876 40	567,885 75½	187,000 68½	

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1850.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$, autorisé par la loi du 18 juin 1850.	8,960	1 ^{er} janvier . . .	207,000	411,500	420,520
		1 ^{er} juillet . . .	203,660		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42, (con- version)	157,155 68	1 ^{er} mai	1,572,715 75	2,707,188 75	2,861,542 45
		1 ^{er} novembre . . .	1,354,475		
Coupons de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	167,641 88 $\frac{1}{2}$	1 ^{er} mai	1,100,585	2,540,421 87 $\frac{1}{2}$	2,517,065 76
		1 ^{er} novembre . . .	1,150,050 87 $\frac{1}{2}$		
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	2,350				2,350
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853	535,909 25	1 ^{er} mai	2,609,190 75	5,274,092 25	5,610,001 50
		1 ^{er} novembre . . .	2,604,001 50		
Coupons des obligations s'élevant au capital de 24,582,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, émises en vertu de la loi du 28 mai 1850	45,164	1 ^{er} mai	382,652 75	739,554 50	782,518 50
		1 ^{er} novembre . . .	356,721 75		
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ 1852 (converti)	2,707 20				2,707 20
Fractions d'obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	128				128
	718,104 01 $\frac{1}{2}$			11,481,617 37 $\frac{1}{2}$	12,109,721 50

(1) A voir l'état ci-annexé, présentant la situation par échéance des coupons en circulation.

(2) Même observation.

(3) Même observation.

(4) Même observation.

(5) Même observation.

(6) Même observation.

(7) Ce solde à rembourser se décompose ainsi qu'il suit :

Savoir :

1^o Capital d'une obligation à rembourser par suite du tirage au sort pour l'amortissement, ci fr. 2,520

2^o Sommes remboursées pour coupons indûment détachés des titres soumis à la conversion en 1844 277 20

SOMME ÉGALE. fr. 2,797 20

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1860.

DE L'ANNÉE 1860.						COUPONS d'intérêts dus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	Observations.
DÉPENSE.					TOTAL DE LA DÉPENSE.		
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS.			
	Pour établir au crédit de M.M. de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non paiement dans les délais fixés.	Pour transporter en recette au profit du trésor le montant de la différence consta- tée à la page 395 du compte général ren- du pour l'année 1859, et autres opérations				
309,720 »	8,820 »	180 »	»	9,000 »	408,720 »	(1) 11,800 »	
2,453,085 »	241,751 25	(2) 1,541 18	»	243,002 43	2,697,077 43	(2) 107,265 »	
2,241,551 25	85,001 25	911 25	» 01	85,972 51	2,327,523 70	(3) 189,540 »	
525 »	»	350 »	»	350 »	875 »	(4) 1,475 »	
4,405,849 25	807,100 50	634 50	»	807,795 »	5,271,644 25	(5) 338,557 25	
724,250 »	21,114 »	»	»	21,114 »	745,364 »	(6) 37,174 50	
»	»	»	»	»	»	(7) 2,707 20	
»	»	»	»	»	»	(8) 128 »	
10,233,860 50	1,163,907 »	3,416 93	» 01	1,167,323 94	11,451,184 44	748,556 95	

(8) Ce résultat représente, savoir :

1° Un mandat de 8 francs émis et non acquitté fr. 8 »
2° 18 mandats de 8 francs à émettre 120 »

TOTAL fr. 128 »

(9) Déduction faite de fr. 8 82 c^t portés en trop en dépense, l'année dernière, par suite de double emploi.

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer
de la dette publique. (Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 50 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1860.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1860.
Sem. au 1 ^{er} juillet 1854.	270,520 "	270,440 "	80 "	Sem. au 1 ^{er} mai 1854.	1,040,235 "	1,045,481 25	755 75
— janv. 1855.	272,040 "	271,740 "	300 "	— nov. 1854.	1,025,715 "	1,024,950 "	765 "
— juillet 1855.	264,500 "	264,040 "	460 "	— mai 1855.	1,009,098 75	1,007,345 75	1,755 "
— janv. 1856.	256,740 "	256,480 "	260 "	— nov. 1855.	1,579,500 "	1,578,597 50	1,102 50
— juillet 1856.	246,120 "	246,120 "	" "	— mai 1856.	1,557,593 75	1,555,976 25	1,417 50
— janv. 1857.	239,560 "	239,160 "	400 "	— nov. 1856.	1,529,763 75	1,528,415 75	1,350 "
— juillet 1857.	231,800 "	231,240 "	560 "	— mai 1857.	1,502,606 25	1,500,052 50	2,645 75
— janv. 1858.	224,540 "	225,940 "	600 "	— nov. 1857.	1,472,975 75	1,470,858 75	2,115 "
— juillet 1858.	216,880 "	216,200 "	680 "	— mai 1858.	1,427,165 75	1,425,406 25	3,757 50
— janv. 1859.	207,900 "	206,820 "	1,080 "	— nov. 1858.	1,597,562 50	1,584,897 50	12,465 "
— juillet 1859.	205,660 "	196,280 "	7,580 "	— mai 1859.	1,572,713 75	1,549,077 50	23,056 25
			11,800 "	— nov. 1859.	1,554,475 "	1,218,971 25	115,505 75
							167,265 "
COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 24,582,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 28 mai 1856, n° 152 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1860.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1860.
Sem. au 1 ^{er} mai 1854.	520,750 "	520,450 "	300 "	Sem. au 1 ^{er} mai 1858.	445,452 25	442,255 50	1,176 75
— nov. 1854.	518,575 "	518,550 "	25 "	— nov. 1858.	589,790 "	588,475 75	1,516 25
— mai 1855.	510,350 "	510,225 "	125 "	— mai 1859.	582,652 75	575,815 "	6,819 75
— nov. 1855.	495,600 "	495,550 "	50 "	— nov. 1859.	556,721 75	528,860 "	27,861 75
— mai 1856.	485,000 "	482,900 "	100 "				
— nov. 1856.	475,000 "	472,925 "	75 "				
— mai 1857.	401,788 02	401,563 02	425 "				
— nov. 1857.	519,775 "	519,400 "	575 "				
			1,475 "				37,174 50

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

au 1^{er} janvier 1860, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,636,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} Janv. 1860.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} Janv. 1860.
Sem. antér. mai 1854.	1,416,202 50	1,414,908 75	1,595 75	Sem au 1 ^{er} mai 1854.	5,085,564 25	5,084,260 25	1,008 "
— nov 1854.	1,378,810 87 ^s	1,378,715 62 ^s	101 25	— nov 1854.	5,025,624 50	5,024,742 50	882 "
— mai 1855.	1,562,430 87 ^s	1,561,210 62 ^s	1,220 25	— mai 1855.	2,970,180 75	2,975,575 25	814 50
— nov 1855.	1,559,548 75	1,559,501 25	247 50	— nov 1855.	2,921,152 50	2,919,442 50	1,710 "
— mai 1856.	1,520,550 62 ^s	1,519,757 50	793 12 ^s	— mai 1856.	2,900,628 "	2,899,849 50	778 50
— nov 1856.	1,208,105 75	1,206,185 62 ^s	2,008 12 ^s	— nov 1856.	2,852,400 "	2,849,255 75	5,152 25
— mai 1857.	1,267,098 75	1,265,895 "	1,205 75	— mai 1857.	2,816,718 75	2,814,745 25	1,975 50
— nov 1857.	1,245,251 87 ^s	1,253,084 57 ^s	9,247 50	— nov 1857.	2,757,593 "	2,754,420 75	2,063 25
— mai 1858.	1,204,098 75	1,194,705 "	9,595 75	— mai 1858.	2,755,167 50	2,729,868 75	5,298 75
— nov 1858.	1,180,752 50	1,160,445 "	14,287 50	— nov 1858.	2,707,872 75	2,695,828 50	12,044 25
— mai 1859.	1,199,585 "	1,172,621 25	26,763 75	— mai 1859.	2,669,190 75	2,620,048 50	49,142 25
— nov 1859.	1,156,056 87 ^s	1,027,065 12 ^s	122,075 75	— nov 1859.	2,604,901 50	2,546,403 50	258,498 "
			189,540 "				558,557 25

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des*

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1880.	
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État . . .</i>	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique		
	Avances au Département des Finances (Dette publique)		
<i>Payements en atténuation des créances passives. . .</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables		
	Divers services publics. { Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger		
		Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	
		Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.	
		— — — des Affaires Étrangères.	
		— — — de l'Intérieur.	
		— — — des Finances.	
		— — — des Travaux publics.	
		— — — de l'ordre judiciaire	
		— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
		Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	
	Correspondants du trésor.	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	
	Fonds de tiers déposés au trésor.	Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	151,456 24
		Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	
		Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	
	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.		
	Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.		
	Fonds pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution		
	Fonds des remplacements militaires		
	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers		
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.		
	Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers		
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.		
	Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique.		

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

1^{er} JANVIER 1860.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.			MANDATS		Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.	résistant	EN CIRCULATION	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	et à payer	ou	
				1 ^{er} janvier 1860.	
510 31					
7,394 96					
5,525 "					
10,092 00					
47,900 "					
40,915 76					
54,595 64					
48,091 "					
96,800 08					
140,364 54					
64,911 45					
10,742 44					
40,070 46					
56,699 20					
76,456 57	10,691,916 69	10,845,572 95	10,817,986 08	(1) 25,586 85	
476,509 54					
2,825,657 58					
56,585 05					
105,005 12					
30,000 "					
15,000 "					
168,035 02					
1,158,400 "					
53,945 59					
2,500,000 "					
2,638,292 80					
					(1) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit: Mandat du 25 avril 1855, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane, ci 8 50 Mandat, n° 363 ^o , émis en 1857, Département des Travaux publics, SIC d'avances du trésor 395 50 Mandats n°s 261, 374, 902, 906 à 908, 910, 911, 934 à 937, 939, 961, 963 à 966 et 970 ^o , divers LC d'achats de titres de la Dette publique 6,354 81 Mandats n°s 980 et 981, sur les recettes pour compte de tiers (chemin de fer) 14,524 74 Mandats n°s 525, 670 et 804, sur la caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre 3,600 "
					Mandats émis en 1859. Mandat n° 982, sur les frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique 505 50 SOMME ÉGALE 25,586 85

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE		OPÉRATIONS DE			
	EN CAISSE " " 1 ^{er} janv. 1859.	RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODÈ.	NOUVEAU MODÈ.			
2.	3.	4.	5.	6.	7.	
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique	1,365,055 15	"	"	6,285,272 08	6,285,272 08	7,640,305 23
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	12,006,572 71	350 "	1,115,177 81	"	1,115,527 81	15,122,100 52
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	1,021,175 08	"	418,750 16	"	418,750 16	1,450,905 24
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'État	" 56	"	"	34,255 90	34,255 00	54,254 35
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	"	"	"	12,929 48	12,929 48	12,929 48
Département des travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,517 54	"	"	"	"	10,517 54
TOTAUX fr.	14,401,006 64	350 "	1,533,907 97	6,350,465 55	7,864,713 52	22,265,810 16

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1860.

L'ANNÉE 1859.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.			1 ^{er} janv. 1860.		
8.	9.	10.	11.	12.	13.	
						(¹) Ce solde en caisse de fr. 1,259,256 24 s'accorde avec celui présenté à la même date par le compte du caissier de l'État; mais com- paré au résultat constaté par le compte spécial de la caisse d'amortissement pour l'année 1859, et qui s'élève à 978,131 74
	6,407,048 99	"	6,407,048 99	1,259,256 24		il offre une différence en plus de fr. 264,124 50
805,508 54	"	5,525 "	800,635 54	12,315,406 98		qui provient des causes suivantes : D'une part, la comptabilité du trésor comprend en plus à l'avoir de la caisse d'amortissement le solde dû à la caisse des dépôts et consignations, ci fr. 267,863 80
305,534 77	"	"	305,534 77	1,046,568 47		D'autre part, elle porte en moins le montant des avances faites par la caisse d'amortissement pour des frais de courtage et de commission dont le remboursement n'a eu lieu qu'en 1860, ci 3,739 30
	54,252 33	"	54,252 33	(²) 2 02		Différence pareille. fr. 264,124 50
	"	10,092 69	10,092 69	(³) 2,830 79		(²) Ce résultat s'accorde avec celui présenté à la même époque par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations. (³) Même observation.
	"	"	"	(⁴) 10,317 34		(⁴) Ce solde est le même que celui constaté à la même date par le compte spécial de l'institution et par le compte du caissier de l'État. (⁵) Ce solde forme le montant de deux effets, l'un de fr. 2,278 57 c ⁵ , l'autre de fr. 861 22 c ⁵ envoyés à Paris pour encaissement en décembre 1859, et dont le montant n'a été versé dans la caisse de l'État qu'en janvier 1860.
	"	"	"	(⁶) 10,317 34		(⁶) Cette réserve s'élevait primitivement à fr. 1,000,000 » En 1856 il a été disposé de . fr. 500,000 » — 1843 de 250,000 » — 1845 de 114,682 66 — 1847 de 100,000 » et en 1848 de 25,000 »
						ENSEMBLE . . . fr. 989,682 66
1,196,843 31	6,441,501 32	13,417 69	7,651,562 32	14,614,247 84		Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de fr. 10,317 34

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX:	SOLDE		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1859.
	au 1 ^{er} janv. 1859.		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	- PAR VIREMENT dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL. (colonnes 3 et 4).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1858)	107,045 82	192,855 48	"	192,855 48	589,901 50	
Subsides divers pour travaux d'utilité publique	78,540 16	64,529 02	"	64,529 02	142,860 18	
	275,585 98	257,384 50	"	257,384 50	532,770 48	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
des recettes et dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1860.

DE L'ANNÉE 1859.							SOLDE		Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE		
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} Janv. 1859, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1859.	TOTAL (colonnes 7 et 8).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1859.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} Janv. 1859, sur les dépenses ordonnées.	PAYEMENTS dans les écritures contrôlées du trésor public.	TOTAL de la dépense (col. 10 et 12).	au 1 ^{er} Janvier 1860.	15.	
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.		
105,512 58	135,000 91	500,582 40	150,254 40	150,200 20 (¹)	28 80	150,283 20	239,618 10 (²)		
	50,095 21	50,095 21	43,823 56	12,871 65		43,823 56	99,045 62 (²)		
105,512 58	191,705 12	557,277 70	104,077 08	163,170 94	28 80	194,106 78	358,065 72		

(¹) Déduction faite du montant d'une ordonnance de fr. 28 80 c^t, annulée sur l'exercice 1854 et portée en dépense dans la colonne 12.

(²) Cette encaisse se décompose ainsi qu'il suit :

1 ^o Fonds libres	fr.	89,618 81
2 ^o Ordonnances en circulation :		
Sur l'exercice 1858	fr.	138 60
— 1859		160 09
		999 50
3 ^o Restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédits		180,000 00
	fr.	239,618 10

(²) Cette encaisse comprend :

1 ^o En fonds libres	fr.	86,173 97
2 ^o En ordonnances en circulation sur l'exercice 1859		12,871 65
	fr.	99,045 62

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	au 1 ^{er} janvier 1859.		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer.	Par LES COMPTABLES de l'administration de la marine.
	EN CAISSE	AVANCES du Trésor.				
Fonds provinciaux	2,205,502 62	"	5,743,291 95	504,775 90	"	"
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	175,620 05	"	"	"	"	"
Caisse des veuves et orph. des officiers de l'armée.	"	6,983 08	"	"	"	"
— — du Dép. de la Justice.	25,518 76	"	"	"	"	"
— — — des Aff. Étr.	15,015 08½	"	"	"	"	"
— — — de l'Intérieur.	21,451 07	"	"	"	"	"
— — — des Finances.	155,505 08½	"	504,714 80	77,818 78	"	"
— — — des Tra. pub.	71,781 54½	"	"	"	"	"
— — de l'ordre judiciaire.	55,565 22	"	"	"	"	"
— — des prof. de l'ens. sup.	9,070 15	"	"	"	"	"
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	8,915 72	"	"	"	"	"
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	21,187 78	"	"	"	"	"
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établisse- ments d'instruction moyenne dirigés par l'État.	25,051 08	"	"	"	"	"
Caisse spéciale de pensions en faveur des mili- taires rengagés par l'entremise du Départe- ment de la Guerre	6,555 80	"	"	427,701 58	"	"
Recettes effectuées par l'entremise de l'adminis- tration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	766,395 06	"	"	"	2,858,000 75	"
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation	5,315 70	"	"	"	"	112,080 55
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	242 50	"	14,166 90	"	"	"
Produits des examens universitaires et des exa- mens de professeur agrégé à l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	66,550 50	"	"	"	"	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Con- stitution	52,980 85	"	"	"	"	"
Fonds des souscription pour le monument à éle- ver à la mémoire de S. M. la Reine	71,584 82	"	"	"	"	"
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857).	700,000	"	"	"	"	"
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers	2,262 70	"	"	"	"	"
	4,455,017 67½	6,983 08				
	4,448,034 50½		4,122,175 74	000,296 52	2,858,000 75	112,080 55

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

DE L'ANNÉE 1859.										SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1860.
RECETTE.					DÉPENSE.					
Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 à 10).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
Ancien mode. 8.	Nouveau mode. 9.									10.
"	599,695 51	"	4,557,761 22	6,741,065 84	"	4,452,612 95	"	4,452,612 95	2,508,450 91	
6 15	595,051 74	"	595,057 89	571,585 92	"	401,967 7x	"	401,967 78	169,616 14	
"	459,181 58	"	459,181 58	452,198 50	"	420,952 55	"	420,952 55	22,245 97	
"	75,127 18	"	75,127 18	100,645 94	"	52,997 40	40,915 76	75,911 10	26,754 78	
"	54,721 84	"	54,721 84	48,654 92½	"	8,264 10	54,505 64	42,859 74	5,775 18½	
"	86,288 18	"	86,288 18	107,719 85	"	58,084 77	48,691 "	86,775 77	20,944 08	
"	202,114 25	85 50	644,751 11	798,125 09½	"	552,572 05	96,800 98	649,175 05	148,952 00½	
"	289,165 70	"	289,165 70	500,947 24½	"	156,591 05	140,564 54	296,755 59	64,191 65½	
"	143,118 56	"	143,118 56	198,685 78	"	84,571 28	64,911 45	149,482 75	49,201 03	
"	55,405 04	"	55,405 04	42,482 17	"	18,951 75	16,742 44	55,674 19	6,807 98	
"	172,726 75	"	172,726 75	181,642 45	"	128,990 14	40,670 46	169,660 60	11,981 85	
52 85	74,040 45	595 85	75,598 11	96,785 80	"	22,725 46	59,228 20	81,955 66	14,832 25	
"	82,995 72	2,529 "	85,522 72	109,155 80	"	8,950 75	77,052 40	85,072 15	25,181 65	
"	45,580 50	"	475,282 08	479,815 97	"	"	476,509 54	476,509 54	5,306 45	
"	1,074 10	"	2,850,175 85	5,625,567 81	"	"	2,850,805 95	2,850,805 95	774,761 88	
"	"	"	112,080 35	117,405 05	60,161 15	"	56,585 95	116,747 10	657 95	
"	25,859 57	"	58,026 56	58,268 92	5,164 "	"	54,255 99	57,417 99	850 95	
"	"	"	"	66,550 50	"	"	66,550 50	66,550 50	"	
"	"	1,662 24	1,662 24	54,649 07	"	"	50,000 "	50,000 "	24,649 07	
"	52,911 89	917 55	55,829 24	105,414 06	"	"	105,005 12	105,005 12	2,410 94	
"	"	"	"	700,000 "	"	"	15,000 "	15,000 "	685,000 "	
"	177,904 25	"	177,904 25	180,167 02	"	"	168,655 02	168,655 02	11,554 "	
59 "	2,750,765 15	5,787 72	10,729,271 01	15,177,505 60½	65,525 15	6,516,800 79	4,420,892 92	10,801,018 86	4,576,286 74½	

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860.
Fonds provinciaux	(1) 2,508,450 91
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	(2) 109,616 14
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	(3) 22,245 07
Idem. du Département de la Justice	(4) 26,734 78
A REPORTER. fr.	2,527,047 80

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

OBSERVATIONS.

(1) Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

(2) Id. id. n° 2.

(3) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, au 1^{er} janvier 1860, accusée, d'après le présent tableau, une encaisse de fr. 22,245 07
qui se réduit du montant d'un versement fait à Bruges, le 31 décembre 1859, n° 3105, indûment attribué à l'institution dont il s'agit. 151 80

De sorte qu'il reste pour cet encaisse fr. 22,094 17

Mais les pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, s'élevant à une somme de fr. 120,977 87
Et les restants à payer chez les mêmes agents, à celle de fr. 24,022 23

ENSEMBLE. 181,899 80

La situation de la caisse dont il s'agit offre, en définitive, un déficit de fr. 199,805 63
(Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.)

(4) Ce solde en caisse de fr. 26,734 78
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de la Justice, ci 15,730 18

présente une différence en plus de fr. 11,004 60

Cette différence s'explique de la manière suivante :

D'une part, la comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, deux versements effectués en 1859, dont les récépissés n'avaient pas été communiqués au conseil,

Savoir :

Agence de Bruxelles, 19 décembre 1859, n° 10147 fr. 40 75
30 — n° 10655 26 50
67 25

et en moins en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor. fr. 7,395 48
b. Les sommes ordonnancées, restant à payer chez les mêmes agents 4,265 25
11,668 73
11,725 98

D'autre part, elle comprend en moins en recette :

1° Un versement fait à Bruges, le 31 décembre 1859, n° 3105, indûment attribué à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée fr. 151 80
2° Une somme de fr. 569 58, faisant double emploi dans la comptabilité spéciale de la caisse et dont la rectification n'a eu lieu qu'en 1860, ci 569 58
721 38

SOMME ÉGALE. fr. 11,004 60

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1860.
REPORT. fr.	2,527,047 80
Caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires étrangères	(5) 5,775 18 $\frac{1}{2}$
— du Département de l'Intérieur.	(5) 20,944 08
— du Département des Finances.	(7) 148,952 06 $\frac{1}{2}$
A REPORTER.	2,702,719 15

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

OBSERVATIONS.

(5) Ce solde en caisse de fr. 5,775 18 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département des Affaires Étrangères, ci 1,372 63 $\frac{1}{2}$
offre une différence en plus de fr. 4,402 55

qui s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité du trésor comprend en plus, en recette, un versement opéré à Anvers, le 10 décembre 1859, n° 3967, dont le récépissé n'avait pas encore été communiqué au conseil par l'intéressé, ci fr. 9 11
2^o Elle renseigne en moins, en dépense :
a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor fr. 1,340 75
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 3,052 69
4,393 44
SOMME ÉGALE. fr. 4,402 55

(6) Ce solde en caisse de fr. 20,944 08
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de l'Intérieur, ci 10,047 56
présente une différence en plus de fr. 10,896 52

Cette différence provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité du trésor comprend en plus, en recette, un versement opéré à Gand, le 31 décembre 1859, n° 4177, dont le récépissé n'avait pas encore été communiqué au conseil par l'intéressé, ci fr. 22 50
2^o Elle renseigne en moins, en dépense :
a. Le montant des dépenses dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces fr. 7,259 71
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 3,614 31
10,874 02
SOMME ÉGALE. fr. 10,896 52

(7) Ce solde en caisse de fr. 148,952 00 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des finances, ci 14,724 73 $\frac{1}{2}$
présente une différence en plus de fr. 134,227 33

S'expliquant comme il suit :

1^o La comptabilité du trésor renseigne en plus, en recette, deux versements effectués en 1859, dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Agence de Hasselt, 30 décembre 1859, n° 1730 fr. 36 57
— d'Arion, 30 — — n° 1925 50 17
Fr. 86 74

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives se trouvaient en portefeuille chez les agents du trésor fr. 79,561 76
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez lesdits agents 54,578 83
134,140 59

SOMME ÉGALE. fr. 134,227 33

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860.
REPORT. fr.	2,702,710 15
Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	(8) 64,191 65½
Caisse des veuves et orphelins de l'Ordre Judiciaire	(9) 40,201 05
Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'Enseignement supérieur	(10) 6,807 98
A REPORTER. fr.	2,822,910 81½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

OBSERVATIONS.

(8) Ce solde en caisse de fr. 64,101 63½
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des
Travaux publics, ci 0,722 33½

présente une différence en plus de fr. 54,469 32

Cette différence s'explique de la manière suivante :

D'une part, la comptabilité du trésor comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été
communiqués au conseil, savoir :

Versement opéré à Courtrai le 4 janvier 1858, n° 11 fr. 6 »
Divers versements opérés en 1859 376 89

382 89

et en moins en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives se trouvaient en portefeuille
chez les agents du trésor fr. 33,544 87
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 18,058 17
c. Une somme de dix francs, annulée sur l'ordonnance de paiement, du 14 mars 1850, n° 21 10 »

54,213 04

54,695 93

D'autre part, elle comprend en moins, en recette :

Un versement opéré à Bruxelles, le 18 octobre 1859, n° 8268, qui n'a été porté à l'avoir de la caisse, dans les
écritures du trésor, qu'en 1860 fr. 126 01

RESTE UNE SOMME ÉGALE. fr. 54,469 32

(9) Ce solde en caisse de fr. 49,201 08
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au
Département de la Justice, ci 21,091 90

présente une différence en plus de fr. 28,109 15

Laquelle se forme savoir :

1° Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents
du trésor fr. 17,806 02
2° Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 10,603 13

SOMME ÉGALE fr. 28,109 15

(10) Ce solde en caisse de fr. 6,807 98
comparé à l'avoir disponible, constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de
l'Intérieur, ci 1,682 88

présente une différence en plus de fr. 5,155 10

qui s'explique comme il suit :

1° La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés
n'avaient pas encore été communiqués au conseil,

Savoir :

Agence de Bruxelles, 12 novembre 1859, n° 9119 fr. 411 10
— — 19 décembre » n° 10146 294 68
— — " n° 10144 144 62

850 40

2° Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les
agents du trésor, ci fr. 1,876 »
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. 2,423 70

4,304 70

SOMME ÉGALE. fr. 5,155 10

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1860.
REPORT. fr.	2,822,019 81 $\frac{1}{2}$
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	(11) 11,981 85
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	(12) 14,852 25
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	(13) 23,181 65
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.	(14) 3,506 43
A REPORTER.	2,870,421 97 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

OBSERVATIONS.

(¹¹) Voir, pour les développements, l'annexe n° 3.

(¹²) Ce solde en caisse de	fr.	14,852 23
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci		5,078 57
présente une différence en plus de	fr.	<u>9,753 66</u>

Laquelle s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité du trésor comprend en plus, en recette, des versements opérés en 1859, dont les récépissés n'avaient pas été communiqués au conseil, ci fr. 5,221 81

2^o Elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, ci	fr.	3,140 06
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents, ci		1,391 79
		<u>4,531 85</u>

Somme égale. fr. 9,753 66

(¹³) Ce solde en caisse de	fr.	23,181 65
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci		20,785 32
présente une différence en plus de	fr.	<u>2,396 33</u>

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1^o La comptabilité du trésor comprend en plus, en recette, des versements opérés en 1859, dont les récépissés n'avaient pas été communiqués au conseil, ci fr. 1,211 04

2^o Et elle comprend en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, ci	fr.	820 20
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents, ci		365 09
		<u>1,185 29</u>

Somme égale. fr. 2,396 33

(¹⁴) Le solde en caisse, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 15 janvier 1861, sur le compte spécial de l'institution, rendu pour l'année 1859, s'élève à fr. 3,188 97 c⁵. La différence en moins de fr. 317 46 c⁵, que présente ce résultat avec celui renseigné au présent tableau, forme le montant d'un versement fait en décembre 1859 et dont le Département de la Guerre n'a fait écriture qu'en janvier suivant.

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT DU SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1860.
REPORT.	2,876,421 97½
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État pour le compte des sociétés concessionnaires, etc, avec lesquelles elle est en relation	(15) 774,761 88
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation	(16) 657 95
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	(17) 850 93
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	(18) 24,649 07
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	(19) 2,410 94
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857)	(20) 685,000 •
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	(21) 11,534 •
	4,376,286 74½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

OBSERVATIONS.

(15) Les recouvrements opérés pendant l'année 1859, par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires, s'élèvent à la somme de fr. 2,838,099 73 c^s. La somme de fr. 1,074 10 c^s, portée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'Etat, provient des différences de change et des frais de courtage liquidés sur le Budget, du chef des achats de traites pour acquitter des soldes de comptes dus à la direction royale des télégraphes prussiens, et qui sont exprimés et payables en thalers. Ces soldes ayant été portés en recette au profit des tiers dans la comptabilité du trésor, à raison du taux normal de fr. 3 73 c^s par thaler, tandis que l'on a fait dépense du prix intégral des traites achetées à des taux supérieurs, les versements dont il s'agit ont eu lieu pour compenser la différence existant entre la recette et la dépense.

C'est ainsi que ladite somme de fr. 1,074 10 c^s se rattache aux achats ci-après :

1 ^o Traite sur Berlin pour solder le décompte du 4 ^{me} trimestre 1858.	Différence.	fr.	33 87
2 ^o — — — — — 1 ^{er} — — — — — 1859.	—	—	382 98
3 ^o — — — — — 2 ^{me} — — — — — 1859.	—	—	633 25
		SOMME ÉGALÉ.	fr. 1,074 10

Quant au solde renseigné ci-contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante :

Par mandat sur le caissier de l'État du 5 janvier 1860, n ^o 3	fr.	6,215 84	
— — — — — 7 — — — — — n ^o 9	—	56,929 61	
— — — — — 18 — — — — — n ^{os} 17 et 19	—	152,258 75	
— — — — — 24 — — — — — n ^{os} 30 et 31	—	33,457 49	
— — — — — 3 février — — — — — n ^o 65	—	53,804 12	
— — — — — 4 — — — — — n ^o 65	—	43,821 76	
— — — — — 7 — — — — — n ^o 68	—	120,819 88	
— — — — — 9 — — — — — n ^o 69	—	4,303 40	
— — — — — 14 — — — — — n ^o 80	—	11,748 67 ³	
— — — — — 15 — — — — — n ^o 85	—	20,484 35	
— — — — — 1 ^{er} mars — — — — — n ^o 111	—	30,493 83	
— — — — — 8 — — — — — n ^{os} 126 et 127	—	104,091 37	
— sur MM. de Rothschild frères, à Paris, du 5 février 1860.	—	30,910 44	
— sur le caissier de l'État du 4 février 1860, n ^o 66, en acquit du coût d'une traite sur Berlin, ci	fr.	64,265 67	
A déduire pour différence de change et frais de courtage	599 66		
		55,666 11	
Idem idem du 7 mars 1860, n ^o 124, en acquit du coût d'une traite sur Berlin, ci	21,983 80		
A déduire pour différence de change et frais de courtage	127 56		
		21,856 24	
		SOMME ÉGALÉ.	fr. 774,761 83

(16) Voir l'état de situation joint à l'appui des pièces justificatives des dépenses qui font l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes, du 8 juin 1860, n^o 141,112.

(17) Le solde présenté à la même époque, par le compte spécial de la caisse de retraite, est de fr. 790 63 c^s; la différence de 60 francs qui existe entre ces deux résultats provient d'un paiement effectué par un receveur, en décembre 1859, et qu'il n'a porté en compte qu'en janvier 1860.

(18) Voir les états de situation adressés à la Cour des comptes, à l'appui des demandes en régularisation liquidées le 5 avril 1860, sous les n^{os} 25787 et 25788, du chef des intérêts alloués en compte courant pour l'année 1859.

(19) Cette somme de 683,000 francs représente le montant des versements opérés dans la caisse de l'État, en exécution de la disposition de la loi du 8 avril 1857, ainsi conçue : « Toutefois la partie des fonds versés pour les remplaçants qui, dans les temps ordinaires, n'est pas indispensable à la marche régulière du service des corps, sera déposée dans les caisses de l'État jusqu'à concurrence de la moitié au maximum des versements. »

(20) A voir, pour les développements, l'annexe n^o 4.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1859.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor. 2.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1851, 1856, 1857 et 1858, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1859 ou ultérieurement. 3.	TOTAL. (colonnes 2 et 3.) 4.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 5.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc. 6.	Par DES VERBEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. 7.	TOTAL. (colonnes 5 à 7.) 8.
Anvers	70,002 51	59,038 60	118,041 11	375,827 16	48,571 17	28,076 25	451,074 50
Brabant	575,574 86	98,910 56	672,485 42	886,105 81	104,555 45	153,515 82	1,124,045 08
Flandre occidentale	354,857 46	85,685 97	418,525 43	486,500 17	97,152 54	14,657 07	598,278 78
Flandre orientale	268,006 22	48,615 67	517,221 80	406,754 67	58,451 70	14,182 65	519,560 00
Hainaut	47,700 07	61,655 05	109,342 12	545,651 92	"	4,004 22	548,646 14
Liège	55,105 34	58,794 17	75,897 51	569,820 61	"	5,645 82	575,464 45
Limbourg	64,248 21	41,564 14	105,812 35	153,806 16	"	24,292 06	158,158 22
Luxembourg	141,808 04	57,859 22	170,667 26	258,853 56	25,815 73	15,059 50	277,710 59
Namur	122,576 42	85,735 11	208,311 55	245,852 89	82,289 57	160,892 16	487,014 42
	1,667,406 15	555,856 40	2,205,502 62	3,745,291 05	304,775 06	599,693 51	4,557,761 22

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1859.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1860.				Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le chiffre de l'état. 10.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public. 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
			RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 12.	Recettes constatées en 1854, 1856, 1857, 1858 et 1859, mais dont la transcrip- tion, par une ouverture de crédit, n'aura lieu qu'en 1860 ou ultérieurement.		
		VERSEMENTS réguliers. 13.		VERSEMENTS non réguliers. 14.		
						15.
569,115 67	417,657 44	151,458 25	109,200 41	41,611 42	a) 646 40	a) Versé en 1854 fr. 282 50 — 1857 110 » — 1858 100 » — 1859 153 90 fr. 646 40
1,798,550 50	1,110,059 70	686,490 80	458,457 05	167,958 85	b) 60,094 92	b) Versé en 1856 fr. 0 08 — 1858 0 09 — 1859 60,094 78 fr. 60,094 92
1,016,802 21	550,041 25	486,760 98	402,215 20	79,004 54	c) 5,545 24	c) Versé en 1854 fr. 1 38 — 1856 75 25 — 1857 4,229 26 — 1858 791 97 — 1859 447 38 fr. 5,545 24
356,590 89	516,997 49	519,595 40	269,165 92	48,227 48	d) 2,200 »	d) Versé en 1858 fr. 2,200 »
657,988 26	547,144 21	110,844 05	50,670 97	59,156 80	e) 1,056 28	e) Versé en 1856 fr. 288 50 — 1857 747 78 fr. 1,056 28
447,361 94	371,851 54	75,550 60	58,155 19	40,593 41	»	
265,970 57	172,090 69	91,879 88	67,071 »	24,751 95	f) 76 95	f) Versé en 1860 fr. 76 95
457,577 85	279,562 51	178,015 54	145,271 84	54,048 70	g) 95 »	g) Versé en 1858 fr. 95 »
695,525 95	487,418 52	207,877 45	155,541 65	52,084 75	h) 251 05	h) Versé en 1856 fr. 251 05
6,741,065 84	4,452,612 95	2,508,450 91	1,690,727 19	547,779 88	69,945 84	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1859.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.			
		RECETTE.		Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents de trésor sur le caissier de l'État.
		PAR DES VERSEMENTS pour le compte de l'administration de trésor public.			
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Anvers	8,919 46	"	68,324 85	77,144 20	60,001 03
Brabant	26,842 48	"	32,493 53	59,350 01	53,558 57
Flandre occidentale	62,642 50	"	120,402 54	185,105 04	125,027 81
Flandre orientale	25,601 90	6 15	02,322 27	87,000 41	50,050 45
Hainaut	12,350 02	"	26,647 09	38,078 01	21,187 06
Liège	4,121 43	"	8,017 80	12,159 25	7,506 77
Limbourg	4,535 09	"	15,782 48	20,317 57	16,608 51
Luxembourg	27,405 49	"	48,372 54	75,867 85	42,179 06
Namur	3,077 57	"	13,627 06	16,705 53	15,252 52
	175,626 03	6 15	305,031 74	571,583 92	401,967 78

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1860.				Observations.
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor.	Recettes capitalisées de 1850 à 1859, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'aura lieu qu'en 1860, ou ulté- rieurement.		
7.	8.	Versements régularisés.	Versements NON RÉGULARISÉS.	11.
17,055 26	15,008 "	5,255 37	a) 211 89	a) Versé en 1855 fr. 6 25 — 1856 22 80 — 1858 174 68 — 1859 8 16 fr. 211 89
5,777 44	1,085 51	3,003 55	b) 188 38	b) Versé en 1856 fr. 128 80 — 1857 27 08 — 1859 32 50 fr. 188 38
57,477 23	54,377 02	2,152 37	c) 947 24	c) Versé en 1852 fr. 75 30 — 1853 13 04 — 1854 1 " — 1855 114 40 — 1857 718 78 — 1859 24 72 fr. 947 24
28,053 06	16,210 23	11,510 09	d) 507 04	d) Versé en 1850 fr. 6 45 — 1851 100 40 — 1853 20 20 — 1854 2 " — 1855 120 " — 1856 43 38 — 1857 49 50 — 1858 122 01 — 1859 34 40 fr. 507 04
17,790 95	15,482 91	4,159 07	e) 148 97	e) Versé en 1852 fr. 52 05 — 1853 15 35 — 1856 13 30 — 1857 28 52 — 1858 4 " — 1859 35 67 fr. 148 97
4,652 46	1,503 68	3,038 78	"	
3,709 06	3,140 26	340 43	f) 219 37	f) Versé en 1856 fr. 18 46 — 1857 119 03 — 1858 81 88 fr. 219 37
53,088 77	29,506 20	4,182 57	"	
1,453 01	532 25	508 26	g) 412 50	g) Versé en 1851 fr. 6 " — 1852 68 50 — 1854 49 68 — 1856 65 64 — 1857 35 10 — 1858 143 62 — 1859 44 06 fr. 412 50
169,616 14	154,145 00	32,835 09	2,635 39	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1859, d'après les écritures centrales de l'administration du TRÉSOR PUBLIC. 2.	OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1859.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public 3.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 4.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat. 5.
Caisse de la province d'Anvers	116,506 15	15,542 50	150,048 45	7,059 41
— — de Brabant	194,861 11	25,009 24	219,870 55	15,520 15
— — de la Flandre occidentale.	102,984 85	15,896 40	118,881 25	15,275 10
— — de la Flandre orientale	100,106 65	17,597 44	117,704 09	9,557 50
— — de Hainaut	186,470 10	29,840 45	216,510 55	22,925 84
— — de Liège	157,584 89	19,214 54	156,799 25	16,157 78
— — de Limbourg.	62,576 29	6,815 16	69,591 45	6,608 45
— — de Luxembourg.	116,281 68	19,675 61	155,957 29	17,160 50
— — de Namur	75,512 47	25,557 81	100,050 28	22,269 85
	1,092,684 15	172,726 75	1,265,410 88	128,990 14

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,144,000 francs de la dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ %, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 décembre 1852

RESTE NET en caisse au 1^{er} janvier 1860

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1860.				Observations.
D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	DIFFÉRENCES présentées par la colonne 7.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	10.
122,080 02	122,080 02	"	"	Ces différences ont été l'objet de rectifications dans les écritures de l'année suivante.
206,550 22	206,550 22	"	"	
105,608 15	105,640 41	32 28	"	
108,166 79	108,166 70	"	"	
103,586 69	103,200 75	"	95 54	
140,661 45	140,661 43	"	"	
62,785 "	62,785 "	"	"	
118,794 99	118,881 79	86 80	"	
78,580 45	78,556 45	"	24 "	
1,156,420 74	1,156,410 88	110 08	110 94	
1,124,458 80				
11,981 85				

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	N ^{OS} NÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1859.	CONSTATÉ pendant l'année 1859.
			Dépôts divers faits au Trésor pour couvrir le montant des coupons d'intérêt indûment détachés des obligations à 5 p. $\frac{1}{2}$ soumises à la conversion du 1 ^{er} décembre 1853.	2,001 20	"
			Idem. — Conversion du 28 mai 1856	125 "	"
Termonde.	1855. 6 juillet.	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions	2 "	"
Gand.	1855. 9 avril . . .	1032	Pour l'obtention d'un brevet d'invention demandé par procuration au nom de L. Didier, fabricant à Laferté (France)	10 "	"
Ypres	1856. 12 juillet. . .	664	Pour la 2 ^{me} annuité d'un brevet d'invention pour un métier à tisser	20 "	"
Louvain.	— 28 —	1583	Abonnement au <i>Recueil administratif</i>	2 "	"
Bruxelles.	1857. 6 mars	1658	Droit de timbre d'un passe-port à l'étranger délivré sur papier libre	8 "	"
Arlon.	— 22 juillet.	595	Pour 2 ^{me} annuité de brevet de gravure sur verre	20 "	"
Bruges.	1858. 11 décembre.	2048	Droits de transcription	18 10	"
Charleroy.	— 21 octobre	3653	Droit de timbre des registres de l'État civil	56 40	"
Courtrai.	1850. 7 janvier	35	Remboursement par l'administration des prisons à Courtrai, de frais d'insertion dans l' <i>Emancipation</i>	"	18 75
	— 7 —	36	Idem dans l' <i>Étoile belge</i>	"	16 67
	— 7 —	37	— dans le <i>Journal de Bruxelles</i>	"	15 00
Gand.	1850. 2 février	310	Pour subvenir aux charges du mariage d'un officier de l'armée	"	50,000 "
Bruges.	— 8 avril	750	Retenues au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères (Marine)	"	57 56
Gand.	1850. 7 —	1067	Pour couvrir le montant d'un coupon indûment détaché d'une obligation à 5 p. $\frac{1}{2}$, soumise à la conversion du 28 mai 1856.	"	25 "
Bruxelles.	— 18 —	2902	Frais d'entretien d'aliénés à Bruges.	"	250 "
Id.	— 13 —	2784	Retenue sur le traitement d'un gardien démissionné, en apurement de sa masse d'habillement.	"	70 32
Neuf-Château.	— 26 août	408	Abonnement au <i>Recueil administratif</i>	"	274 80
Charleroy.	— 5 juillet	2503	Indemnité pour réparation du matériel de l'administration des chemins de fer	"	626 08
Neuf-Château.	— 28 —	371	Amendes perçues au profit de la province de Hainaut en matière de race bovine	"	19 "
Tournay.	— 20 septembre	2140	Pour la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	"	95 70
Courtrai.	— 14 octobre	1825	Amendes perçus au profit de la province de Hainaut, en matière de race bovine	"	9 50
Bruxelles.	— 5 novembre.	2056	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées à des charges de mariage des officiers de l'armée	"	60,377 25
Courtrai.	— 30 —	2203	Pour être affecté aux charges du mariage d'un employé des douanes	"	5,000 "
A REPORTER . . . fr.				2,262 70	102,856 23

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1860.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	
DATES	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.			
1859. Divers.	•	629 20	1,372 •	Par suite de la production de divers coupons et de la prescription quinquennale de plusieurs autres. Le coupon ayant été produit.	
— 9 mai	247	25 "	100 "		
— "	"	"	2 "		
— "	"	"	10 "		
— "	"	"	20 "		
— "	"	"	2 "		
— "	"	"	8 "		
— "	"	"	20 "		
— 30 mars	137	18 10	"		Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, l'imputation première étant inexacte. Même motif.
— 7 février	55	56 40	"		
— 23 mars	117	51 02	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.	
— 25 février	74	30,000 "	"	Cette somme devant être employée à l'acquisition de titres de la dette publique, a été indûment versée dans la caisse de l'État.	
— 16 avril	160	57 50	"	Pour mettre les fonds à la disposition du trésorier de l'institution.	
— 16 —	161	25 "	"	Par suite de la production du coupon.	
— 27 juillet	642	250 "	"	Pour mettre les fonds à la disposition de l'ayant droit.	
— 10 septembre	746-747	70 52	"	Pour opérer un nouveau versement réduit à la somme de fr. 60 52 c ^{ts} qui devait réellement être versée.	
— 30 —	759	274 80	"	Cette somme ayant été versée à tort sur les produits de l'administration du trésor public, a dû être l'objet d'un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions, etc.	
— 18 août	690	626 08	"	Afin d'opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration des chemins de fer, qui doit renseigner cette somme dans sa comptabilité.	
— 20 —	710	19 "	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, l'imputation première étant inexacte.	
— 27 octobre	833	95 70	"	Afin d'opérer un nouveau versement au profit de la caisse des instituteurs primaires.	
— 27 —	834	9 50	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, qui doit renseigner ce produit dans sa comptabilité.	
— 7 novembre.	848 à 894	66,377 25	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.	
— "	"	"	5,000 "		
		98,585 02	6,554 "		

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1859.	CONSTATÉ pendant l'année 1859.
			REPORT.	2,262 79	102,856 25
Tournay.	1850. 25 novembre.	2774	Pour être affecté aux charges du mariage d'un employé des douanes.	"	5,000 "
Bruxelles.	— 10 décembre.	9879	Retenue sur la pension du sieur Vanderburch	"	100 "
Id.	— 9 mai . . .	3025	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette publique, pour être affectées à des charges de mariage des officiers de l'armée	"	60,048 "
				2,262 79	177,904 25
				180,107 02	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1860.	
		08,585 02	0,554 "	
		"	5,000 "	
1859. 25 décembre.	976	100 "	"	Atin d'opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, envers laquelle le sieur Vanderburch était redevable de droits de succession.
— 11 mai . . .	280 à 332	80,048 "	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
		168,633 02	11,554 "	
		180,167 02		

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1859. 2.	RECETTE.		
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 3.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 4.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 5.
		Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	10,677 06	111,660 75
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	10,860 55	12,497 74	"	"
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	55 25	55,190 72	"	"
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	5,715,054 01	4,027,557 50	"	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	124,804 46	152,502 04	"	"
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	96,559 81	229,624 56	"	"
Fonds pour le service des irrigations dans la Campine. (Loi du 20 juin 1855.)	95 21	788 57	"	"
Vente des ramassis à l'entrepôt d'Anvers	158,279 "	180 "	"	"
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	1,091,090 14	"	751,059 82	"
Amendes et frais de justice en matière forestière	10,355 08	"	23,724 84	"
Consignations de toute nature	5,524,645 54	"	2,443,506 14	"
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	25,216 75	"	"	7,622 02
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises.	56,083 12	"	"	8,092,715 59
Prix de transport afférant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà).	"	"	"	4,282 49
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	112,657 15	"	"	4,155,526 24
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers.	908 48	"	"	"
	10,923,314 09	4,549,781 88	5,210,080 80	12,260,144 04

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs	fr.	5,752,329 54
Id. id. pour la voirie vicinale.		1,532 85
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes.		76,612 44

SOMME ÉGALE. 5,830,474 61

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1860.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.							SOLDE
TOTAL (colonnes 3 à 5). 6.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.	DÉPENSE.					EX CAISSE DU 1 ^{er} janvier 1860 13.
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 8.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 9.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 10.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	
111,600 75	122,558 71	110,835 53	"	"	"	110,835 53	11,505 18
12,407 74	23,504 27	10,725 "	"	"	"	10,725 "	12,650 27
35,100 72	35,223 07	35,221 08	"	"	"	35,221 08	2 20
4,027,357 50	7,742,371 01	5,011,807 50	"	"	"	5,011,807 50	5,850,474 61
152,502 04	257,507 10	100,042 07	"	"	47,000 "	157,002 07	90,705 05
220,624 50	320,184 17	205,775 51	"	"	"	205,775 51	32,408 86
788 57	885 58	815 20	"	"	"	815 20	08 20
180 "	158,450 "	158,450 "	"	"	"	158,450 "	"
751,050 82	1,843,058 06	"	046,057 50	"	"	940,057 50	806,121 66
23,724 84	40,077 92	"	25,880 87	"	"	25,880 87	14,188 05
2,445,506 14	7,068,041 08	"	2,084,295 80	"	"	2,084,295 80	5,885,745 88
7,022 62	32,850 57	"	"	27,057 80	"	27,057 80	5,781 57
8,092,715 50	8,148,706 71	"	"	8,094,417 60	"	8,094,417 60	54,379 11
4,282 40	4,282 40	"	"	4,282 40	"	4,282 40	"
4,155,526 24	4,268,183 30	"	"	4,168,252 47	"	4,168,252 47	90,930 02
"	908 48	"	"	"	"	"	908 48
							(²)
20,020,007 62	50,052,521 71	4,611,569 18	5,057,122 07	12,204,010 56	47,000 "	20,010,462 51	10,941,850 20

(²) L'état de situation au 31 décembre 1859, des fonds de tiers de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, transmis à la Cour des comptes le 3 juin 1860, comprend en recette une somme de fr. 26,984 27

pour déboursés restant dus par les sociétés mixtes et étrangères.

Si l'on ajoute à cette somme :

1^o Le solde en caisse constaté ci-dessus du chef des encaissements et paiements, etc. fr. 54,379 11

2^o Le solde en caisse provenant des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes fr. 908 48

On trouve une somme pareille au résultat présenté par l'état de situation précité fr. 82,271 86

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR. 1.	SOLDES		RECETTE.	
	DÉBITEUR ou 1 ^{er} janvier 1859. 2.			Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. 4.
		LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines. 3.		
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	•	1,158,400	•	
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	•	•	455,758 25	
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	275,075 20½	•	•	
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	•	•	•	
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des titres de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. % _o , non présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856	50,808 27	•	155,020 03	
Département de la Justice, S/C d'avances du trésor	91 78	•	91 78	
— des Travaux publics, S/C d'avances du trésor	418 20	•	•	
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	125,265 25	•	2,674,540 52	
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	18,490,200 25	•	13,063 76	
	18,030,858 90½	1,158,400	3,298,474 32	

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1860.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1859.							SOLDES		Observations.
		DÉPENSE.					DÉBITEURS		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 8).	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 7 à 9.)	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.	1 ^{er} janvier 1860		
5.	6.	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	9.	10.	11.	12.	13.	
1,158,400	1,158,400	»	»	1,158,400	1,158,400	1,158,400	»		
455,758 25	455,758 25	»	»	580,254 00	580,254 00	580,254 00	124,406 07		
2,766,094 02	2,766,094 02	»	»	3,506,062 75	3,506,062 75	5,779,137 90½	1,012,143 97½		
513,650	513,650	»	513,650	»	513,650	513,650	»		
155,020 05	155,020 05	»	»	104,211 76	104,211 76	155,020 05	»		
91 78	91 78	»	»	»	»	91 78	»		
»	»	»	»	»	»	418 20	418 20		
2,074,540 52	2,074,540 52	»	»	2,658,292 89	2,658,292 89	2,763,558 12	89,017 00		
15,063 76	15,063 76	»	»	513,065 76	513,065 76	18,805,264 01	18,790,200 25		
5,280,624 02	7,757,408 54	»	513,650	8,500,286 04	8,815,916 04	27,755,775 05½	20,016,276 09½	(1)	

(1) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES DÉBITEURS au 1 ^{er} janvier 1860.
<i>Avances pour le service public.</i>	
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	124,496 67
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	1,012,143 07½
Département des Travaux publics, S/C d'avances du trésor	418 20
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	89,017 60
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	18,790,200 25
20,016,276 60½	

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1860.

OBSERVATIONS.

Montant de divers effets fournis dans les derniers jours de l'année 1859, pour effectuer des paiements à l'étranger, et dont la contre-valeur n'a été versée au trésor qu'en 1860.

Les emprunts à 5 p. 0/0, autorisés par les lois des 10 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1842, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. 0/0, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 3 p. 0/0 de 1838 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, des fonds doivent leur être remis, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau litt. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés par le Gouvernement, sans aucune entremise, ainsi que des dettes provenant de conversion, par suite de la faculté qu'ont les détenteurs des titres de toucher à Paris le montant des intérêts échus; des fonds doivent également être mis à leur disposition pour faire face à ces éventualités.

Le solde débiteur, constaté ci-contre, représente, par conséquent, les fonds non encore employés aux paiements dont il s'agit.

Ce solde a été remboursé en 1860. — Voir les comptes précédents pour les motifs de ces avances.

Le Gouvernement, ayant reconnu l'utilité de prêter son concours aux établissements publics, tels que les bureaux de bienfaisance, les hospices civils, les fabriques d'église, les fondations de bourses d'études, etc., pour le placement en fonds de l'Etat des sommes dont ils peuvent disposer, leur a fait connaître, par l'intermédiaire des Gouverneurs des diverses provinces, que le Département des Finances se chargerait de leurs achats de titres de la dette publique lorsqu'ils lui en adresseraient la demande.

Divers établissements ayant eu recours à l'intervention qui leur était offerte, la somme de fr. 80,017 60 c^t indiquée ci-contre, est celle qui restait due au trésor au 31 décembre 1859, du chef des achats de cette nature.

Il est à remarquer toutefois que les titres achetés par les soins du Département des Finances ne sont convertis en inscriptions au nom des établissements acquéreurs, qu'après qu'ils ont effectué le versement du prix d'acquisition.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse rendu pour l'année 1859.

*RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,***DÉBIT.**

SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1850	fr.	273,075 26½
Règlement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1858,		
SAVOIR :		
Semestre au 1 ^{er} février 1850	fr.	224,180 "
— au 1 ^{er} août 1850		224,720 "
		448,900 •
Règlement du montant des coupons d'intérêts de la dette à 3 p. %, acquittés en Belgique par le caissier de l'État . . .		513,050 "
Règlement du montant des coupons d'intérêts prescrits au profit du trésor et de la commission de paiement y relative . . .		3,500 25
Remises de fonds par le caissier de l'État		2,500,000 "
Remises de divers effets payables à Paris		12,020 48
Versements de droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris		27,045 •
		Fr. 5,770,137 99½

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration
pendant l'année 1859.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunts,

Savoir :

Emprunt à 5 p. % contracté en 1858.	{	Semestre au 1 ^{er} février 1859	fr. 514,160 "	1,015,090 "
		— au 1 ^{er} août 1859	500,930 "	

Intérêts de la dette publique, acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,

Savoir :

Emprunt à 4 p. % contracté en 1856.	8,820 "
Dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion opérée en 1844.	241,751 25
Emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844.	85,061 25
Dette à 4 1/2 p. % (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1855)	807,160 50
— — (loi du 28 mai 1856)	21,114 "
	<u>1,163,907 "</u>
Commissions allouées pour le payement des intérêts prémentionnés et frais divers relatifs à la dette publique	16,510 36
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers.	571,477 06
SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1860	1,012,145 07 1/2
	<u>Fr. 3,779,157 09 1/2</u>

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE		OPÉRATIONS				
	EN CAISSE	au 1 ^{er} janvier 1859	RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde ou commencement de l'année.
			Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'Etat	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	"	104,607 94	"	"	"	104,607 94	104,607 94
Percepteurs des postes	"	"	415,505 "	"	"	415,505 "	415,505 "
Caissier de l'État. Récépissés à talon soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises.	16,128 66	"	"	75,028,515 "	75,028,515 "	75,044,045 66	75,044,045 66
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines	2,828 55	"	"	40,540,595 41	40,540,595 41	40,543,425 94	40,543,425 94
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	"	"	"	35,065,755 72	35,065,755 72	35,065,755 72	35,065,755 72
Idem. Idem de l'administration de la marine	"	"	"	1,025,041 01	1,025,041 01	1,025,041 01	1,025,041 01
Idem. Idem de l'administration du trésor public.	"	"	"	20,727,296 15	20,727,296 15	20,727,296 15	20,727,296 15
Idem. Récépissés à talon non soumis au visa	"	"	"	"	"	"	"
Idem. Récépissés délivrés antérieurement à 1851. (Ancien mode).	11,465 61	"	"	"	"	11,465 61	11,465 61
	50,422 80	104,607 94	415,505 "	170,185,203 29	170,705,516 25	170,755,759 05	170,755,759 05

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.1^{er} JANVIER 1860.

DE L'ANNÉE 1859.						SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1860.	Observations.
DÉPENSE.							
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 8.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc. 9.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes. 10.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine. 11.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versement rela- tifs aux recettes qu'elle n'a constatées sans l'intervention des comptables. 12.	Total DE LA DÉPENSE. 15.	14.	15.
"	104,007 94	"	"	"	104,007 94	"	
"	"	413,505 "	"	"	413,505 "	"	
73,002,645 51	"	"	"	"	73,002,645 51	41,998 15	
"	40,536,272 20	"	"	"	40,536,272 26	7,151 08	
"	"	35,005,554 35	"	"	35,005,554 35	60,201 37	
"	"	"	1,023,041 01	"	1,023,041 01	"	
"	"	"	"	20,727,206 15	20,727,206 15	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	11,465 01	11,465 01	"	
73,002,645 51	40,440,880 20	35,410,059 35	1,023,041 01	20,738,761 76	170,624,587 83	109,351 20	

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1859.		RECETTE pendant l'année 1859.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,145,697 05	3,020,254 00	87,804,770 40
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	287,018 58	1,559,191 84	40,120,741 57
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	240,081 84	169,095 47	47,766,343 13
Agents comptables de l'administration de la marine.	19,134 "	"	1,018,744 50
Caissier de l'État	45,170,242 53	"	170,185,203 29
	46,868,174 "	6,549,442 50	
	55,415,816 30		352,895,808 98

et de portefeuille chez les comptables des finances,
l'année 1859.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

TOTAL au 31 décembre 1859.	DÉPENSE <i>justifiée</i> PENDANT L'ANNÉE 1859.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1860.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
93,968,728 44	87,804,057 70	1,038,043 08	5,035,726 76	
47,766,951 90	40,255,202 50	298,256 51	1,253,452 92	
48,182,420 44	47,713,009 71	274,012 55	104,458 18	
1,037,878 50	1,025,041 01	14,837 58	.	
215,555,445 82	160,123,556 40	40,251,900 53	.	
		47,858,839 95	6,465,617 86	
406,311,425 28	351,088,067 47	54,322,457 81		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1859.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1859.	TOTAL au 31 décembre 1859.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1859.
Anvers.	220,475 65	13,708,594 42½	13,926,870 07½	13,926,870 07½
Malines	128,764 06½	5,190,891 60	5,328,655 66½	3,270,596 27
Turnhout.	61,580 69½	511,851 77½	573,412 47	518,528 19
Bruxelles. 1 ^{er} bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850 .	1,605,502 21	45,628,124 75	45,251,486 96	44,517,057 07
Bruxelles. 2 ^{me} bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856 .	•	16,058,705 07½	16,058,705 07½	16,058,705 07½
Louvain	250,400 70½	5,695,761 60	5,944,252 50½	3,851,879 55
Nivelles	124,710 78	765,578 85	888,089 63	796,605 54½
Bruges.	204,635 55½	6,022,740 40	6,917,575 95½	6,841,755 76
Courtrai	145,096 68	776,259 09	921,555 77	867,785 60
Furnes.	26,158 14	548,628 25	574,786 59	560,170 52
Ypres	157,978 15	1,111,819 58	1,249,797 55	1,222,146 71
Gand	405,108 50	9,745,509 85	10,148,418 44	9,855,814 42½
Audenarde	65,666 88	992,407 57	1,058,164 45	1,045,858 88
Termonde	156,525 66	5,058,222 25½	5,214,547 91½	5,111,944 40
Mons	505,024 47½	4,081,978 28	5,547,002 75½	5,150,548 01
Tournay	242,504 52	2,705,450 85	3,035,755 15	3,018,512 50
Charleroy.	162,608 29½	2,808,677 86½	2,971,576 16	2,911,052 80
Liège	524,110 52	10,887,591 90	11,411,702 42	11,087,256 51
Huy	104,791 60½	1,114,275 55½	1,219,065 16	1,167,817 75
Verviers	181,412 85	1,187,615 46	1,569,028 51	1,264,052 85
Hasselt	180,861 14½	5,625,917 09	5,804,778 25½	5,604,905 44
Tongres	127,924 15	794,652 88½	922,577 05½	850,115 61
Arlon	167,205 87	1,754,850 55	1,902,054 22	1,825,407 55
Neufchâteau	110,866 •	775,759 80	886,605 80	825,474 77
Marche	61,717 65½	457,169 40	518,887 05½	505,095 85½
Namur	194,749 51½	4,260,242 55½	4,465,991 85	4,512,088 10
Dinant	101,200 94	748,190 61	849,591 55	815,762 94
Philippeville	67,060 69	495,578 06	562,458 75	546,904 80
	6,212,277 57	141,066,295 49 (1)	147,278,571 06	144,180,568 20½ (2)

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille ou 1 ^{er} janvier 1860.	OBSERVATIONS.								
• •	(1) Les paiements faits par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor, s'élèvent, suivant son compte rendu pour l'année 1859, à une somme de fr. 141,066,295 89 c ^t .								
58,050 39 ½	La différence en plus de fr. 0 10 c ^t que présente ce résultat avec celui qui est indiqué au présent tableau, compense semblable différence existant en moins l'année précédente.								
55,084 28	(2) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1859, concernent les dépenses suivantes, savoir :								
914,429 89	<table border="0"> <tr> <td>Payements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'Etat</td> <td>Exercices clos fr. 698,825 04</td> <td rowspan="3">} 72,581,557 45</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1858 20,412,861 89</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— 1859 51,275,170 50</td> </tr> </table>	Payements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'Etat	Exercices clos fr. 698,825 04	} 72,581,557 45		— 1858 20,412,861 89		— 1859 51,275,170 50	
Payements sur ordonnances particulières et collectives imputées sur les Budgets de l'Etat	Exercices clos fr. 698,825 04	} 72,581,557 45							
	— 1858 20,412,861 89								
	— 1859 51,275,170 50								
92,572 97 ½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Idem imputées sur</td> <td>Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci</td> <td>194,077 96</td> <td rowspan="2">} 200,427 16</td> </tr> <tr> <td>Les fonds des cautionnements</td> <td>6,340 20</td> </tr> </table>	Idem imputées sur	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci	194,077 96	} 200,427 16	Les fonds des cautionnements	6,340 20		
Idem imputées sur	Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci		194,077 96	} 200,427 16					
	Les fonds des cautionnements	6,340 20							
91,394 28 ½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="3">Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat</td> <td>Exercice 1858</td> <td>1,485,443 68</td> <td rowspan="3">} 59,969,967 58</td> </tr> <tr> <td>— 1859 Budgets ordinaires</td> <td>58,417,456 22</td> </tr> <tr> <td>— — Fonds spéciaux</td> <td>89,087 68</td> </tr> </table>	Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat	Exercice 1858	1,485,443 68	} 59,969,967 58	— 1859 Budgets ordinaires	58,417,456 22	— — Fonds spéciaux	89,087 68
Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat	Exercice 1858		1,485,443 68	} 59,969,967 58					
	— 1859 Budgets ordinaires		58,417,456 22						
	— — Fonds spéciaux	89,087 68							
75,618 17 ½	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des comptables, etc., (capitaux). 796,959 34								
55,570 17	Idem id. des cautionnements des entrepreneurs (capitaux). 595,554 77								
8,607 07	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur bons du trésor</td> <td>Capital</td> <td>12,670,000 "</td> <td rowspan="2">} 13,176,800 "</td> </tr> <tr> <td>Intérêts</td> <td>506,800 "</td> </tr> </table>	Payements sur bons du trésor	Capital	12,670,000 "	} 13,176,800 "	Intérêts	506,800 "		
Payements sur bons du trésor	Capital		12,670,000 "	} 13,176,800 "					
	Intérêts	506,800 "							
27,650 82	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1858</td> <td>458,905 41</td> <td rowspan="2">} 10,944,320 45 ½</td> </tr> <tr> <td>Payements de l'année 1859</td> <td>10,485,415 02 ½</td> </tr> </table>	Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1858	458,905 41	} 10,944,320 45 ½	Payements de l'année 1859	10,485,415 02 ½		
Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand-livre de la dette publique.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1858		458,905 41	} 10,944,320 45 ½					
	Payements de l'année 1859	10,485,415 02 ½							
292,604 01 ½	Payements sur les fonds provinciaux 4,132,612 05								
14,525 57	— sur les fonds locaux 401,967 78								
102,605 51 ½	<table border="0"> <tr> <td rowspan="2">Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.</td> <td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1858</td> <td>268,961 68</td> <td rowspan="2">} 1,555,229 94</td> </tr> <tr> <td>Payements de l'année 1859</td> <td>1,084,268 26</td> </tr> </table>	Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1858	268,961 68	} 1,555,229 94	Payements de l'année 1859	1,084,268 26		
Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins.	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1858		268,961 68	} 1,555,229 94					
	Payements de l'année 1859	1,084,268 26							
196,454 14 ½	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires 128,990 14								
17,242 85	Fr. 144,180,567 50 ½								
60,525 27	Différence résultant de ce qu'une ordonnance acquittée par l'agent du trésor à Verviers, s'élevant à fr. 519 17 c ^t , a été portée en dépense dans son compte de gestion de 1859 pour fr. 519 87 c ^t , soit en plus qui seront l'objet d'une rectification dans le compte suivant. » 70								
524,460 11	SOMME ÉGALE fr. 144,180,568 20 ½								
51,247 41									
104,075 46									
109,874 70 ½									
92,461 42 ½									
78,646 60									
65,131 05									
12,895 20									
151,905 75									
55,628 61									
15,555 95									
3,008,202 85 ½									

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1859, pour

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1859	Fr. 6,212,277 57
---	------------------

A AUGMENTER

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État	42,000
---	--------

Fr. 6,254,277 57

A DIMINUER

Du montant de la différence en moins que présentent les paiements opérés en 1858 par l'agent de la Banque Nationale à Marche, avec ceux qui ont été constatés par l'agent du trésor de la même résidence, différence qui a été rectifiée en janvier de l'année suivante	10
---	----

Fr. 6,254,277 47

agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1860. fr. 3,008,202 85½

A AUGMENTER :

- 1^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances sans intérêts aux petits pensionnés de l'Etat. 42,000 "
- 2^o Du montant d'une différence en plus que présentent les pièces justificatives portées en dépense par l'agent du trésor à Verviers, dans son compte de gestion de l'année 1859, attendu qu'une ordonnance acquittée de fr. 519 17 c y a été comprise pour fr. 519 87 c; pour cette différence 70 "

Fr. 3,140,203 55½

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1859.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1859.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'Etat</i>	4,804,521 11	10,210,185 25
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'Etat</i>	1,542,286 47	2,737,250 50
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	.	554 01
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'Etat.</i>		
Dette publique. Exercice 1858. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	54,589 27	"
— — 1859. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	"	25,851 88
— — 1858. (Minimum d'intérêts aux compagnies des chemins de fer.)	"	80,000 .
Ministère de la Justice. Exercice 1858	859,551 60	10,645 05
— — — 1859	"	724,505 "
— des Affaires Étrangères. Exercice 1857	0,076 84	"
— — — 1858	537,446 55	76,540 06
— — — 1859	"	756,752 05
— de l'Intérieur. Exercice 1856	575,000 "	.
— — — 1857	578,854 40	"
— — — 1858	299,800 05	5,165 11
— — — 1859	"	1,285,042 57
— des Travaux publics. Exercice 1858.	1,464,514 01	65,987 14
— — — 1859.	"	5,728,482 51
— de la Guerre. Exercice 1858	14,584,986 26	1,247,209 52
— — — 1859	"	20,898,784 45
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. (Loi du 20 décembre 1851).	1,229 60	6,718 70
— — Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. — (Même loi)	80,000 .	26,666 66
— — Chemin de fer. (Loi du 21 mai 1854)	8,041 19	564 60
— — Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 51 décembre 1856)	192 10	.
— — Chemin de fer et lignes télégraphiques. (Loi du 51 décembre 1856)	21,036 01	14,450 70
A REPORTER . . . fr.	25,019,786 21	52,065,066 81

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1859.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

TOTAL au 31 décembre 1859.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1859.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1860	OBSERVATIONS.
15,020,504 56	8,831,455 02	(1)0,189,048 74	(1) A voir, pour les développements, le tableau ci-annexé.
4,079,545 86	2,511,102 05	(2)1,568,445 85	(2) Idem. Idem.
554 01	554 01	"	
54,589 27	54,589 27	"	A voir, pour ces dépenses, le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations.
25,851 88	"	25,851 88	
80,000 "	80,000 "	"	
870,176 05	870,176 05	"	
724,565 "	"	724,565 "	
9,976 84	"	9,976 84	
655,795 59	655,795 59	"	
756,752 05	140,607 46	607,124 57	
575,000 "	"	575,000 "	
578,854 49	"	578,854 49	
502,903 14	502,903 14	"	
1,288,042 57	5,408 "	1,279,654 57	
1,550,501 15	1,550,501 15	"	
5,728,482 51	5,018,582 94	2,110,000 57	A voir, pour les paiements sur ordonnances d'ouverture de crédit, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces.
15,852,285 58	15,852,285 58	"	
29,898,784 45	13,747,596 95	16,151,187 50	
7,948 50	7,948 50	"	
106,666 66	"	106,666 66	
8,405 79	8,405 79	"	
192 10	192 10	"	
55,496 61	54,652 61	864 "	
77,922,855 02	48,197,577 57	29,725,275 45	

*Suite de l'État présentant le mouvement des pièces de dépense en cours
et de la Cour des comptes,*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1859.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1859.
REPORT . . . fr.	25,019,780 21	52,905,060 81
Ministère des Travaux publics. Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen. (Loi du 30 mars 1857)	"	5,722 50
— — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859)	"	11,141 27
— — Parachèvement du chemin de fer de l'État. (Loi du 8 septembre 1859, § 13)	"	6,014 45
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur le Budget des recettes et dépenses pour ordre.</i>		
Subsides pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838)	150,000 "	"
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la Dette publique	"	25,117,879 98
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique	10,078 07	17,020 67
Administration du trésor public, S/C d'avances	"	7,304 96
Intérêts des bons du trésor	1,601 37	509,379 59
	25,100,555 65	
Prime d'un demi pour cent allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{0}{100}$, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856. (Article 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857)	715 "	(*) 465 "
	25,189,840 65	76,576,094 03

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1859.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

TOTAL au 31 décembre 1859.	PIÈCES régularisées et ad. nises en compte pendant l'année 1859.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1860.	OBSERVATIONS.
77,022,855 02	48,197,577 57	20,725,275 45	(1) A voir, pour ce restant à justifier, le compte précédent.
3,722 50	3,722 50	"	(2) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit :
11,141 27	0,955 24	4,200 03	Frais de la dette à 5 p. 0/0, liquidés le 13 juin 1860, n° 27261 . fr. 994 01
			— à 4 p. 0/0, — n° 27262 . . . 44 10
			— à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, — n° 27263 . . . 1,808 52
			— à 4 1/2 p. 0/0, 2 ^{me} — n° 27264 . . . 425 53
			— à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^{me} — n° 27265 . . . 4,035 79
6,014 45	"	6,014 45	— à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} — n° 27266 . . . 105 57
			SOMME ÉGALE . . . fr. 6,743 52
150,000 "	"	(1) 150,000 "	(3) Ce solde s'explique ainsi qu'il suit :
			D'une part, il restait à liquider les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1859, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci 2,879 59
			D'autre part, il restait à payer sur les intérêts déjà liquidés,
			Savoir :
			Sur les bons échus en 1847 fr. 45 "
			— en 1854 40 "
			— en 1858 100 "
			— en 1859 3,700 "
			SOMME ÉGALE fr. 3,945 "
23,117,870 08	23,117,870 08	"	(4) A voir, pour ces paiements, le compte du caissier de l'État.
30,107 74	20,304 22	(2) 6,743 52	(5) Cette somme de 250 francs, liquidée en plus que les paiements effectués en 1857, 1858 et 1859, forme le montant des primes restant à payer pour solde.
7,504 06	7,304 06	"	(6) Les pièces de dépense régularisées sur les Budgets, admises en compte pendant l'année 1859, s'élèvent, suivant le présent compte, à la somme totale de fr. 71,875,310 64
			Si l'on y ajoute, Savoir :
			1° Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. B), ci . . . 72,381,557 45
			2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense, par des virements de comptes, dans la comptabilité générale des finances :
			A. Sur le Budget de l'exercice 1858 fr. 793,561 44
			B. — 1859 5,876,438 77
			6,599,800 21
			3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1854, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1859, ci . . . fr. 18,000 65
			On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1859, ci fr. 180,874,608 91
101,765,054 68	71,875,310 64 (6)	20,802,250 45 1,305 41 1,015 41 29,890,624 04	

TABLEAU du développement des avances des comptables pour
sur les Budgets de l'État,

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1859.	JUSTICE. Exercice 1859.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	1859. Janvier	"	"
	— Février	"	"
	— Mars	"	"
	— Avril	"	"
	— Mai	"	"
	— Juin	"	"
	— Juillet	"	"
	— Août	"	"
	— Septembre	"	"
	— Octobre	"	"
	— Novembre	"	"
	— Décembre	"	"
	TOTAUX	"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	1859. Janvier	"	12,255 55
	— Février	"	9 "
	— Mars	"	21,180 89
	— Avril	"	101 "
	— Mai	"	28,092 45
	— Juin	"	660 25
	— Juillet	"	55,447 60
	— Août	"	756 99
	— Septembre	"	42,654 95
	— Octobre	"	682 72
	— Novembre	45,415 74	28,087 97
	— Décembre	"	53,892 78
	TOTAUX	91,707 41	65,725 41
		29,020 15	
		57,080 75	
		43,812 47	
		56,628 76	
TOTAUX	155,125 15	416,027 45	

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,
à l'époque du 1^{er} janvier 1860.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1860.	<i>Observations.</i>
FINANCES. Exercice 1859.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1859.		
.	.	.	
.	.	.	
.	.	.	
520,004 24	115,501 26	635,405 50	
561,009 28	124,054 67	685,153 95	
522,578 "	125,212 56	647,590 56	
564,530 22	118,820 01	683,551 13	
517,603 25	140,859 69	658,552 94	
540,906 07	107,458 28	648,365 25	
541,872 51	164,427 75	706,300 24	
571,014 52	157,485 80	728,499 41	
571,563 22	158,887 74	730,450 96	
4,027,502 21	1,261,686 55	5,289,188 74	

.	.	12,242 55
67,885 07	10,220 86	78,105 93
70,307 50	15,400 18	85,707 68
69,959 18	58,479 64	128,438 82
73,808 55	11,684 25	85,492 80
73,298 03	10,054 06	83,352 09
73,643 15	56,351 05	129,994 20
69,683 55	57,633 30	127,316 85
70,184 67	12,191 59	82,376 26
70,390 44	11,777 58	82,168 02
68,078 05	13,103 21	81,181 26
70,550 01	24,031 18	94,581 19
787,267 46	230,025 79	1,017,293 25

présentant la situation au 1^{er} janvier 1859, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1 ^{er} janvier 1859.		Opérations de	
		ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	
SERVICE DES BUDGETS.					
Budget de l'exercice	1858	"	54,440,505 51½	4,854,258 05	
—	1859	"	1,250,682 82	151,868,857 16	
—	1860	"	2,057,604 16	"	
Budget clos de l'exercice 1854; S/C d'ordonnances en circulation		"	20,715 87	.	
—	1855; — —	"	60,658 20	.	
—	1856; — —	"	790,417 42	"	
—	1857; — —	"	821,842 24	"	
—	1858; — —	"	.	"	
			59,451,406 31½		
SERVICE DE TRÉSORERIE					
CRÉANCES PASSIVES.	Bons du trésor remis à divers	"	12,760,500 .	10,080,000 .	
	Effets à payer. {	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique {	Mandats	650,872 74	11,070,072 00½
			Coupons d'intérêts, etc.	718,104 01½	11,481,617 37½
	Correspondants du trésor. {	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		151,456 24	10,691,916 60
			Divers services publics	14,401,006 64	7,864,713 52
			Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	275,385 08	257,584 50
			Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	4,448,054 50½	10,720,271 01
	Correspondants des comptables des finances {	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	"	10,025,514 09	20,029,007 62
	CRÉANCES ACTIVES		18,950,858 09½	"	7,737,498 54
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES		"	50,422 80	170,705,516 23
		18,950,858 09½	103,799,505 41½	417,547,915 68	
	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE . . . fr.	84,850,754 42	"		
		103,799,505 41½	103,799,505 41½		

TION DES FINANCES,

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1859.

de l'année 1859, et la situation au 1^{er} janvier 1860.

l'année 1859.	Situation au 1 ^{er} janvier 1860.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF.	
55,878,165 78	»	5,306,488 30 $\frac{1}{2}$	<p>(¹) Le Budget de cet exercice présente, d'après son compte définitif, un boni de fr. 3,723,112 38$\frac{1}{2}$ c^t. La différence en plus de fr. 4,673,373 98 c^t qu'offre ce résultat avec celui qui est indiqué ci contre, forme le montant des ordonnances en circulation et restant à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1859). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les deux derniers mois de ladite année 1859, s'élèvent à la somme de fr. 317,573 17^s, renseignée au présent tableau.</p>
96,282,157 11	»	56,857,382 87	
»	»	2,057,694 16	
20,715 87	»	»	
19,508 69	»	41,349 60	
81,413 50	»	718,004 12	
275,534 09	»	546,507 25	
517,573 17	517,573 17	»	
	317,573 17	65,597,426 36 $\frac{1}{2}$	
		65,279,855 19 $\frac{1}{2}$	
12,670,000 0	»	10,179,500 0	
10,945,068 94 $\frac{1}{2}$	»	755,876 40	
11,451,184 44	»	748,556 95	
10,817,986 08	»	25,586 85	
7,651,562 32	»	14,614,247 84	
194,106 76	»	538,663 72	
10,801,018 86	»	4,576,286 74 $\frac{1}{2}$	
20,010,462 51	»	10,941,859 20	
8,813,916 04	20,016,276 69 $\frac{1}{2}$	»	
170,624,387 83	»	109,351 20	
414,854,362 69 $\frac{1}{2}$	20,016,276 69 $\frac{1}{2}$	107,569,562 10	
2,493,550 98 $\frac{1}{2}$	87,353,285 40 $\frac{1}{2}$	»	
	107,369,562 10	107,569,562 10	

(436)

1437

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1839.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1859.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dettes à 2 1/2 p. 0/0.

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Dettes de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 25,862,027 29 c, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1855 (Moniteur n° 166). — Rente 5 1/2 p. 0/0, 5^e série.

Dettes flottantes (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE

créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de 50,000,000 de francs de capital, rente 4 p. 0/0.

— 50,850,800 — — — 3 p. »

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de fr. 133,753,272 71 c, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1855 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de l'emprunt de 26,000,000 de francs, autorisée par la loi du 28 mai 1856 (Moniteur n° 152). Rente 4 1/2 p. 0/0, 4^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. % : la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Voir le tableau n° 1.)

Pour la dette à 4 1/2 p. %, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Tableaux n°s 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Tableaux n°s 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1859, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1859, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1860, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux n°s 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1859, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1859, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1860. (Tableau n° 10.)

Pour l'emprunt de 30,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Tableaux n°s 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Tableaux n°s 14, 15 et 16.)

Pour la dette de 157,615,300 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Tableaux n°s 17, 18 et 19.)

Pour la dette de 24,382,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1858 et 1859. (Tableaux n°s 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la Dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1860, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1845, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée, et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté le 4 janvier 1845, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1845. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr.	24,475,767 20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c., divisé comme il suit :	
A et B. Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66
Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du Département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . .	941,798 00
C. { Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention) . .	211,005 08
A REPORTER. fr.	33,862,431 74

	REPORT. fr.	33,862,431 74
§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842		2,116,400 »
§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement		169,312,000 »
§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de	fr.	169,312,000 »
	RESTE. fr.	<u>220,105,631 74</u>

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^t formait le solde, au 1^{er} janvier 1860, de 2056 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^t l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

résultant de la CONVERSION autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1°	Fr. 84,341,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes à 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2°	» 1,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^t , à 5 p. 0/0	
IDEM. 3°	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 —		47,598,000	»
3,000 — — — de 500 —		1,500,000	»
<hr/>			
Ensemble 72,348 obligations représentant un capital de	fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.*, n° 43).

TOTAL ÉGAL.	fr.	95,442,832	»
---------------------	-----	------------	---

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrrages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126.)

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1859, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 692,625 70 c^e de rente, représentant un capital nominal fr. 15,391,682 22 c^e.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement,
Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit.	fr.	4,294,927 44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit		954,428 32
<hr/>		
ENSEMBLE.	fr.	5,249,355 76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrrages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, étaient tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1859, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n^{os} 2 et 3*).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1845 à 1857. fr.	51,178,185 49	17,069,488 02	68,247,673 51
Année au 1 ^{er} novembre 1858. . . .	3,464,659 45	1,784,696 31	5,249,355 76
— — 1859.	3,382,545 70	1,866,810 06	5,249,355 76
	<u>Fr. 58,025,390 64</u>	<u>20,720,994 39</u>	<u>78,746,385 03</u>

Le fonds d'amortissement, pour ces quinze années, consiste en une somme de fr. 20,720,994 39 c^t, qui a servi à amortir un capital de fr. 21,690,382 88 c^t, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 73,752,449 12 c^t.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal, et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. 0/0, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic. n° 24*),

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital fr.	32,000,000	»	
2°	51,100	— de 1,000	—	51,100,000	»	
3°	2,512	— de 500	—	1,256,000	»	
4°	1,200	— de 250	—	300,000	»	
Ensemble				70,812 obligations représentant un capital nominal de fr.	84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1859, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,113,221 25 c^t de rente, représentant un capital nominal de 24,738,250 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit fr.	3,809,520	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1/2 p. 0/0 du même capital, soit	423,280	»
ENSEMBLE. fr.	4,232,800	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est

suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 et 1859, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL
Années 1844 à 1857 fr.	40,533,688 10	493,826 67	7,115,285 25	57,142,800 »
Année au 1 ^{er} novembre 1858 »	3,458,182 50	»	774,617 50	4,252,800 »
— — — 1859 »	3,422,520 »	»	810,280 »	4,252,800 »
Fr.	56,414,390 60	493,826 67	8,700,182 75	65,608,400 »

Le fonds d'amortissement, pour ces seize années, consiste en une somme totale de fr. 9,194,009 40 c^s, dont fr. 493,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 8,700,182 73 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 9,217,710 50 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 75,438,289 50 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,830,800 francs.

(Rente 3 p. %.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 20 c.

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1853 (Moniteur n° 357), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 106).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. % 3^{me} série).

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic. n° 157*), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1858, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital fr. 12,639,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1859, en vertu de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic. n° 157*), de la loi du 28 décembre 1858 (*Moniteur* n° 563) et des lois du 3 mars, du 21 et du 27 mai 1859 (*Moniteur*, n°s 67, 142 et 152), jusqu'à concurrence d'un capital de 10,080,000 »

ENSEMBLE. fr. 22,719,500 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de 12,659,500 »

Bons du trésor non échus en circulation au 1^{er} janvier 1860 fr. 10,080,000 »

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les pensions militaires;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic. n° 91*), sur les pensions civiles;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staatsblad n° 3*) sur les pensions de l'ordre militaire de Guillaume;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic. n° 32*), sur les pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les pensions ecclésiastiques;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les pensions des professeurs des universités;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. officiel n° 157*);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 195*), sur les pensions civiles;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur les fonds dits de Waterloo;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 514*) sur les pensions de l'ordre Léopold;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 195*), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 195 et 198*) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur n° 141*) sur les pensions militaires;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 158*), sur les pensions des Ministres, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur n° 50*);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 157*) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur n° 50*), sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

Les tableaux ci-joints, n° 8, 9 et 10, présentent la situation au 1^{er} janvier 1859 et au 1^{er} janvier 1860, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. %)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1856, en vertu de la loi du 18 juin 1856, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 3 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1854, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1854;

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1855, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'art. 10 de ladite transaction;

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1856, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1854, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1860, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 282,840 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,071,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
4 p. % du capital de l'emprunt, soit fr. 1,200,000 »

La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital (au moins), soit 300,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes, et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement; passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1859, une somme de 35,250,000 francs, répartie comme il suit (voir les tableaux n° 11 et 12) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1837 à 1857. fr.	21,516,640 »	10,733,360 »	32,250,000 »
Année 1858	716,520 »	783,480 »	1,500,000 »
— 1859	687,880 »	812,120 »	1,500,000 »
	<u>Fr. 22,921,040 »</u>	<u>12,328,960 »</u>	<u>35,250,000 »</u>

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-trois années consiste en une somme de 12,328,960 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 13,550,620 36 c, ce qui a réduit le capital à l'emprunt à fr. 16,449,379 64 c.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour pertes de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 14 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %.)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 24 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 75 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital	fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000 —	»	20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —	»	17,500,000	»
1 — de 800 —	»	800	»
<hr/>			
Ensemble 30,976 obligations représentant un capital de	fr.	50,850,800	»
<hr/>			

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250) sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1859, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 449,440 francs de rente, représentant un capital de fr. 14,981,533 33 c'.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr.	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes capitaux, soit.	584,748 »
ENSEMBLE. fr.	<u>2,338,992 »</u>

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris par MM. De Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1859, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n^{os} 14 et 15) :

	INTÉRÊTS		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1839 à 1857. . . . fr.	25,981,865 »		15,873,176 33		41,855,041 33
Année au 1 ^{er} août 1858. . . »	1,066,280 »		1,272,712 »		2,338,992 »
— — 1859. . . »	1,015,090 »		1,323,902 »		2,338,992 »
	Fr. 28,063,235 »		18,469,790 33		46,533,025 33

Le fonds d'amortissement pour ces vingt et une années consiste en une somme de fr. 18,469,790 33 c', qui a servi à amortir un capital de fr. 25,933,067 61 c', ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 32,541,732 39 c'.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

- 1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement ;
- 2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres ;
- 3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement ;
- 4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS.

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844. (Bulletin officiel n° 42.)

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS.

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557), des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853. (Moniteur n° 166.)

(Rente 4 1/2 p. %, 3^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

DETTE ORDINAIRE fr.	25,862,027 29	15,000,000	•	Capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24	•	dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		70,107,128	•	Capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. % de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE	155,755,272 71	26,560,408	•	Capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,728 40 c, à 5 p. % de 1842.
		28,076,756 71	•	Capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % de 1848.

Fr. 157,615,500 »

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,613,300 francs à 4 1/2 p. 0/0 dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué en exécution de l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. 0/0 des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire conformément à l'article 4 de ladite loi du 1 ^{er} décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.
<hr/>		
Fr. 26,964,600	»	

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1^o 8,260,200 francs à la Banque nationale pour elle et ses coparticipants; 2^o 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3^o 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,613,300 francs à 4 1/2 p. 0/0 était représenté originairement par :

1 ^o {	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs	fr.	31,000,000	»
	100,000 — — de 1,000 —		100,000,000	»
	10,000 — — de 500 —		5,000,000	»
	20,000 — — de 200 —		4,000,000	»
	14,870 — — de 100 —		1,487,000	»
<hr/>				
	160,370 obligations au porteur, montant ensemble à	fr.	141,487,000	»

et 2^o les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente 4 1/2 p. 0/0, au capital de

TOTAL DE LA DETTE.	fr.	<u>157,613,300</u>	»
----------------------------	-----	--------------------	---

Les obligations portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 337.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1859, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,632,190 50 c^t de rente, représentant un capital nominal de 36,270,900 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle de un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2	
p. 0/0 du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à 1/2 p. 0/0, soit	788,076 50
	<hr/>
ENSEMBLE	fr. 7,880,765 »
	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs, peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Aux termes de l'art. 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 4 1/2 p. 0/0 est suspendu pendant huit années à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4 1/2 p. 0/0 ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1859. (Voir les tableaux n° 17 et 18).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1857 . . . fr.	31,559,593 75	3,903,846 75	35,463,442 50
Année 1858.	6,898,738 50	982,026 50	7,880,765 »
Année 1859.	6,853,693 50	1,027,071 50	7,880,765 »
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	45,312,027 75	5,912,944 75	51,224,972 50
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le fonds d'amortissement pour ces sept années consiste en une somme de fr. 5,912,944 75 c^s, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 6,092,774 31 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 151,522,525 69 c^s.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19, ci-joint, présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

DETTE DE 24,582,000 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 23 mai 1856 (Moniteur n° 152).

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs à 4 1/2 p. 0/0, fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de fr. 26,000,000 à 5 p. 0/0, qui a été contracté en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 353) pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de cette dette se compose de :

- 1° Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. 0/0 de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rente 4 1/2 p. 0/0;
- 2° 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. 0/0 dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de la même loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857, (*Moniteur* n° 81).

ENSEMBLE fr. 24,382,000 »

Ce capital total porte intérêt à 4 1/2 p. % l'an à compter du 1^{er} novembre 1857, et se trouvait originairement représenté par :

1 ^o	}	2,000 obligations au porteur de 2,000 francs. fr.	4,000,000	»
		12,000 — — de 1,000 —	12,000,000	»
		3,000 — — de 500 —	1,500,000	»
		8,000 — — de 200 —	1,600,000	»
		8,938 — — de 100 —	893,800	»
<hr/>				
		33,938 obligations au porteur, montant ensemble à	19,993,800	»

Et 2^o les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 4^{me} série, conformément à l'art. 9 de l'arrêté royal précité du 21 mars 1857, et montant à 197,469 francs de rente 4 1/2 p. % au capital de

4,588,200 »

TOTAL DE LA DETTE fr. 24,582,000 »

Les obligations au porteur sont munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs. (Art. 8 de l'arrêté royal du 21 mars 1857.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 12 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. %, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1859, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 575,286 50 c^t de rente, représentant un capital nominal de 8,339,700 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 avril 1857 (*Moniteur* n° 120), qui règle l'exécution des articles 7 et 8 de la loi du 28 mai 1856, une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1^{er} novembre 1857, à l'amortissement de cette dette. La dotation est employée, à l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations. Ces rachats sont effectués à la bourse au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

L'exercice du droit de remboursement est suspendu pendant huit années à compter du 1^{er} novembre 1857.

Les sommes affectées au paiement des intérêts et de l'amortissement, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 et 1859. (Voir les tableaux n° 20 et 21.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1858	fr. 1,095,817 50	123,282 50	1,219,100 »
— 1859	1,090,170 »	128,930 »	1,219,100 »
	<u>Fr. 2,185,987 50</u>	<u>252,212 50</u>	<u>2,438,200 »</u>

Le fonds d'amortissement pour ces deux années consiste en une somme de fr. 252,212 50 c^s, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 253,361 40 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 24,128,638 60 c^s.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22, ci-joint, présente la situation, au 1^{er} janvier 1860, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1858 et 1859.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1860, il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RENTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	"	1,146,560 "	"	"
<i>Dette à 2 ½ p. %</i>	220,105,631 74	5,502,040 78	"	220,105,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente à 4 ½ p. %)</i>	84,541,632 "	3,795,375 44	19,167,518 95	65,174,115 05
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 ½ p. %)</i>	84,656,000 "	3,809,520 "	9,217,710 50	75,438,289 50
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. %)</i>	7,624,000 "	228,720 "	1,852,271 79	5,791,728 21
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855.</i>	23,862,027 29	1,075,701 22	922,410 11	22,059,617 18
<i>Dette flottante</i>	10,080,000 "	403,200 "	"	10,080,000 "
<i>Pensions de toute nature</i>	"	6,501,206 "	"	"
<i>Rentes viagères.</i>	"	1,588 68	"	"
Fr.	450,660,201 05	22,262,400 12	31,130,011 35	300,529,579 68

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RENTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 30,000,000 de francs (rente 4 p. %)</i> fr.	30,000,000 "	1,200,000 "	15,550,620 36	16,440,379 64
— <i>50,850,800 francs (rente 3 p. %)</i>	50,850,800 "	1,525,524 "	24,100,795 82	26,750,004 18
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^{ts}, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante. (Loi du 21 mars 1844.) — (Rente 4 ½ p. %)</i>	11,101,200 "	490,554 "	2,522,865 95	8,578,556 07
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4 ½ p. %)</i>	133,753,272 71	6,018,807 28	3,170,504 20	128,582,008 51
<i>Dette résultant de conversion. (Loi du 28 mai 1856.) — Rente 4 ½ p. %</i>	24,582,000 "	1,097,190 "	255,501 40	24,128,658 60
Fr.	250,087,272 71	10,541,105 28	45,598,005 71	204,489,267 "

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie.</i>	fr. 450,669,291 03	22,262,490 12	31,139,011 33	399,529,579 68
<i>Deuxième partie</i>	250,087,272 71	10,541,105 28	45,598,005 71	204,489,267 »
Situation au 1 ^{er} janvier 1860.	<u>fr. 680,756,563 74</u>	<u>32,603,655 40</u>	<u>76,737,017 06</u>	<u>604,018,646 68</u>
Au 1 ^{er} janvier 1859, la rente à payer était de	fr.	<u>32,439,242 27</u>		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1^{er} janvier 1859.	fr.	<u>164,413 13</u>		
Cette différence provient :				
D'une part, d'une augmentation de 267,809 francs sur les pensions de toute nature, ci	fr.		267,809 »	
Et, d'autre part, des diminutions suivantes :				
1 ^o de fr. 102,380 » sur les intérêts de la dette flottante, ci	fr.	102,380 »	}	103,595 87
2 ^o de 1,015 87 sur les rentes viagères, ci		1,015 87		
				<u>103,595 87</u>
				<u>DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 164,413 13</u>

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,634

*inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,502,040 78	Frais. FR. 1,200 "
Intérêts	5,502,040 78	"
Frais divers	"	1,060 58
TOTAUX	5,502,040 78	1,060 58
SOMMES DISPONIBLES	"	139 42

74 C^e DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1858 ET 1859.

EXERCICE 1859. Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1859.		OBSERVATIONS.
Loi du 6 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement. Fa. 5,502,640 78	Frais. Fa. 1,200 "	
2,751,320 39	"	
"	474 "	
2,751,320 39	474 "	
2,751,320 39	726 "	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	63,420,500 .	62,105,000 .
— des inscriptions nominatives	14,003,682 22	14,440,682 22
	77,453,182 22	76,551,682 22
Capital amorti	18,009,640 78	18,891,149 78
TOTAUX	95,442,832 .	95,442,832 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,427,163 75	1,307,362 50
— — des inscriptions nominatives	315,082 85	325,050 35
	1,742,246 60	1,722,412 85
6 mois d'intérêt du capital amorti	405,217 12	425,050 87
TOTAUX	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
61,000,500 »	59,510,000 »	
14,624,182 22	15,591,082 22	
75,035,682 22	74,701,682 22	
19,809,149 78	20,741,149 78	
95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,372,713 75	1,534,475 »	
320,044 10	346,512 85	
1,701,757 85	1,680,787 85	
445,705 87	466,075 87	
2,147,463 72	2,147,463 72	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1857.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} mai 1858	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 18,009,649 78 c ^s
	—
1 ^{er} novembre 1858.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 18,891,149 78 c ^s
	ANNÉE 1859.
1 ^{er} mai 1859	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 19,809,149 78 c ^s
	—
1 ^{er} novembre 1859.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de la dette.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 20,741,149 78 c ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
12,413,616 79 } 4,655,871 23 }	17,069,488 02	18,009,533 82	94 78
477,214 16 } 405,217 12 }	17,696 51	1,798,903 67	99 21
477,214 16 } 425,050 87 }	1,866,810 06	1,881,945 39	99 20
477,214 16 } 445,705 87 }	1,866,810 06	1,881,945 39	99 20
477,214 16 } 466,675 87 }	20,720,994 39	21,690,382 88	95 55

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. I ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76	Frais. Fr. 15,000 00
Intérêts	3,464,050 45	0
Amortissement	1,784,696 31	0
Commission de paiement des intérêts, à Paris.	0	5,257 80
Courtage relatif à l'amortissement.	0	1,762 78
Transport d'espèces et frais divers.	0	2,547 59
TOTAUX	5,249,355 76	9,567 07
SOMMES DISPONIBLES	0	5,452 03

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1858 ET 1859.

EXERCICE 1859. Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.		OBSERVATIONS.
Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 70	Frais. Fr. 15,000 •	
3,582,545 70	•	
1,860,810 00	•	
•	•	
•	909 12	
•	739 18	
5,249,355 70	1,048 30	
•	13,351 70	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	55,515,500 •	52,477,000 •
— des inscriptions nominatives	25,525,500 •	24,170,000 •
	77,041,000 •	76,656,000 •
Capital amorti	7,615,000 •	8,000,000 •
TOTAUX	84,656,000 •	84,656,000 •

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,204,098 75	1,180,732 50
— — des inscriptions nominatives	529,323 75	544,027 50
	1,733,422 50	1,724,760 •
6 mois d'intérêt du capital amorti	171,337 50	180,000 •
TOTAUX	1,904,760 •	1,904,760 •

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
53,500,000 .	51,112,750 .	
22,955,000 .	24,738,250 .	
76,261,000 .	75,851,000 .	
8,595,000 .	8,805,000 .	
84,656,000 .	84,656,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,109,385 .	1,150,036 88	
516,487 50	556,610 62	
1,715,872 50	1,706,647 50	
188,887 50	198,112 50	
1,904,760 .	1,904,760 .	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1857.
	Dotation de l'amortissement 5,714,280 »
	Intérêt du capital amorti 1,894,831 90
	7,609,111 90
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} mai 1858	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 7,615,000 francs 171,337 50
	774,617 50
	ANNÉE 1859.
1 ^{er} mai 1859	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,395,000 francs 188,887 50
	810,280 »
1 ^{er} novembre 1858.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,000,000 de francs. 180,000 »
	774,617 50
1 ^{er} novembre 1859.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,805,000 francs 198,112 50
	810,280 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	7,115,285 23	7,614,307 92	95 45	
»	774,617 50	780,460 38	99 25	
»	810,280 »	822,942 20	98 46	
	8,700,182 73	9,217,710 50	94 39	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 4,252,800 »	Fr. 15,000 »
Intérêts	5,458,182 50	»
Amortissement	774,617 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	5,077 52
Courtage relatif à l'amortissement	»	766 05
Transport d'espèces et frais divers	»	2,002 95
TOTAUX.	4,252,800 »	5,847 18
SOMMES DISPONIBLES.	»	7,152 82

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1858 ET 1859.

EXERCICE 1859. Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.		OBSERVATIONS.
Loi du 8 juillet 1858, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800 »	Frais. Fr. 13,000 »	
3,422,520 »	»	
810,280 »	»	
»	»	
»	504 56	
»	750 »	
4,252,800 »	1,144 56	
»	11,855 44	

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1859.	MOUVEMENT pendant l'année 1859.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1860.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1859.	MOUVEMENT pendant l'année 1859.		
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	18,928	•	5,744	15,184	56	»	7	
Civiles accordées avant 1850.	50,086	»	6,101	45,985	127	»	12	
Civiques	90,400	1,735	6,255	85,000	244	5	15	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	455,586	16,063	19,259	450,210	789	24	42	
Militaires.	3,145,014	425,458	180,300	3,390,082	3,179	326	257	
Ordre de Léopold	27,800	1,600	1,000	28,400	278	16	10	
Marine militaire	6,627	4,587	572	10,442	13	2	1	
<i>Pensions civiles.</i>								
Département des { Marine	15,358	4,520	4,026	15,661	20	4	5	
{ Affaires Etrangères	50,582	5,000	»	55,582	12	1	»	
Justice { Ecclesiastiques	127,584	18,840	12,977	135,447	212	28	21	
{ Civiles	115,795	35,629	16,926	134,496	130	22	16	
Intérieur	179,550	13,109	13,559	179,280	107	15	10	
Travaux publics	101,958	7,502	15,506	185,664	350	15	24	
Guerre.	50,112	4,880	5,581	51,620	35	5	4	
Finances	1,523,151	121,242	107,532	1,556,841	1,755	128	112	
Cour des comptes	12,627	»	»	12,627	6	»	»	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	7,048	»	»	7,048	51	»	»	
Secours sur le fonds dit de <i>Waterloo</i>	7,725	285	979	7,027	88	1	8	
TOTAUX	6,635,487	659,886	502,077	6,501,296	9,590	590	542	
				Augmentation. Fr. 267,809				Augmentation. 48 pensions.

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1860, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1860.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.		MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.		Observations.
20			7	pensions éteintes par décès.	
115			12	—	
254	5	pensions accordées par réversion . . .	14	—	
			1	— par prescription.	
			35	— par décès.	
771	24	— —	4	— par remariage.	
			5	— dont les titulaires ont 18 ans.	
			255	— éteintes par décès.	
5,248	325	— accordées nouvellement . . .	1	— révisée et augmentée.	
	5	— révisées et augmentées . . .	1	— éteinte par suite de condamnation.	
			5	— nomination au grade d'officier.	
284	16	— accordées nouvellement . . .	7	— éteintes par décès.	
14	2	— —	1	— —	
21	4	— —	5	— —	
13	1	— —		—	
210	28	— —	18	— éteintes par décès.	
			3	— par prescription.	
156	22	— —	16	— par décès.	
110	13	— —	1	— le titulaire ayant plus de 18 ans.	
			9	— éteintes par décès.	
341	14	— —	23	— —	
	1	— révisée et augmentée . . .	1	— révisée et augmentée.	
36	5	— — nouvellement . . .	4	— éteintes par décès.	
			107	— —	
1,749	124	— —	1	— annulée par suite de condamnation.	
	4	— révisées et augmentées . . .	4	— annulée par suite de révision.	
0		— —		—	
51		— —		—	
81	1	— accordée nouvellement . . .	8	pensions éteintes par décès.	
0,458	590	pensions.	542	pensions.	

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1859. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1860, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS				
	Pour L'EXERCICE 1859.	MOUVEMENT pendant l'année 1859.		Pour L'EXERCICE 1860.	
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.		
<i>Ecclésiastiques ci-devant tiercées</i>	25,000	"	5,000	20,000	
Civiles accordées avant 1850.	50,000	"	2,000	48,000	
Civiques	95,000	"	5,000	90,000	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	440,000	"	7,000	433,000	
Militaires	3,524,000	108,000	"	3,432,000	
Ordre de Léopold	20,000	"	"	20,000	
Marine militaire	9,000	"	"	9,000	
<i>Pensions civiles.</i>					
Département des Affaires Étrangères. {	de la marine	19,000	"	2,000	17,000
	des Affaires Étrangères	45,000	10,000	"	55,000
-- de la Justice {	Ecclésiastiques	135,000	5,000	"	140,000
	Civiles	135,000	5,000	"	140,000
-- de l'Intérieur	a) 202,000	"	2,000	200,000	
-- des Travaux publics	b) 205,000	25,000	"	220,000	
-- de la Guerre	54,000	"	"	54,000	
-- des Finances	1,510,000	"	"	1,510,000	
Cour des comptes	15,000	"	"	15,000	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	7,000	"	"	7,000	
Secours sur le fonds de Waterloo	9,000	"	1,000	8,000	
TOTAUX.	6,282,000	151,000	22,000	6,411,000	
Augmentation : Fr. 120,000					

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le paiement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				<i>Observations.</i>
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1859.	MOUVEMENT pendant l'année 1859.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1860.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
18,928	»	3,744	15,184	
50,086	»	6,101	43,985	
90,400	»	4,500	85,900	
453,586	»	3,176	450,210	
3,145,014	245,068	•	3,590,082	
,27,800	000	»	28,400	
0,027	3,815	»	10,442	
15,558	305	»	15,661	
50,382	5,000	»	55,582	
127,584	5,865	»	153,447	
115,793	18,703	»	134,496	
179,530	»	250	179,280	a) Le crédit primitif de 200,000 francs a été majoré de 2,000 francs par la loi du 20 mai 1859.
101,938	»	8,204	185,664	b) Id. id. de 3,000 francs par la loi du 28 décembre 1858.
30,112	1,508	»	51,620	
1,523,131	13,710	•	1,536,841	
12,627	»	»	12,627	
7,048	»	»	7,048	
7,723	•	696	7,027	
6,055,487	294,570	26,761	6,301,296	
Augmentation : Fr. 267,800				

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS <i>inscrits,</i> ET NOMBRE, PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1859.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1859.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE	de 1770 à 1780	4	9	1,588 68
	de 1780 à 1791	5		
2 ^{me} CLASSE — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES	de 1771 à 1780	1	1	1,015 87
	TOTAUX.		10	2,404 55

PUBLIQUE. -- RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1860.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1859.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1860		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTS.	MONTANT des RENTES PAYÉES	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS	MONTANT des RENTES ÉTEINTES			
»	»	»	»	9	1,388 68	
»	»	1	1,015 87	»	»	
»	»	1	1,015 87	9	1,388 68	

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} JUILLET 1858.	1 ^{er} JANVIER 1859.
	Capital des obligations au porteur	10,844,000 »
— des inscriptions nominatives	7,271,000 »	7,316,000 »
	18,115,000 »	17,711,000 »
Capital amorti	11,885,000 »	12,280,000 »
TOTAUX.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} JUILLET 1858.	1 ^{er} JANVIER 1859.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur	216,880 »
— des inscriptions nominatives	145,420 »	146,320 »
	362,300 »	354,220 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	237,700 »	245,780 »
TOTAUX.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN, `

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1859.	1 ^{er} JANVIER 1860.	
10,185,000 .	9,801,000 .	
7,530,000 .	7,071,000 .	
17,522,000 »	10,872,000 .	
12,478,000 »	13,128,000 .	
50,000,000 .	30,000,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1859.	1 ^{er} JANVIER 1860	
205,660 »	196,020 .	
146,780 »	141,420 .	
550,440 »	557,440 »	
240,560 »	202,560 »	
600,000 »	600,000 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1857.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} juillet 1858.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 41,885,000 »
	—
1 ^{er} janvier 1859 . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 12,289,000 »
	ANNÉE 1859.
1 ^{er} juillet 1859.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 12,478,000 »
	—
1 ^{er} janvier 1859 . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de fr. 13,128,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836:

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
6,450,000 » 4,283,360 » }	10,733,360 »	11,884,655 90 90 31	
150,000 » 237,700 » }	783,480 »	854,788 86 93 85	
150,000 » 249,560 » }	812,120 »	831,175 60 97 71	
150,000 » 262,560 » }	812,120 »	831,175 60 97 71	
12,528,960 »	13,550,620 36	90 98	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 1,500,000 »	FR. 1,500 »
Intérêts	716,520 »	»
Amortissement	783,480 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris.	»	225 30
Courtage relatif à l'amortissement.	»	555 85
Transport d'espèces et frais divers.	»	35 16
TOTAUX	1,500,000 »	812 31
SOMMES DISPONIBLES	»	687 00

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1858 ET 1859.

EXERCICE 1859. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1859.		OBSERVATIONS.
Loi du 8 juillet 1858, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000 "	Frais. Fr. 1,500 "	
550,440 "	"	
599,560 "	"	
"	"	
"	"	
"	55 16	
750,000 "	55 16	
750,000 "	1,466 84	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	21,865,000 »	21,586,000 »
— des inscriptions nominatives	14,102,666 67	15,735,666 67
	35,965,666 67	35,119,666 67
Capital amorti	22,509,155 55	23,555,155 55
TOTAUX	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	527,945 »	520,790 »
— — des inscriptions nominatives	211,540 »	206,005 »
	539,485 »	526,795 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	357,637 »	350,327 »
TOTAUX	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858.L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT, LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
19,552,000 .	18,414,000 .	
14,945,555 55	14,981,555 55	
54,277,555 55	55,505,555 55	
24,107,466 07	25,070,466 07	
58,474,800 .	58,474,800 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
289,980 .	276,210 .	
224,180 .	224,720 .	
514,160 .	500,950 .	
562,962 .	576,192 .	
877,122 .	877,122 .	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %.

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1857.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1858.
1 ^{er} février 1858	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 22,509,155 35
	—
1 ^{er} août 1858	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 23,555,133 33
	ANNÉE 1859.
1 ^{er} février 1859	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 24,197,466 67
	—
1 ^{er} août 1859	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 25,079,466 67

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
10,468,523 33 } 5,404,631 " }	15,875,176 33	22,508,294 57	70 52
292,374 " } 357,637 " } 1,272,712 " }	1,688,489 28	75 38	
292,374 " } 562,962 " } 1,323,902 " }	1,736,283 76	76 25	
292,374 " } 376,192 " } 18,469,790 33	25,933,067 61	71 22	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} août 1857 au 31 juillet 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 2,558,992 »	FR. 50,000 »
Intérêts	1,066,280 »	»
Amortissement	1,272,712 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	10,662 80
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	15,357 90
Transport d'espèces et frais divers	»	819 98
TOTAUX	2,338,992 »	24,840 68
SOMMES DISPONIBLES.	»	5,159 52

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, REUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

R

 ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1838 ET 1859.

EXERCICE 1859.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1858 au 31 juillet 1859		
Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,558,002 "	Fr. 50,000 . "	
1,015,000 "	•	
1,525,002 "	•	
"	10,150 00	
"	0,876 04	
"	"	
2,558,002 .	17,026 04	
"	12,975 00	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
	Capital des obligations au porteur	121,565,000 •
— des inscriptions nominatives	51,084,500 •	52,715,400 •
	155,547,500 •	155,065,500 •
Capital amorti	4,068,000 •	4,552,000 •
TOTAUX	157,615,300 •	157,615,500 •

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
	6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,755,167 50
— — des inscriptions nominatives	719,646 75	750,051 50
	5,454,814 25	5,445,924 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	91,550 •	102,420 •
TOTAUX	5,546,544 25	5,546,544 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
118,050,700 •	115,775,400 •	
55,955,000 •	50,270,900 •	
152,564,500 •	152,044,500 •	
5,051,000 •	5,571,000 •	
157,015,500 •	157,615,500 •	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,669,190 75	2,604,901 50	
765,506 •	816,095 25	
5,432,696 75	3,420,996 75	
113,647 50	125,547 50	
3,546,344 25	3,546,344 25	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1885 A 1887.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1888.
1 ^{er} mai 1888	{ 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 4,068,000 »
1 ^{er} novembre 1888	{ 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 4,552,000 »
	ANNÉE 1889.
1 ^{er} mai 1889	{ 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 5,051,000 »
1 ^{er} novembre 1889	{ 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 5,571,000 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
3,546,344 25 337,502 50	5,903,846 75	4,067,240 65	95 98
394,038 25 91,530 394,038 25 102,420	982,026 50	982,822 52	99 92
394,038 25 113,647 50 394,038 25 125,347 50	1,027,071 50	1,042,711 14	98 50
5,912,944 75	6,092,774 31	97 05	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 7,880,765 »	Fr. 22,000 »
Intérêts	0,808,758 50	»
Amortissement	082,026 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	8,468 02
Courtage relatif à l'amortissement	»	970 42
Transport d'espèces et frais divers	»	450 »
TOTAUX.	7,880,765 »	9,888 44
SOMMES DISPONIBLES.	»	12,111 56

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1858 ET 1859.

EXERCICE 1859.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.		
Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fn. 7,880,705 »	Fn. 22,000 »	
0,853,695 50	»	
1,027,071 50	•	
»	»	
»	501 81	
»	»	
7,880,705 »	501 81	
»	21,498 19	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1857, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	19,708,100 °	17,524,000 °
— des inscriptions nominatives	4,673,900 °	6,997,000 °
	24,382,000 °	24,521,000 °
Capital amorti	°	61,000 °
TOTAUX	24,382,000 °	24,582,000 °

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1858.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	443,432 25	380,700 °
— — des inscriptions nominatives	105,162 75	157,432 50
	548,595 °	547,222 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	°	1,372 50
TOTAUX	548,595 °	548,595 °

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
17,005,000 .	15,854,300 .	
7,252,100 »	8,559,700 »	
24,258,000 .	24,104,000 .	
124,000 »	188,000 »	
24,382,000 .	24,382,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1859.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
582,652 75	556,721 75	
165,172 25	187,645 25	
545,805 »	544,565 »	
2,790 .	4,230 »	
548,595 »	548,595 »	

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1857, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.				
	ANNÉE 1858.				
1 ^{er} mai 1858	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: right;">{</td> <td style="width: 95%;">1/4 p. % du capital de la dette. (Dotation)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti</td> </tr> </table>	{	1/4 p. % du capital de la dette. (Dotation)		6 mois d'intérêt du capital amorti
{	1/4 p. % du capital de la dette. (Dotation)				
	6 mois d'intérêt du capital amorti				
1 ^{er} novembre 1858	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: right;">{</td> <td style="width: 95%;">1/4 p. % du capital de la dette</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 61,000</td> </tr> </table>	{	1/4 p. % du capital de la dette		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 61,000
{	1/4 p. % du capital de la dette				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 61,000				
	ANNÉE 1859.				
1 ^{er} mai 1859	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: right;">{</td> <td style="width: 95%;">1/4 p. % du capital de la dette</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 124,000</td> </tr> </table>	{	1/4 p. % du capital de la dette		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 124,000
{	1/4 p. % du capital de la dette				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 124,000				
1 ^{er} novembre 1859	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; text-align: right;">{</td> <td style="width: 95%;">1/4 p. % du capital de la dette</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 188,000</td> </tr> </table>	{	1/4 p. % du capital de la dette		6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 188,000
{	1/4 p. % du capital de la dette				
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 188,000				

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
60,955 » » 125,282 50	125,505 79	99 82	
60,955 » 1,372 50			
60,935 » 2,790 » 128,950 »	129,855 64	99 29	
60,955 » 4,250 » 252,212 50	253,361 40	99 55	

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1857, et résultant

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1860, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1858.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1857 au 31 octobre 1858.	
	Loi du 5 mars 1858, chsp. 1 ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 1,219,100 »	FR. 2,500 »
Intérêts	1,095,817 50	»
Amortissement	123,282 50	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris.	»	466 90
Courtage relatif à l'amortissement.	»	121 84
Transport d'espèces et frais divers.	»	245 »
TOTAUX	1,219,100 »	833 74
SOMMES DISPONIBLES	»	1,066 26

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1856.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1858 ET 1859.

EXERCICE 1859		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859		
Loi du 8 juillet 1858, chap 1 ^{er} , art 15 et 16		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr. 1,219,100 »	Fr 2,500 »	
1,090,170 »	»	
128,950 »	»	
»	»	
»	62 81	
»	»	
1,219,100 »	62 81	
»	2,457 19	